هكذا في الاصل

RENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 078 32 PAGES — SAMEDI 25 JUIN 1977

Hausse des prix en mai : 0,9 %

LIRE PAGE 32.

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 1,20 m., Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

...e réquisitoire de Moscou contre l'«eurocommunisme»

Une crise ouverte

Les dirigeants communistes ...pagnols ont accueilli avec une ...parente sérénité la volée de ...ls vert que l'hebdomadaire ...viétique « Temps nouveaux » ...ent d'administrer à leur secré...ire général, M. Carrillo. Ils ...timent même que cette attaque ...peut que servir leurs intérêts, ...r, en dépit de leurs efforts pour ...prunter une voie originale, ...r crédibilité est affectée par ...mage que les pays d'Europe de ...st donnent du socialisme.

Pourtant, l'attaque arrive à ...int nommé pour jeter le trouble ...l'intérieur du P.C.E. Les résul...ts qu'il a obtenus aux élections ... 15 juin sont en deçà de ses ...spérances : à peine 10 % des ...x dans l'ensemble du pays. ...r. Santiago Carrillo peut expli...er la médiocrité de cette per...rmance : pendant quarante ans ...e communistes ont été la cible ...choix de la propagande fran...iste, dont les slogans ont mar...né la population. De plus, le ...arti, qui a attendu longtemps ...légalisation, est entré tardi...ement dans la bataille électo...le.

Cette explication contient une ...rt de vérité. Mais les dirigeants ...les militants appelés à tirer la ...çon des derniers événements ...en contenteront-ils ? Le Krem...e pense manifestement que ...Carrillo aura à se justifier. ...1970, Moscou avait essayé de ...sciter une scission dans le ...C.E. en incitant M. Lister, ...cien général des brigades ...ternationales, qui, lui, avait ...prouvé l'intervention en Tché...slovaquie, à reconstituer un ...rti léniniste « authentique ». ...rticle de « Temps nouveaux » ...nne des munitions aux mili...nts espagnols qui seraient ten...s de limoger leur secrétaire ...néral. Non seulement M. Car...o fait preuve d'un « antisovié...me délibéré », mais, pour lui, le ...me de communiste n'est qu'une ...ppellation ».

Au-delà du procès fait aux ...rigeants espagnols, ce sont tous ... partis — qualifiés d'euro...mmunistes — qui sont visés. ...scou reconnaît que chaque ... doit aller au socialisme en ...ant compte des particularités ...son pays. Cependant, la marge ...tonomie est étroite. En fait, ...s ceux qui se proclament ...mmunistes doivent s'inspirer du ...dèle inventé en U.R.S.S. et ...pliqué dans les démocraties ...pulaires.

...'article de « Temps nou...aux » est, à cet égard, très ...olicite. Il est parfaitement ...rmal que les partis frères qui ...itent dans une société capi...iste développée se concertent ...élaborent une « stratégie de ...lutte révolutionnaire ». Mais ...est inconcevable que cette ...atégie modifie la conception ...ils doivent se faire du pouvoir ...olétarien. La trahison se ma...este quand ils critiquent le ...tème établi dans les pays de ...st.

...t s'ils le font ? Eh bien ! c'est ...ce qu'ils se prêtent aux ma...uvres de la bourgeoisie, qui ...e de scission dans le mouve...nt international, qui voudrait ...que les partis communistes et ...riers d'Europe occidentale ...ent d'être des partis commu...stes » et renoncent à l'inter...ionalisme prolétarien. M. Car...o, par particulier, se voit ...rocher de songer à une Europe ...identale unie et indépendante ...deux blocs. L'homme qui tient ...tels raisonnements ne peut ..., selon Moscou, que l'artisan ...ne coupure du mouvement ...rier.

...es eurocommunistes ainsi in...pellés pourront répondre que ...r propos est déformé, qu'ils ne ...gent nullement à constituer ...groupement de partis com...nistes — votre plus tard de ...s socialistes — soucieux de ...quer leurs distances avec ...t. Ils préfèrent mettre l'accent ... l'indépendance nationale.

...ne crise qui couvait depuis des ...ées entre ces partis et Moscou ...ouverte. La manière dont ils ...giront à l'algarade des « Temps ...veaux » permettra d'en me...r l'ampleur.

- ***MADRID : le P.C. fait preuve de sérénité***
- ***ROME : «l'Unità» relève des ambiguïtés dans l'article de «Temps nouveaux»***
- ***PARIS : «Nous ne bougerons pas d'un pouce» déclare M. Marchais***

L'article de l'hebdomadaire soviétique Temps nouveaux *contre M. Carrillo, paru jeudi 23 juin (le Monde du 24 juin), est en fait un véritable réquisitoire contre l'« eurocommunisme », du moins contre l'interprétation qui en est donnée non seulement par le P.C. espagnol, mais par plusieurs autres partis d'Europe occidentale. L'agence Tass a diffusé le texte intégral de ce document, dont on trouvera de larges extraits pages 4 et 5.*

A Madrid, ce réquisitoire est accueilli avec sérénité dans les milieux proches du dirigeant communiste, où l'on affirme que la ligne actuelle sera maintenue, car elle est « la seule possible ».

A Paris, M. Marchais a déclaré que le terme d' « eurocommunisme » *n'est* « pas de nous », *et qu'il le trouve* « limitatif ». *Le P.C.F., en tout cas, ne bougera* « pas d'un pouce » *de ses positions.*

A Rome, où une délégation du P.C. ouvre ce vendredi la phase finale des négociations engagées avec les cinq autres partis de l' « arc constitutionnel » *pour mettre au point un programme de gouvernement,* l'Unità *relève que l'article de* Temps nouveaux *contient des* « équivoques et des ambiguïtés ».

« Sans entrer, pour le moment, dans la polémique sur le contenu spécifique du livre de Santiago Carrillo, que nous ne connaissons pas encore, écrit l'organe du P.C. italien, *il faut toutefois relever que certaines des affirmations de* Temps nouveaux *peuvent donner lieu à des équivoques et des ambiguïtés puisqu'elles semblent se référer à des positions qui sont aussi celles de notre parti et qui ont une tout autre signification que celle qui leur est donnée par l'hebdomadaire soviétique. Cela vaut, par exemple, pour le commentaire sur l'Europe « indépendante de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis », présentée comme élément de division des forces démocratiques et de cristallisation des blocs, sinon d'agression, contre l'U.R.S.S. Si c'est ainsi que l'on se réfère à nos positions, il s'agit d'une mystification. »*

« Du moment où il [M. Carrillo] *se met à inviter tous les communistes à suivre son exemple, cela cesse d'être son affaire personnelle. »*

D'autre part, l'interprétation qui est donnée de l'eurocommunisme et les définitions avancées de la coopération entre partis de l'Est et de l'Ouest équivalent à des avertissements à ceux des partis européens qui cherchent à prendre des distances à l'égard de Moscou. Vis-à-vis du chef du P.C. espagnol, en tout cas, ce réquisitoire est, en fait, une déclaration de rupture. Il rappelle les attaques lancées contre la direction du P.C. albanais, mais par Khrouchtchev en 1961, qui avaient marqué le début de la brouille officielle et publique entre Moscou et Tirana.

La mise à jour du programme commun se poursuit en dépit de la polémique entre le P.C. et le P.S.

Le groupe de travail de quinze membres chargé d'actualiser le programme commun de gouvernement de la gauche abordera, mardi 28 juin, le chapitre de ce programme où figurent les nationalisations.

Avant la reprise de contacts de jeudi après-midi 23 juin, le comité central du P.C.F. avait mandaté sa délégation pour qu'elle obtienne qu'aucune question ne soit laissée à l'écart des discussions et que les rapports au sein de l'union de la gauche soient mieux définis.

M. Pierre Bérégovoy a profité de la réunion du groupe de travail pour faire part du mécontentement du bureau exécutif du P.S. devant les critiques que les communistes adressent aux socialistes. Dans « l'Humanité » du 24 juin, René Andrieu qualifie cette déclaration de « préoccupante » et reproche à M. Mitterrand d'avoir engagé la polémique à Nantes, puis dans l'« Unité ».

Le ton monte au sein de l'union de la gauche. Tout en se défendant les uns et les autres de verser dans la polémique, socialistes et communistes se menacent mutuellement de suspendre les négociations sur l'actualisation du programme commun. Le P.C.F. a déjà fait reporter la réunion prévue mardi 21 juin et, jeudi 23, M. Bérégovoy a révélé que le P.S. avait auparavant envisagé un geste analogue.

Les négociateurs poursuivent pourtant la mise à jour du texte de 1972. Jeudi soir, ils ont encore siégé plus de cinq heures. Un tiers du programme commun serait déjà actualisé et, lors de la prochaine séance de travail mardi 28 juin, la discussion s'engagera sur le chapitre de la « démocratie économique » et donc sur les nationalisations. Un accord serait intervenu sur la plupart des sujets et peu de points auraient été réservés en vue d'un arbitrage ultérieur. Par exemple, la seule divergence qui subsiste au sujet de l'éducation nationale concernerait le statut particulier de l'Alsace et de la Moselle.

Les négociateurs ayant, en quatre réunions, effectué un tel travail, les socialistes estiment qu'il leur est parfaitement possible d'aboutir avant le 14 juillet.

Le décalage qui existe entre le débat public et la réalité du travail en commun illustre bien le caractère à la fois stable et conflictuel de l'union de la gauche. Même quand ils recourrent aux surenchères, les partenaires savent qu'ils ne peuvent les pousser jusqu'au point de rupture et, tout en tapant du poing sur la table, ils s'assurent que l'irréparable n'est pas créé.

L'offensive de M. Georges Marchais ne doit cependant pas être sous-estimée. Si le secrétaire général du P.C.F. use d'un langage particulièrement dur à l'égard de M. François Mitterrand, c'est qu'il doit tenir compte de l'agacement réel et profond de ses militants. Cet agacement est provoqué, bien sûr, par le premier secrétaire du P.S., accusé de faire cavalier seul et d'en prendre à son aise avec les contraintes de l'union de la gauche, mais aussi par la direction du P.C.F., parfois soupçonnée d'être prête à toutes les concessions en vue d'arriver au pouvoir. La modification de la position communiste sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel et sur la force de dissuasion nucléaire a créé un trouble certain chez les militants et les dirigeants ont dû s'employer, notamment à travers de nombreux articles dans la presse du parti, à les convaincre que ces évolutions ne constituent pas des reculs.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 7.)

L'accord entre les médecins et la Sécurité sociale ne met pas fin à leur affrontement

La signature à retardement par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) — la plus importante organisation de médecins — de l'accord sur l'augmentation des honoraires en 1977 ne met pas fin à la guerre froide qui règne depuis plus d'un an entre les caisses d'assurance-maladie et une partie du corps médical.

Elle permet aux élus de la C.S.M.F. de siéger de nouveau dans les commissions départementales (où il détiennent neuf postes sur dix), mais elle n'atténue pas la « fraîcheur » des relations avec le président de la Confédération, le docteur Monier, à qui M. Derlin, le responsable de la caisse d'assurance-maladie des salariés, cosignataire de l'accord, reproche d'avoir « ameuté » inutilement ses troupes.

Les hostilités avaient commencé au printemps 1976 : alors que la Fédération des médecins de France (F.M.F.) acceptait les projets de relèvement des honoraires, la C.S.M.F. refusait l'accord. Conformément au texte conventionnel liant les parties pour cinq ans, ce refus provoquait le départ des délégués de la C.S.M.F. des commissions médico-sociales (1) et par le fait même la mise en vieilleuse de la convention qui prévoit la mise en place d'un système d'autodiscipline et de surveillance, ainsi que la concertation sur les problèmes de santé.

Pire, la C.S.M.F. s'engageait dans la lutte en demandant aux médecins d'appliquer des honoraires supérieurs aux tarifs contractuels, ce qui entraînait des sanctions, une grève et, fait exceptionnel, une manifestation à Paris.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 28.)

(1) Dans les commissions médico-sociales départementales, la C.S.M.F. occupait 910 sièges de médecins sur 1 024.

LA TÉLÉVISION A L'ÉCOLE

La radiotélévision scolaire a vingt-cinq ans. Pour marquer cet anniversaire, le ministère de l'éducation a confié au Haut Conseil de l'audiovisuel une mission de réflexion et de proposition sur son avenir. La première réunion de travail a eu lieu à l'hôtel Matignon le mercredi 15 juin.

Souvent critiquée, la télévision scolaire n'a pas comblé les espoirs que les pionniers des méthodes audiovisuelles avaient mis en elle. Le coût des matériels a sans doute joué. Mais plus encore, les résistances des enseignants. L'audiovisuel remet en cause le rapport traditionnel du professeur et de l'élève, et implique l'abandon de la situation magistrale. En outre, l'organisation de l'enseignement secondaire (des emplois du temps rigides) ne permet pas la souplesse nécessaire. Dans l'enseignement élémentaire, en revanche, le phénomène audiovisuel est mieux assimilé.

I. — INSTANTANÉS PALOIS

par YVES AGNÈS

« Les méthodes idiovisuelles... » Avec quel mépris ce professeur de philosophie n'évoquait-il pas — c'était il y a vingt ans — l'apparition dans les classes des dispositives et des magnétophones ! Aujourd'hui, quel établissement scolaire n'a pas au moins son récepteur de télévision et parfois toute une panoplie d'appareils ? *« Nous disposons d'une masse énorme de matériel, mais son rendement est très faible »,* avoue pourtant M. Jean-Louis Hédin, responsable de la cellule audiovisuelle du Centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.) de l'académie de Bordeaux, l'une des régions pilotes en la matière.

Bon gré mal gré, souvent à contre-cœur, les enseignants ont accepté de moderniser leurs auxiliaires pédagogiques. Mais la formation n'a pas suivi. Et la télévision scolaire n'a pas toujours donné l'exemple d'une qualité irréprochable. Il ne suffit pas, comme le note ce directeur d'école à Pau, que *« l'école soit dans le coup ».* L'audiovisuel conduit, si l'on va au bout de la démarche, à une transformation de l'enseignement. C'est peut-être cela qui a freiné le mouvement. Mais un peu partout, l'audiovisuel a maintenant ses partisans. Pionniers de la première comme ouvriers de la onzième heure.

Mme Mireille Bollé, maîtresse de cours élémentaire à l'école Jean-Sarrailh de Pau, y croit. *« Je ne sais pas faire la classe sans cela. »* Cela, c'est le poste de télévision que l'on ouvre une ou deux fois par semaine, à l'heure des émissions scolaires. *« C'est un temps fort. Les enfants l'attendent. »* Aujourd'hui, avec *« Coquilles »,* vingt minutes sur l'œuf et la basse-cour. L'émission est destinée en principe aux grands de la maternelle, mais Mme Bollé, comme presque tous ses collègues, estime que les séquences programmées sont *« au-dessus du niveau »* des classes.

Pendant l'émission, déjà, la maîtresse répond aux questions des enfants. Ce travail continue ensuite. Que peut-on faire avec des œufs ? *« Les manger. » « Les décorer. »* L'institutrice a prévu la demande : elle sort d'un sac des œufs de polystyrène. La leçon, avec de vrais œufs, sera pour le lendemain. La décoration pour plus tard. Pour l'instant, texte libre et dessins à partir de l'émission.

(Lire la suite page 10.)

PAUL VI LANCE UN ULTIME AVERTISSEMENT A Mgr LEFEBVRE

Cité du Vatican *(A.F.P.).* — Paul VI a averti, dans une lettre, Mgr Marcel Lefebvre que les ordinations prévues à Ecône pour le 29 juin constitueraient une *« rupture irréparable »* avec l'Eglise catholique, a annoncé ce vendredi 24 juin le porte-parole du Saint-Siège.

ROSSELLINI

Le titre à lui seul résumait l'homme: un esprit libre. L'EXPRESS

Il faut réapprendre à apprendre pour bâtir un monde plus humain. LIBERATION

FAYARD

HENRI MERCHER A L'ARSENAL

L'art de reliure

Sous les doigts d'Henri Mercher, la reliure est — non, était, puisqu'il est malheureusement mort l'an dernier — confirmée comme art majeur. On n'en doutera plus après avoir vu les quelques soixante-dix chefs-d'œuvre, tirés provisoirement de leur dispersion dans les plus riches collections bibliophiliques et rassemblés par M. Jacques Guignard à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ses devanciers ou ses pairs ne l'avaient certes pas attendu pour habiller les livres d'ornements, dont le rôle protecteur était devenu une fin en soi, mais l'opulence, les gemmes, les émaux et autres reliques d'un passé glorieux rendent plus évident encore le mérite de Mercher dans son entreprise novatrice.

L'alliage du cuir avec les matériaux les plus insolites, bois ou métal, paille ou textile, plexiglas laqué, etc., surprend moins toutefois, car en ce domaine les audaces se sont multipliées, que le souci d'être en accord constant avec le texte du livre et le génie de son illustrateur, la plupart de ces luxueux ouvrages étant rehaussés par les gravures originales de nos meilleurs artistes : notamment Beaudin, Braque, Clavé, Derain, Estève, Fautrier, André Masson, Miro, Jacques Villon, Vieira da Silva... Précisons-le : pas de rappel plus ou moins allusif, symbolique ou même anecdotique des thèmes de l'œuvre ou de l'imagerie.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 22.)

AU JOUR LE JOUR

Qui perd gagne

Une récente étude établit que 10 % des Français possèdent 50 % du patrimoine, ce qui signifie que 90 % des Français doivent se partager la moitié du gâteau qui reste.

Ce qui signifie encore qu'il y en a beaucoup à posséder peu, et qu'il y en a peu à posséder beaucoup.

L'idéal, dans ces conditions, ce serait évidemment que des économistes de génie nous inventent un monde où les riches n'auraient rien à perdre, et où les pauvres auraient tout à gagner. Car le royaume où les riches sont pauvres, et où les pauvres sont riches, n'est pas de ce monde.

BERNARD CHAPUIS.

PROCHE-ORIENT

Égypte

Le multipartisme demeure « surveillé »

L'Assemblée du peuple a adopté il y a quelques jours, au Caire, le projet de loi autorisant, sous certaines conditions, la création de partis politiques en Egypte. Le vote a eu lieu en l'absence des députés de l'opposition de droite et de gauche, qui se sont retirés du débat en affirmant que le projet de loi était anticonstitutionnel et maintenait le contrôle de l'*Union socialiste* arabe, *donc* du pouvoir, sur la formation et la vie des partis.

De notre correspondant

Le Caire. — Malgré les vives protestations des députés de l'opposition, le Parlement égyptien vient d'adopter les principaux articles de la nouvelle loi sur les partis. Jusqu'en 1980 au moins, date prévue *pour la fin de la législature, la création de toute formation politique sera* subordonnée à deux conditions : l'adhésion de vingt parlementaires (1) et l'autorisation de l'Union socialiste arabe (ancien parti unique, fondé par Nasser en 1962). L'Egypte est le seul Etat du monde où coexistent *pluripartisme et parti unique. Ce système,* en principe transitoire, permet pour le moment de faire l'économie d'une réforme de la Constitution de 1971, qui prévoit l'existence de « *différentes formations* » au sein de l'Union socialiste arabe. Il laisse surtout au *pouvoir le moyen de maintenir un* contrôle quasi absolu sur la vie politique. L'Egypte va-t-elle vivre une période de « *multipartisme dirigé ou même surveillé* » ?

Au centre du Caire, le vieux palais auquel Nasser rajouta un minaret *abrite le Conseil du peuple,* le Parlement de la République arabe d'Egypte. Le buffet néo-pharaonique et l'hémicycle aux sièges de moleskine verte ont retrouvé, depuis les élections pluralistes de l'automne 1976, une animation qui, pour n'être pas celle des « beaux jours » de la monarchie parlementaire d'avant la révolution de 1952, n'en tranche pas moins avec les sessions toutes formelles de l'époque du parti unique.

Comme dans un véritable régime d'Assemblée, on peut entendre au Caire ministres et députés s'agonir de sottises. Avec l'ardeur des néophytes, les nouveaux parlementaires — *ils représentent 66 % des membres* de la Chambre élue en novembre dernier et nombre d'entre eux appartiennent à la génération de la seconde guerre mondiale — tourmentent les ministres de questions sur le prix des légumes, le marché *noir des cigarettes, la hausse des* loyers, l'indigence des autobus, etc.

Les électeurs n'en reviennent pas de voir tel député de l'opposition s'en prendre avec véhémence à « *la dictature de la majorité* » et, sous le nez du premier ministre, accuser *celui-ci « d'être passé maître dans l'art de bâcler les affaires de sa chasse gardée »* ! Pourtant, l'homme de la rue n'est pas dupe. « *Qalam fadi !* » (« *Tout cela, c'est des mots !* »), s'exclame-t-il après s'être régalé de quelques joutes oratoires.

Les députés, à défaut d'avoir une prise réelle sur le pouvoir, développent leur influence dans maints autres domaines. Le cabinet d'avocats de Me Fikri Makram Obeid (l'un des huit députés chrétiens, tous nommés par le chef de l'Etat) est un rendez-*vous de secrétaires d'Etat égyptiens,* de financiers arabes, d'hommes d'affaires étrangers et de solliciteurs divers. Les maîtresses de maison dans le vent veulent des parlementaires à leur table. Dans les quartiers populaires, les électeurs viennent prendre conseil chez ceux qu'ils ont choisis comme représentants : à *Marout, secteur ouvrier du centre de* la capitale, le député de l'opposition Abdallah Qabbari est l'objet d'une adoration qui fait des jaloux dans les cercles politiques.

Le retour à un certain pluralisme parlementaire est une bouffée d'air frais que le Raïs a fait entrer dans son pays, après la réouverture des frontières, la fin des excès policiers et la suppression des oubliettes. *Mais la Chambre est encore loin de* pouvoir exercer ses prérogatives constitutionnelles et de contrôler *« les actes du pouvoir exécutif »*. Dès lors, à quoi rime l'expérience en cours ?

Pour le président Anouar El Sadate, l'évolution dont il a pris la responsabilité marque la « *restauration de la souveraineté de la loi* » et « *une nouvelle étape sur la voie de la démocratisation* », qui, s'il *n'avait tenu qu'à lui, « aurait été franchie dès 1956 ».*

Des partis hétérogènes

Jusqu'à présent, le renouveau de l'activité parlementaire a surtout mis en lumière le caractère artificiel de trois formations politiques créées en 1976 par décision des autorités : le *parti socialiste* d'Egypte, progouvernemental ; le parti libéral socialiste, champion de la libre entreprise ; le Rassemblement progressiste et unioniste, dominé par des intellectuels marxisants défenseurs de l'héritage nassérien.

Lors des élections de 1976, qui furent plus libres que prévu, si les partisans du gouvernement bénéficièrent de l'appui de l'*administration* et de la presse, il n'y eut pas d'irrégularités criantes. Les trois formations obtinrent respectivement 292, 14 et 4 sièges. La surprise fut le nombre des élus « indépendants » : 50. A eux seuls, ces derniers sont *probablement plus représentatifs de* l'Egypte réelle que tous leurs collègues réunis. Parmi les indépendants, on trouve aussi bien des « jeunes nassériens » comme M. Kamal Ahmed, député d'Alexandrie, qui ne veulent pas se commettre avec *« les communistes à masque nassérien »* du Rassemblement progressiste ; des communistes bon teint comme M. Ahmed Taha, député du Caire, qui ne souhaitent pas s'allier aux « *beaux esprits marxistes* » de ce même Rassemblement ; des intégristes islamiques comme M. Kamal Eddine Hussein, ancien « officier libre » de la révolution de 1952, député du delta du Nil (exclu ensuite de l'Assemblée pour avoir écrit une lettre irrévérencieuse au Raïs après les désordres urbains de janvier 1977), des libéraux classiques de formation française comme *M. Helmi Mourad, ancien ministre,* député d'Héliopolis (banlieue du Caire), etc.

Les trois formations officielles ne sont nullement homogènes. Le parti socialiste d'Egypte, ou du centre, sans idéologie précise et sans véritable chef, est soumis aux influences souvent contraires de personnalités comme le premier ministre, M. Mamdouh Salem, *homme à la fois pondéré* et autoritaire, et M. Mahmoud Abou Wafia, turbulent représentant du delta qui menace régulièrement de susciter une dissidence au sein d'une majorité qui fait coexister vieux nassériens et nouveaux notables. Le parti libéral socialiste est rangé d'autorité à droite par un ancien « *officier libre* » passé à l'industrie nationalisée, M. Moustapha Kamel Mourad, député du Caire, dont le « *social-libéralisme* » est souvent plus audacieux que les conceptions de certains adeptes du groupe majoritaire.

A l'autre bout de l'éventail politique officiel, le rassemblement *progressiste réunit sous* la houlette débonnaire d'un autre « *officier libre* » devenu député du delta, M. Khaled Mohieddine, divers courants révolutionnaires ou réformistes rappelant les composantes du parti unique à l'époque de Nasser. M. Mohieddine qui, âgé de cinquante-cinq ans, a accompli le pèlerinage de La Mecque et a reçu le prix Lénine, assure pouvoir concilier islam et marxisme.

A l'heure du pluralisme, au moment où même le vieux parti nationaliste du Wafd décide de se reconstituer *(le Monde du 1er juin 1977), le plus* étonnant est qu'il n'y ait aucun mouvement nassérien organisé en lice. Paraphrasant ce qui a été dit du gaullisme pour les Français, on pourrait affirmer que « *tout Egyptien a été, est ou sera nassérien* ». Le *régime ne peut se couper d'un courant* aussi profond, même s'il veut s'en démarquer. A la limite, pour contenter le pouvoir, les nassériens ne devraient ni soutenir le gouvernement ni le combattre...

Le député nassérien Kamal Ahmed n'a trouvé que treize parlementaires sur les vingt nécessaires à la fondation d'un parti. Son programme *en fait un adversaire modéré* de plusieurs aspects de la politique actuelle de l'Egypte, mais non un ennemi du régime : « *Le nassérisme n'est pas marxiste,* dit-il (...). *Le nassérisme a commis des erreurs, notamment dans le secteur public, qu'il faut corriger. Nous ne sommes pas contre la politique économique de la porte ouverte, à condition qu'elle soit contrôlée de manière à corriger les injustices sociales au lieu de les aggraver et à empêcher que nous tombions dans la dépendance économique des Américains.*

Les nassériens orthodoxes ont-ils des chances de se retrouver bientôt *dans un parti* qui serait le leur ? Le coup d'arrêt donné par le raïs lui-même à la tentative de reconstitution du parti du Wafd par M. Fouad Serageddine Pacha, ancien ministre du roi Farouk, permet a *contrario* de déduire que les nassériens rencontreront de nombreux obstacles à franchir s'ils veulent se regrouper. La raison *principale de la mise en garde* lancée aux wafdistes paraît résider, en effet, dans la crainte du régime d'assister à une vigoureuse riposte des nassériens au cas où le parti du Wafd, symbole du système renversé en 1952, serait de nouveau autorisé. *Le raïs, d'ailleurs, est, lui aussi, un* ancien « *officier libre* »...

L'émergence des Frères musulmans

Selon une boutade entendue au *Caire, « si les partis pouvaient s'organiser en toute liberté, les communistes auraient cinq mille militants, les nassériens cinquante mille et les Frères musulmans cinq cent mille ».*

Divers courants intégristes mahométans désignés par commodité sous *le vocable de Frères musulmans sont* plus ou moins tolérés en Egypte, selon qu'ils jouissent de l'appui de la dynastie saoudite ou de celui du colonel Kadhafi de Libye. Il est difficile d'apprécier le poids réel d'organisations habituées à la clandestinité *et travaillant sous couvert de* la religion. Divers indices toutefois attestent de la nouvelle vigueur des Frères musulmans ou assimilés. A l'université (notamment à la faculté des sciences), il est notoire que les intégristes dament maintenant le pion *aux nassériens, pourtant bien implantés* en milieu estudiantin. De même, dans les campagnes, le zèle intempestif des disciples de Hassan El Banna (instituteur égyptien, fondateur de l'association des Frères musulmans à Ismaïlia, en 1929, assassiné par la police en 1948) est directement responsable de l'inquiétude perceptible aujourd'hui dans maints villages à composante chrétienne de la Haute-Egypte.

Malgré les gardes-fous qui subsistent, les épigones de Nasser ont libéré des forces politiques comprimées depuis 1952. Si chacun ignore ici sur quel système débouchera cette fermentation, nombreux sont ceux qui retiennent la formule lapidaire lancée par M. Abdel Malek Hoda, en décembre 1976, au cours du colloque « Démocratie et Partis » organisé à l'université américaine du Caire en présence de M. Moustapha Khalil, secrétaire du comité central de l'Union socialiste arabe. M. Hoda, *universitaire, dont le père fut pendu* sous Nasser pour avoir appartenu à l'association d'Hassan El Banna, déclara tout de go : « *Le seul véritable parti en Egypte est actuellement celui des forces armées.* »

Affirmation qui parut de mauvais *aloi mais que nul n'osa contredire,* car l'armée égyptienne reste bel et bien la principale force organisée de la nation. Les militaires, aujourd'hui, observent l'évolution en cours. Leur regard est-il aussi froid qu'on le dit ? Plutôt que « *pluripartisme dirigé* », l'expérience qui vient de commencer en Egypte pourrait plus justement être baptisée « *pluralisme surveillé* ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Les partis existant continueront à être reconnus même s'ils ont moins de vingt représentants à la Chambre. C'est le cas de deux des trois formations politiques légales actuelles.

AMÉRIQUES

États-Unis

La Cour suprême affirme le droit des États de refuser le remboursement des avortements avec des fonds publics

De notre correspondant

Washington. — La Cour suprême a *affirmé récemment*, par 6 voix contre 3, le droit des Etats et des autorités locales à refuser le remboursement sur les fonds publics (par le système « Medicaid ») des avortements volontaires. La Cour a en outre proclamé que ni la Constitution ni les lois en vigueur n'obligeaient les hôpitaux publics à faire des avortements.

La Cour a pris soin de souligner que sa décision historique de 1973, qui légalisait en pratique l'avortement, n'était pas remise en question, mais les attendus du juge Powell révèlent clairement les véritables motivations des six juges. La décision de 1973 n'a pas créé un « *droit constitutionnel* » à l'avortement, a dit en substance M. Powell. Il a ajouté que, en aucun cas, le droit des Etats à favoriser les naissances par une répartition appropriée des fonds fédéraux n'avait été affecté. « *Les Etats-Unis ont un important intérêt à encourager les naissances et le fait que le gouvernement supporte les frais d'une grossesse mence à terme ne signifie pas qu'il doive supporter également le coût d'y mettre fin* », a déclaré M. Powell.

Les trois juges minoritaires ont dénoncé très vigoureusement l'attitude de leurs collègues. Reconnaître l'existence d'un droit mais refuser les moyens modernes de l'exercer aboutit à pénaliser les femmes trop pauvres pour se faire admettre dans des cliniques privées, ont-ils remarqué. Le juge Marshall, critiquant les campagnes très actives des groupes hostiles à l'avortement, a parlé d'« *éthique en faillite* » chez ceux qui, « *prêchant le droit de vivre, condamnent en fait, étant donné le contexte social actuel, les femmes pauvres et leurs enfants à une vie misérable* ».

Le juge Marshall a précisé que *les femmes noires, ayant plus* besoin que d'autres de l'aide médicale publique (38 % d'entre elles ont recours au système « Medicaid », contre 7 % des femmes blanches), seront les plus affectées par cette décision.

Dans le climat actuel, on peut prévoir que les législatures d'Etat, tout comme le Congrès de Washington, se prononceront contre les avortements subventionnés par l'Etat, sauf pour des cas précis comme ceux où la vie de la mère et celle du fœtus sont en danger, ou encore en cas de viol ou d'inceste. C'est ce qu'a décidé une commission du Sénat, et la Chambre a voté l'interdiction de tous les avortements subventionnés, même dans l'hypothèse où la vie de la mère serait en danger.

A la faveur de l'indifférence affichée par la Maison Blanche, les divers groupements et Eglises qui mènent une campagne vigoureuse pour le « *droit à la vie* » exercent une influence déterminante au Congrès. Conscients des risques politiques d'une prise de position favorable à l'avortement, peu de politiciens sont disposés maintenant à se compromettre dans une lutte ouverte en faveur des femmes pauvres et des autres bénéficiaires de « Medicaid ».

HENRI PIERRE.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ÉMET UN VOTE HOSTILE A L'AIDE A PLUSIEURS PAYS

Washington *(A.F.P., Reuter).* — La Chambre des représentants a décidé jeudi 23 juin, par 295 voix contre 115, d'interdire aux institutions financières internationales d'utiliser des contributions américaines pour l'aide à Cuba, au Cambodge, au Vietnam, au Laos, à l'Ouganda, au Mozambique et à l'Ethiopie. Toute aide directe des Etats-Unis à ces pays *avait déjà été* refusée par la Chambre. Ces mesures doivent être approuvées par le Sénat avant d'être soumises à la signature du président, mais celui-ci a encore la possibilité d'exercer son droit de veto.

Ce vote de la Chambre est un échec pour M. Carter, qui s'est efforcé depuis son arrivée au pouvoir de rétablir des rapports plus normaux avec ces différents pays. Le président avait écrit une lettre à M. Thomas O'Neill, président de la Chambre, affirmant que toute initiative visant à soumettre à des restrictions l'utilisation par les organisations internationales des fonds américains pourrait compromettre la participation des Etats-Unis aux activités de ces organisations.

La Maison Blanche a vivement déploré jeudi le vote de la Chambre, et le département *d'Etat a publié une déclaration* qui laisse entendre que ces mesures sont peut-être en contradiction avec la charte des institutions financières internationales auxquelles sont affiliés les Etats-Unis.

La Chambre a également voté jeudi le montant des crédits d'aide à l'étranger, qui s'élèvent à 6.7 milliards de dollars, soit 373 millions de dollars de moins que ne le souhaitait M. Carter. Les représentants ont rejeté une proposition visant à réduire de 45 millions de dollars l'aide à la Corée du Sud.

● *M. Cyrus Vance,* secrétaire d'Etat américain, qui participe actuellement à Paris à la seizième assemblée annuelle de l'O.C.D.E., s'est entretenu jeudi 23 juin au Quai d'Orsay avec le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen, le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, et M. Louis de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, qui a offert à ses hôtes le petit déjeuner. Cet entretien a surtout porté sur la visite de M. Brejnev à Paris et sur les fréquentes allusions de ce dernier aux relations soviéto-américaines.

La première conférence des Esquimaux américains canadiens et du Groenland a eu lieu en Alaska

De notre envoyé spécial

Fairbanks (Alaska). — Deux cents délégués des populations Inuit (1) (Esquimaux) de l'Alaska, du Canada et du Groenland ont tenu récemment à Barrow, sur la mer de Beaufort, la première conférence des populations circumpolaires. Les Esquimaux de Sibérie avaient été invités, mais ne sont pas venus. La vision « globale » des problèmes de cette région qu'ont les participants à la conférence de Barrow est en contradiction avec les revendications territoriales de l'Union soviétique sur de larges étendues de glace.

Le risque d'une multiplication des forages off-shore dans la mer de Beaufort était à l'origine de cette réunion. Les Inuits de la région de Barrow, isolés du reste du pays par la chaîne des monts Brooks, sont proches des installations pétrolières de Prudhoe Bay. Leur mode de vie dépend encore largement de la pêche et de la chasse sur la banquise : une pollution par le pétrole serait pour eux une catastrophe. Les Inuits canadiens (un peu moins de dix-huit mille pour l'ensemble du pays) qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest se trouvent dans la même situation. Le Canada évalue les possibilités d'exploitation des richesses minérales de ces territoires arctiques. Des forages sont en cours depuis plusieurs années dans le delta du fleuve Mackenzie. Le gouvernement canadien a cependant suspendu au début de mai son plan de forage pétrolier off-shore dans la mer de Beaufort, après la catastrophe qui s'est produite en mer du Nord.

Les délégués à la conférence de Barrow ont demandé de pouvoir contrôler les techniques employées. Ils veulent aussi que soit définie une politique régionale pour les populations de l'Arctique, quelle que soit leur nationalité. On compte environ quarante mille Esquimaux au Groenland et à peu près autant pour l'ensemble des autres régions circumpolaires. Ces chiffres sont approximatifs dans la mesure où les classifications ethniques peuvent changer selon les pays.

Les délégués ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un texte recommandant la fin de toute forme d'activité militaire dans l'Arctique. M. Hopson, maire de Barrow, a souhaité que « *l'on n'adopte pas un langage contradictoire avec la politique de notre gouvernement* ». Un autre délégué, M. Charlie Edwardsen, a affirmé qu'il était au contraire nécessaire de « *protéger l'Arctique d'un état de guerre extérieur* ». M. Edwardsen représente la tendance dure parmi les Inuit de l'Alaska.

Cette expression d'une volonté politique, même si celle-ci est encore très vague, est significative. L'exploitation des gisements pétroliers de Prudhoe Bay et du gaz du Mackenzie va donner à cette région une importance accrue. Les participants à la conférence de Barrow ont l'intention de se regrouper au sein d'une organisation permanente.

ALAIN-MARIE CARRON.

(1) « *Inuit* » (« *les hommes* ») est le mot — au pluriel — par lequel les Esquimaux se désignent eux-mêmes.

L'AMBASSADEUR DU CHILI EN FRANCE REGRETTE QUE M. GISCARD D'ESTAING AIT REÇU Mme ALLENDE.

M. Leonidas Irarrazabal, ambassadeur du Chili à Paris, a accordé une longue interview au quotidien *la Tercera*, de Santiago, dont le texte, publié le 30 mai, vient seulement de nous parvenir.

M. Irarrazabal s'en prend d'abord à ses compatriotes réfugiés à Paris et surtout à ceux d'entre eux qui sont « *activistes* ». « *Leurs chefs,* affirme-t-il, *sont à la solde du parti communiste français ou soviétique* ». Il dénonce également les journaux parisiens « *de gauche* », qui, selon lui, « *se relaient* » pour poursuivre « *la campagne antichilienne* » et « *éviter que le cas du Chili ne tombe dans l'oubli* ».

Interrogé sur la visite à l'Elysée de Mme Hortensia Allende, qui a été reçue le 26 mai par M. Giscard d'Estaing, il répond : « *Je considère qu'on aurait dû adopter à son égard la même attitude qu'envers Boukovsky (1), qui a attendu sur le trottoir une audience que le président ne lui a pas accordée. Finalement il a été reçu mais par un fonctionnaire subalterne. On aurait dû adopter la même attitude à l'égard de Mme Allende. Non seulement elle n'est pas comme Boukovsky un symbole, mais elle représente un mensonge.* »

(1) N.D.L.R. — M. Irarrazabal voulait sans doute faire allusion à André Amalrik. Mais, d'une manière générale, on peut s'étonner qu'un ambassadeur se mêle de questions intérieures françaises, et notamment de la presse. Se croit-il au Chili ?

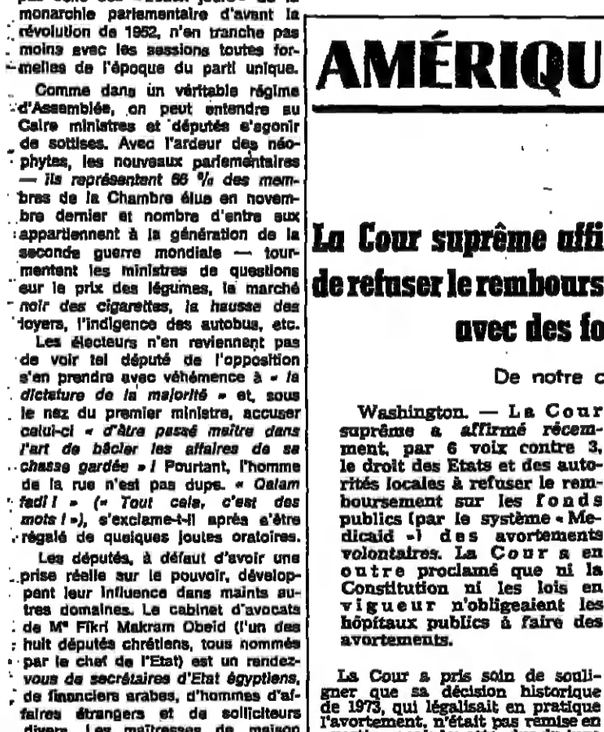

EUROPE

Grande-Bretagne

Un conflit social mineur devient une affaire politique

De notre correspondant

Londres. — Une grève qui dure depuis dix mois et qui n'intéresse qu'une cinquantaine de travailleurs, est en train de se transformer en épreuve de force entre les syndicats et quelque deux cent cinquante employés — pour la plupart des femmes d'origine asiatique — qui refusent de se laisser « embrigader » dans un syndicat. L'affrontement a pris une tournure spectaculaire, jeudi 23 juin, lorsqu'un policier a été grièvement blessé après que deux cents mineurs du Yorkshire soient venus prendre part au conflit.

L'affaire a commencé en août 1976 lorsque certains employés du laboratoire photographique Grunwick, à Willesden, au nord de Londres, demandèrent à la direction de reconnaître le syndicat Apex, qui groupe surtout des travailleurs à « col blanc ». Plus de 85 % des employés de l'entreprise se prononcèrent contre cette reconnaissance. Les minoritaires ayant décidé de cesser le travail furent congédiés. Le secrétaire général d'Apex, invité à plaider la cause de son syndicat à l'intérieur de l'entreprise, a été hué par les ouvriers.

L'organisation syndicale a décidé de recourir à ce qu'on appelle des « *piquets massifs* ». Il s'agit de renforcer les piquets de grève traditionnels avec le plus grand nombre de manifestants. Depuis une dizaine de jours, près de deux mille militants venus de tous les horizons s'efforcent d'interdire l'entrée du laboratoire aux employés résolus à poursuivre leur travail.

La direction de l'entreprise a décidé de protéger ses employés en les amenant au laboratoire en autobus. Plusieurs centaines de policiers s'efforcent de défendre le « *droit au travail* ». Deux membres du gouvernement — le ministre de la défense, M. Mulley, et celui de l'éducation, Mme Shirley Williams — se sont joints aux piquets de grève.

La température s'est élevée jeudi avec l'arrivée de quelques centaines de mineurs auxquels leur syndicat a payé le voyage à Londres et une indemnité de 15 livres par jour. Après avoir été arrêté, puis inculpé, leur leader, M. Scargill, a peut-être défini le véritable caractère du conflit en disant : « *Nous ne permettrons pas que le mouvement trade-unioniste subisse une défaite.* »

Avec un certain retard, le premier ministre, M. Callaghan s'est vu contraint de dénoncer aux Communes ceux qui s'efforcent, selon lui, de transformer un conflit social en bataille politique. Il souhaite que les véritables piquets de grève soient clairement identifiés par des brassards et distingués ainsi de leurs supporteurs accourus de toutes parts.

JEAN WETZ.

Espagne

L'opinion publique et les partis condamnent l'assassinat de l'industriel basque enlevé par l'ETA

De notre envoyé spécial

Madrid. — Les partis politiques espagnols ont unanimement condamné jeudi 23 juin l'assassinat de M. Javier de Ybarra, industriel basque et ancien maire de Bilbao, qui avait été enlevé par l'ETA et dont le corps a été retrouvé mercredi. L'opinion publique a été particulièrement choquée par le fait que les terroristes aient tué leur otage faute d'avoir obtenu le milliard de pesetas (80 millions de francs) exigé comme rançon. « *Un crime sale*, écrit le quotidien *Informaciones*, *commis pour une somme qui devait permettre à ses auteurs de vivre en gangsters multimillionnaires.* »

La réaction des journaux et des hommes politiques est semblable : l'Espagne vient de voter dans un climat de relative liberté, disent-ils ; elle fait ses premiers pas sur le chemin de la démocratie ; le peuple basque a obtenu que ses prisonniers soient libérés et s'est prononcé à une majorité écrasante pour un passage pacifique vers l'autonomie. Dans ce contexte, le meurtre de M. de Ybarra apparaît comme une « *grave faute politique* », un « *attentat* » contre ce que les Espagnols ont eu tant de mal à apprendre et qu'ils sont en train de réussir : la réconciliation nationale, le rejet des extrémismes de tous bords.

En Catalogne, en revanche, la transition vers l'autonomie semble s'effectuer sans drame. Le gouvernement madrilène vient de satisfaire une des demandes formulées par les socialistes catalans lors de leur rencontre avec le président du gouvernement, M. Suarez : il a accordé un passeport diplomatique à M. Tarradellas, président de la Généralité (gouvernement catalan), en exil en France. Celui-ci pourra donc rentrer *bientôt* à Barcelone, où aura lieu samedi la première réunion de l'Assemblée parlementaire catalane constituée par des députés et sénateurs élus le 15 juin.

A Madrid, M. Suarez poursuit activement ses consultations en vue de former un nouveau gouvernement. Il semble surtout soucieux de consolider sa coalition — *l'Union du Centre démocratique* — afin de constituer un cabinet centriste. Le premier pas, indique-t-on, serait la création d'un groupe parlementaire homogène, le second serait la fusion en un seul parti centralisé. M. Suarez annoncera-t-il la composition de sa nouvelle équipe avant la proclamation officielle des résultats des élections ? Celle-ci avait été promise pour le 21 juin. Mais le travail des commissions électorales, réunies depuis lundi dans les palais de justice des différentes capitales de province, doit durer encore au *moins jusqu'à la semaine prochaine*.

Le quotidien *Diario 16* affirme jeudi que les derniers chiffres officiels publiés le 17 juin comportaient huit cent cinquante mille suffrages « en trop » : et ce n'est sans doute pas un hasard s'ils étaient presque tous à l'avantage de la coalition gouvernementale. En fait, selon une source officieuse, les résultats définitifs devraient montrer que l'écart entre les partisans de M. Suarez et les socialistes est faible : on parle de 400 000 voix, soit environ 2 % des votants.

CHARLES VANHECKE.

Italie

LES SIX PARTIS DE L'« ARC CONSTITUTIONNEL » ENGAGENT LA PHASE FINALE DE LEURS NÉGOCIATIONS

(De notre correspondant.)

Rome. — Les délégations des six partis de l'« arc constitutionnel » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain, libéral) devaient se réunir dans l'après-midi du vendredi 24 juin pour engager la phase finale de leurs négociations. Destinées à établir un programme de gouvernement, celles-ci se concluront la semaine prochaine par une ou plusieurs rencontres « historiques » entre six secrétaires généraux.

Les socialistes ont renoncé à *exiger un remaniement ministériel*, mais ils ne cachent pas leur amertume et tentent de se dissocier du P.C., dont le principal souci serait, selon eux, de s'entendre avec la démocratie-chrétienne. Leur journal, *Avanti*, affirme : « *Le P.S.I. n'ouvrira pas la crise du gouvernement et ne mettra pas d'obstacle insurmontable à la conclusion d'un accord de programme. Il n'estime pas, pour autant, que la bataille est terminée et que les problèmes sont résolus.* »

Ce projet d'accord en quatre points — économie, ordre public, enseignement et collectivités locales — vient d'être soumis aux syndicats. Ils en ont accepté le principe, soulignant même la « *grande valeur politique* » d'une telle initiative. Le contenu du texte ne les a cependant guère enthousiasmés.

ROBERT SOLÉ.

● *M. Julio Andreotti*, président du conseil italien, fera une visite de travail à Paris les 18 et 19 juillet, a confirmé le porte-parole de l'Elysée, M. Jean-Philippe Lecat. Il sera reçu le 19 juillet par M. Valéry Giscard d'Estaing, qui offrira un déjeuner en son honneur.

Tchécoslovaquie

Le B.I.T. va faire une enquête sur la situation des signataires de la Charte 77

De notre correspondante

Genève. — M. Joseph Morris, ancien bûcheron, chef de la délégation des travailleurs canadiens au conseil d'administration du Bureau international du travail, a été élu, jeudi 23 juin, président du B.I.T., à l'issue de la conférence internationale du travail (*le Monde* des 23 et 24).

Au cours de la même séance, le conseil d'administration du B.I.T. a décidé, sur plainte de la Confédération internationale des syndicats libres, de faire une enquête en Tchécoslovaquie, pour tenter d'éclaircir la situation des signataires de la Charte 77 privés de leur emploi. La commission d'enquête a désigné ses délégués, MM. Hector Griffin, représentant du gouvernement vénézuélien, Herbert Maier, représentant des travailleurs autrichiens, et Antonio Vitale-Jacasa, représentant des employeurs d'Argentine. Ce dernier sera remplacé, jusqu'à nouvel avis, par M. George Polites, représentant les employés australiens. Délégué des associations patronales de son pays aux conférences internationales du travail depuis de longues années, M. Vitale-Jacasa a été enlevé à son domicile de Buenos-Aires par des inconnus, peu de temps avant la conférence internationale du travail, et n'a pas reparu.

La commission tripartite est également chargée de donner suite à une plainte de la Confédération syndicale mondiale contre la Communauté européenne accusée de faire remplir aux fonctionnaires qu'elle recrute des questionnaires non conformes aux prescriptions de la Convention internationale n° 111, sur la discrimination dans l'emploi. — I. V.

AFRIQUE

A la veille de l'indépendance de Djibouti

Une grande parade militaire est organisée à Addis-Abeba

Alors qu'à Djibouti le gouvernement de M. Hassan Gouled prépare les fêtes de l'indépendance, qui sera célébrée le 27 juin en présence notamment de MM. Galley, ministre de la coopération, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, les dirigeants éthiopiens annoncent pour le samedi 25 juin une grande parade militaire à Addis-Abeba. Les forces armées, et surtout les quelque trois cent mille membres des milices populaires récemment formées, défileront et « *montreront au monde*, selon un porte-parole du ministère de l'information, *que les Ethiopiens sont prêts à défendre la révolution contre les forces extérieures* ».

La situation, il est vrai, paraît à nouveau s'être dégradée au sud et au nord de l'Ethiopie. En Erythrée, selon un journal de Khartoum, les forces de libération auraient occupé le 21 juin l'aéroport de Barentu, près de la frontière soudanaise, isolant ainsi mille cinq cents soldats éthiopiens retranchés dans la ville. Par ailleurs, des combats auraient lieu entre les fronts érythréen et tigréen et les premiers éléments des « milices paysannes » acheminées actuellement sur les provinces du Nord.

Dans le Sud, le Front de libération de la Somalie occidentale (soutenu par Mogadiscio) aurait attaqué la semaine dernière les villes de Harrar, Jijiga et El Kere et détruit à nouveau le pont de la ligne de chemin de fer reliant Addis-Abeba à Djibouti.

Enfin, le président de Somalie, le général Syaad Barre, est arrivé à Abou-Dhabi jeudi 23 juin, afin de se concerter avec les dirigeants de la fédération du Golfe sur « *les problèmes majeurs qui se posent à la sécurité dans la mer Rouge à la veille de l'accession de Djibouti à l'indépendance* ».

Le président de la Somalie a reçu peu après son arrivée Cheikh Zayed Ben Sultan Al-Nahyane, gouverneur de la principauté et président de l'Etat des Emirats arabes unis. L'ambassadeur saoudien auprès des Emirats a déclaré que les dirigeants arabes devaient *se concerter à la suite de « concentrations militaires éthiopiennes aux frontières de Djibouti et des manœuvres auxquelles se livre le gouvernement d'Addis-Abeba en vue d'imposer des obligations à cet Etat arabe* ». — (*A.F.P., UPI, A.P.*)

Guinée

DANS UN MESSAGE A M. GISCARD D'ESTAING

M. Sekou Touré réitère sa demande d'extradition de M. Jean-Paul Alata

M. Seydou Keita, ambassadeur de Guinée, a déclaré jeudi 23 juin que le gouvernement guinéen avait demandé officiellement au gouvernement français l'extradition de M. Jean-Paul Alata, citoyen français ayant acquis la nationalité guinéenne, auteur du livre *Prisons d'Afrique*, interdit dès sa parution en octobre 1975, sur instruction de M. Poniatowski, alors ministre de l'intérieur. La demande guinéenne était contenue dans un message du président Sekou Touré à M. Giscard d'Estaing, remis à ce dernier jeudi après-midi par M. Keita.

L'ambasssadeur guinéen a déclaré à sa sortie de l'Elysée : « *La France a le droit d'accorder l'asile politique à tous les citoyens étrangers qu'elle estime aptes à l'obtenir. Mais le gouvernement guinéen a aussi le droit de demander à tout gouvernement l'extradition de tel ou tel citoyen de son pays dont le retour sur son territoire est jugé indispensable.* »

M. Seydou Keita a toutefois indiqué que cette affaire ne constituait pas un préalable à l'amélioration des relations entre la France et la Guinée, « *amélioration qui*, dit-il, *se constate tous les jours* ».

L'ambassadeur de Guinée a également dit qu'il avait évoqué la prochaine visite du chef de l'Etat français à Conakry, lors de son entretien avec ce dernier, affirmant : « *Le président Giscard d'Estaing a réaffirmé avec fermeté son désir de se rendre en Guinée le plus tôt possible. Il étudie actuellement le programme de cette visite.* »

[Les diverses tentatives de réconciliation amorcées entre M. Sekou Touré et ses pairs francophones, MM. Léopold Sedar Senghor, président du Sénégal, et Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, ont échoué par suite du refus opposé par ces derniers d'extrader les opposants au régime de Conakry. Ce fut le cas notamment de la tentative de reprise du dialogue guinéo-ivoirien après la visite de M. Houphouët-Boigny à Faranah, village natal de M. Sekou Touré, en juillet 1972. Depuis lors, les rapports entre la Guinée, d'une part, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, d'autre part, n'ont cessé de se dégrader, les Guinéens accusant les Ivoiriens et les Sénégalais de conspirer contre M. Sekou Touré.]

République Sud-Africaine

LA POLICE ANNONCE UN « DURCISSEMENT » DE LA RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS

Johannesburg (*A.F.P., A.P., Reuter*). — La situation demeure tendue à Soweto, faubourg noir de Johannesburg, après les violents affrontements entre la police et deux mille étudiants, qui ont fait un mort jeudi 23 juin (nos dernières éditions du 24 juin). La victime, un jeune Africain de seize ans, a été tué par balles lors de la dislocation du cortège des manifestants, qui réclamaient la libération des dirigeants étudiants emprisonnés et protestaient contre le système d'éducation bantoue. En outre, deux enfants ont été *tués* par un camion dont le conducteur apeuré avait perdu le contrôle. Quinze autres manifestants ont été blessés par balles.

D'autre part, la police a chargé plusieurs centaines de lycéens près de son quartier général, dans le centre de Johannesburg. Cent quarante-six manifestants ont été arrêtés.

Evoquant les manifestations de la journée, le général Jan Visser, chef de la police de Soweto, a annoncé jeudi soir un « *durcissement* » de la répression. « *J'estime que nous avons fait trop longtemps preuve de patience envers les manifestants*, a-t-il dit. *S'ils veulent la bagarre, ils l'auront.* »

Deux témoignages contre l'oppression

Leonide Plioutchtch

Dans le carnaval de l'Histoire

Mémoires

"Le document le plus terrible et le plus indispensable depuis *Le Pavillon des cancéreux*".

Bertrand Poirot-Delpech / Le Monde

Traduit du russe - Collection "Actuels" dirigée par Claude Durand - Un volume 448 pages 59 F.

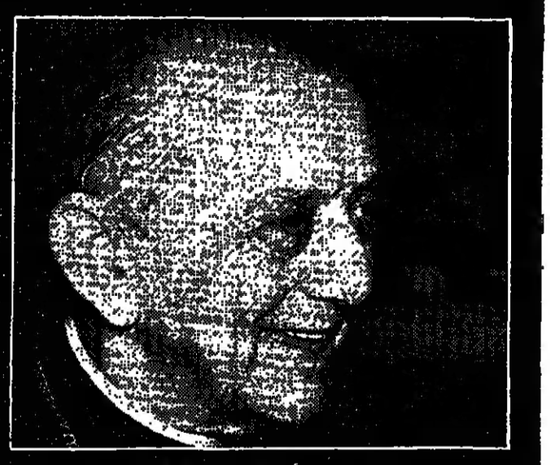

Dom Helder Camara

Les conversions d'un évêque

Entretiens avec José de Broucker

Célèbre par son combat pour le Tiers-Monde, l'archevêque du Brésil raconte ici l'itinéraire d'un homme passionné de justice et de liberté.

Collection "Traversée du Siècle" dirigée par Jean Lacouture - Un volume 204 pages 39 F.

SEUIL

36 B

ABONNEMENT GRATUIT

au Bulletin d'informations des Editions du Seuil

A retourner aux Editions du Seuil, 27, rue Jacob - 75261 Paris - Cedex 06

NOM .....

ADRESSE .....

..... DEPART CODE POSTAL

PROFESSION .....

Je m'intéresse à :

☐ romans ☐ essais et théorie littéraires ☐ histoire ☐ religions ☐ musique ☐ philosophie et sciences humaines ☐ sciences ☐ cinéma ☐ architecture / urbanisme ☐ santé ☐ politique / économie ☐ éducation

DIPLOMATIE

L'ARTICLE DE L'HEBDOMADAIRE SOVIÉTIQUE «TEMPS NOUVEAUX»

« Une interprétation de l'eurocommunisme qui répond exclusivement

L'article paru dans l'hebdomadaire soviétique « Novoïe Vremia » (« Temps nouveaux »), jeudi 23 juin, contre M. Carrillo, se présente comme une critique de l'ouvrage, récemment paru, du chef du P.C. espagnol, « l'Eurocommunisme et l'Etat ». Nous publions ci-dessous ce que l'auteur de l'article écrit de l'« eurocommunisme » et des relations entre le P.C.U.S. et le P.C.E.

Une analyse objective de ce qui est dit dans l'ouvrage de Santiago Carrillo à ce sujet fait conclure que l'auteur emploie ce terme (ou cette *notion*) [de l'eurocommunisme] et la défend dans les buts suivants :

1) Pour opposer les partis communistes des pays capitalistes européens aux partis communistes des pays socialistes ;

2) Pour dénigrer le socialisme réel, c'est-à-dire les pays qui ont déjà créé une société nouvelle, et tout d'abord l'Union soviétique ;

3) Pour repousser toutes les conclusions que les communistes d'Europe ont tirées conjointement, les objectifs qu'ils ont fixés dans la lutte pour les intérêts de la classe ouvrière, de tous les travailleurs, pour la cause de la paix, de la démocratie et du progrès social. Il y oppose un tout autre programme, qui se ramène en fait au maintien de la division de l'Europe en blocs militaires opposés, et, qui plus est, au renforcement du bloc agressif de l'OTAN. Il serait superflu de fournir des preuves particulières pour *démontrer qu'une* telle approche ne répond ni aux intérêts de la paix ni aux intérêts du socialisme.

Avant de parler des conceptions de Santiago Carrillo, il faut dire deux mots sur le terme même de l'eurocommunisme et ses diverses interprétations.

Ce terme, émanation de la pensée politique bourgeoise, est apparu il n'y a relativement pas longtemps. Il est répandu à travers le monde, prenant tantôt un aspect, tantôt un autre, au gré de celui qui en use.

Une des interprétations de l'« eurocommunisme » est celle des représentants des forces de gauche, y compris des partis communistes, indiquant généralement que ce terme n'appartient pas par lui-même aux communistes, qu'il n'a pas été créé par eux. Plusieurs auteurs l'emploient pour désigner certains traits communs caractérisant la stratégie actuelle des partis communistes des pays du capitalisme évolué, la stratégie de leur lutte pour la démocratie et le socialisme.

Il ne fait aucun doute que les thèses stratégiques de plusieurs partis d'Europe occidentale et, plus généralement, des partis des pays capitalistes ayant un haut niveau de développement socio-économique, ont des bases communes. Ce fait est bien connu et reconnu depuis longtemps, du temps de Lénine déjà. Le P.C.U.S. a toujours souligné l'importance qu'il y a à tenir compte des conditions spécifiques de l'action des communistes pour élaborer la stratégie de la lutte révolutionnaire. Il est naturel que les partis communistes des pays capitalistes évolués, comme d'ailleurs les autres partis communistes, s'appliquent à tenir compte des conditions nationales et historiques de développement de leurs pays.

« Le communisme est seul et unique »

Quant à cette interprétation, on peut formuler plusieurs objections :

1) Les pays du capitalisme évolué n'existent pas qu'en Europe. Il y a aussi les Etats-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie ; bref, l'« eurocommunisme » est une notion trop étroite.

2) Mettre dans le même sac tous les partis communistes, ne fût-ce que ceux des pays ouest-européens, c'est simplifier trop. En effet, les pays d'Europe occidentale sont loin d'être identiques, pas seulement du point de vue géographique, mais, encore et surtout, du point de vue économique et social. La Grande-Bretagne est une chose, et l'Espagne en est une autre, la Grèce est une chose, et la Norvège en est une toute différente. A plus forte raison, leurs traditions historiques, leurs coutumes, etc., ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi, malgré la communauté de certaines approches revêtant une importance de principe quant à la lutte pour le socialisme, bien des choses dans la stratégie des partis ouest-européens se distinguent sensiblement.

3) Enfin, la notion d'« eurocommunisme » apparaît erronée aussi parce qu'elle suppose qu'il s'agit non pas des particularités des stratégies des P.C. de certains pays — ce qui est parfaitement logique et ce qui a été souligné dans de nombreux documents des partis communistes, mais d'on ne sait quel communisme spécifique.

Or, le communisme — le communisme vrai, scientifique — est seul et unique, c'est celui dont les fondations ont été posées par Marx, Engels et Lénine, et dont le mouvement communiste contemporain suit les principes.

Il est une autre interprétation très répandue de l'« Eurocommunisme » : celle que lui prêtaient dès le début les représentants du monde bourgeois. Pour la revue italienne *l'Europeo* du 25 avril, l'« Eurocommunisme », c'est avant tout un *instrument de « pluralisation »* du communisme, c'est-à-dire de la scission en partis s'opposant les unes aux autres. En second lieu, c'est une tendance politique répondant (précisément pour ces raisons) aux intérêts de la « stabilité politique internationale », c'est-à-dire du maintien du *statu quo* politique favorable aux objectifs de l'impérialisme, aux objectifs des Etats-Unis.

Depuis lors, les idéologues bourgeois des différents pays ont proposé à maintes reprises leur interprétation de l'eurocommunisme. En fin de compte, toutes ces explications se ramenaient à une *chose bien simple. Ils voudraient* bien que les partis communistes et ouvriers d'Europe occidentale cessent d'être des partis communistes, qu'ils s'élèvent contre le communisme scientifique créé par Marx, Engels et Lénine, et, ce qui est plus important encore, rompent tous les liens avec les partis communistes et ouvriers des pays socialistes d'Europe, s'engagent dans la voie de la confrontation avec eux.

Il faut dire que c'est à peu près cette ligne qu'ont adoptée les représentants de plusieurs partis sociaux-démocrates. Ainsi, Bruno Kreisky, président du parti socialiste d'Autriche, a fait part aux militants de son parti réunis à Alpbach, l'année dernière, de la *façon dont il voyait les partis* « eurocommunistes ». Ses conseils se ramenaient à ceci : ces partis doivent renoncer aux idées de la révolution socialiste et du pouvoir de la classe ouvrière ; renoncer à l'internationalisme prolétarien, et tout d'abord à l'amitié et à la solidarité avec l'Union soviétique et d'autres pays du socialisme.

Il n'y a pas longtemps, Ferenc Varnai écrivait avec juste raison dans le *Nepszabsag* (Hongrie) : *« La mise en circulation dans la lutte politique de la notion d'« eurocommunisme » n'est qu'une manœuvre visant à détourner l'attention de la lutte contre les monopoles, de présenter quelques-uns des partis communistes ouest-européens, que l'on taxe d'« eurocommunisme » comme antisoviétiques, de provoquer des litiges entre les partis frères, plus particulièrement entre ceux qui sont au pouvoir et ceux qui luttent pour y accéder. »*

L'union de l'Europe occidentale sur une plate-forme antisoviétique

En lisant le livre de S. Carrillo, on peut présumer d'abord qu'il s'agit de différence dans la stratégie et la tactique des partis communistes de différents pays. L'auteur expose des considérations assez répandues au sujet de certaines particularités de la stratégie des P.C. dans les pays évolués, etc. Comme il le souligne, l'« eurocommunisme » est à son avis une « *conception stratégique autonome* », applicable à « *tout pays évolué* », bien que se basant surtout sur l'expérience de l'Europe.

Mais ce n'est là que le début. S. Carillo passe ensuite à une autre interprétation de l'« eurocommunisme » qui est exactement celle conçue par les adversaires *impérialistes* du communisme.

En effet, Carrillo fait une découverte : l'« eurocommunisme » peut exercer une « *influence décisive* » sur la création d'une « Europe unie », ce qui permettra à celle-ci de « jouer un rôle indépendant dans un monde équilibré qui est aujourd'hui divisé en groupements régionaux ». Plus loin, il s'avère qu'il s'agit non pas de l'Europe, mais seulement de l'Europe occidentale. Selon S. Carrillo, l'« eurocommunisme » est une conception de groupement isolé des pays ouest-européens en tant que « force » s'opposant tout d'abord aux Etats socialistes.

L'auteur de l'ouvrage peut objecter qu'il ne le mentionne nulle part. Il est vrai que, pour ne pas se présenter purement et simplement en partisan de l'atlantisme et en adversaire du socialisme, il parle du socialisme et même, de temps à autre, appelle à édifier le socialisme dans les pays ouest-européens. Mais comment le concilier avec ses autres déclarations quand il parle, par exemple, d'« une certaine phase dans l'organisation de la défense au niveau européen ». Personne n'ignore ce que c'est que l'« organisation de la défense au niveau européen » : c'est l'application de la politique impérialiste d'armement de l'Europe occidentale *contre le socialisme mondial*, c'est la politique de l'alliance de la réaction européenne avec la réaction américaine. N'est-il pas *clair que de pareilles idées sont* bien éloignées de l'édification du socialisme ?

Soit dit à propos, encore tout récemment, S. Carrillo approuvant l'idée de l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN, c'est-à-dire à ce bloc d'agression dont le but essentiel est de préparer la guerre contre l'Union soviétique et les pays du socialisme.

Dans ce livre, ce point de vue plus qu'étrange n'est pas repris. Cependant, ce qu'il dit suffit amplement, car il en découle clairement que l'idée principale de l'auteur est l'« union » de l'Europe occidentale sur une plate-forme antisoviétique. Il n'est pas étonnant que ce genre *de projets de S. Carrillo* lui vaille l'approbation des idéologues bourgeois.

L'idée de création d'une « Europe unie », d'une Europe « indépendante de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis », a un autre aspect encore, c'est l'idée de la scission des forces démocratiques et du mouvement communiste du continent en deux parties. Quand le mouvement démocratique et communiste *ouest-européen suivra* une « troisième » ou « moyenne » voie, fort douteuse, située quelque part entre le capitalisme et le socialisme, cela rappellera fort les idées énoncées en novembre dernier à Genève par les dirigeants de l'*internationale socialiste*.

Il faut noter que l'idée du cloisonnement du mouvement communiste européen, de sa scission, semble être très chère à Santiago Carrillo.

Un antisoviétisme qui va crescendo

(...) Certes, non seulement le droit, mais aussi le devoir des partis communistes d'Europe occidentale de coordonner leurs actions découlent ne serait-ce que du fait que le capital ouest-européen opère depuis longtemps contre le mouvement ouvrier en un front uni. Mais on ne voit pas pourquoi, au nom de cette coordination, il faudrait renoncer à la coopération avec les partis communistes des pays du socialisme et, qui plus est, « réviser les principes de l'internationalisme ». C'est que, jusqu'à présent — et durant des années, — la coopération des P.C. de la partie occidentale du continent s'est développée avec succès, en même temps que la coopération des communistes à l'échelle européenne.

Il ne fait pas de doute que l'interprétation de l'eurocommunisme fournie par S. Carrillo répond exclusivement aux intérêts de l'impérialisme, des forces de l'agression et de la réaction. Sa mise en œuvre entraînerait de graves conséquences, et les communistes des pays du capital y compris, de l'Espagne elle-même, seraient les premiers à en pâtir. Enfin, sa mise en pratique aboutirait à la scission du mouvement communiste international, c'est-à-dire à l'objectif auquel les forces impérialistes réactionnaires aspirent depuis des décennies.

Dans les thèses de S. Carrillo, l'« eurocommunisme » est étroitement lié à son antisoviétisme, qui va crescendo. Caractérisant la politique de l'Union soviétique, les activités du P.C.U.S., S. Carrillo use ces temps derniers, pour parler de notre pays et de notre parti, d'expressions que les publicistes les plus réactionnaires ne se permettent pas souvent. Dans ce domaine, S. Carrillo a accompli une « évolution » surprenante.

Comment Carrillo caractérise-t-il l'Union soviétique ? A son avis, ce qui a été fait en U.R.S.S. ne correspond pas aux idées du marxisme-léninisme. Comme l'affirme Carrillo, la révolution d'Octobre a engendré un type d'Etat qui, « *sans être bourgeois* », ne peut pas non plus être considéré comme un Etat de démocratie ouvrière où le prolétariat organisé est la classe dominante.

Cela est dit du pays où la classe ouvrière constitue la force motrice de la société, où elle assume, avec la paysannerie et l'intelligentsia, toute la plénitude du pouvoir. (...)

Non, ce n'est pas par ignorance que S. Carrillo dénigre le socialisme et notre pays. Il s'agit là plutôt d'un antisoviétisme délibéré. (...)

Comment caractériser, sinon comme antisoviétique, la monstrueuse affirmation de S. Carrillo que l'Union soviétique est une « *superpuissance* » responsable de la course aux armements et poursuivant des objectifs de grande puissance ? Peut-on parler autrement de ses propos calomnieux *prétendant* qu'aussi bien la lutte de classes que l'internationalisme sont exploités par l'Union soviétique pour arriver précisément à ces fins ?

La réalité des soixante ans d'existence de l'Union soviétique prouve irréfutablement le caractère mensonger de ces allégations. Au cours de ces six décennies, la direction soviétique d'Etat ou du parti n'a jamais utilisé la puissance de l'U.R.S.S. à des fins égoïstes, au détriment de la cause de la paix et du socialisme, à l'encontre des intérêts nationaux des autres Etats. Pas une seule fois l'Union soviétique ne s'est soustraite à son devoir internationaliste. Cela est fort bien attesté par les dirigeants des Etats tels que le Vietnam et le Laos, Cuba et l'Angola, par les dirigeants des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et d'Amérique latine, par les patriotes du Chili et de l'Uruguay. Et, d'ailleurs, cela est attesté avec toute la clarté et à bien haute voix par les patriotes espagnols, les communistes espagnols, qui se sont convaincus

ASIE

Chine

UN DÉBAT SUR LES DISPARITÉS DE SALAIRES S'EST OUVERT A L'UNIVERSITÉ DE PÉKIN

Pékin (*A.F.P.*) — Un « dazibao » (journal mural) affiché le 19 juin à l'université de Pékin a suscité dans cet établissement un grand débat sur les salaires et les privilèges en Chine. Ce document de trente-deux feuillets porte la signature Yi Lin Zhi Hsi, pseudonyme qui désigne, croit-on savoir, un groupe dont certains membres auraient, selon des sources chinoises, été récemment libérés de prison.

Des réunions, auxquelles participent professeurs et étudiants, ont commencé jeudi 23 juin, à Peita, pour débattre de l'intérêt de ce document, le premier du genre dans la capitale chinoise depuis l'arrestation, en octobre 1976, de la « bande des quatre ».

Ils comparent, à ce sujet, la Chine au Japon, aux Etats-Unis et à l'Europe occidentale, statistiques à l'appui, pour montrer que dans leur pays la plus-value qui apparaît dans le processus de production ne va pas « à une seule classe ».

Le « dazibao » pose cependant la question de savoir qui sont les principaux bénéficiaires de cette plus-value. Il constate, en effet, une assez grande disparité des salaires (ceux-ci varient entre 100 francs et 900 francs).

Tout en indiquant ensuite que cette disparité n'est pas suffisamment grande pour qu'on puisse parler de classe « capitaliste » en Chine, « le « dazibao » préconise un resserrement de l'éventail des salaires en relevant les rémunérations les plus basses. Il constate l'existence des privilégiés et cite les avantages dont bénéficient certains en matière de logement, de transports et ou de nourriture, mais il ajoute que ces pratiques ne sont pas « généralisées ».

● *Le « Prix de l'Asie »*, fondé par l'Association des écrivains de langue française (ADELF) a été attribué, le mercredi 22 juin, à Taïen Tche-hao pour son ouvrage la *Chine*, paru récemment à la Librairie générale de droit et de jurisprudence, dans la collection « Comment ils sont gouvernés », et à Pierre-Antoine Perrod pour son livre *l'Affaire Lally-Tollendal*, chez Klincksieck.

A travers le monde

Argentine

● NEUF GUERILLEROS ont été tués au cours d'un affrontement qui a eu lieu à Rosario, à 350 kilomètres au nord de Buenos-Aires, annonce un communiqué des forces armées. — (*A.F.P.*)

Chili

● VINGT-SIX PERSONNES, parents de prisonniers politiques « disparus », qui faisaient depuis plus d'une semaine la grève de la faim au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) à Santiago-du-Chili, ont cessé leur mouvement. A la suite de l'intervention de M. Kurt Waldheim, le gouvernement chilien aurait accepté de faire une enquête sur le sort des « disparus ». — (*A.F.P.*)

Chine

● UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE CHINOIS DES AFFAIRES ETRANGERES a confirmé, vendredi 24 juin, que M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, séjournerait à Pékin les 22 et 23 août « *pour poursuivre les conversations en vue de la normalisation des relations* » entre la Chine et les Etats-Unis. — (*Reuter.*)

Etats-Unis

● LE VENTE D'UN ORDINATEUR CYBER 76 A L'U.R.S.S. a été interdite, jeudi 23 juin, par le ministère du commerce. Cet ordinateur de très grande taille, fabriqué par la société Control Data, est destiné à la recherche météorologique, mais il aurait pu être utilisé, selon le ministère, à des fins militaires. — (*U.P.I.*)

Gabon

● M. OMAR BONGO, président de la République du Gabon, a ouvert, jeudi 23 juin à Libreville, la *vingt-neuvième session* des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine. Ces assises, qui dureront une semaine, sont destinées à préparer le « sommet » des chefs d'Etat membres de l'O.U.A., qui se tiendra du 2 au 5 juillet dans la capitale gabonaise.

Inde

● LE GOUVERNEMENT a retiré, jeudi 23 juin, aux services de police et de sécurité les pouvoirs exceptionnels qu'ils possédaient sous le régime de Mme Gandhi pour surveiller les citoyens. Il a notamment fait supprimer les écoutes téléphoniques, sauf pour les questions de sécurité nationale. — (*Reuter.*)

Ouganda

● SELON RADIO-KAMPALA, le maréchal Idi Amin Dada a qualifié, jeudi 23 juin, de « *malicieuse propagande* » les informations selon lesquelles il aurait été blessé au cours d'*un attentat*. Après six *jours* de silence, la radio ougandaise a annoncé que le chef de l'Etat « *se reposait* », à la suite d'une période d'intenses activités, sans préciser toutefois où. Citant un porte-parole militaire, généralement considéré comme le maréchal lui-même, Radio-Kampala a *également* démenti la fuite au Kenya de militaires ougandais. Elle a affirmé qu'il s'agissait, en fait, d'une force d'invasion venue du Kenya et repoussée par l'armée ougandaise avec l'aide de la population. On confirme néanmoins à Nairobi l'arrivée de réfugiés fuyant une purge effectuée dans l'armée. — (*Corresp.*)

Centrafrique

● UNE « EMINENTE PERSONNALITE » représentera le pape Paul VI aux cérémonies du sacre de l'empereur Bokassa Ier, auxquelles seront associées, le 4 décembre prochain, toutes les organisations confessionnelles. Selon la Voix de l'Empire Centrafricain, captée jeudi 23 juin à Paris, cette promesse a été faite le 20 juin dernier par le prononce apostolique à Bangui, Mgr Oriano Philippi, représentant du Saint-Siège dans l'Empire Centrafricain. — (*A.F.P.*)

République d'Irlande

● M. LIAM COSGRAVE, chef de coalition gouvernementale Fine Gael-travaillistes, battue aux élections du 16 juin, a annoncé jeudi 23 juin qu'il démissionnait de ses fonctions de leader du parti Fine Gael.

Fils du premier leader du Fine Gael, William Cosgrave, qui fut de 1922 à 1932 le premier chef du gouvernement de l'Etat irlandais, M. Liam Cosgrave est âgé de cinquante-sept ans. Entré au Parlement en 1943, il dirigeait le parti depuis douze ans. M. Cosgrave expédiera les affaires courantes du parti et du gouvernement sortant jusqu'au 5 juillet, date à laquelle M. Lynch prendra officiellement ses fonctions de premier ministre. M. Cosgrave représentera donc son pays, comme il était prévu, les 29 et 30 juin, au Conseil européen de Londres. — (*Corresp.*)

Rhodésie

● LE FRONT RHODESIEN, parti de M. Smith, a exclu de ses rangs, jeudi 23 juin, onze parlementaires qui s'étaient élevés à la fin de l'année dernière contre l'annulation par le gouvernement de certaines lois raciales. D'autre part, le Parlement a décidé de prolonger de douze mois l'état d'urgence. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● LE PHYSICIEN JUIF SOVIETIQUE BENJAMIN FAIN a annoncé jeudi qu'il avait obtenu son visa d'émigration après trois ans d'attente. Il devra quitter l'U.R.S.S. dans un délai de dix jours. Les autorités avaient justifié, en 1974, leur refus de l'autoriser à partir par le fait qu'il possédait « *des informations utiles à l'Etat* ». M. Fain, personnalité active du groupe qui milite pour le droit à l'immigration, a fait l'objet à plusieurs reprises de mesures policières. — (*A.F.P.*)

librairie-centre des pays de langue espagnole et portugaise
(anciennement Librairie Portugaise et Brésilienne)
Tout sur les pays d'Amérique Latine, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, l'Angola, le Mozambique, la Guiné Bissau, le Cap Vert, St Tomé et Principe : livres, disques, presse, guides, cartes géographiques, méthodes audio-visuelles, diapositives, drapeaux, conférences, etc.
- Importation exclusive.
16, rue des Ecoles, Paris-Ve - Tél. : 033.48.15 - Métro Maubert-Mutualité.
(Vente par correspondance, sauf pour les journaux et les revues).

MATH-SECOURS
Sixième à terminales
OBJECTIFS RÉVISIONS : 29 août au 3 septembre
PRÉVISIONS : 5 au 13 septembre
Parce que l'avenir d'une année scolaire... se prépare avant la rentrée scolaire...
18e Muette 504-11-11 - 6e Odéon 325-66-50 - 8e Saint-Lazare 293-68-62
COURS PRIVE G

DIPLOMATIE

CONTRE M. SANTIAGO CARRILLO

pond exclusivement aux intérêts de l'impérialisme »

ar leur propre expérience de attachement de l'Union soviéique aux idées de l'internatioalisme.

On est amené à se demander : u'est-ce qui a incité S. Carrillo adopter une telle attitude à égard du socialisme, à l'égard e l'U.R.S.S. ? Où sont les racines e pareille attitude ? On pourra onner par la suite une réponse précise. Cependant, d'ores et déjà, Carrillo lui-même a fort bien xpliqué certains points.

Il a déclaré à plusieurs reprises ue l'internationalisme était « *une urvivance* ». En février 1976, il st allé plus loin encore. Il a déclaré qu'il était en train de *réviser la théorie marxiste-léniniste* ». Voilà bien une occupation plutôt étrange pour un communiste. A cela S. Carrillo a lui-même donné une explication, en juin de l'année dernière. Un correspondant américain lui avait demandé pourquoi, avec de telles opinions, il se disait communiste. Carrillo répondit sans sourciller : « *Ce n'est qu'une appellation* ».

Toute personne sensée, en lisant une telle déclaration (qui, autant que l'on sache, n'a nulle part été réfutée par S. Carrillo), ne peut l'interpréter autrement que la répudiation du marxisme-léninisme, la répudiation des bases mêmes de la doctrine révolutionnaire du communisme scientifique. (...)

« Cela cesse d'être son affaire personnelle »

Que S. Carrillo considère s haut titre de communiste omme « une simple appellaion » cela le regarde, mais du oment où il se met à inviter ous les communistes d'Europe suivre son exemple, cela cesse l'être son affaire personnelle. Un détail saute aux yeux : la ropagande bourgeoise fait une arge publicité aux vues de . Carrillo, et souvent on émet opinion que les idées qu'il avance epuis quelque temps sont dicées par son désir de gagner à out prix la reconnaissance de sa « *respectabilité* » par la bourgeoiie espagnole, d'obtenir son accord e le reconnaître « *de son bord* », ans danger pour la situation dominante et les privilèges de cette bourgeoisie. Cependant, la réalité a démontré bien des fois, comme cela a été noté, entre autres, au vingt-cinquième congrès du P.C.U.S., que « *même si la concession à l'opportunisme peut offrir un avantage temporaire elle se traduit toujours en fin de compte par un préjudice pour le parti* ».

Renoncer aux positions internationalistes, négliger, au nom d'avantages tactiques provisoires, les principes et adopter une attitude ouvertement inamicale à l'égard du premier pays socialiste au monde, c'est rendre un bon service à l'adversaire de classe qui, soit dit à propos, coordonne énergiquement ses actions anti-soviétiques à l'échelle internationale. (...)

Durant de longues années, le parti communiste de l'Union soviétique et le parti communiste d'Espagne étaient unis par des liens d'amitié et de solidarité, d'entraide et de soutien mutuels. Le souvenir de ceux qui ont scellé par leur sang — sur les champs des Asturies et dans les tranchées de Stalingrad — l'amitié de nos partis et de nos peuples ne sera jamais oublié, ni par les Soviétiques ni, nous en sommes convaincus, par nos camarades espagnols.

Aujourd'hui encore, le peuple soviétique, le parti communiste de l'Union soviétique, sont profondément solidaires de la lutte des communistes, de toutes les forces de gauche en Espagne, pour des transformations démocratiques dans ce pays, pour les droits et les intérêts de son peuple. Aujourd'hui encore, le P.C.U.S. estime que la grande voie des rapports entre nos pays est la voie de l'amitié, de la coopération et de la lutte commune. On ne saurait pourtant nier que l'anti-soviétisme grossier de S. Carrillo cause un grave préjudice à ces relations. La responsabilité en incombe entièrement à lui.

Certes, aucune victoire dans la lutte de classes ne vient toute seule. De même, dans ce cas, la lutte contre les scissionnistes bourgeois et contre ceux qui cherchent à introduire leurs idées dans le mouvement communiste se soldera par la victoire, car les communistes d'Europe, qui ont déjà surmonté plus d'une dure épreuve, arriveront à bout des nouvelles tentatives de diviser leurs rangs.

En coopérant étroitement, en développant la solidarité internationale tout en respectant la non-ingérence dans les affaires intérieures les uns des autres, et en se respectant véritablement, en appliquant le marxisme-léninisme d'une façon créatrice et en élaborant des méthodes nouvelles de transformations révolutionnaires, à l'unisson de notre époque et tenant compte de la spécificité nationale, les partis communistes de notre continent réaliseront les objectifs, conjointement élaborés, de lutte contre l'impérialisme, pour une Europe de paix et de progrès social.

La conférence de Belgrade

LE DÉLÉGUÉ SOVIÉTIQUE MET EN GARDE LES OCCIDENTAUX

Belgrade *(Reuter, A.F.P.)*. — e délégué soviétique à la conféence préparatoire de Belgrade, . Vorontsov, a vivement critiqué undi 23 juin les propositions vancées la semaine dernière par Communauté économique europenne ..t soutenues par les tats-Unis. Il a affirmé qu'elles écartaient de l'acte final d'Helsinki, ajoutant que tout pays qui opterait une attitude « *cavaère* » à l'égard du texte de 1975 ndossait une grave responsabiité.

Après son intervention, jugée menaçante par certaines délégations, le représentant polonais a amené la sérénité en présentant n amendement, soutenu par la élégation tchécoslovaque, qui ccepte en partie l'un des points ajeurs de la proposition des eutres et non-alignés concernant adoption d'un document final à issue de la conférence principale e l'automne (ce point ne figure as dans la proposition soviéique).

Pour nombre de délégués, amendement polonais ouvre la oie à une solution de compromis ue n'avait pas laissé espérer l'inervention de M. Vorontsov.

La 23e Assemblée de l'U.E.O.

LES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS ONT DÉNONCÉ LA « PRESSION GROSSIÈRE » DES AMÉRICAINS

L'application de l'Acte final d'Helsinki a dominé les débats de la vingt-troisième session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) qui s'est terminée le 23 juin au palais d'Iéna à Paris. Le rapport qui avait été présenté à ce sujet par un parlementaire communiste italien, M. Segre, et qui avait été adopté en commission le mois dernier à Rome, par 17 voix contre 1 et 1 abstention, a été renvoyé en commission à la demande du rapporteur, en raison de l'avalanche d'amendements dont il a été l'objet.

Il ne fait de doute pour personne que ces amendements, qui réclament pour la plupart des références plus précises à la question des droits de l'homme, sont la conséquence d'une pression américaine qui s'est manifestée par un télégramme du département d'Etat au secrétaire général de l'OTAN. Celui-ci l'a répercuté au secrétaire général de l'U.E.O., qui en a transmis la substance aux gouvernements des pays membres, dont certains ont invité leurs parlementaires à revenir sur leur vote de Rome.

Les parlementaires français, qu'il s'agisse de membres du R.P.R. (MM. Rivière et Valleix), du P.C. (M. Boucheny) ou du P.S. (M. Forni), ont regretté une « *pression étrangère grossière, maladroite et choquante* ». Le chef de la délégation française, M. René Radius (non inscrit, ancien R.P.R.) s'est plaint, en outre, de l'« *exclusion systématique des membres de la délégation française, à quelque groupe qu'ils appartiennent, des instances dirigeantes de l'Assemblée* ». D'ailleurs, les observateurs ont noté un net revirement de la seule Assemblée européenne compétente en matière de défense dans le sens d'un « atlantisme » accru.

M. MARCHAIS : nous ne bougerons pas d'un pouce.

Interrogé jeudi 23 juin, à l'occasion de sa conférence de presse (voir page 7), sur l'article de l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux* critiquant l'eurocommunisme, M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré :

« *Le terme « eurocommunisme » n'est pas de nous. Nous le trouvons limitatif. Au Japon, par exemple, le P.C. va dans le même sens. (...) Un certain nombre de partis communistes et ouvriers, placés dans des situations quasi-analogues, apportent des réponses convergentes, différentes de ce qui s'est fait auparavant. Si « l'eurocommunisme » c'est cela, eh bien cela reste valable. (...)*

» *Il ne s'agit pas d'un nouveau centre. Nous sommes définitivement sortis de tout organisme international, qu'il s'agisse d'un organisme au plan mondial ou régional. (...) Si d'autres pensent autrement, c'est leur droit, mais ils ne nous feront pas bouger d'un pouce.* »

Vous qui voulez partir en vacances ! Vous qui voulez être samedi sur la "Côte" !

Prenez "L'AZUR 2000"

Un train pas comme les autres, qui recrée l'atmosphère des grands express internationaux des années 30. Bar, cinéma, pullman, grill, hôtesses, stewards, musique, voitures lits et couchettes de 2e classe aménagées.

Départ de Paris/ Gare de Lyon tous les vendredis du 17 juin au 9 septembre à 20 h 48, par Marseille, Toulon, St-Raphaël, Cannes, Juan-les-Pins, Antibes, Nice, Beaulieu, Monaco. Arrivée à Menton 9 h 14. Retour tous les dimanches, départ Menton à 19 h 40, arrivée à Paris/ Gare de Lyon à 8 h 30.

Villas, maisons d'habitation, terrains à construire

IBIZA

Dans un des plus vastes domaines de l'île, 1,5 km de côte, le lieu des privilégiés, un paradis intouché et sauvage, à 8 km de la ville d'Ibiza, des résidences de haut standing et de qualité supérieure, golf, club-restaurant, piscines, petites plages, prix très avantageux, service de location à disposition de chaque acquéreur. Gérance Suisse. — Demandez notre documentation : Urbanizadora International SA av. Louis-Casaï 71, CH-1216 Genève-Cointrin, tél. 022 346071. M 19

Nom et prénom Tél.

Adresse

19, Avenue Matignon 8e SOLDES renoma

POLITIQUE

APPROUVÉ AU SÉNAT PAR 220 VOIX CONTRE 0

Le projet sur l'élection du Parlement européen est définitivement adopté

Par 243 voix contre 0 et 23 abstentions, le Sénat a ratifié, le 24 juin à 1 heure du matin, l'accord prévoyant l'an prochain l'élection au suffrage universel direct des représentants au Parlement européen. Se sont abstenus, trois indépendants : MM. D'ANDIGNE, OLIVIER (Orne) et TRAVERT (Manche), ainsi que les vingt membres du groupe communiste (1). Les sénateurs R.P.R. n'ont pas pris part au vote, à l'exception de deux d'entre eux (sur trente-deux) qui ont voté pour : MM. MOREAU et SCHMITT, lesquels ne sont que « rattachés administrativement » au groupe gaulliste.

Le premier ministre a tout lieu de se réjouir de ce vote « unanime » et du débat « large et digne » qui a précédé le scrutin. Bien des contradictions, pourtant, sont apparues au cours de la discussion, qui permettent de douter de l'authenticité de cette unanimité. Ne parlons pas de la question de l'irrecevabilité des amendements, qui a opposé deux thèses : celle de M. ALAIN POHER et celle du ministre des affaires étrangères, le président du Sénat récusant l'argument de la « tradition républicaine » invoquée par le ministre. Mais sur le fond même de la réforme, quelle distance entre la conception du premier ministre, s'efforçant de convaincre les sénateurs que ce qu'ils allaient décider était l' « esquisse d'un système confédéral », et la grande majorité de ceux-ci qui croyaient faire un pas vers le fédéralisme !

La séance de la matinée avait été marquée par le rapport de M. CLAUDE MONT, sénateur de la Loire (Union centriste), qui avait souligné tous les avantages d'un vote positif et les risques d'un refus qui serait le refus de nos engagements. M. CLUZEL (Un. centr. Allier) avait ensuite exprimé son espoir en une Europe fédérale : « Oui, ce jour peut venir », avait-il conclu.

ALAIN GUICHARD.

(1) Les membres communistes de la commission des affaires étrangères nous font savoir qu'à l'inverse de ce qui a été dit et écrit (notamment dans nos colonnes), ils n'ont pas quitté la salle avant le vote de leur commission. Ils se sont abstenus, comme ils devaient le faire ensuite en séance publique.

Après M. Cluzel, M. PINTAT, sénateur de la Gironde (ind.), monte à la tribune. Pour lui, l'heure est venue de passer au stade de l'Europe énergétique, monétaire et fiscale. L'élection de l'Assemblée au suffrage universel doit y contribuer. M. GENTON (« pays. », Cher) estime que l'article 2 du projet n'apporte rien. Les vraies garanties résident dans les dispositions du traité de Rome.

M. ANDRE COLIN (un. centr.), président de la commission des affaires étrangères, souligne qu'aujourd'hui il ne s'agit que de respecter un engagement pris depuis longtemps. Le traité de la C.E.C.A., ratifié le 13 décembre 1951 par l'Assemblée nationale, prévoyait déjà une Assemblée élue au suffrage universel. Il apparaît bien maintenant que l'union économique elle-même ne peut se faire sans la manifestation d'une volonté politique commune.

« *Il faut bien s'entendre*, ajoute M. André Colin. *Il est évident que l'appel au suffrage universel provoquera un enracinement populaire des préoccupations européennes : il en résultera une plus grande autorité politique et morale non seulement pour l'Assemblée, mais pour les institutions et notamment pour le conseil des ministres.* »

Pour M. DE GUIRINGAUD, ministre des affaires étrangères, le scepticisme des Français à l'égard des institutions européennes serait une raison supplémentaire de voter le projet.

A ceux qui craignent que l'Assemblée ne fasse un mauvais usage de l'élan qui sera donné, le ministre répond : « *La seule voie par laquelle les pouvoirs de l'Assemblée peuvent être étendus est la révision des traités. Celle-ci doit être décidée par les Etats membres à l'unanimité. Les Parlements doivent en autoriser la ratification. (...) L'engagement politique du gouvernement porte, tout autant, sur l'attitude qu'il adopterait au cas où l'Assemblée, en dehors même d'une révision formelle des traités, tenterait de s'arroger de nouveaux pouvoirs. Dans une telle situation, il va de soi — c'est la conséquence même de la décision prononcée par le Conseil constitutionnel — qu'aucun acte de l'Assemblée, hors du domaine normal de ses compétences, n'aurait une quelconque valeur, un quelconque effet, à l'égard de notre pays.* »

M. CAROUS, président du groupe R.P.R., souligne qu'au Sénat ses amis devront se prononcer sur le fond, car aucun moyen de procédure ne peut éluder un scrutin. « *Si nous sommes réservés*, déclare-t-il, *ce n'est pas à cause de la lettre des textes, mais à cause de l'incertitude des perspectives qu'ils ouvrent (...). Nous ne voulons pas être ceux qui s'opposeraient à la construction européenne. Mais nous voulons cependant exprimer nos réserves. Faute d'avoir obtenu les garanties que nous souhaitions, nous nous abstiendrons dans le vote final.* »

M. PELLETIER (gauche dém., Aisne) pense que l'élection directe fera naître le besoin d'une citoyenneté commune. « *On redoute la supranationalité ?*, constate-t-il. *Mais elle est faite ! Voyez la politique agricole commune. C'est à Bruxelles que les agriculteurs, qui l'ont parfaitement compris, vont désormais manifester. Le prélèvement CECA est un véritable impôt européen (...). La Cour de justice des Communautés joue un rôle considérable : ses condamnations sont immédiatement exécutoires. Les Etats peuvent recevoir d'elle des injonctions. Les transferts de souveraineté sont évidents ! Et les Français ne s'en plaignent pas quand l'Angleterre se voit enjoindre de modifier les conditions de son élevage porcin, l'Italie d'abolir telle taxe discriminatoire...* »

M. MARCILHACY (non-inscrit, Charente) se proclame « *partisan résolu* » de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, parce que, dit-il, « *il est temps d'opposer le contrôle d'une Assemblée politique élue directement aux excès de la bureaucratie* ».

A partir du moment où la France a abandonné ses engagements outre-mer, ajoute-t-il, sa survie ne peut être que dans l'Europe.

Pour M. PIERRE GIRAUD (P.S., Paris), « *fédérale ou confédérale, l'Europe sera ce que ses peuples et ses gouvernements voudront* ». « *Ce n'est pas*, dit-il, *notre affaire aujourd'hui.* »

Le groupe socialiste apportera ses suffrages à un projet qui n'est pas une fin « *mais un moyen pour combler le déficit démocratique de l'Europe. Il souhaite que s'édifie, grâce à lui, une Europe plus juste, plus solidaire et plus humaine* ».

Fédéralisme et confédéralisme

Mme GOUTMANN, président du groupe communiste, affirme que l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne ne lui pose pas de problème. « *Mais, ajoute-t-elle, nous ne tolérerons pas qu'on veuille, par ce biais, étendre les pouvoirs de cette instance supranationale.* »

M. JUNG (Un. centr., Bas-Rhin), président du Mouvement européen du Sénat, estime qu'il existe trois raisons d'élire un Parlement européen en 1978 : « *Le monde est en profonde et dangereuse mutation ; l'Europe doit renaître pour son bien propre et celui de la communauté internationale ; l'élection directe peut, et même doit, être le catalyseur de cette renaissance (...).* »

Mme ALEXANDRE-DEBRAY (ind., Paris) considère qu'il faut surtout faire mesurer aux Français tout ce que l'Europe a changé et changera dans leur vie. M. PINTON (gauche dém., Rhône) conteste l'affirmation selon laquelle dans une Europe intégrée nous serions dominés par l'Allemagne. Il estime qu'avec le soutien actif des opinions publiques, l'article 2 du projet ne pèserait pas lourd pour empêcher le passage du cadre confédéral au cadre fédéral, « *et cela*, dit-il, *me serait bien égal* ».

M. PERIDIER (P.S., Hérault) souligne que l'Assemblée pourra voter une motion de censure et « renverser » la Commission de Bruxelles, et M. PISANI (P.S., Haute-Marne) estime qu'il n'y a pas de contradiction entre la déclaration de M. Mitterrand : « *L'Europe sera socialiste ou ne sera pas* », et celle de M. Brandt : « *L'Europe sera pluraliste ou ne sera pas* ». L'ancien ministre n'a pas le sentiment que le traité ait été considéré par le Conseil constitutionnel dans toute son ampleur. « *La lecture qui en a été faite*, dit-il, *est étriquée. Etait-il donc indispensable de faire référence dans un article 2 à cet avis du Conseil constitutionnel ? Faudra-t-il donc désormais proclamer dans chaque acte de ratification que le traité n'est pas contraire à notre Constitution ? (...) Affirmer qu'aucune extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne n'est envisageable, c'est faire peu de cas des rencontres que nous réserve l'avenir, et c'est marquer un recul par rapport aux positions françaises de toujours. Mieux eût valu éviter cette régression. Ne dirait-on pas que pour faire approuver l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel vous avez, de quelque façon, sacrifié l'Europe ?* »

M. DE GUIRINGAUD, ministre des affaires étrangères, répond à chaque orateur et affirme, en conclusion, que les Français « *sont las des querelles entre fédéralistes et confédéralistes* ».

M. BARRE prend la parole vers minuit. « *Ainsi*, commence-t-il, *le Sénat a-t-il largement et dignement débattu ; ainsi va-t-il voter, écartant délibérément tous les procédés dilatoires qui ne sont pas dignes de ce que M. Pisani a justement nommé un « acte politique essentiel »* ».

Le premier ministre conteste ensuite l'opinion de M. Pisani selon laquelle l'article 2 du projet affaiblirait la position de la France : « *L'Europe que nous voulons*, conclut M. Barre, *c'est une Europe organisée, une Europe confédérale, une Europe pluraliste, terre de liberté. En adoptant le texte, votre haute Assemblée fera une fois de plus entendre la voix de la raison, de la sagesse et de l'espoir.* »

Dernier orateur, M. EDOUARD BONNEFOUS (président de la commission des finances, Gauche dém., Yvelines) affirme : « *L'Europe est la condition nécessaire de notre progrès et de notre indépendance économique.* »

Les sénateurs adoptent ensuite les deux articles du projet. Puis M. RAYMOND GUYOT, au nom du groupe communiste, défend un amendement qui proclame, sous forme d'article additionnel, les exigences de la souveraineté nationale.

« *Le gouvernement*, lui répond M. de Guiringaud, *tient pour irrecevable tout amendement à un projet de loi autorisant la ratification d'un traité. Il se fonde, pour cela, non sur les règlements des Assemblées mais sur la Constitution, car ces projets ne sont législatifs que formellement et non matériellement. Ce ne sont pas des lois.* »

M. ALAIN POHER constate que l'amendement communiste est irrecevable en vertu des dispositions de l'actuelle Constitution.

Plusieurs orateurs expliquent alors le vote de leurs amis sur l'ensemble du projet. « *Le Sénat*, déclare M. BILLERES au nom des radicaux de gauche, *va décider pour le Parlement de la République.* »

M. CHAMPEIX, président du groupe socialiste, proclame : « *...Nous ferons l'Europe, car on n'a que trop tardé.* »

M. CHAUVIN, président du groupe de l'Union centriste, souligne que le vote unanime de ses amis « *s'inscrit dans un ensemble cohérent* » d'où il n'exclut pas une entente avec les deux supergrands.

Mme GOUTMANN, président du groupe communiste, déclare : « *Si notre amendement avait été retenu, nous aurions voté ce projet car il serait allé dans le sens que préconise le programme commun : la recherche d'une Europe démocratique.*

» *Nous nous abstiendrons sur ce projet, insuffisant malgré les acquis enregistrés.* »

M. DE BOURGOING, président du groupe des indépendants, souligne que ses amis voteront une réforme « *qui contribuera à établir l'équilibre dans le monde* ».

Le projet est ensuite mis aux voix par scrutin public. — A. G

● *La deuxième Chambre* (Assemblée nationale néerlandaise), a adopté, jeudi soir 23 juin, le texte de l'accord prévoyant l'élection des membres du Parlement européen au suffrage direct. Les représentants du parti communiste et du parti des réformés protestants ont voté contre. — (A.F.P.)

VIVRE A PARIS ET EN BANLIEUE

40 Programmes Immobiliers sélectionnés

vous seront gratuitement adressés sur envoi de ce coupon ou de votre carte de visite à :

L'IMMOBILIER
12, rue des Lions St Paul — 75004 PARIS

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'administration devra faire la preuve de la fraude en matière de pénalité fiscale

Jeudi 23 juin, sous la présidence de M. NUNGESSER (R.P.R.), puis de M. ALLAINMAT (P.S.), l'Assemblée nationale examine les articles du projet de loi accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière (le Monde du 24 juin).

L'article premier enlève à l'administration fiscale la prérogative de décider seule et librement du dépôt d'une plainte pour fraude fiscale et prévoit à cet effet l'avis préalable d'une commission des infractions fiscales composée principalement de magistrats. M. PAPON (R.P.R.), rapporteur de la commission des finances, propose de modifier la composition de cette commission qui sera présidée par un conseiller d'Etat, afin que seuls en fassent partie des conseillers d'Etat et des conseillers maîtres à la Cour des comptes. Le texte initial prévoyait la présence de conseillers à la Cour de cassation et d'inspecteurs des finances. Au nom de la commission des lois, M. LAURIOL (R.P.R.) propose de supprimer l'auto-saisine de cette commission. Un amendement de MM. CLAUDIUS-PETTT (réf.) et GERBET (réf.) précise que le contribuable sera avisé de la saisine de la commission, qui l'invitera à lui communiquer, dans un délai de trente jours, les informations qu'il jugerait nécessaires. Ces informations, affirme M. BOULIN, ministre délégué à l'économie et aux finances, ne seront en aucun cas transmises à l'autorité judiciaire. M. LAURIOL ayant demandé l'application immédiate de la loi aux instances en cours, le gouvernement s'y oppose car l' « *embouteillage* » qui en résulterait « *tuerait* » la commission avant qu'elle ait pu fonctionner. L'Assemblée repousse sa suggestion. Un amendement socialiste prévoit une saisine automatique des tribunaux lorsque les sommes imposables, dont la déclaration est supposée, excèdent 300 000 F ; et, d'autre part, lorsque la justice ou une administration publique découvre une fraude fiscale à l'occasion de ses rapports avec un contribuable. Combattu par MM. BOULIN et PAPON, cet amendement est repoussé.

Avec l'accord du ministre, l'assemblée adopte ensuite un article additionnel de M. PAPON, qui précise que la procédure d'imposition d'office en cas de défaut de dépôt de la déclaration des revenus n'est applicable que si le contribuable n'a pas régularisé sa situation dans les trente jours d'*une notification d'une première* mise en demeure. Lorsqu'elle n'est pas applicable, les intérêts de retard demeurent exigibles. Les textes en vigueur donnent à l'administration fiscale de larges possibilités pour arrêter des bases d'imposition sans avoir recours à la procédure contradictoire. Il en est ainsi notamment en cas de déclaration tardive ou de défaut de déclaration des revenus ou en cas de non-production ou d'irrégularité des documents comptables ou autres à la tenue desquels certains redevables sont astreints. Afin d'améliorer les relations *entre l'administration et* les contribuables et pour accroître les garanties offertes à ces derniers, l'article additionnel limite le nombre des situations dans lesquelles l'administration peut fixer elle-même les bases d'imposition :

— Lorsque des erarurs, omissions ou inexactitudes graves ou répétées sont constatées dans la comptabilisation des opérations effectuées par les contribuables ;

— En cas de non-présentation de la comptabilité ou des documents en tenant lieu ;

— Lorsque l'absence de pièces justificatives prive cette comptabilité ou ces documents de toute valeur probante.

Cette disposition, est-il précisé, s'applique aux vérifications commencées postérieurement à la publication de la présente loi. D'autre part, il estprévudans tous les cas une information préalable du contribuable, à la connaissance duquel seront portés, trente jours au moins avant la mise en recouvrement des impositions, les bases ou les éléments servant au calcul des impositions d'office. Le contribuable pourra alors obtenir par la voie contentieuse la décharge ou la réduction de l'imposition en démontrant son caractère exagéré.

Un amendement de M. Papon précise ensuite que les contribuables peuvent se faire assister d'un *conseil lors des vérifications de* comptabilité ou des vérifications approfondies de leur situation fiscale.

A l'article 6, relatif aux peines complémentaires (interdiction temporaire d'exercer une profession industrielle, commerciale ou libérale ; suspension du permis de conduire) qui peuvent être prononcées contre les auteurs de *graves infractions fiscales ou* douanières, l'assemblée rejette un amendement de M. LAURIOL, qui limitait cette interdiction à la profession dans l'exercice de laquelle l'infraction a été commise. Sont ensuite successivement examinés : un amendement de M. PARTRAT (réf.), qui supprime de ces peines le retrait du permis de conduire ; un amendement de M. LAURIOL, qui limite à cinq ans la durée de l'interdiction ou de la suspension, et un amendement de MM. CLAUDIUS-PETTT et BIGNON, qui précise que le tribunal peut décider que le condamné pourra faire usage de son permis de conduire pour l'exercice de son activité professionnelle ou familiale.

M. BOULIN propose, et l'Assemblée l'accepte, de fixer à cinq ans maximum la durée de l'interdiction ou de la suspension, et de permettre au juge de tenir *compte, en matière de* suspension du permis de conduire, des obligations professionnelles du condamné. Est ensuite adopté un amendement de M. LAURIOL indiquant que les suspensions de permis prononcées par la voie administrative cesseront de produire effet au 30 juin 1978 si elles n'ont pas été confirmées à cette date par le juge d'instruction ou la juridiction de jugement.

A l'article 7, concernant le maintien en détention en cas de non-acquittement du montant de sanctions fiscales, l'Assemblée adopte un amendement de M. ICART (rép.) qui exclut de l'adoucissement proposé par le texte les trafiquants de drogue.

A l'article 8, relatif aux *transactions et remises après mise en* mouvement d'une action judiciaire, l'Assemblée rejette un amendement socialiste qui interdisait à l'administration de remettre en cause par des transactions les décisions judiciaires.

Limiter les visites domiciliaires

En séance de nuit, l'Assemblée adopte un amendement de M. LAURIOL, qui renforce les garanties des contribuables en cas de visites domiciliaires effectuées dans des locaux servant exclusivement à l'habitation. Elles devront dorénavant être précédées d'une autorisation écrite du procureur de la *République*, à moins qu'elles ne soient ordonnées par le juge d'instruction, le président du tribunal de grande instance ou le juge du tribunal d'instance. M. Lauriol obtient également l'abrogation de l'article du code général des impôts, qui autorisait la publication et l'affichage des infractions, des redressements et des pénalités sur la porte du domicile et des locaux professionnels des contrevenants.

M. NEUWIRTH (R.P.R.) *défend ensuite un article* additionnel qui précise qu'en cas de contestation juridictionnelle des pénalités fiscales appliquées à un contribuable, la preuve de la mauvaise foi ou des manœuvres frauduleuses incombera à l'administration. « *Nul ne doit être présumé coupable*, rappelle le député, *et il revient à l'administration poursuivante de prouver le caractère frauduleux des comportements qu'elle poursuit.* » Le ministre accepte « *ce pas très important* » dans le renforcement des garanties accordées aux contribuables. L'Assemblée fait de *même*.

A l'article 9, qui institue un comité du contentieux fiscal, douanier et des changes, chargé d'émettre un avis sur les transactions ou remises excédant 300 000 francs, l'Assemblée adopte un amendement de M. PAPON, excluant de ce comité les inspecteurs généraux des finances. Sur proposition du gouvernement, il est précisé que ce comité inviterait le contribuable à produire, dans un délai de trente jours, les observations écrites que celui-ci jugera utile de présenter à l'appui de sa demande de transaction ou de *remise*. M. GERBET fait ajouter que le contribuable pourra, s'il le désire, présenter des observations orales à la séance où il sera convié. Un amendement socialiste précise que le rapport annuel du comité, qui sera publié, sera adressé, et au gouvernement, et au Parlement.

A l'article 10, relatif aux compétences consultatives de ce *comité*, un amendement de M. LAURIOL lui permet de faire les observations et recommandations aux ministres, et d'être informé par tout contribuable des difficultés rencontrées en matière contentieuse.

Pour terminer, M. PAPON présente un article additionnel, adopté à l'unanimité par la commission, prévoyant qu'à la demande des contribuables, la commission départementale des impôts directs émettrait un avis sur les propositions de transactions ou de remises n'excédant pas 300 000 francs.

« *Vous êtes en train de mettre le système par terre* », estime M. BOULIN, qui combat cette proposition. « *Cette commission*, observe-t-il, *n'est pas faite pour cela, et sachant qu'il y a eu cent vingt mille transactions et trois cent dix mille remises, elle serait vite embouteillée.* » Finalement l'Assemblée rejette la proposition de M. Papon.

L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté par 288 voix contre 75 (le groupe communiste et M. Ginoux, réf.), sur 473 votants, les socialistes et les radicaux de gauche s'étant abstenus, ainsi que MM. d'Harcourt (réf.), Brun, Cornut-Gentille, Drapier, Lafont et Ribière (N.I.).

L'accès des cadres chômeurs à la fonction publique

Les députés examinent ensuite le projet de loi adopté par le Sénat, qui institue des modalités exceptionnelles d'accès aux concours de la fonction publique pour les cadres du secteur privé inscrits comme demandeurs d'emploi, à la suite d'un licenciement pour cause économique.

Après le rapport de M. GERBET (rép.), M. LIGOT, secrétaire d'Etat à la fonction publique, insiste sur la contribution de l'administration à la lutte contre le chômage. Il rappelle les mesures prises en faveur des jeunes (environ soixante-dix mille emplois seront créés), des femmes et des cadres du secteur privé en chômage, dont le texte en discussion facilitera l'accès à des emplois de titulaires dans la fonction publique.

« *En présentant ce projet*, avait déclaré M. RENARD (P.C.) dans la discussion générale, *le gouvernement avoue implicitement ne pas s'attaquer aux causes réelles du chômage* ».

M. BOULAY (P.S.), avait estimé, pour sa part, que les cadres, enclins à briguer des emplois leur garantissant surtout une diminution de revenus, et qui pourraient se présenter avec de réelles chances de succès aux épreuves des concours, seraient peu nombreux.

Enfin, M. DAILLET (Réf.), avait constaté avec satisfaction qu'une politique de l'emploi se mettait en place progressivement.

Dans la discussion des articles, M. GERBET propose de prolonger le régime dérogatoire jusqu'à la fin de l'année 1985, et non jusqu'à la fin de 1981. M. LIGOT s'y oppose, car le texte, explique-t-il, est lié à une conjoncture passagère. Il se rallie néanmoins à cette proposition après l'intervention de M. CLAUDIUS-PETTT (Réf.).

M. GERBET propose également de porter de quarante-cinq à cinquante ans l'âge auquel les cadres pourront se présenter aux concours ; M. Ligot s'y oppose. M. Fanton (R.P.R.), estime son argumentation « *navrante* ». Le secrétaire d'Etat se rallie finalement à l'amendement, qui est adopté. Il en va de même d'un autre amendement de M. Gerbet, qui précise que l'organisation de ces concours fera l'objet d'une publicité systématique par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'emploi.

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté par l'Assemblée, l'opposition votant contre.

PATRICK FRANCÈS.

● L'*Assemblée nationale* a adopté définitivement, sur rapport de M. Donnez (réf.), la proposition de loi organique permettant à un sénateur ayant cessé d'être ministre de retrouver son siège au cas de décès ou de démission de son remplaçant. MM. Fanton (R.P.R.) et Denis (rép.) ont voté contre le texte, ainsi que le groupe communiste. L'Assemblée a également adopté, en première lecture, les projets de loi autorisant l'approbation d'accords relatifs l'un au Fonds de solidarité africain (M. Xavier Deniau, app. R.P.R., rapporteur), l'autre aux investissements français à Malte (M. Soustelle, réf., rapporteur).

CRÉATION D'UNE NOUVELLE « ASSOCIATION DES LIBERTÉS »

Une « Association des libertés », dont MM. Alain Poher, président du Sénat, et Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne (Gauche démocratique), sont respectivement président d'honneur et président actif, a été créée. Les fondateurs de l'association précisent que celle-ci, de type loi 1901, « n'est pas une nouvelle ligue des droits de l'homme ni une commission parlementaire des libertés ; l'association se veut et sera politiquement neutre ». Elle « accueillera toutes les observations qui révéleraient une atteinte aux libertés, les dénoncera et évitera les éventuels errements. Elle se propose également d'étudier et de promouvoir toute règle de nature à protéger la liberté sous toutes ses formes dans un monde en rapide mutation ».

L'association fonctionnera sur la base de règles paritaires. D'une part, les sénateurs représentant différents courants politiques nationaux, d'autre part, les non-parlementaires seront représentés à égalité.

Parmi les membres du conseil permanent de l'association, figurent notamment MM. François Luchaire, professeur de droit public, membre du bureau national du mouvement des radicaux de gauche, Vladimir Jankélévitch, professeur de philosophie, Serge Béhar, grand maître du Grand-Orient de France, Me Richard Dupuy, grand maître de la Grande Loge de France, M. Robert Badinter, avocat à la cour d'appel de Paris, le pasteur Michel Viot et le grand rabbin de Paris Meyer Yaïs.

Les députés aménagent le régime de retraite des anciens déportés et internés

L'Assemblée nationale examine, jeudi 23 juin en séance de nuit, le texte de synthèse élaboré par M. BROCARD (rép.) afin d'aménager le régime de retraite des anciens déportés et internés.

Le rapporteur souligne l'unanimité des différents groupes sur cette question. Interviennent ensuite dans la discussion générale MM. TOURNÉ (P.C.), GODON (R.P.R.), BOUDON (N.I.) et Gilbert FAURE (P.S.) qui regrettent tous que le gouvernement ait déposé un amendement introduisant une condition d'invalidité, ce qui limite la portée du texte.

Mme VEIL, ministre de la santé, présente la solution qu'elle propose : seront concernés les internés ou déportés âgés de cinquante-cinq ans ou plus et titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance ou de la carte de déporté ou interné politique. La pension militaire déjà allouée devra l'avoir été pour un taux global d'au moins 60 %. L'intéressé cessera toute activité professionnelle. Si ces trois conditions sont remplies il y aura automatiquement, sans aucun contrôle médical, présomption d'incapacité, ce qui entraînera l'octroi automatique d'une pension d'invalidité de la Sécurité sociale, qui, cumulée avec une pension militaire, permettra aux intéressés de bénéficier de revenus suffisants. A soixante ans, relève le ministre, leur pension de vieillesse sera plus élevée que s'ils avaient pris une retraite anticipée.

Ces dispositions, précise-t-elle, s'appliqueront à tous les assurés sociaux. Elles sont finalement adoptées par l'Assemblée.

Les députés examinent ensuite la proposition de M. LEGRAND (P.C.), qui vise à rendre aux sociétés de secours minières, dans le secteur des houillères, la gestion du risque d'*incapacité* temporaire des accidents du travail et des maladies professionnelles, assurée depuis bientôt trente ans par les houillères elles-mêmes.

Mme Veil rappelle qu'il ne s'agit que de la prise en charge des soins et des indemnités compensatrices de perte de salaire dans les jours qui suivent l'accident. Elle estime que le transfert proposé n'apporterait aucun avantage aux intéressés et qu'il entraînerait une aggravation des charges des Charbonnages et donc du budget de l'Etat. Aussi est-elle hostile à la proposition.

M. ROGER (P.C.) observe qu'elle traduit une revendication permanente des mineurs « *lésés dans le domaine de la santé et de la prévention* ».

Finalement l'Assemblée repousse la proposition de loi par 288 voix contre 78 (le groupe communiste et MM. Chevènement (P.S.), Paul Duraffour (rad. g.), Pierre Joxe (P.S.) et Neuwirth (R.P.R.) sur 369 votants, la quasi-totalité des socialistes et radicaux de gauche n'ayant pas pris part au scrutin. — P. Fr.

● *Le Conseil d'Etat* a prononcé, par notification faite le mercredi 22 juin, l'annulation de l'élection cantonale du 14 *mars 1976* à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain). M. Marcel Buis, indépendant, avait été réélu avec neuf voix d'avance (1 389 contre 1 380) sur M. Marc Perrot, P.S. Le Conseil d'Etat a estimé qu'un nombre important de tracts, distribués dans la nuit précédant le scrutin, présentaient un caractère injurieux pour M. Perrot et que leur « *diffusion a constitué une manœuvre de nature à fausser les résultats du scrutin* ».

Les futurs avocats devront être titulaires d'une maîtrise en droit

L'Assemblée nationale a examiné, jeudi 23 juin, le projet de loi modifiant plusieurs articles de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Ce texte impose aux candidats à la profession d'avocat d'être titulaires d'une maîtrise en droit, grade qui ne peut être acquis qu'après quatre années d'études. Les titulaires d'une licence obtenue avant mars 1954 ou au terme de quatre années d'études sont considérés comme titulaires d'une maîtrise. Un amendement de M. FOYER (R.P.R.), rapporteur de la commission des lois, a dispensé de cette obligation les personnes ayant exercé certaines fonctions ou activités, par exemple les anciens magistrats, maîtres des requêtes, conseillers d'Etat, notaires ou conseillers juridiques.

Un amendement de la commission a également prévu que, sous réserve des dérogations réglementaires, le futur avocat devrait recevoir, après la maîtrise en droit, une formation théorique et pratique organisée par décret en Conseil d'Etat, après consultation des organisations professionnelles. M. PEYREFITTE, garde des sceaux, a résumé ainsi la situation : « *La licence, jusqu'à maintenant préparée en quatre ans, le sera en trois. Puis la maîtrise sera passée au bout d'un an. A l'issue de ces quatre années, le candidat pourra se présenter au certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA). Il lui restera ensuite à accomplir son stage. Sa formation durera donc cinq années.* » M. FORNI (P.S.) a estimé indispensable que les années de stage soient prises en charge par la profession.

Présentant ce texte, M. Peyrefitte avait reconnu qu'il eût été plus satisfaisant de présenter une réforme d'ensemble de l'accès à la profession. « *Mais*, avait-il précisé, *il fallait agir immédiatement pour empêcher à la prochaine rentrée que l'afflux des étudiants détenteurs d'une licence en trois ans ne provoque un encombrement préjudiciable à une préparation normale du CAPA.* » Il avait indiqué que la solution adoptée pour les avocats devait être retenue également pour les conseils juridiques. Pour M. Forni, qui est intervenu dans la discussion générale, « *les jeunes stagiaires souffrent essentiellement de n'avoir qu'une connaissance livresque de la profession* ». « *Loin de résoudre le problème, cette réformette*, a-t-il estimé, *va la compliquer.* » « *Chaque université pouvant fixer son programme pour la maîtrise, il y aura*, a-t-il remarqué, *rien qu'à Paris, une dizaine de formations différentes, établies en outre sans consultation des organisations professionnelles.* » M. Peyrefitte lui a répondu : « *Loin d'être imposée autoritairement à la profession, la réforme répond au contraire au vœu qu'elle a elle-même formulé par la voix de ses bâtonniers.* » Il a annoncé la constitution d'un groupe de travail, où les avocats seront représentés, et qui aura pour mission d'élaborer le décret fixant les conditions dans lesquelles les membres de la profession seront formés. Il a enfin précisé que seules certaines maîtrises bien déterminées ouvriront l'accès au barreau. — P. FR.

Le salariat

Un amendement de M. GERBET (rép.) a précisé, d'autre part, que l'avocat qui exerce sa profession en qualité d'avocat collaborateur ou comme membre d'une société ou d'une association d'avocats, n'a pas la qualité de salarié. M. MONTAGNE (rét.) aurait préféré, pour sa part, que l'on attende, « *afin de trouver une formule qui, tout en préservant le caractère libéral de la profession, ne pénalise pas les collaborateurs sur le plan des garanties sociales* ». Le garde des sceaux a observé quant à lui que cet amendement « *rendrait plus difficile la fusion envisagée des professions d'avocat et de conseil juridique* ». De plus, a-t-il ajouté, « *il privera les avocats collaborateurs d'une couverture sociale à laquelle ils doivent normalement prétendre* ».

L'Assemblée a également décidé de valider l'arrêté du 16 janvier 1976 du secrétaire d'Etat aux universités, arrêté relatif au nouveau diplôme de maîtrise.

● *M. Labbé*, président du groupe R.P.R., au nom des trois groupes de la majorité de l'Assemblée nationale, a demandé audience à M. Barre pour l'entretenir des problèmes des rapatriés.

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE 24-25-26 JUIN
PARIS - Pte de PANTIN
FOIRE A LA BROCANTE
et
SOLDERIE
Métro Porte de PANTIN - Organisation SOMEXI - Parking

A FONTAINEBLEAU,
pour construire certains petits immeubles on se sert encore de la pierre de taille et de l'ardoise. Comme autrefois.

Pour conserver à Fontainebleau son cachet et son style, certains promoteurs n'hésitent pas à utiliser les matériaux d'autrefois : l'ardoise et même la pierre de taille. Ainsi, de petits immeubles viennent se nicher dans le centre même de la calme cité sans altérer son charme.

Ce souci de qualité se retrouve dans les finitions intérieures et aide à réaliser un mariage heureux entre la tradition d'hier et le confort d'aujourd'hui.

A 500 mètres de la Forêt et du parc du Château, la Résidence du Carmel est un bon exemple de modernisation raisonnable.

Deux des quatre petits immeubles de 3 étages qui la composent sont achevés et les deux autres le seront prochainement.

Pour ceux qui veulent prendre un peu de recul vis-à-vis de Paris, très proche cependant par le train ou l'autoroute du Sud, pour ceux qui sont sensibles au charme de la Nature et des souvenirs de notre Histoire, Fontainebleau sera toujours un site béni ; et certains n'hésitent pas à ajouter : un excellent placement !

Pourquoi ne vous laisseriez-vous pas tenter, vous aussi, par le charme discret de Fontainebleau ?

Serge VERY.

à Fontainebleau
la Résidence du Carmel
Dans 4 petits immeubles bien construits et bien situés, il reste quelques studios et appartements à prix fermes et définitifs.

Visitez l'appartement témoin :
de 14 h. 30 à 18 h. 30
(sauf mercredi)
Le samedi et le dimanche
de 10 h. 30 à 12 h. 30
et de 14 h. 30 à 18 h. 30
8, bd du Général-Leclerc
Fontainebleau
Tél. : 422-02-38

Bon à envoyer à FINERCO,
19, rue de la Michodière
75002 Paris Tél: 742.45.69
Je désire recevoir votre documentation gratuite
Nom .....
Adresse .....
..... M 5

Côte d'Azur:
8 villas dans un parc de 7530 m² à Eze sur mer.

Entre Nice et Monaco, à quelques dizaines de mètres de la mer, au milieu d'un parc d'arbres centenaires, se trouve le "PARC DU SOLEIL". 8 immenses villas de deux niveaux de conception provençale avec leur piscine, leurs jardins privatifs, leurs espaces verts engazonnés, leurs immenses terrasses qui s'ouvrent au soleil, leurs escaliers extérieurs et leurs coins cheminée. 8 petites villas lumineuses qui vous offrent le bien être enveloppant du "PARC DU SOLEIL".
Je désire en savoir plus
Nom : .....
Adresse : .....
16 bd de la République 06400 CANNES TEL 99.13.00

هكذا من الأصل

POLITIQUE

L'actualisation du programme commun et les relations entre socialistes et communistes

M. Marchais : le pouvoir personnel, les hommes providentiels vraiment, en France, ça suffit

M. Georges Marchais a déclaré jeudi 23 juin, au cours de la session du comité central du P.C.F. : « *Le pouvoir de Giscard est bien le pouvoir le plus réactionnaire, le plus conservateur, le plus brutalement anti-ouvrier que notre pays ait connu depuis longtemps.* » Quant à M. Barre, le secrétaire général du parti communiste a dénoncé son « *égoïsme hautain* ». « *Pour changer cet état de choses,* a-t-il ajouté, *il n'y a qu'une seule voie : la lutte.* »

Il a précisé : « *Ce que les travailleurs, et plus généralement les Françaises et les Français, veulent savoir, c'est ceci : s'ils lui donnent leurs suffrages et si elle doit gouverner le pays demain,* que *fera la gauche,* comment *le fera-t-elle et quand le fera-t-elle ? Ils sont en droit de demander des réponses les plus précises possible.*

» *C'est pour cela que la mise à jour du programme commun — qui est, je le rappelle, un programme de gouvernement — est nécessaire. Et c'est pour cela qu'elle constitue non pas une question secondaire mais un problème de fond. (...)*

» *Mettre à jour le programme commun, c'est préciser les mesures concrètes que les trois partis de la gauche entendent appliquer ensemble, si le suffrage universel les porte au gouvernement en 1978. (...) Il s'agit de préciser clairement les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour changer réellement la condition qui est celle du plus grand nombre des Français aujourd'hui. Il s'agit de prendre des engagements sans équivoque devant eux. (...)*

» *Nous voulons l'union pour changer réellement et profondément le sort des travailleurs et de leurs familles, et non pas pour gérer la crise à la place de M. Barre. (...)*

» *A nos yeux, l'actualisation du programme commun, à la veille de l'année 1978, est une question aussi importante que l'était en 1972 l'élaboration du programme commun, puisqu'il s'agit des besoins actuels de notre peuple et du pays, et des moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire. (...) Nous avons proposé d'entamer le travail d'actualisation dès la fin du mois de mars ; ce n'est pas notre faute si les discussions n'ont commencé qu'au début de juin. Nous avons proposé que plusieurs commissions travaillent simultanément pour accélérer les choses ; François Mitterrand a tenu à ce qu'un seul et même organisme examine tous les problèmes un par un. Mais ce qui est plus préoccupant, c'est le caractère extrêmement limité des propositions d'actualisation du parti socialiste en ce qui concerne une série de questions vitales pour les masses populaires. Certains points ne font même l'objet d'aucune proposition. (...)*

» *Les déclarations de François Mitterrand font croire que le parti socialiste entendrait garder les mains libres — selon l'expression des commentateurs — sur une série de questions. Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger ? Sur quel programme de gouvernement le parti socialiste entend-il demain gérer la France si la gauche l'emporte ? Sur le programme commun ou sur le programme du parti socialiste ?*

» *Il n'y a pas si longtemps, un dirigeant socialiste affirmait que le programme commun ne devait pas être trop précis parce que la gauche, au gouvernement, devait pouvoir « surprendre ». Merci beaucoup, mais les travailleurs français ont déjà eu trop souvent l'occasion d'être « surpris » dans le passé — c'est-à-dire de se retrouver avec une politique de droite après avoir voté pour la gauche non communiste ! (...)*

» *Ce dont notre peuple et notre pays ont besoin, ce n'est ni d'un parti-guide, ni d'un nouveau sauveur présidentiel, c'est de démocratie, de liberté et de responsabilités nouvelles. (...)*

» *On a beaucoup parlé, au congrès de Nantes, du P.S. comme du parti « dominant ». On y a évoqué les expériences scandinaves, où les partis socialistes ont exercé le pouvoir seuls parfois pendant plusieurs décennies — et cela pour gérer paisiblement, comme on sait, les affaires du grand capital. Il est inévitable que, du coup, les travailleurs se demandent si c'est aussi la perspective qu'envisage le parti socialiste pour la France.*

» *De plus, François Mitterrand a cru pouvoir décider unilatéralement que les discussions sur l'actualisation devaient prendre fin au plus vite.*

» *Nous devons donc le dire très calmement, mais très fermement : d'abord, il n'est pas bon pour l'union de lancer des ultimatums ou même de faire la grosse voix ; cela ne correspond pas à une juste conception d'une coopération démocratique entre partenaires égaux. Ensuite, cette méthode-là est et sera toujours totalement inefficace en ce qui nous concerne. Il ne faut pas se faire là-dessus la moindre illusion. (...) Je veux le dire de façon très claire : nous ne donnerons de chèque en blanc à personne ; nous n'accepterons pas davantage aucune solution, aucune formule qui soit contraire aux intérêts des travailleurs. Nous sommes des gens de bonne volonté, mais cela, c'est exclu.*

» *C'est pourquoi il est vraiment nécessaire, comme les trois partis l'ont décidé le 17 mai, que le groupe de travail commun chargé de l'actualisation du programme définisse aussi les structures et les méthodes de travail du gouvernement d'union de la gauche. »*

MACHINE A

M. Georges Marchais a fait alors mandater, à l'unanimité, par le comité central la délégation communiste au groupe de travail chargé de l'actualisation du programme commun. Elle a été chargée de défendre deux idées.

« *Premièrement, aucune question ne peut être laissée à l'écart de la mise à jour du programme commun,* a expliqué le secrétaire général. *Le programme commun actualisé peut être le programme du gouvernement de demain : il ne peut donc négliger, réserver ou laisser dans le « flou » aucune des grandes questions qui se posent en matière de progrès social, de démocratie politique et économique, d'indépendance et de défense nationales. (...)*

» *Deuxièmement, il faut préciser ce que doivent être les rapports d'alliance entre nos partis, aujourd'hui dans la discussion et demain au gouvernement du pays. »*

Au cours d'une conférence de presse, jeudi en fin d'après-midi, le secrétaire général du P.C.F. a précisé sa pensée en expliquant que « *le programme commun ne peut être appliqué tel qu'il est actuellement* ». Après avoir insisté sur le fait que « *la coopération entre les partis de l'union de la gauche doit être fondée sur l'égalité des droits et des devoirs* », il a ajouté : « *Le pouvoir personnel, les hommes providentiels, vraiment en France ça suffit.* »

A la question : « Vous aviez naguère dit de M. Mitterrand qu'il est sûr de lui et dominateur, le diriez-vous encore ? », M. Georges Marchais a répondu : « *Le discours de Nantes ne me paraît pas avoir arrangé les choses. Nous ne céderons pas à de telles méthodes.* »

Le secrétaire général a précisé que la discussion au sein du comité central a fait apparaître « *un profond mécontentement dans le parti et au-delà* ». « *Le discours de François Mitterrand,* a-t-il insisté, *a provoqué beaucoup de mécontentements (...). Si nous allions au gouvernement sans un programme précis correspondant bien à la situation, sans avoir les moyens de gouverner, quelle déception dans notre pays ! La gauche aurait beaucoup de mal à s'en remettre.* »

Interrogé sur les réponses au P.C.F. faites par M. Mitterrand dans sa chronique de l'*Unité* (le *Monde* du 24 juin), M. Marchais a noté que la modification de la position communiste sur la dissuasion nucléaire est un bon exemple la méthode de travail à suivre. Il a rappelé que la gauche s'est vu reprocher le silence du programme commun sur ce qu'il adviendrait de la force de dissuasion, puis il a ajouté :

« *Nous avons procédé comme en 1972. En 1971, le P.C.F. avait publié* Changer de cap, *puis le P.S. a publié son propre programme, et nous avons négocié le programme commun en tenant compte de ces deux textes. Pour l'actualisation, nous avons usé de la même méthode. (...) Le P.S. a une attitude inverse. Il veut laisser en blanc ces sujets et se réserve de les examiner après.* »

M. Claude Poperen, membre du bureau politique, qui a présenté le rapport de cette instance devant le comité central, a rappelé que le P.C.F. avait qualifié le « plan Barre » d'« *inefficace, injuste, dangereux* ».

Dans son bilan sur l'état de santé du parti, M. Poperen s'est félicité des progrès enregistrés au niveau des effectifs, mais il a noté : « *Il faut constater que dans les plus grandes entreprises le nombre d'adhésions et le rythme de création de cellules ne sont pas plus rapides que l'an passé. Ce qui est insuffisant. C'est le point faible dans notre campagne de renforcement, non pas dû à l'opposition patronale, mais à l'insuffisance de nos efforts.* »

M. Bérégovoy : que le P.C.F. mesure ses responsabilités

M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat du parti socialiste, a répondu aux critiques du P.C.F. au cours de la réunion, jeudi 23 juin, du groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun. Le P.S., a-t-il expliqué, estime que l'actualisation du programme commun ne peut être « *le prétexte d'une nouvelle renégociation sur un deuxième programme* ».

Il réaffirme la valeur du programme commun et n'accepte pas qu'il soit « *jeté aux oubliettes* ».

Il a révélé que le 9 juin, la délégation socialiste avait demandé au groupe de travail s'il n'était pas préférable de « *suspendre les discussions si celles-ci devaient continuer à se dérouler dans les mêmes conditions* ». M. Bérégovoy a précisé qu'alors le P.C.F. avait accepté d'accélérer le rythme des réunions, « *témoignage de notre souci commun d'en terminer dans les meilleurs délais* », a-t-il commenté.

Il apparaît ainsi aux yeux du parti socialiste que « *les motifs invoqués par le P.C.F. pour justifier le report de la réunion de mardi dernier, ne sont nullement fondés* ». Le P.S. se demande « *si les communistes ont la volonté d'aboutir à une actualisation conforme aux décisions prises en commun le 17 mai dernier* ».

En ce qui concerne les critiques adressées au P.S. concernant sa politique de défense, M. Bérégovoy a jugé « *normal* » que son parti « *approfondisse sa réflexion* ». « *Le parti communiste ne s'en est pas privé,* a-t-il souligné, *au point même de contredire le programme commun sur une question essentielle, celle de la défense.* » A propos de la critique du comportement de l'électorat socialiste aux élections de Châtellerault et de Noisy-le-Grand, le P.S. indique qu'il s'agit dans les deux cas de « *situations litigieuses* ». M. Bérégovoy a conclu en indiquant que le bureau exécutif du P.S. juge « *sévèrement le procès d'intention fait au parti socialiste* » et à M. Mitterrand. Il demande au parti communiste de « *mesurer ses responsabilités* ». Pour sa part, il « *ne refuse de se laisser entraîner davantage dans une polémique qui ferait le jeu de la droite* ».

Il a donné mandat à ses représentants de poursuivre l'actualisation et souligne à nouveau qu'il est possible de conclure les négociations avant le 14 juillet.

La mise à jour se poursuit

(Suite de la première page.)

Dans cette situation, M. Georges Marchais ne pouvait sans risque laisser M. Mitterrand fixer des dates et un cadre contraignant à la négociation sur la mise à jour du programme commun. Il lui fallait, vis-à-vis de son parti, montrer que le P.C.F. reste seul maître de ses choix politiques. Il lui fallait aussi, vis-à-vis de ses partenaires, rappeler à M. Mitterrand qu'il ne peut espérer avoir les mains totalement libres et que le parti communiste n'accepte de reconnaître au P.S. aucun « rôle dominant » dans l'alliance. Il n'a, en particulier, pas pris son parti de l'avantage électoral que s'est acquis la formation de M. Mitterrand.

Pour marquer nettement la présence et l'identité du P.C.F., M. Georges Marchais joue à deux niveaux. En premier lieu, il cherche à saper le prestige personnel de M. Mitterrand en mettant en cause son côté « homme providentiel ». Le congrès de Nantes lui a fourni sur ce point des arguments inespérés. En second lieu, il critique la conception que le P.S. se fait de la négociation sur le programme commun. M. Marchais avance d'ailleurs à ce propos des arguments qui ont le mérite de la clarté et de la logique. Il rappelle qu'en 1971 chaque parti avait élaboré son propre programme avant de négocier le programme commun et qu'il est donc naturel que chaque formation révise éventuellement ses positions avant d'actualiser le texte de 1972. C'est ce que le P.C.F. a fait sur l'Europe, et le P.S. s'en est félicité. C'est ce qu'il a fait sur la force de dissuasion nucléaire, et le P.S. s'en plaint. M. Mitterrand dénonçant même une rupture unilatérale des accords d'union de la gauche. Les socialistes se justifient en privé en expliquant qu'ils ne souhaitent pas modifier sur ce sujet le programme commun. A quoi servira alors la convention nationale sur les problèmes de défense qu'ils ont prévu de tenir à la rentrée ? Se contentera-t-elle d'un simple échange de vues sans prise de décision ou est-il déjà convenu qu'elle maintiendra la position qui était celle du P.S. en 1972 ? Position il est vrai moins restrictive à l'égard de la force de dissuasion nucléaire que celle qui figure dans le programme commun, lequel tenait compte de l'hostilité du P.C.F. à l'époque.

L'autogestion

Au-delà des controverses sur la méthode de négociation et des différences qui peuvent apparaître sur tel ou tel point particulier, communistes et socialistes commencent à préciser, dans la perspective de leur arrivée au pouvoir, deux démarches divergentes. M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., a dénoncé jeudi 23 juin « *la surenchère inquiétante* » à laquelle se livrent, selon lui, depuis quelques semaines, « *les partis et les syndicats de l'opposition* ». « *Désormais,* explique-t-il, *chacun à gauche s'efforce d'en rajouter.* » Cette appréciation s'appuie notamment sur les plates-formes de revendications publiées par la C.G.T. et la C.F.D.T. Or, plus que cet aspect-là, ce qui mérite de retenir l'attention dans ces deux documents, c'est qu'ils correspondent à deux visions non concordantes de l'action que devrait mener un gouvernement de gauche dans les premiers mois qui suivraient son arrivée au pouvoir. La C.G.T., tout comme le P.C.F., insiste sur la satisfaction immédiate de nombreuses revendications quantitatives, ce qui implique un développement important de la production. La C.F.D.T. tient un discours autre, analogue à celui de M. Michel Rocard à la tribune du congrès de Nantes. Il ne s'agit pas de remettre en cause les satisfactions immédiates que la gauche devra donner en matière de salaires et de prestations sociales. Il s'agit de centrer ensuite les efforts du gouvernement de gauche sur la réforme rapide des circuits de décision et de participation. Donner des satisfactions dans ce domaine devrait permettre de compenser les frustrations qui ne tarderont pas à naître du fait des contraintes économiques globales. En outre, de telles réformes sont, l'expérience historique le montre, pratiquement irréversibles. Elles devraient favoriser une meilleure implantation de la gauche dans la « société civile » et renforcer en conséquence sa capacité de résistance aux contre-offensives de la droite.

Ces démarches divergentes sur l'action à mener dans les premiers mois peuvent placer le thème de l'autogestion au centre de la négociation sur le programme commun. Or il s'agit là du seul point de désaccord qui avait été officiellement reconnu, dans la version de 1972, par les communistes et les socialistes. Depuis, cette différence avait été un peu gommée car les deux partis s'étaient appliqués à la présenter comme marginale et ne portant guère que sur les modalités de participation des salariés à la gestion des entreprises. Le texte publié par la C.F.D.T. comme les propos tenus à Nantes par M. Rocard prouvent qu'il s'agit de bien autre chose.

La gauche devrait s'attacher à approfondir ce type de débat, à coordonner des démarches dont les logiques risquent, à terme, de devenir contradictoires, plutôt que mener un type de controverse trop souvent superficiel, même s'il recouvre des problèmes de fond. S'appuyer, par exemple, sur des résultats d'élections partielles, comme le font les communistes, n'a guère de signification. Le P.C.F. n'est pas vraiment fondé à se plaindre auprès du P.S. des mauvais reports de voix qu'il a pu constater entre le premier et le second tour de l'élection municipale de Châtellerault et de l'élection cantonale de Noisy-le-Grand, tant il est vrai qu'un électeur socialiste n'est pas nécessairement un socialiste électeur.

La manière de conduire une confrontation politique nécessaire n'est pas moins importante que le fond. Surtout dans une période où la majorité met en sourdine ses rivalités internes et se prépare à arrêter son ordre de bataille contre l'opposition.

THIERRY PFISTER.

Les écologistes préparent les élections législatives

Le succès des listes écologistes aux élections municipales du mois de mars dernier a, certes, fait naître quelques ambitions personnelles, mais il a surtout permis d'accréditer l'idée d'un probable « arbitrage » des « candidats verts » lors du scrutin législatif de mars 1978. Un débat politique s'est donc engagé au sein des mouvements qui se réclament de la défense de l'environnement. La nécessité d'organiser une « présence politique autonome » et de présenter des candidats écologistes paraît dès maintenant admise. En effet, tous ont en commun leur opposition aux réalisations de la majorité et leur désaccord avec le programme de l'union de la gauche.

Mais les divers groupements écologiques apprécient différemment les modalités d'organisation d'une telle « présence ».

Pour les uns (les Amis de la terre et surtout le Mouvement écologique Rhône-Alpes), il faut avant tout mettre à profit la période pré-électorale actuelle pour « contraindre la gauche à prendre position contre le programme nucléaire civil ». Dès samedi 25 et dimanche 26 juin, le MERA doit tenir à Lyon une réunion sur ce thème et débattre d'une proposition de M. Philippe Lebreton, biologiste, ancien président du MERA, tendant à créer « un collectif chargé de défendre un projet commun pour une durée déterminée ».

Les autres souhaitent développer une action politique au-delà des élections législatives : c'est le cas du mouvement S.O.S. Environnement, qui a présenté mercredi 15 juin une première liste de candidats assortie d'un « programme d'écologie politique » destiné à jeter les bases d'une « gestion des ressources rares dans une optique à long terme ».

En tout état de cause, la discussion à l'intérieur des mouvements écologistes ne manquera pas d'être influencée par deux facteurs externes : d'une part, une possible évolution des thèses du P.S. en matière nucléaire : l'intervention de M. François Mitterrand dimanche 19 juin à la tribune du congrès socialiste à Nantes, précisant que « *les socialistes ne renonceront à aucune forme d'énergie* », rend cet espoir quelque peu illusoire.

D'autre part, la volonté des partis d'extrême gauche (et notamment du P.S.U., de la L.C.R. et des communistes autogestionnaires) de regrouper les écologistes « *au sein d'une alliance des autogestionnaires* ». Ainsi le P.S.U. proclame que « *l'écologie ne peut prendre toute sa place qu'au sein d'une société socialiste et autogestionnaire* », alors que la L.C.R. (trotskiste) affirme : « *Vouloir faire de l'écologie l'économie politique du vingtième siècle ne s'oppose pas à la nécessité de mettre en œuvre une démarche stratégique visant à renverser l'Etat bourgeois.* »

S.O.S. ENVIRONNEMENT : un programme d'« écologie politique ».

Les militants du mouvement S.O.S. Environnement sont, pour beaucoup, d'anciens « *candidats verts* » aux élections cantonales de 1976, puis aux élections municipales de 1977. Ils continuent d'appartenir à leurs associations respectives ; ils ont en commun, d'une part, une analyse du comportement de la majorité et de l'opposition à l'égard des questions écologiques, qui les conduit à renvoyer dos à dos MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand ; d'autre part, un programme d'« *écologie politique* » qu'ils entendent soumettre aux électeurs en mars 1978. A l'origine de la démarche des membres de S.O.S. Environnement se trouvent la dénonciation des partis politiques de gauche et de droite et le refus de choisir entre l'un ou l'autre système économique et social : « *Aucun parti politique important,* déclarent-ils, *n'a accepté de remettre en cause le dogme d'une croissance fondée sur l'automobile, la course à l'énergie, le gaspillage des ressources, la concentration urbaine et la montée du béton, la parodie de démocratie qui consiste, entre deux élections, à donner un pouvoir absolu aux élus.* »

Dans ces conditions, il n'est guère possible d'obtenir « *une réponse satisfaisante aux questions fondamentales de notre époque* » ; les écologistes doivent donc « *aller au-delà de l'économisme, qui est défendu indifféremment par la gauche ou par la droite.* »

Forts de ces constats « *d'échecs des systèmes en présence* », les artisans de S.O.S. Environnement ont décidé de présenter des candidats aux élections législatives qui, au second tour, ne se désisteront pas et laisseront leurs électeurs se décider par eux-mêmes. Ils proposeront un programme établi à partir de quatre points essentiels :

1) *La définition d'une politique de gestion écologique de l'économie fondée sur le développement des transports les moins polluants, bruyants, dangereux, consommateurs d'espace et d'énergie, la priorité aux productions industrielles et agricoles de qualité, utiles et non polluantes et le refus des risques inacceptables, comme le risque nucléaire ou l'empoisonnement des nappes phréatiques ;*

2) *La reconnaissance du droit à la qualité de la vie pour tous les Français, y compris ceux qui sont « exclus » de la société actuelle, comme les handicapés et les personnes âgées ;*

3) *La renaissance des régions grâce à la création d'un véritable pouvoir régional ;*

4) *L'instauration d'une réelle démocratie de la vie quotidienne.*

Sur ce dernier point, ils déclarent notamment : « *Les associations dotées des ressources nécessaires à leur indépendance doivent être consultées et participer à la gestion des équipements collectifs présents sur le sol communal. Elles prennent part aux délibérations des conseils municipaux. Une loi reconnaîtra le « droit à l'information » des citoyens et des associations. Le secret administratif doit être levé et les études disponibles, les dossiers constitués dans les administrations communiqués aux usagers sur leur demande. Si elles en prennent l'initiative, les populations intéressées localement par un grand projet d'aménagement ou d'urbanisme auront la possibilité d'organiser un référendum pour se prononcer sur ce projet, pour l'approuver, le modifier ou le rejeter. Le pouvoir de décider et de gérer doit passer des mains des administrations centrales et de la classe politique parisienne aux régions. Il faut organiser l'élection au suffrage universel d'assemblées régionales compétentes en matière d'aménagement de l'espace, d'équipements publics, d'interventions économiques et de gestion des services administratifs.* »

D'ores et déjà, le mouvement S.O.S. Environnement a publié la liste de ses candidats dans la région d'Ile-de-France.

Ainsi MM. Jean-Claude Delarue, président de la Fédération des usagers des transports, Guillemain, président du comité Sauver Paris, et Massiou, président du Mouvement d'action écologique, seront candidats à Paris.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

DES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS SE POSENT EN ANDORRE

(De notre envoyé spécial.)

Andorre. — M. Claude-François Rostaing vient de quitter son poste de viguier du coprince français en Andorre. Il est remplacé par M. André Prunet-Foch qui a juré sur le crucifix et les évangiles, en présence des vingt-quatre membres du conseil des Vallées, de respecter les us et coutumes de la principauté.

En s'installant à la viguerie, M. Prunet-Foch va aborder les problèmes institutionnels qui se posent depuis quelques semaines aux arbitres souverains que sont les représentants des deux coprinces (*le Monde* du 20 avril 1977). En effet, les paroisses d'Andorre-la-Vieille et de Les Escaldès ne se trouvent pas suffisamment représentées en nombre au conseil des Vallées. C'est la raison pour laquelle les deux communes ont refusé, en avril dernier, de siéger au conseil, qui se voit ainsi frappé d'incapacité, puisque aucune décision ne peut être adoptée sans la présence des délégués des six paroisses. Fin mai, des incidents avaient encore opposé le syndic (président) M. Julia Reig aux membres de l'opposition démocratique, rejoints par les délégués de la paroisse de la Massana.

Les deux coprinces, M. Giscard d'Estaing et Mgr Martí Y Alanis, évêque de Seo-de-Urgel, sont représentés dans les vallées par leur viguier, mais aussi par des délégués permanents. Celui de la France est le préfet des Pyrénées-Orientales. Les délégués permanents sont d'accord pour une augmentation du nombre des conseillers municipaux à Andorre-la-Vieille et à Les Escaldès avant le mois de décembre. — L. P.

M. JOUKOV : le P.C. d'U.R.S.S. suit avec intérêt les efforts du P.S. pour la détente.

Dans une interview publiée par l'hebdomadaire socialiste *l'Unité* datée 24-30 juin, M. Youri Joukov, membre du comité central du P.C. d'Union soviétique, qui a assisté au congrès du P.S. à Nantes, déclare :

« *En ce qui concerne le développement du parti socialiste et les perspectives de l'union de la gauche en France, il s'agit de politique intérieure française sur laquelle il ne m'appartient pas de porter un jugement. Je veux dire simplement que le P.C.U.S. mène une politique d'ouverture à l'égard de tous les partis qui sont d'accord pour contribuer à renforcer la détente et la coexistence pacifique (...). En tout cas, nous suivons avec intérêt vos efforts pour la détente en Europe, en ajoutant que, pour nous, l'Europe ce n'est pas seulement les neuf pays de la C.E.E. mais toute l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, comme disait le général de Gaulle.* »

● *M. Barre* a reçu, jeudi 23 juin, M. Alfred Coste-Floret, président du nouveau parti Démocratie chrétienne, récemment fondé par le général de Bénouville. A sa sortie de l'hôtel Matignon, M. Coste-Floret a notamment déclaré : « *Nous estimons que notre parti a un rôle de coordination à jouer au sein de la grande famille majoritaire.* »

● *M. Marcel Lucotte, vice-président du Sénat,* a présenté, jeudi 23 juin, la position du parti républicain sur la réforme des collectivités locales. Il a notamment réaffirmé son opposition à tout regroupement des communes, contrairement aux suggestions du rapport Guichard.

● ERRATUM. — Dans la carte consacrée à l'évolution des suffrages du CERES publiée dans *le Monde* du 22 juin, une erreur a été commise concernant le Morbihan. La carte aurait dû faire apparaître un recul du CERES supérieur à 10 % et non [illegible] juin

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le jeudi 23 juin au Palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LA LUTTE CONTRE L'INFLATION.

Au cours du conseil des ministres, du 27 octobre dernier, le gouvernement a arrêté différentes lignes générales d'action qui devaient contribuer à réduire certaines causes structurelles de l'inflation et compléter les mesures conjoncturelles qui avaient été décidées, le 22 septembre, par le conseil des ministres.

Le premier ministre a rappelé tout d'abord que le Parlement examine actuellement le projet de loi relatif à la concurrence et est saisi de celui relatif à la protection et à l'information des consommateurs ; que la lutte contre les gaspillages d'énergie a fait l'objet d'une série de décisions au conseil des ministres du 22 décembre dernier.

Le gouvernement a arrêté ce matin en conseil des ministres une série de mesures concernant trois thèmes nouveaux : les circuits de distribution, la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs et la lutte contre les gaspillages de matières premières. D'autres dossiers sont actuellement en cours d'examen et feront l'objet d'une nouvelle série de décisions à l'automne prochain.

Les mesures arrêtées pour améliorer le fonctionnement des circuits de distribution tendent à renforcer la concurrence et à réduire certaines causes des hausses des coûts et des prix en particulier par la limitation de la pratique des prix conseillés, l'organisation des achateurs publics opérant dans les marchés d'intérêt national. Elles tendent également à accroître le rôle des consommateurs.

Le gouvernement a arrêté un certain nombre d'orientations pour améliorer le fonctionnement du marché d'intérêt national de Rungis qui seront mises en œuvre par le secrétaire d'Etat au budget en consultation avec les parties intéressées.

Une série de décisions ont été prises pour favoriser la mobilité professionnelle et géographique de l'emploi en simplifiant les conditions d'obtention des aides existantes, en étendant et en simplifiant les aides destinées à compenser les frais liés à la mobilité et en atténuant les problèmes de logement des travailleurs mobiles.

Pour intensifier la lutte contre le gaspillage de matières premières, le gouvernement a fixé de nouveaux objectifs d'économie portant, outre l'énergie, sur les papiers et les cartons, les emballages en verre et en plastique, les pneumatiques et les déchets agricoles.

Le président de la République a déclaré : « Ce ne sont pas les vastes théories ou les réformes grandioses qui régleront le problème des causes structurelles de l'inflation, mais bien davantage des mesures concrètes, ressenties dans leur vie quotidienne par les Français, et mises en œuvre de manière patiente et continue par le gouvernement. »

(Lire page 13.)

● ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil a arrêté le calendrier des élections pour le renouvellement de la série sortante du Sénat, c'est-à-dire les sénateurs élus en 1968 : la désignation des délégués aura lieu le dimanche 4 septembre et l'élection des sénateurs le 25 septembre. Le décret de convocation des sénateurs sera publié dans la semaine du 8 au 13 août. Le nombre total des sièges à pourvoir est de 115, répartis en 107 pour les 28 départements métropolitains, 6 pour les départements d'outre-mer et Mayotte, 2 pour les Français de l'étranger. La représentation proportionnelle prévue par la loi du 12 juillet 1966 pour les départements comptant 5 sénateurs et plus, qui s'appliquait déjà à 5 départements et à Paris, s'appliquera également aux départements de l'Essonne et des Yvelines.

(Lire page 6.)

● LES LIAISONS AVEC LES D.O.M.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, a exposé au conseil des ministres l'état actuel des liaisons maritimes et aériennes avec les départements d'outre-mer.

Il s'est d'abord félicité de la modération de l'évolution des tarifs passagers et fret aérien, à la suite des décisions prises par le président de la République, à l'île de la Réunion, en octobre 1976. Il a rappelé la libéralisation des vols non réguliers à destination des Antilles et annoncé, conformément aux instructions du premier ministre, l'établissement d'une liaison régulière civile entre Mayotte et la Réunion.

En ce qui concerne les transports maritimes, les effets d'une plus grande concurrence liés à une concertation équitable ont permis une évolution satisfaisante des tarifs sur la ligne des Antilles.

La concurrence souhaitable doit aboutir à un maintien ou à une baisse de niveau des taux de fret indispensables au développement de l'économie des départements d'outre-mer.

● IMPORTATIONS DE TEXTILES.

Le ministre du commerce extérieur a informé le conseil des mesures de sauvegarde qui venaient d'être décidées en vue d'arrêter la progression des importations des huit produits textiles les plus sensibles et qui seront notifiées sans délai au GATT. Après avoir rappelé que la France confirmait l'option de liberté des échanges à laquelle elle a souscrit depuis vingt ans, M. Rossi a fait observer que ces mesures n'avaient aucun caractère protectionniste puisqu'elles sont prises en vertu de dispositions de sauvegarde prévues dans différents accords internationaux. Il a par ailleurs précisé que les décisions du gouvernement ont été mises en vigueur après consultation de la Commission et des autorités communautaires.

A partir du 1er janvier 1978, le nouvel arrangement multifibres entre pays exportateurs et pays importateurs devrait permettre de stabiliser les importations de produits textiles : M. André Rossi a indiqué sur ce point que la position arrêtée par la Communauté européenne le 21 juin dernier à Luxembourg répondait aux préoccupations françaises et permettrait à la Communauté d'arriver prochainement en négociation à Genève avec les autres pays concernés.

(Lire page 29.)

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères a rendu compte au conseil des Communautés qui s'est tenu à Luxembourg le 21 juin.

Au cours de cette réunion, la France a insisté auprès de ses partenaires et de la Commission sur la nécessité d'établir une véritable organisation du marché des produits agricoles méditerranéens et souhaité que le conseil puisse arrêter très rapidement les mesures qui s'imposent.

En marge du conseil, les ministres ont, d'autre part, examiné les principales questions susceptibles d'être évoquées au conseil européen de Londres les 29 et 30 juin prochains.

Le ministre délégué à l'économie et aux finances a rendu compte des travaux du conseil des ministres des finances de la Communauté économique européenne du 20 juin à Luxembourg.

Il a donné lieu à un échange de vues sur la prochaine conférence tripartite qui doit réunir, au niveau européen, les représentants des gouvernements, les représentants des employeurs et les représentants des syndicats afin d'examiner, notamment, les moyens d'améliorer la situation de l'emploi.

Le conseil a également eu un échange de vues sur le projet lancé par M. Ortoli, visant à permettre à la Communauté d'emprunter sur les marchés financiers internationaux, afin de consentir des prêts destinés au financement des infrastructures et des entreprises. Il a été convenu que ce projet serait soumis au prochain conseil européen qui se tiendra à Londres.

Le conseil a également examiné un projet de directive visant à permettre et organiser le libre établissement des banques à l'intérieur de la Communauté.

Le ministre de l'agriculture a rendu compte des résultats du conseil agricole qui s'est déroulé les 20 et 21 juin à Luxembourg. Les ministres de l'agriculture des Neuf ont décidé une première série d'aménagements du règlement viti-vinicole communautaire, qui ont pour but de faciliter le déclenchement de la distillation préventive des vins de table excédentaire, et d'aider la production de jus de raisin.

La Commission s'est engagée à prendre les mesures conjoncturelles rendues nécessaires par la situation du marché des vins de table : ouverture de contrats de stockage à court terme, aide au relogement des vins en stock au début de la nouvelle campagne. Elle étudie également les modalités selon lesquelles la garantie de bonne fin pourra jouer à l'automne prochain, ce qui permettra aux producteurs de vins de table de qualité ayant souscrit des contrats de stockage à long terme de bénéficier d'un prix garanti.

Ces différentes mesures constituent un premier pas vers une réforme de l'organisation communautaire du marché du vin que demande avec insistance le gouvernement français.

En outre, les ministres de l'agriculture ont étendu le bénéfice du règlement céréalier communautaire aux départements français d'outre-mer.

● « SOMMET » FRANCO-ALLEMAND.

Le président de la République a rendu compte au conseil des ministres des entretiens qui ont eu lieu les 16 et 17 juin, dans le cadre du « sommet » franco-allemand, et dont il a souligné le caractère particulièrement positif. Il a relevé en particulier que cette rencontre avait permis de faire le point des progrès de la coopération franco-allemande en matière de politique conjoncturelle depuis le précédent « sommet » qui en avait arrêté le principe, d'ouvrir des perspectives nouvelles à la collaboration des deux pays dans le domaine aéronautique ; et de constater le rapprochement significatif des points de vue qui s'est opéré en matière de politique nucléaire entre la France et la République fédérale.

● LA VISITE DE M. BREJNEV.

Le président de la République a ensuite fait part au conseil des conclusions qu'il tire de ses entretiens avec M. Brejnev dont la visite en France vient de s'achever. Il a souligné que la visite en France du chef de l'Etat soviétique illustrait l'importance que la France et l'Union soviétique attachent à leurs relations et à leur coopération mutuelles, qu'il s'agisse du développement de leur coopération bilatérale ou de leurs consultations sur les grands problèmes internationaux. L'objectif d'un triplement des échanges pour la période 1975-1979 par rapport aux cinq années précédentes avait été confirmé. En matière internationale, les deux gouvernements ont été en mesure d'exprimer dans des documents communs des vues concordantes sur des sujets aussi importants que la détente et la non-prolifération nucléaire.

Le président de la République a observé que cette visite avait été une nouvelle occasion d'affirmer et de valoriser la politique à la fois indépendante et ouverte de la France.

L'indépendance de Djibouti

M. GISCARD D'ESTAING ADRESSERA UN MESSAGE A L'AFRIQUE

M. Giscard d'Estaing adressera dimanche 26 juin à la veille des cérémonies d'indépendance du Territoire français des Afars et des Issas (Djibouti) un message à l'Afrique, transmis sur les ondes de Radio-France internationale. Le chef de l'Etat entend marquer ainsi la fin de la colonisation française sur ce continent.

Le gouvernement français sera représenté aux cérémonies d'indépendance par M. Galley, ministre de la coopération, et M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Le conseil des ministres a nommé M. Camille d'Ornano, qui était jusqu'à présent haut commissaire de la France à Djibouti, envoyé exceptionnel et plénipotentiaire avec rang d'ambassadeur dans le nouvel Etat. Le général de brigade Roger Périer est nommé commandant des forces françaises stationnées à Djibouti.

ÉQUIPEMENT

TRANSPORTS

Le nouvel accord anglo-américain

UNE SEULE COMPAGNIE DE CHAQUE PAYS ENTRE LONDRES ET LES VILLES DES ÉTATS-UNIS

Au terme de l'accord aérien bilatéral anglo-américain qui remplace l'accord des Bermudes, et qui a été signé le 21 juin, il n'y aura désormais qu'une compagnie de chaque pays pour assurer les liaisons entre Londres et les différentes villes américaines, à l'exception de New-York et de Los-Angeles. Du côté britannique, British Airways et Laker Airways desserviront New-York.

Une compagnie d'outre-Manche assurera un vol Londres-Seattle ; British Airways reliera directement Londres à San-Francisco et British Caledonian Londres à Houston, au Texas. En contrepartie, un seul transporteur américain desservira, au départ de Londres, Atlanta, Dallas-Forth-Worth et une autre destination encore imprécisée.

La compagnie britannique Cathay Pacific desservira la côte ouest des Etats-Unis au départ de Hongkong ; les compagnies américaines auront un droit identique au départ de Singapour.

Washington a finalement accepté un contrôle permanent des capacités. Dans ces calculs, il sera tenu compte des sièges offerts par les transporteurs à la demande. En revanche, Londres n'a pu obtenir que le cas Concorde soit inclus dans ce nouvel accord aérien et que, par ce biais, soit reconnu à l'avion supersonique un droit de libre atterrissage outre-Atlantique.

● *Le futur métro d'Athènes* pourrait être construit par un groupe franco-grec. Les études préliminaires ont été confiées, à un groupe franco-grec, dont le chef de file est la SOFRETU, filiale de la R.A.T.P. Ce contrat porte sur 20 millions de francs, et les études devront être achevées dans un délai de vingt et un mois. — *(A.F.P.)*

Faits et projets

Environnement

● *Un hélicoptère a pulvérisé accidentellement un produit insecticide* le mardi 21 juin à proximité de l'école primaire d'Arthieul, commune rattachée à Magny-en-Vexin, dans le Val-d'Oise. Sur les trente-sept élèves qui jouaient dans la cour de récréation de l'école, trois ont été légèrement incommodés par le nuage d'insecticide poussé par le vent.

La municipalité et le conseiller général de Magny-en-Vexin ont déposé plainte à la gendarmerie locale pour « épandage à proximité d'une habitation ».

● *Recours à Creys-Malville.* — Sept associations de protection de la nature dont la Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature (FRAPNA) ont déposé devant le Conseil d'Etat deux recours en annulation des autorisations de construction de la centrale nucléaire Super-Phenix à Creys-Malville, dans l'Isère.

Pêche

● *Pêche à la baleine : quatre mille prises autorisées.* — La Commission internationale de la pêche à la baleine (I.W.C.) a adopté le 23 juin à Canberra, en Australie, des quotas pour 1978 concernant la pêche dans l'Atlantique nord sensiblement égaux à ceux retenus pour l'année 1977. Les quotas fixés en 1978 sont de trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf baleines, et six cent quatre-vingt-cinq cachalots, soit une centaine de plus que l'an dernier. — *(A.F.P.)*

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

Samedi

S. 1. - Instruments de musique.
S. 2. - Meubl. Tablx. mod. Argenter. Monnaies.
S. 9. - Tableaux. Objets d'art.
S. 12. - Tableaux modernes.

A PROPOS DE...

LA QUERELLE DU PÉAGE

Des autoroutes gratuites... dans 15 ans ?

L'association Tourisme et Travail a organisé, le dimanche 19 juin, une manifestation pour demander la suppression du péage sur le pont de Tancarville (Seine-Maritime). D'autre part, l'Union routière a, le jeudi 16 juin, manifesté son inquiétude quant à la politique de péréquation des péages amorcée par le gouvernement. Ces deux prises de position relancent le débat : faut-il conserver le péage sur les autoroutes ?

« Dans un pays qui cherche à rattraper un retard important dans ce domaine, le péage est un moyen de financer les autoroutes », *répond M. Michel Fève, directeur des routes et de la circulation routière au ministère de l'équipement. Après la seconde guerre mondiale, la France ne comptait, en effet, qu'une centaine de kilomètres d'autoroutes alors que l'Allemagne disposait déjà de 2 000 kilomètres de voies rapides. Il fallait alors reconstruire le réseau routier normal, l'entretenir et créer de toutes pièces un véritable réseau d'autoroutes. En 1956 furent créées des sociétés d'économie mixte qui permettaient à l'Etat de verser la moitié seulement des fonds nécessaires à la construction des autoroutes.*

Le rythme des mises en service passait alors de 50 à 150 kilomètres par an. En 1970, une nouvelle législation permettait la concession des autoroutes à des sociétés privées, et les pouvoirs publics ne versaient plus que 25 % du prix. Le rythme de mise en service atteignait 500 kilomètres par an.

Aujourd'hui, la France a 4 000 kilomètres d'autoroutes. M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a annoncé, le mercredi 15 juin, qu'en 1983 ce kilométrage serait doublé : 6 150 kilomètres d'autoroutes en rase campagne, 1 350 kilomètres de voies rapides urbaines seront alors en service.

Du simple au double

C'est donc l'usager français qui paye ses autoroutes alors que celles-ci sont gratuites en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Tout en reconnaissant que c'est bien un choix « politique » qui a été fait, que le péage est une mesure « anti-économique » et onéreuse (l'installation du péage augmente de 5 % le coût des investissements, les frais d'exploitation mobilisent à eux seuls 15 % de la recette totale), M. Fève estime « qu'il est normal que ce soient les usagers d'une autoroute qui payent celle-ci et non la collectivité, c'est-à-dire ceux qui n'en bénéficient pas. Logique, dans dix ou quinze ans, toutes les régions françaises seront desservies, le gouvernement devra alors se poser la question de la maintenance du péage ».

Deux questions restent posées : les usagers doivent-ils continuer à acquitter le péage lorsqu'une autoroute est amortie ? Pourquoi le prix des péages sur le réseau français varie-t-il partiels du simple au double ?

Les autoroutes sont concédées pour trente-cinq ans, période au-delà de laquelle l'axe autoroutier est remis à l'Etat. C'est alors aux pouvoirs publics qu'il revient de se poser la question du péage. En attendant, que se passe-t-il lorsqu'une société a remboursé capital et intérêt ? Les cinq sociétés d'économie mixte n'ont pas le droit de réaliser de bénéfices ; elles investissent leurs surplus financiers dans de nouveaux travaux (élargissement des chaussées, construction d'échangeurs, de nouveaux tronçons). Pour les quatre sociétés privées, la question de la diminution ou de la suppression du péage ne se posera qu'à la fin de la période de concession.

Les péages d'autoroute varient du simple au double (de 11 à 22 centimes du kilomètre au début de l'année). Les causes de ces différences de taux sont multiples : le coût de construction du kilomètre a doublé au fil des ans, passant de 4 millions en 1965 à 8 millions en 1977 ; certaine autoroutes coûtent plus cher en raison des difficultés rencontrées sur le terrain ; enfin, la part de l'emprunt dans le financement a augmenté, alors que dans le même temps le loyer de l'argent subissait une forte hausse. Le ministère de l'équipement a donc entrepris une œuvre d'uniformisation des tarifs en engageant une politique de péréquation : les péages les plus chers seront bloqués, tandis que les moins chers seront augmentés progressivement. Ils viennent d'être accrus de 6,50 % sur l'axe nord-sud, mais de 3 % seulement sur l'autoroute de Normandie. D'autre part, les sociétés d'autoroutes sont appelées à uniformiser leurs prix sur les différentes sections.

Le péage est donc une « mauvaise mesure » qui a permis à la France de rattraper un important retard. Mais la question reste posée : les usagers devront-ils attendre la fin des concessions avant de commencer à rouler gratuitement sur les autoroutes ?

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un milliard de francs pour financer de nouveaux travaux publics

Le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire est le principal dispensateur des crédits que le gouvernement a décidé de débloquer le 1er juillet prochain : 1 milliard 250 millions de francs, soit la moitié du Fonds d'action conjoncturelle (le Monde du 23 avril). Le ministre, M. Jean-Pierre Fourcade, a précisé, jeudi 23 juin, au cours d'une conférence de presse, l'utilisation qui sera faite du milliard de francs dévolu à son département.

Cette somme devrait permettre de financer dans le secteur du bâtiment et des travaux publics des chantiers d'un montant de 2 milliards de francs. Le ministre a assuré que les crédits seraient engagés avant la fin de l'année et, pour un tiers au moins, payés aux entreprises dans le même délai. Il s'agit d'aider à la reprise dans un secteur qui a connu, selon M. Fourcade, « une très légère réduction d'activité par rapport à la moyenne de 1976, et une légère augmentation du nombre des demandeurs d'emploi : cinquante-neuf mille neuf cents à la fin de mai, contre cinquante-six mille huit cents fin janvier ».

Le « milliard » sera réparti de la façon suivante : 661 millions de francs pour les routes, pour l'essentiel en travaux neufs (déviations, notamment à Sélestat, à Charleville et à Briare : élargissements de voies) ; 59 millions pour les ports et voies navigables (réfection du barrage d'Evry, sur la Seine, et construction d'un quai à conteneurs à Fort-de-France) ; 30 millions de francs pour des espaces verts et des améliorations du cadre de vie urbain (à Dijon, à Troyes, à Nancy, à Metz, à Cambrai, à Caen, à Rouen et dans l'île Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux) ; 100 millions de francs pour l'aménagement du territoire dont 40 millions pour les contrats de pays, 50 millions en réserve pour le FIAT, et 10 millions pour les zones industrialo-portuaires de la façade atlantique). Enfin, le logement recevra 150 millions de francs qui permettront de financer six mille logements sociaux en accession à la propriété et la remise aux normes de trois mille H.L.M. anciennes.

Pour ce qui concerne la répartition régionale de ces crédits, M. Fourcade a précisé qu'il a « mis l'accent » sur la bordure ouest de la France, du Nord-Pas-de-Calais au Languedoc-Roussillon, qui sont des régions qui emploient « *essentiellement des travailleurs français, et où le bâtiment représente une part importante de l'économie locale* ».

C.C.A.
Champagnes Vins
également Alcools Cognacs / Chocolats Foie gras
ATTENTION PRIX T.T.C. VINS VENTE PROMOTION MILLESIMES CHOISIS
RAPPORT QUALITÉ/PRIX
Champagnes livrés par carton de 6 bouteilles
LÉON CHAMERTY Brut, la bt 30,80
CHARLES HOUBERT (Epernay) brut, la bt 22,80
HENRI ABELE Brut (Rouzire Reims) la bt 28,80
HEIDSIECK MONOPOLE Brut, la bt 29,80
LANSON Brut, «Black Label» la bt 32,20
LANSON Blanc Rosé, la bt 37,80
LOUIS ROEDERER Brut, la bt 32,80
MUMM CORDON ROUGE Brut, la bt 36,80
PERRIER JOUET Brut 1971 la bt 42,80
Vins : caisse par 12 / bouteille par 6 / caisse par 24.
c) CÔTES DU RHÔNE 1975 (réclame) la bt 5,80
a) LALANDE POMEROL «Ormeau 74» la bt 11,20
a) ST EMILION BELLEGRAVE 1974, la bt 8,80
c) BORDEAUX sup. «DE GRANGE 74» la bt 6,50
a) GRAVES «PORTETS 70», mise chât. la bt 12,80
a) BORDEAUX «Mouton Cadet» 73, la bt 14,80
a) PAUILLAC «Réserve Comtesse de L 74» la bt 18,60
(mise en bout. par Société cie, Pichon Longueville)
a) GRAVES «Chât. Carbonnieux rouges 73, bt 20,50
grand cru classé. Blanc partiel les 2/3 mis très.
a) CHATEAU «Grand Poujeaux» 1972, St Emilion, grand cru classé (excellent achat) la bt 17,80
b) Château LAFITE ROTHSCHILD 1973, 1er cru classé Pauillac (excellent achat) la bt 61,80
a) DUHART MILON ROTHSCHILD 4e cru classé PAUILLAC : 1971 la bt 24,80 - 1972 la bt 22,80
a) MARGAUX «CHATEAU DU TERTRE» 1971, grand cru classé (achat recommandé) la bt 22,00
a) MARGAUX «CHATEAU RAUZAN GASSIES» 1973, grand cru classé 1855, la bt 21,80
a) HT MÉDOC «CHT DUBREUIL 71» la bt 14,50
EXTRAIT DE NOTRE TARIF
(ENVOI CONTRE ENVELOPPE TIMBRÉE)
C.C.A. Magasin
103, rue de Turenne - Paris 3e
ouvert du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
Tarif achat en numéraire :
carte client (sous un délai de 1 mois)
chèque accepté à partir de 400 francs

« AU CARRÉ D'AGNEAU »
CHEZ ALBERT
122, av. du Maine, SUF. 47-62 (F. rond)
TERRASSE COUVERTE - PARKING
Ses demoiselles en brochette
Son homard poché
Son célèbre carré d'agneau
Ses bécasses, spécialité Albert
Sa cave, l'une des meilleures de Paris

L'année préparatoire à
Médecine
vous permet d'acquérir (d'octobre à juin) un niveau supérieur au Bac C, car les chances de réussite en fin de 1re année, sans préparation et sans mention sont : Bac A et B = 1 % Bac D = 6 %.
CEPES Groupement libre de professeurs 57, rue Ch.-Laffite, 92 Neuilly
722.94.94 ou 745.09.19

rhumatisants, pour vous
cures miracles à Abano terme et à Montegrotto terme
Les cures ont lieu toute l'année dans les bâtiments même des hôtels TAS.
Documentation dans la brochure ÉVASION Italie 1977.
Auprès de toutes agences de voyages.
Abano terme
en Italie

JUSTICE

L'arrêt de mort de Michel Bodin a été cassé

Le jour même où Jérôme Carrein était exécuté, un autre condamné à mort, Michel Bodin, vingt-cinq ans, apprenait que son pourvoi en Cassation avait été admis par la Cour suprême et qu'il serait rejugé par la cour d'assises de la Loire-Atlantique.

La chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Pierre Mongin, statuant sur le rapport du conseiller Braunschweig, a en effet cassé le 23 juin dernier par la cour d'assises de la Vendée à l'encontre de Michel Bodin pour l'assassinat de M. André Bocard, un retraité de soixante-douze ans, dont il avait fracassé le crâne et perforé les yeux avant de s'emparer de 2 700 francs, montant de ses économies (*le Monde* du 27 mars).

C'est la manière dont les dix questions ont été posées aux jurés par le président de la cour d'assises en vue de leur délibéré qui a motivé la cassation que sollicitait Me Copper-Royer et en faveur de laquelle avait conclu M. Fernand Davenas, avocat général, en se référant l'un et l'autre à une jurisprudence datant de vingt-trois ans.

Selon les données de l'enquête et de l'information, il est établi que le meurtre commis avec préméditation avait précédé dans le temps le vol des 2 700 francs. Or il ressort des questions posées que les violences exercées sur la victime ayant entraîné sa mort ont été retenues à la fois comme fait principal et comme circonstance aggravante du vol (devenant de la sorte un vol qualifié).

Dans leur arrêt, les magistrats suprêmes ont déclaré, appliquant la règle de droit « *non bis in idem* », que « *(...) le même fait ne peut pas être retenu comme constitutif à la fois d'un crime et d'une circonstance aggravante affectant une autre infraction* ».

Le Comité d'étude sur la violence s'était prononcé contre la peine capitale

Après l'exécution capitale de Jérôme Carrein, le comité d'étude sur la violence, créé en février 1976, par le conseil des ministres et dont la présidence avait été confiée à M. Alain Peyrefitte, a révélé, jeudi 23 juin, dans un communiqué, qu'une majorité en son sein s'était prononcée en faveur d'une proposition d'abolition de la peine de mort.

Le comité précise qu'il a pris position sur cette question une première fois au mois de février dernier. Cinq de ses onze membres étaient alors favorables à l'abolition de la peine capitale, cinq autres à son maintien, un membre s'étant abstenu. Un second vote quelques semaines plus tard a fait apparaître une majorité pour l'abolition. Démentant certaines informations selon lesquelles il y aurait eu unanimité, le comité rappelle que ces votes avaient un « *caractère secret* » et que « *M. Alain Peyrefitte y a participé en tant que personnalité indépendante appelée à présider ce comité et non en tant que garde des sceaux* » (1).

Après avoir assisté à l'exécution de Jérôme Carrein, son défenseur, Me Pierre Lefranc, avocat au barreau d'Arras, a déclaré : « *Jérôme Carrein, au moment de mourir, a eu un courage exemplaire... Il avait conscience de l'atrocité de son crime ce qui explique peut-être son attitude.* » Le condamné espérait en la grâce présidentielle, a précisé Me Lefranc : « *Je l'avais revu la semaine dernière et il m'avait à nouveau fait part de cet espoir.* »

L'avocat, reçu le 12 mai dernier par le président de la République, avait lui-même peu d'espoir, « *car, a-t-il confié, il s'agissait d'un crime d'enfant* ».

(1) N.D.L.R. — M. Alain Peyrefitte, qui est « personnellement » hostile à la peine de mort, a récemment indiqué que le comité s'était prononcé « à la majorité, une majorité nette » contre la peine de mort.

● *Le Comité d'action des prisonniers* (CAP) a publié un communiqué dans lequel il déclare « *souhaiter, plus que n'importe qui, que soit mis un terme définitif aux assassinats d'enfants* ». Mais il souligne qu' « *il sait déjà que l'exécution de Carrein n'a rien résolu et qu'il se prépare ailleurs d'autres meurtres d'enfants ; car le problème est un problème fondamental de société et de rapport entre les gens, qui continue d'être ignoré et que la guillotine ne résoudra pas* ».

« L'AURORE » : à la manière d'une loterie.

« *Il s'agissait pourtant d'un être à la limite de la débilité mentale qui, tout au long de son existence, n'avait guère eu sa chance. Brûlé par la solitude et l'alcoolisme, il était devenu une épave. (...)*

» *Des trois condamnés : Patrick Henry, Horneich et Muller, il était cependant celui à qui l'on aurait dû accorder en premier les circonstances atténuantes dans la mesure où devant la justice de notre pays on tient compte aussi bien de l'homme que du crime qu'il a commis.*

» *Il n'en a rien été. Il est vrai qu'aucune campagne ne l'a soutenu, comme elle avait aidé Patrick Henry et son avocat. Son procès est passé presque inaperçu. (...)*

» *Faut-il laisser à un seul homme ce choix douloureux, ou bien doit-on y associer par exemple le Conseil supérieur de la magistrature ? Peut-on continuer à laisser au hasard géographique le soin de dire qui doit être sauvé et qui ne doit pas l'être ? Est-il supportable de penser que Patrick Henry, enfant choyé devenu assassin par cupidité, est vivant, alors que Jérôme Carrein, n'ayant jamais rien reçu ni de la vie, ni des hommes, a péri de la main du bourreau,*

» *Une majorité de Français semble souhaiter le maintien de la peine de mort. Veulent-ils aussi qu'elle fonctionne à la manière d'une loterie ?* »

(JEAN LABORDE.)

● *M. Fernand Legras* a été déboutté le 23 juin par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris de son action en diffamation contre M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, et M. et Mme Francis Lopez pour un article du 5 octobre (*le Monde* du 28 mai). La citation délivrée à la demande du marchand de tableaux est déclarée nulle car elle ne précisait pas suffisamment sur quels textes de loi elle s'appuyait.

● *Condamné à la réclusion à perpétuité* pour le meurtre d'un couple de commerçants, Adrien Mouret, vingt-sept ans, s'est pourvu en cassation. Le coauteur du double meurtre, Michel Baillot, vingt-huit ans, condamné à la même peine, n'a, en revanche, pas signé de pourvoi.

LE PROCÈS DU GANG DES LYONNAIS

L'entrée du labyrinthe

De notre envoyé spécial

Lyon. — Finies, pour le moment du moins, les révélations, oubliées un instant, les activités parallèles. Le procès du gang des Lyonnais est entré, jeudi 23 juin, aux assises du Rhône, dans la phase « décorticage » d'un dossier plus qu'épais, volumineux, une sorte d'énorme labyrinthe, de bibliothèque à tiroirs multiples. On peut se demander d'ailleurs si les malheureux jurés de cette session d'assises ne s'y perdront pas.

Que peuvent-ils bien penser en effet de l'affrontement des deux thèses ? D'un côté, un dossier minutieusement construit, avec un soin d'autant plus extrême que les éléments qu'il contient ne paraissent pas toujours déterminants. De ce côté aussi, le président Lasserre, qui chemine doucement sur un chemin parfois friable, qui interroge les prévenus un à un sur leurs multiples domiciles, leurs multiples véhicules, leurs multiples activités, leurs multiples déplacements, leurs multiples biens et, par contraste, leurs sources officielles très limitées de revenus. De ce côté toujours, un avocat général, M. de Bonnefoy des Aulnais, qui n'intervient pas ou presque pas, attendant son heure peut-être, confiant dans le dossier, assez sûr de celui-ci en tout cas pour faire à l'occasion des concessions sur des points aussitôt présentés comme « mineurs » Est-ce si prudent quand on veut établir juridiquement l'association de malfaiteurs ?

C'est que, en face d'un dossier incertain, l'autre côté, la défense, est solide. Le système est simple et efficace : avoir réponse à tout toujours, quitte à biaiser dans les réponses, à trouver des explications abracadabrantes, à confesser des fautes pour lesquelles on n'est pas poursuivi et ainsi mieux prouver son innocence sur les points essentiels. Certes, la démonstration effectuée, jeudi 23 juin, par ceux-là mêmes que l'on pouvait considérer comme des seconds rôles, Robert Gandebœuf, Pipo Zakarian et surtout Michel Silmetzoglou, fut parfois tellement adroite, préparée, coordonnée, qu'elle pouvait aller à l'encontre du but recherché. A se défendre comme vieux cheval de retour, on apparaît très vite comme tel.

Alors va-t-on vers un jugement de convictions, de présomptions et d'impressions plutôt que vers un jugement fondé sur des preuves irréfutables ? Ce serait conclure un peu vite, alors même que ceux qui ont conduit le gang des Lyonnais jusqu'aux portes du palais, les policiers, n'ont pas encore été entendus, pas plus que les différents témoins. Certes, le procès du gang des Lyonnais n'est pas facile, pas plus que ne le fut l'enquête policière avant les arrestations : placés sous surveillance quotidienne pendant plus de deux ans, filés, photographiés, écoutés, répertoriés, « mariés » quasiment avec une armée de policiers, ces hommes n'ont, malgré cela, jamais été pris en défaut. Pourtant, si l'on fait foi à l'accusation, ils continuèrent pendant cette période de surveillance à commettre leurs hold-up à la façon d'un commando militaire.

C'est incontestablement pour cette raison que les policiers tiennent Edmond Vidal et ses amis pour des malfaiteurs d'envergure. C'est aussi pour cela qu'il faut tenir pour essentiel le témoignage fleuve que s'est promis de faire, lundi prochain, le commissaire divisionnaire Richard venant consolider à la barre la toile d'araignée — un rapport de cinq cents pages — dans lequel il s'est efforcé d'engluer les « Lyonnais ».

PIERRE GEORGES.

● *La chambre d'accusation de Genève* a décidé, jeudi 23 juin, que M. Bernard Cornfeld, fondateur et ancien président-directeur général de l'I.O.S., devrait être jugé par la cour d'assises (*le Monde* du 16 juin). Elle a rejeté le recours de la défense qui demandait un supplément d'instruction et l'audition d'autres témoins. La présomption d'escroquerie a été retenue par la Chambre. M. Cornfeld n'a pas pu assister à l'audience, son avion ayant eu du retard au départ de Londres.

POLICE

APRÈS LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION AUTONOME

Le remplacement de M. Chaunac va rendre difficiles les rapports entre les composantes du syndicat

De notre envoyé spécial

Montpellier. — *Le limogeage de M. Jean Chaunac du secrétariat général de la Fédération autonome des syndicats de police a jeté un halo de morosité sur la fin des travaux du cinquième congrès de l'organisation. C'est dans une ambiance lugubre que le président de la dernière séance de travail du congrès, M. Henri Clavet, directeur de l'orphelinat de la police d'Osmoy (Cher), annonça, jeudi 23 juin en fin de matinée, à grand renfort de précautions oratoires, la composition du nouveau bureau fédéral.*

A titre d'ancien secrétaire général, M. Chaunac s'en retrouve membre de droit. Mais il est le seul « Parisien » à y figurer, son organisation, le Syndicat général de la police (S.G.P.), ayant renoncé à présenter des candidats aux divers postes à pourvoir. Cette défection volontaire a d'autre part entraîné la formation d'un bureau incomplet dans lequel ne figurent ni deuxième secrétaire général adjoint, ni trésorier adjoint, ni directeur adjoint du journal syndical.

Même si la nomination de M. Henry Buch au secrétariat général a été acquise à une confortable majorité au conseil d'administration — dix-neuf voix contre douze — elle n'en a pas moins suscité l'étonnement d'une partie de l'assistance, ignorante des manœuvres entamées depuis quelque temps pour déloger M. Chaunac de son poste. Le scrutin n'a d'ailleurs pas dû manquer de poser quelques cas de conscience aux administrateurs car, si deux syndicats — le S.G.P. et le Syndicat national des policiers en tenue (qui représente les fonctionnaires de province) — ont voté en bloc pour « leur » candidat, d'autres se sont partagés, tels le Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. et le Syndicat national des officiers et commandants.

On ne peut aussi manquer de remarquer que ce vote de défiance est intervenu quelques heures après l'adoption, à une très large majorité, du rapport d'activité présenté par le même homme. La gestion de M. Chaunac n'est pas en cause, et son successeur s'est empressé d'affirmer à la tribune qu'il continuera en tous points la politique suivie jusque-là par la fédération. « *Le combat continue sur tous les fronts où il est engagé*, a dit M. Buch. *J'appelle toutes les composantes à faire front aux attaques que ne manqueront pas de nous porter nos adversaires. Je réaffirme notre indépendance vis-à-vis des partis politiques, quels qu'ils soient. Et en cas d'alternance du pouvoir, les policiers se devront de respecter et de faire respecter la volonté populaire exprimée par le suffrage universel.* »

La succession de M. Gérard Monate, fondateur de la fédération, ne pouvait être que difficile, et M. Chaunac dut faire face en outre, après sa nomination en septembre 1975, à des campagnes insistantes tendant à faire de lui une sorte de « sous-marin » du parti communiste. Mais, même authentique, un tel argument ne saurait justifier de la part de syndicalistes responsables une décision comme celle qui fut prise le 23 juin. Aussi, l'idée a-t-elle fait son chemin parmi beaucoup de délégués que M. Chaunac, dont l'intransigeance vis-à-vis de l'administration est bien connue, aurait été sacrifié à de futures concessions de cette même administration.

L'avenir apparaît pourtant difficile dans un tel contexte. Certes, le S.G.P. n'a pas mis sa menace à exécution, et malgré l'échec de son secrétaire général, il demeure au sein de la fédération. M. Chaunac a, d'autre part, dès la fin du congrès, indiqué que son organisation n'admettrait aucun infléchissement de la ligne suivie jusqu'ici par la fédération. Les nouveaux dirigeants ne doivent donc pas s'attendre à être ménagés. L'attitude d'opposition du S.G.P. pourra s'exercer d'autant plus aisément que le syndicat n'aura pratiquement aucune responsabilité fédérale. Le risque est grand de voir l'action de la F.A.S.P. stérilisée par l'obstruction systématique de l'une de ses composantes, ce qui éloignerait la perspective de réalisation d'une grande fédération de la police — groupant les syndicats de personnels en tenue et des civils — hantise de l'administration.

JAMES SARAZIN.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Secrétaire général : Henry Buch (S.N.P.T.).
Secrétaire général adjoint : Roger Cousin (S.N.I.P.).
Secrétaire administratif : André Frendenreich (S.N.O.C.).
Secrétaire administratif adjoint : Marcel Litaize (S.N.I.P.).
Trésorier : Georges Vincent (S.N.P.T.).
Affaires sociales : Jean-Pierre Maljean (S.N.I.P.).
Journal : Eugène Ascencio (S.N.P.T.).
Membre de droit : Jean Chaunac (S.G.P.).

● *Cinq hommes, à bord d'une R 5 Alpine*, ont ouvert le feu avec une arme de calibre 11,43 sur deux passants : l'un est mort, l'autre est gravement blessé. Il s'agit de M. Roger Fagat, âgé de vingt-sept ans et originaire de Lyon. Il est inconnu des services de police de Paris. Pour ce qui concerne la personne décédée, son identité n'a pas été révélée. Les cinq hommes à bord de la R 5 Alpine ont immédiatement pris la fuite.

MINISTÈRE DU TRAVAIL_PACTE NATIONAL POUR L'EMPLOI.

Vous engagez des jeunes. L'Etat s'engage à vous aider.

Chefs d'entreprises, à partir du 1er juillet 1977, trois nouvelles mesures vont vous permettre d'engager des jeunes.

1 Engagez des jeunes, vous ne paierez pas de charges sociales.
Si vous engagez avant le 31 décembre 1977 un jeune de moins de 25 ans, qui vient de terminer ses études ou son service national, vous serez exonéré des charges sociales sur son salaire jusqu'au 1er juillet 1978. Cette exonération des charges s'applique immédiatement dès l'embauche.

En outre si vous voulez lui donner un complément de formation, vous serez indemnisé des frais de sa formation et remboursé d'une partie de son salaire, pendant une période allant jusqu'à 1 an en passant un Contrat Emploi Formation.

2 Engagez des apprentis et vous ne paierez pas de charges sociales pendant 2 ans.
Si vous prenez un jeune en apprentissage avant le 31 décembre de cette année vous serez exonéré des charges sociales sur son salaire pendant les 2 ans de son contrat d'apprentissage.

3 Prenez des jeunes en stage, ils seront rémunérés par l'Etat.
Si vous prenez en stage pratique dans votre entreprise un jeune de moins de 25 ans avant le 31 décembre de cette année, l'Etat paiera son salaire et ses charges sociales pendant toute la durée de son stage (6 à 8 mois).

Ce programme a été conçu pour que des milliers de jeunes puissent trouver plus facilement un emploi.

L'emploi des jeunes, c'est l'affaire de tous les Français.

Pour vous renseigner un numéro de téléphone le : **567.72.66**

P 3722

Prévoir une bonne literie
TRÉCA
ÉPÉDA
SIMMONS
c'est bien...
...la choisir chez
CAPÉLOU
c'est mieux !
EXPOSITION ET MAGASIN DE VENTE
37, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
Métro Parmentier
Tél. 357.46.35
PARIS XIe

MÉDECINE

UNE CONFÉRENCE DU PROFESSEUR LHERMITTE

Les recherches pour la sclérose en plaques progressent chaque année

Annonçant un concert qui sera donné le 27 juin en la basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), et dont les bénéfices iront à parts égales à la Fondation pour la recherche médicale et à l'Association pour la recherche sur la sclérose en plaques, le professeur *François Lhermitte* (Paris) a fait le point, le 20 juin, de l'état actuel des recherches sur cette maladie du système nerveux.

En dépit d'innombrables travaux, la sclérose en plaques, qui se traduit par des lésions de dégénérescence du système nerveux, *reste encore, a dit M. Lhermitte, « entourée de mystère bien que des faits nouveaux soient apportés chaque année ».*

● *L'épidémiologie géographique* montre que la maladie est plus fréquente dans les latitudes nord et au-delà du 50e parallèle (la France s'étend du 43e au 51e parallèle). Il semble qu'une contamination par un virus intervienne entre la dixième et la quinzième année de la vie chez les victimes, et il est frappant de constater que ceux qui ont vécu jusqu'à cet âge dans une zone d'endémie (Europe du Nord), puis qui émigrent dans une région où la maladie est très rare sont plus souvent atteints que les autochtones (et inversement).

Les Japonais ignorent la sclérose en plaques : bénéficient-ils d'une résistance génétique ? Ou un virus banal, commun dans ce pays, confère-t-il une immunité spéciale ?

● *Le terrain* sur lequel se développe la sclérose en plaques porte, à l'évidence, des caractères particuliers comme le montrent les recherches sur les groupes tissulaires. Les études en plein développement à ce sujet conduisent, a dit M. Lhermitte, à une véritable « médecine personnalisée » adaptée au type auquel appartient le patient, et qui semble bien conditionner ses « *réponses* » à l'affection.

● *Les défenses :* la sclérose en plaques se traduit par une réaction de défense décelable dans le *milieu intérieur du système* nerveux (liquide céphalo-rachidien), où se trouvent des anticorps qui vont conduire à la formation des « *plaques de destruction* ». Les anticorps correspondent-ils à une infection virale ou à une atteinte dans l'enfance par une maladie banale, rougeole, rubéole ou herpès ? Où sont-ils simplement l'expression d'une réaction de l'organisme contre lui-même ? La découverte de lymphocytes (ou globules blancs) d'un type particulier chez les patients atteints de *sclérose en plaques jette une lumière nouvelle* sur des déficiences spécifiques du système immunologique.

● *Les virus :* divers aspects ont été décrits sans qu'aucun ait pu à ce jour être formellement identifié et les tentatives d'identification se poursuivent, avec des « *banques de prélèvements* » mieux organisées aux Etats-Unis que chez nous.

« *On ne sait*, a conclu M. Lhermitte, *si la sclérose en plaques sera vaincue dans les années qui viennent, mais tel est l'espoir d'une recherche qui doit être soutenue et développée par tous et dans l'intérêt de tous.* »

LA LIBRE CIRCULATION DES INFIRMIERS DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE SERA EFFECTIVE DANS DEUX ANS

Les médecins peuvent s'installer librement au sein de la Communauté européenne depuis le mois de janvier 1977 ; il devrait en être de même de ceux qui exercent une spécialité (comme l'anesthésiologie ou la psychiatrie). Le conseil des ministres de la Communauté a adopté, en effet, le 21 juin, deux directives organisant cette libre circulation.

Les diplômes d'infirmier, acquis dans l'un des neufs pays membres, seront reconnus dans l'ensemble de la Communauté. Une harmonisation des formations et notamment de leur durée qui devra être égale à trois ans (ou à quatre mille six cents heures) sera mise en œuvre : cette mesure devrait entraîner, en France, un allongement de la durée des études d'infirmier, qui est actuellement de vingt-huit mois (soit quatre mille cent heures). Contrairement aux médecins, ces directives ne présentent aucune exigence quant au contenu des études d'infirmier.

Il est difficile d'évaluer l'importance des flux migratoires que ces dispositions entraîneraient : alors que la situation en France ne fait apparaître ni pléthore ni déficit important, il semble que des pays comme l'Italie ou l'Irlande forment de trop nombreux infirmiers qui pourraient être tentés d'émigrer.

ÉDUCATION

La télévision à l'école

(Suite de la première page.)

« *C'est un excellent moyen de faire s'exprimer les enfants*, note Mme Amade, directrice de l'école. *Ils sont motivés et choisisse ensuite leurs activités.* » « *Le sujet leur paraît moins arbitraire que si je le proposs moi-même*, indique de son côté Mme Bollé. *Le grand avantage de l'image — c'est aussi vrai pour les diapositives — est de montrer des choses que les élèves ne pourraient voir autrement.* »

M. Georges Faustin, un autre « mordu » de l'audio-visuel, enseigne à trente kilomètres de là — au petit village, Le Deuix, près d'Oloron — à un cours moyen de deuxième année. Cet après-midi, il a préparé une « radiovision » (une série de diapositives, un texte au magnétophone) sur la Garonne. L'exploitation pédagogique du montage (une demi-heure) est la même que pour une émission de télévision : expression spontanée, « sauvage », puis enregistrement de questions au magnétophone : ce sera la base d'un exercice ultérieur en français ; suivra un travail en groupe pour *rédiger un texte* et faire des croquis, chaque équipe choisissant une partie du fleuve, depuis la source jusqu'à la Gironde. Une séquence pédagogique d'une heure et demie au total.

M. Faustin emploie cette méthode depuis plus de quinze ans. Il a maintenant à sa disposition un ensemble de deux cent cinquante « radiovisions », lui permettant de couvrir un grand nombre de sujets en alternance avec la télévision scolaire. « *Je n'achète plus aucun livre*, déclare-t-il. *L'audio-visuel, c'est du matériel collectif, donc des économies pour les finances communales.* »

« Je reste directif »

A Idron, non loin de Pau, M. Condou va moins loin. Pourtant, à quatre ans de la retraite, ce directeur d'école conserve tout son dynamisme. Il s'est mis récemment au chant choral, réalise des marionnettes avec ses élèves, fabrique avec eux un ou deux montages audio-visuels par an. « *Je reste directif*, déclare-t-il. *Mon problème est de concilier un enseignement traditionnel avec des méthodes modernes qui m'intéressent. Il faut tenir compte des évolutions : l'école n'est plus le seul lieu où l'on acquiert des connaissances.* »

Pour le journaliste, une séance spéciale est organisée. Elle permet aux élèves de voir les œuvres de leurs aînés. Les diapositives réalisées en groupe — en *dessinant* (au crayon feutre) sur du papier transparent — ont été complétées par des textes au magnétophone. *La Fillette et le Chat*, un conte sorti de l'imagination des enfants, a été bâti en deux après-midi. « *Ce travail a donné d'excellents résultats en français* », indique M. Condou, qui ne perd pas de vue son objectif : le programme, le niveau à atteindre pour l'entrée en sixième. Le montage vedette recueille l'approbation de toute la classe : les élèves y racontent comment ils feurissent, saison après saison, leur école. Et il leur a valu le premier prix départemental et un prix national au concours des écoles fleuries.

Pour l'instituteur, trois éléments positifs se conjugent dans ce travail : la motivation importante des élèves, la place de l'image dans le monde moderne et surtout la production par les enfants des diapositives et du montage : « *Ils 'font fait eux-mêmes, cela restera fixé dans leur mémoire.* » M. Condou, en revanche, n'utilise que rarement les émissions scolaires. « *Elles ne sont pas adaptées à la progression de chaque instituteur dans sa classe* », estime-t-il notamment.

Cette réserve à l'égard de la télévision éducative, nous la retrouvons au groupe scolaire des Marnières de Billère, dans la banlieue de Pau. Les deux instituteurs du cours moyen, MM. Robert Berbégal (directeur) et André Lamarque, sont pourtant eux aussi des partisans convaincus de l'audiovisuel : montages réalisés par les élèves, projections de films, radiovisions... « *En ce moment*, nous explique M. Berbégal, *nous sommes mobilisés par un reportage photographique sur les pompiers. Nous ne regarderons pas la télévision cette quinzaine. Ce n'est pas systématique.* » Ici, autant sinon plus que dans les autres classes que nous avons visitées, on favorise la « pédagogie active » et le travail de groupe dans des ateliers interclasses communs aux cours moyens.

Ainsi a-t-on réalisé un film sur la dernière « classe verte » à Bagnères-de-Bigorre. Un mois de travail pour vingt élèves à raison de six heures hebdomadaires. Deux cents petits bouts de pellicule suspendus à un fil dans la classe avant le montage. Il n'y a pas eu de chutes : il fallait tout montrer aux parents conviés en fin d'année au spectacle.

Didactisme ou motivation

Mlle Marie Latapie, directrice du C.D.D.P. (*Centre départemental de documentation pédagogique*), estime qu'environ un instituteur sur deux « utilise » la télévision en classe. Mais le problème de la « maintenance », pour les récepteurs comme pour tous les appareils, reste entier : faute de crédits, de personnels affectés à ce travail, un téléviseur ou un magnétophone peuvent demeurer inutilisés pendant des mois. Surtout, à quoi servent les émissions ? Sont-elles intégrées à une pédagogie de l'audio-visuel, débouchant sur l'expression écrite et orale, sur le travail de groupe, sur une « éducation de l'image » ? Ou s'agit-il d'une simple parenthèse de distraction dans la semaine, une facilité pour l'enseignant ?

Toutes les émissions ne sont pas, d'autre part, de la même qualité. Les instituteurs que nous avons rencontrés les classent en deux catégories : les émissions « didactiques », qui apportent des connaissances, caractérisent surtout les productions nationales du C.N.D.P. ; les six émissions régionales produites au centre de Bordeaux pour l'opération multimédia (« Aquitaine au présent ») suggèrent plus qu'elles ne montrent, veulent provoquer les questions : ce sont, disent leurs producteurs, « *des films de motivation* ». Selon la pratique pédagogique des enseignants, ils préfèrent l'une ou l'autre formule. Mais un reproche revient fréquemment : ne peut-on éviter la retransmission d'émissions nationales déjà vues ? « *Les enfants sont déçus* », entend-on dire.

En outre, la diffusion d'une séquence ne coïncide pas toujours avec le travail en cours dans la classe. M. Faustin, au Deuix, a bien de la chance : la série programmée cette année en Aquitaine porte sur « L'exploitation de l'eau », un thème précisément choisi avec ses élèves au début de l'année.

Ces difficultés se trouvent fortement aggravées dans l'enseignement secondaire. Il faut, là, parler d'échec, voire de gaspillage. Les émissions produites et diffusées ne sont tout simplement pas regardées dans les collèges de premier cycle pour lesquels elles ont été réalisées. Pour une raison simple : le découpage en tranches horaires rigides, avec un professeur par matière, permet rarement de faire coïncider une diffusion avec le cours correspondant. S'y ajoutent le programme à respecter et l'insuffisance des locaux. La quadrature du cercle.

Une seule solution : « répliquer » une émission au magnétoscope, puis la rediffuser au moment voulu. Cela suppose qu'on dispose d'un matériel vidéo. Dans les Pyrénées-Atlantiques, douze établissements (cinq C.E.S., six collèges et lycée techniques, un lycée) et les deux écoles normales d'instituteurs sont équipés de « circuits fermés » lourds ou de matériel vidéo portable. Cela représente environ un établissement de second degré sur six.

Mais ces équipements sont coûteux (20 000 francs minimum). Ils nécessitent une formation complémentaire des enseignants et ne peuvent être « parachutés » dans un établissement où l'audiovisuel n'aurait pas acquis ses lettres de noblesse. Le C.E.S. Marguerite-de-Navarre à Pau paraît être à cet égard le « Marly-le-Roi » (1) des Pyrénées-Atlantiques.

Le Centre de documentation et d'information (C.D.I.) de cet établissement occupe un demi-étage du bâtiment : bibliothèque de travail et bibliothèque de prêt, audiovidéothèque avec tables de visionnement et de montage, deux salles de projection (il y en a une troisième pour les sciences naturelles), régie, studio en cours d'aménagement.

Les six classes de l'étage inférieur sont équipées pour le circuit fermé. Un effort de plusieurs années a permis d'acheter une gamme complète de matériel, du vieux projecteur 16 mm aux modernes épiscopes (pour la projection de *documents opaques*). Un technicien à la disposition des enseignants participe à la réalisation des montages et de films ; il assure la maintenance des appareils.

En 1975-1976, il y a eu 1 626 *projections de films*, cent quarante-trois heures de projection de vues fixes en salle commune (sans compter les projections dans les classes), et déjà, pour la première année de fonctionnement, dix-huit diffusions d'émissions de télévision « repiquées ».

L'audiovisuel est un tout. Le récepteur de télévision n'est qu'un élément parmi d'autres. Il peut être une potiche coûteuse dans un coin de classe ou un instrument d'éducation à l'image, dans une pédagogie d'ensemble. Si cette éducation commence à l'école élémentaire et qu'elle n'a pas de suite au collège, c'est beaucoup d'énergie perdue. « *Les élèves le remarquent et s'en plaignent* », constate M. Berbégal.

Les techniques audiovisuelles « légères » ont pénétré un peu partout. Le terrain est connu, le matériel facile à manier. Les résultats du travail avec les élèves sont nets : ils participent à la production. La télévision scolaire, en revanche, s'adapte mal aux conditions du système. Elle n'est pas parvenue à convaincre la grande majorité des enseignants. Aux résistances-alibis des programmes et de la qualité s'ajoute la nature même de l'intervention télévisuelle : il n'y a pas de « feed back » du récepteur vers l'émetteur ; les élèves ne sont pas associés à la fabrication du produit. Toute la différence est là.

YVES AGNÈS.

(1) Le C.E.S. Louise-Labé de Marly-le-Roi (Yvelines) est un « établissement expérimental de plein exercice », où sont mises au point de nouvelles formules pédagogiques destinées à favoriser la démocratisation de l'enseignement. Le C.E.S. mène également des recherches sur deux thèmes principaux : l'audiovisuel et le centre d'auto-documentation.

Prochain article :

PRODUIRE POUR COMMUNIQUER

VINGT-CINQ ANS D'EXISTENCE

La radio-télévision scolaire, dont les premières émissions sur le réseau national datent de 1952, a été conçue comme un palliatif à l'insuffisance numérique ou aux difficultés pédagogiques des enseignants, particulièrement dans le premier cycle. Mais, très vite, elle allait apparaître comme une nouvelle manière d'aborder la pédagogie. De là les réticences de certains professeurs. Si l'on ajoute à ces réserves les problèmes matériels (équipement et maintenance insuffisants, contraintes de l'emploi du temps et des disciplines), on comprend le succès relatif de la télévision scolaire dans le second degré.

En revanche, dans l'enseignement élémentaire, la radio et la télévision sont parfaitement assimilées. Le taux d'écoute est difficile à calculer. On peut cependant le mesurer au nombre de dossiers d'accompagnement des émissions vendus par le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.). En 1975, 157 197 dossiers ont été vendus, contre 106 479 en 1974 ; 146 800 concernaient le cours moyen et 10 397, le cours élémentaire.

La télévision scolaire a diffusé cette année, d'octobre 1976 à mars 1977, 391 émissions qui représentent 194 heures d'antenne ; 215 émissions s'adressent aux élèves, soit 93 heures d'antenne ; 95 émissions représentant 49 h. 45 concernent R.T.S.-Promotion, destiné aux adultes : 65 émissions, soit 38 h. 40 d'antenne, s'adressent aux enseignants.

Le département des actions « multimédia » et celui des productions audiovisuelles du C.N.D.P. (Centre national de documentation pédagogique), qui ont la charge de la conception, de la réalisation et de la diffusion des émissions de radio et de télévision scolaires, emploient environ 216 collaborateurs permanents, dont 22 réalisateurs.

LES ÉLUS SOCIALISTES DE SAINT-HERBLAIN S'EXPLIQUENT SUR LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES PRIVÉES

La municipalité de Saint-Herblain (Loire-Atlantique) s'est expliquée, jeudi 23 juin, sur sa récente décision de supprimer les subventions à l'enseignement privé local (*le Monde* du 17 juin). M. Jean-Marc Ayrault (P. S.), *maire* de la ville, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, souhaiter « *dépassionner le débat* » et « *mettre les choses en place pour clore la polémique* ». « *Notre volonté n'est pas de provoquer un clivage entre chrétiens et laïcs* », a-t-il ajouté.

Le conseil municipal de Saint-Herblain avait décidé, le 10 juin dernier, de supprimer l'aide de la municipalité aux écoles primaires privées, qui accueillent trois cent quinze enfants. Les neuf élus communistes, en désaccord avec les conseillers socialistes, s'étaient abstenus (1). M. Ayrault avait justifié cette décision en assurant qu'une municipalité d'union de la gauche ne pouvait pas « *entériner le dualisme scolaire* ». Les élus socialistes avaient aussi estimé qu'en supprimant l'aide aux établissements sous contrat simple, ils amèneraient l'enseignement privé à solliciter des contrats d'association.

« *En donnant la priorité à la défense et au développement de l'école publique*, a déclaré jeudi M. Etienne Barthes, conseiller régional socialiste et conseiller municipal de Saint-Herblain, *la municipalité a pris d'abord acte du choix fait par les habitants de Saint-Herblain, qui ont élu les conseillers sur un programme clair à ce sujet.* »

La municipalité estime en outre que l'attribution d'une aide publique à l'école privée doit être considérée comme « *un processus d'intégration* » : « *Le contrat d'association*, a expliqué M. Barthes, *est un pas dans ce sens. Il ouvre la voie à la nationalisation sans brutalité, de la manière la plus souple. Cela est d'ailleurs conforme à l'esprit du législateur.* »

(1) *Le Monde* du 24 juin a publié de larges extraits de l'intervention faite par M. Le Gac au nom des communistes.

LE HAUT CONSEIL DE L'AUDIO-VISUEL ÉTUDIE LES MISSIONS DE LA R.T.S.

Après avoir souligné que « *l'existence de la télévision scolaire et le rôle du ministre de l'éducation à son égard ne sauraient être remis en cause* », le ministère précise dans une note d'orientation remise au Haut Conseil les questions qu'il souhaite voir examiner, sur le rôle actuel et l'avenir de la radio et de la télévision scolaires (R.T.S.).

« *1) Définir la spécificité des missions de la radio et de la télévision scolaires. Le message télévisuel, quand il poursuit des fins éducatives, s'adresse à un public, véhicule un contenu et vise des objectifs particuliers. Ces particularités n'imposent-elles pas des modalités originales, la conception, la production et l'évaluation de ce message ?*

2) Etudier les lignes de collaboration qu'il est possible de développer entre la radio-télévision scolaire et les sociétés nationales de radio et de télévision.

» *3) Quels pourraient être les relais techniques que propose la technologie dans ses développements prévisibles et qui pourraient compléter ou se substituer à la diffusion sur antenne ?*

» *Les problèmes financiers ne doivent pas être absents de cette étude (rentabilité d'un changement de support en conservant l'objectif d'atteindre le plus large public).*

» *4) Comment la radio-télévision éducative peut-elle s'inscrire dans le cadre de l'action culturelle française à l'étranger ?* »

JEUNESSE

● *Aux jeunes filles françaises et étrangères arrivant à Paris*, l'Association catholique internationale des services de jeunesse féminine propose différents services destinés à faciliter leur installation dans la capitale : un foyer d'accueil, des chambres indépendantes en ville, un service de placement comme jeunes filles au pair pour les étrangères, et des emplois divers, généralement non qualifiés.

★ A.C.I.S.J.F., 63, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris. Tél. 326-92-84.

● *Les candidats au prix Jean-Macé*, qu'attribue chaque année la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente à l'auteur d'un ouvrage destiné aux adolescents, doivent se faire connaître avant le 15 juillet. Ce prix, d'un montant de 3 000 francs, couronnera un roman ou un documentaire édité ou paru depuis le 1er juillet 1976.

★ Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, service culturel, département lecture, 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex-07. Tél. 544-38-71.

baronnat
cours privé baronnat
5 av. félix viallet / grenoble
tél. 76 44.93.67
bac
● secondaire (bourses nationales)
● économique
bts
● comptabilité ● marketing
● trilingue ● tourisme
● direction ● hôtelier
régime étudiant
tourchet

école des cadres
"JEUNES FILLES"
Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur prépare en deux ans :
● Secrétariat de direction bilingue, trilingue*.
● Assistante de publicité.
● Hôtesse d'aéronautique et d'entreprise.
● Assistante en relations publiques.
● Section spécialisée tourisme et loisirs*.
* Formation sanctionnée par Diplôme d'Etat B.T.S.
Examens d'entrée : 6 juillet - 13 septembre
École des Cadres 52, av. Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Tél. : 747.06.40 +
BMP

THYON 2000 SION
Valais-Suisse

Studios, appartements 2, 3, 4, 5 et 6 p.
à partir de FS 65000.–
La seule station avec circulation automobile souterraine!
Service de location à disposition de chaque propriétaire
A THYON 2000 sur Sion, ambiance exclusive, tout pour satisfaire vos besoins: santé, plaisirs et joies. En été comme en hiver. Promenades, tennis, piscine, etc. Ski sur 4 vallées. Vue panoramique 320°. Ensoleillement unique. Accès de Sion (arrêt du train TEE Paris-Milan et aéroport).
VENTE AUX ÉTRANGERS AUTORISÉE
Venez nous rendre visite ou écrivez-nous!
THYON-PROMOTION SA, CH-1973 Thyon (Suisse) Télex 38 383 OURST

ÉCOLE DES SECRÉTAIRES DE DIRECTION
● Le registre d'inscription est ouvert dès maintenant aux bacheliers.
● Pour les candidats du second cycle secondaire, examen d'entrée les 29 juin, 7 et 11 juillet.
Prenez rendez-vous
ESD (Enseignement Supérieur Technique Privé) 15, RUE SOUFFLOT, 75240 PARIS CEDEX 05. — Téléphone : 033-46-72

CARNET

Naissances

— M. Roland Ghez, et Mme, née Maryse Pierre, et leurs enfants Bertrand et Julien, ont la joie d'annoncer la naissance de

Dorothée.

Lyon, le 20 juin 1977.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Marie-Noëlle Baert,

fille de Mme M. Paul Baert,

avec

le lieutenant Jean-Pierre Letanche,

fils de Mme et M. Maurice Letanche,

qui sera célébré le samedi 25 juin 1977 à 16 heures, en l'[illegible] Saint-Nicolas [illegible] La [illegible] (Eure-et-Loire).

Paville d'Aumale,

[illegible] La [illegible]-Vicomte.

46, avenue [illegible] Maréchal-Foch,

69006 Lyon.

Décès

— M. et Mme Daniel Zelmans et leurs enfants,

Mme Colette Audry,

[illegible] Jean-François Minder,

ont [illegible] douleur [illegible] faire part du décès [illegible]

Mme Jacqueline AUDRY,

[illegible] de la Légion d'honneur,

[illegible] metteur [illegible] de cinéma,

[illegible] mère, grand-mère,

survenu accidentellement le [illegible] juin [illegible].

La levée du corps aura lieu [illegible] lundi 27 juin [illegible] 8 h. 30 à l'hôpital [illegible] de Poissy (Yvelines).

L'inhumation se fera [illegible] mardi 28 juin 1977, à 10 heures, au cimetière d'Aigues-Vives (Gard).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

« Quand le soir fut venu, [illegible] : [illegible] » [illegible] l'autre [illegible]

(Saint-Jean, IV, 35.)

(Le [illegible] des 20 et 21 juin.)

— Mme Henry Cassan,

Son épouse,

M. et Mme [illegible] Darrijulat,

M. et [illegible] Etienne Arnould,

Ses [illegible],

Jean et Diane Darrijulat,

Luc [illegible] Darrijulat,

[illegible] et [illegible] Darrijulat,

Pierre et [illegible] Arnould,

Paul et Françoise Couvreur,

Serge et Claire Coque,

Jean-François et Laure Lemaire,

Ses petits-enfants,

Mélanie, Virginie, Sabine, Benjamin, Véronique, Marie, Sophie, Simon,

[illegible] arrière-petits-enfants,

Mme de Cambiaire,

Sa sœur,

Mme Christiane Rolland,

[illegible] belle-sœur,

Et toute sa famille,

font part du [illegible] de

M. Henry [illegible],

ingénieur [illegible] des manufactures,

chevalier [illegible] de la Légion d'honneur,

[illegible] [illegible] guerre 1914-1918

et croix de guerre [illegible] Military Cross,

survenu [illegible] à son domicile le 17 juin 1977 [illegible] de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont [illegible] en sa paroisse Saint-Jean-Baptiste de Sceaux le 20 juin 1977.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue de Fontenay[illegible]

92330 Sceaux.

— [illegible] nous prie d'annoncer le décès accidentel de

M. François

GEOFFROY-DECHAUME,

ambassadeur de France en Birmanie,

officier de la Légion d'honneur.

De la part de

Mme François Geoffroy-Dechaume,

M. et Mme [illegible] Joory,

M. Daniel Geoffroy-Dechaume,

M. [illegible] Geoffroy-Dechaume,

Mlle Caroline Geoffroy-Dechaume.

Les obsèq[illegible] [illegible] le samedi 25 juin à 11 heures, en l'église de Valmondois (Val-d'Oise).

5, enclos de l'Abbaye,

78300 Poissy.

55, Robinson Road,

Hongkong.

Place de la Mairie,

[illegible] Valmondois.

— En raison de tous les liens qui l'unissaient aux frères de Taizé une messe sera célébrée à Taizé, en présence de nombreux jeunes, le vendredi 24 juin, à 21 heures, à l'intention de

M. François

GEOFFROY-DECHAUME,

décédé accidentellement en Birmanie.

(Le Monde [illegible])

— Nous [illegible] le décès, survenu le 20 juin, de

Yann BUENAT,

écrivain,

sociétaire

[illegible] La [illegible] des gens de lettres

et de la [illegible]

dramatique.

[Né le 11 avril [illegible] à Saint-Malo, [illegible] Burnat a écrit une trentaine de livres parmi [illegible] « Mes [illegible] et moi », « C'est Dupont, mon empereur ! », « Bibi-Netski, du colonel Popoff » et une « Histoire des Romains ». Il se plaisait à dire aussi qu'il avait été en prison, en France, sous trois régimes ainsi que dans trois pays étrangers, et [illegible] jamais obtenu un prix littéraire ni une décoration.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Georges LETORÉ,

survenu le 20 juin 1977, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les [illegible] et l'inhumation [illegible] eu lieu à Versailles dans l'intimité familiale.

De la part de

[illegible] et Mme René Letoré,

Mlle Gisèle Letoré,

Ses enfants,

Jean, Etienne et François Letoré,

Ses petits-enfants.

— Nous avons le regret de faire part du décès, à l'âge de quarante-huit ans, de notre ami

Jean RAMPNOUX,

agent de liaison

au journal « le [illegible] ».

Ses obsèques auront lieu lundi 27 juin.

[Jean Rampnoux était entré au journal en 1954. La direction, ses collègues et amis du « Monde » présentent leurs condoléances attristées à sa femme et à ses enfants.]

— Reims.

Mme Maurice Sébire,

Le docteur et Mme Jean Visseaux,

Ses enfants,

Hugues [illegible] Bernadette Visseaux,

[illegible] petits-enfants,

M. [illegible] Mme [illegible] Godard, et leurs enfants,

Ses [illegible],

[illegible] la douleur de faire part [illegible] décès de

Mme Maurice SÉBIRE,

survenu à Taissy, le 21 juin 1977, dans sa quatre-vingt-unième année.

Selon son désir, ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité le jeudi 23 juin 1977, en l'église de Taissy.

Ils rappellent le souvenir de [illegible] époux.

M. Maurice SÉBIRE,

[illegible] 5 [illegible] 1969,

et de son petit-fils

François BAZELAIRE,

disparu tragi[illegible]ment le 30 décembre 1969.

18, rue Werlé,

51100 Reims.

3, rue Bonhomme,

51100 Reims.

29, rue Cérès,

51100 Reims.

Dampierre-de-l'Aube,

10240 Ramerupt.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle [illegible],

survenu accidentellement à Paris.

De la part de

M. et Mme Gabriel Stora,

M. [illegible],

M. et Mme [illegible] et leur fille,

M. Pierre [illegible],

[illegible] Jacques [illegible] et leurs filles,

[illegible] famille.

Les obsèques [illegible] eu lieu le [illegible] 18 juin à [illegible], dans [illegible] [illegible].

40, rue Beaujon, [illegible].

— Chambéry, Grésy-sur-Isère.

[illegible] Vionnet,

Mlle Anne Vionnet,

Mme [illegible] Fontanes, ses enfants et petits-enfants,

M. et Mme Pierre Roesch, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme [illegible] Roesch, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme Louis Roesch, leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme Amédée Anjois,

Les familles [illegible] Roesch, Petit-Barat, Mathieu,

Tous leurs [illegible] et amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

docteur Fernand VIONNET,

[illegible] au Centre hospitalier de Chambéry,

chevalier de [illegible] national du Mérite.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 juin 1977, à 9 heures, en l'église de Grésy-sur-Isère.

— M. et Mme Joseph Boudara et leurs [illegible],

profondément émus des très nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Stéphane BOUDARA,

vous [illegible] leurs remerciements émus.

Les prières seront [illegible] dimanche 26 juin, [illegible] à la synagogue J[illegible], 75, rue Julien-Lacroix, Paris (20e).

— La famille du

[illegible] THOMAS,

très touchée par [illegible] nombreux témoignages de sympathie qui [illegible] ont été adressés, présente ici, avec [illegible] ses sincères remerciements à tous ceux qui ont pris [illegible] à son deuil.

Demeux, juin 1977.

— Mme Jacques Lena et [illegible] fille,

Mme Maurice Rougier,

Le professeur et Mme André Lena,

leurs enfants et petits-enfants,

M. et Mme Eugène Chirié, leurs enfants et petits-enfants,

[illegible] et alliés,

profondément [illegible] des marques de [illegible] qui leur ont été [illegible] lors du décès du

docteur Jacques LENA,

remercient ceux qui se sont unis à leur douleur.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Messes

— Deux messes à la mémoire de Mme Paul LEVEILLÉ,

née Bedena,

[illegible] célébrées [illegible] intention [illegible] l'église Saint-Pierre, à Epernon (Eure-et-Loir), et en l'église de Cisse-sur-Flavigny (Côte-d'Or), le 2 juillet, à 18 h. [illegible] et à 9 heures.

Une pensée [illegible] demandée à ceux qui [illegible] connue et aimée. Elle [illegible] généreuse.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Lundi 27 juin à 9 h. [illegible] université de Nice, [illegible] du [illegible] l'U.E.R. [illegible] et [illegible] humaines, Mme [illegible] : « L'histoire de la [illegible] captivité et [illegible] aventures de Thomas [illegible] en [illegible].

Communications diverses

— A [illegible] de l'arrivée à [illegible] de Sa Sainteté Karmapa, le Centre bouddhiste Vajrayana organise des cérémonies et enseignements. Le vendredi 24 juin, à 20 h. 30, enseignement Puja à l'Espace Pierre-Cardin, 1, [illegible], Paris (8e). Le samedi 25 juin, à 15 h. 30, prise [illegible] et initiation à l'Espace Pierre-Cardin.

Renseignements : Kagyu Dzong, 24, rue Philippe-Hecht, Paris [illegible]. Tél. 208-24-75.

Remerciements

— Mme Diffre-Caminade,

Mme Berriet-Dormion,

M. Emmanuel Berriet,

Mlle [illegible] Berriet,

[illegible] que leur famille [illegible] amis, remercient toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, ont pris part à leur peine lors du décès de

Yann BERRIET.

Visites et conférences

SAMEDI 25 JUIN

VISITES [illegible] ET PROMENADES. — 10 h. 15, [illegible] Mme Puchal : « Les arts de l'Islam » 13 h. 30, place [illegible] la Concorde. Mme Lemarchand : « Port-Royal des Champs ».

15 h., 9, place des Vosges, [illegible] Bouquet des Chaux : « Hôtel de [illegible] ».

15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau, Mme Pajot : « [illegible] de Chateaubriand ».

15 h., [illegible] rue Saint-Antoine, Mme [illegible] : « Hôtel [illegible] Sully ».

15 h., métro Tuileries, Mme Ver[illegible] : « Jardin [illegible] Tuileries ».

15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

[illegible] h. [illegible] 6, [illegible] des Vosges, Mme Bouquet [illegible] Chaux : « [illegible] illuminé » (Caisse nationale des [illegible] historiques).

[illegible] h., [illegible] Haussmann : « Collection Hammer » [illegible] histoire).

15 h., 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles » ([illegible] Paris).

15 h. 21, rue Visconti : « De la rue Visconti au palais de la reine Margot » (Mme Barbier)

15 h., [illegible] Arago : « Ren[illegible] [illegible] les [illegible] de la Cité fleurie » [illegible] et d'ailleurs ».

15 h., [illegible] Lamarck-Caulaincourt : « Les jardins [illegible] de Montmartre » [illegible] de Paris).

14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, à Versailles : « A la [illegible] du premier village de Versailles ».

15 h., 8[illegible] Saint-Michel : « L'hôtel de [illegible] » ([illegible] et archéologie).

15 h., façade de l'église : « [illegible] Julien-le-Pauvre » (M. de La Roche).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Les hôtels [illegible] Soubise et [illegible] » (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, docteur Perdière et M. Chaleix : « Artaud » ; M. M. Toesca : « Les bobines » ; Mme D. Ribardière : « Les Français [illegible] la politique » (Club du Faubourg).

20 h. 30, [illegible] de Créteil, avenue du Général-de-Gaulle : « Le retour des Rose-Croix ».

15 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation [illegible] : le repos [illegible] » (entrée libre).

15 h., 9, [illegible] Littré : « [illegible] un genre de vie ».

17 h. 30, lycée Janson-de-Sailly, [illegible] rue [illegible] Pompe, M. Pierre [illegible] : « La France [illegible] l'affaire Dreyfus » (Société Anatole-France).

DIMANCHE 26 JUIN

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Bouquet [illegible] Chaux : « [illegible] du [illegible] [illegible] finances ».

15 h., entrée, [illegible] Magnani : « La Sainte-Chapelle ».

15 h., métro Jussieu, [illegible] Ver[illegible] : « Des arènes aux thermes ».

15 h. [illegible], hall gauche, [illegible] parc, [illegible] Hulot : « Le [illegible] de Mai[illegible]-Laffitte » (Caisse [illegible] historiques).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues [illegible] la rue des Rosiers » (A[illegible] Paris).

15 h., 24, rue Pavée : « [illegible] France » (Mme Barbier).

[illegible] h., métro Père-Lachaise : « Tom[illegible] [illegible] Père-Lachaise » ([illegible] Camus).

10 h. 30, métro Cité : « [illegible] la [illegible] inconnue » [illegible] d'ici et d'ailleurs).

[illegible] h., 2 [illegible], place Denfert-Rochereau : « [illegible] [illegible] de Montrouge » [illegible] Paris).

[illegible] h., 20, rue [illegible] : « Le [illegible] Luxembourg » [illegible] archéologie).

15 h., 23, quai de Conti : « [illegible] démie française » [illegible] La Roche).

15 h., 2, rue [illegible] : « A travers le [illegible] [illegible] » (Louis et son époque).

15 h., [illegible] du palais de justice : « La [illegible] mystérieuse » [illegible] inconnu).

10 h. [illegible], [illegible] : « L'île Saint-Louis » (Mme Rouch-Gain).

[illegible] h., 74, [illegible] de Madrid, à Neuilly : « La folie [illegible] » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCE. — 15 h. et 17 h., 13, [illegible] : « La méditation [illegible] et la [illegible] [illegible] » (entrée libre).

Le comble de la tentation : voir la pulpe de citron descendre dans une bouteille de SCHWEPPES [illegible].

ANCIENS COMBATTANTS

■ Le [illegible] des maquisards et résistants de l'Ain et du Haut-Jura nous signale, à propos du décès de M. Henri Jaboulay, que si ce dernier a combattu dans les maquis de l'Ain, c'est le [illegible] Henri Romans-Petit [illegible] a organisé le défilé des [illegible] du 11 novembre 1943 dans les rues d'Oyonnax.

■ Au fort de Frémont, l'un des plus importants de la ligne Maginot, situé près de Longwy (Meurthe-et-Moselle), a été inauguré et ouvert au public le 11 juin. Restauré sur l'initiative [illegible] association d'anciens combattants, l'ouvrage, qui a abrité plus de six cents hommes durant [illegible] de juin 1940, « [illegible] témoignage aux générations [illegible] ce qu'a été la vie de leurs parents », a déclaré M. Maistret, président de l'association des Amis de Frémont.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :	
Quinze jours	22 F
Trois semaines	30 F
Un mois	39 F
Un mois et demi	57 F
Deux mois	74 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	37 F
Trois semaines	52 F
Un mois	69 F
Un mois et demi	102 F
Deux mois	134 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	65 F
Un mois	87 F
Un mois et demi	128 F
Deux mois	169 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

SOLDES CHEZ CHARVET
8 PLACE VENDOME

Et si vous adoptiez votre prochaine réception au 56e étage de la Tour Montparnasse...
Tél. 538.52.56
De 40 à 300 personnes
Buffets, cocktails, banquets, etc.
avec Paris à vos pieds.
Parking sous la Tour.
Documentation sur demande

9, Fg St-Honoré
torrente
HOMMES et FEMMES
SOLDE
jusqu'au 25 JUIN

LA BAGAGERIE
"Prix Vacances"
la valise 55 cm 350F
les valises 65/70 cm 395F
la valise 75 cm 450F
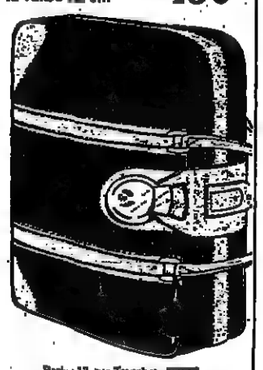
Paris : 13, rue Tronchet - 75008
41, rue du Four - [illegible] - 74, rue de Passy - [illegible]
Tour Maine-Montparnasse - 75015
Lyon : La Part Dieu
Envoi contre remboursement
13, ru[illegible] - 75008 Paris

LENTILLES DE CONTACT :
des millions d'utilisateurs conquis.
Pourquoi pas vous ?
Ne [illegible] plus "je n'ose pas" : des millions [illegible] personnes dans [illegible] monde ont depuis longtemps [illegible] porter des lunettes [illegible] adopté [illegible] lentilles de [illegible]. Ne dites plus "ce n'est pas pour moi" : chez YSOPTIC, il [illegible] toute [illegible] de lentilles de contact spéciales pour [illegible] sensibles. Ne dites [illegible] "lesquelles choisir ?" : chez YSOPTIC, [illegible] spécialistes vous conseilleront [illegible] lentilles de contact qui répondent le mieux à votre cas et vous garantissent une accoutumance rapide et une [illegible] parfaite.
Venez faire un [illegible]. Gratuitement.
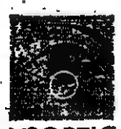
YSOPTIC
80, Bd Malesherbes - [illegible] PARIS
Tél. : 522.15.52
Documentation et liste des correspondants français et étrangers sur [illegible].
YSOPTIC

LATREILLE
LE SPÉCIALISTE
DU TRÈS BEAU VÊTEMENT
COSTUMES D'ÉTÉ dep. 445 F
ROBES D'ÉTÉ dep. 175 F
QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
62, r. St-André-des-Arts 6e
PARKING RÉSERVÉ
CATALOGUE SUR DEMANDE

fouks soldes
MAISON DE COUTURE EN GROS
AU 1ER étage
69, RUE RÉAUMUR PARIS 2e
Tél. : 233 21 70
PRINTEMPS-ÉTÉ
MÉTRO SENTIER

SOLDES
Dans tous les rayons.
Printemps
Haussmann/Nation/Parly 2/Vélizy 2/Italie-Galaxie/Créteil
Brummell Rosny 2/Entrepôt de l'Ile-St-Denis.

SPORTS

TENNIS

Le vainqueur de Roland-Garros éliminé en trois sets à Wimbledon

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Ce n'est pas un drame sur le court qu'a joué, jeudi 23 juin, à Wimbledon, l'Argentin Guillermo Vilas, tout fraîchement champion de Roland-Garros, en se faisant battre par un anonyme totalement inconnu nommé *Martin, mais une partie* psychique qui [illegible] que tout peut se jouer ou se déjouer, en un clin d'œil, sur la pelouse ultra-rapide de l'herbe, où l'improvisation prime tout, aussi les longs échanges de fond de court, souvent entrecoupés de montées, permettent aux joueurs de composer une tactique et de la modifier constamment. Ainsi à Wimbledon les surprises et les contre-performances du premier tour sont légion. Particulièrement en ce tournoi 1977, où les favoris, *Connors, Borg, Nastase*, se sont déjà fait accrocher, et ne sont plus que sept qui restent dans la course. Il y a un mois, Vilas, Gottfried, Ramirez et Panatta ont mordu la poussière, ou plutôt la pelouse.

La défaite du triomphateur de Roland-Garros, battu en trois sets, sans avoir le moindre break à son tableau. Le *champion argentin* passait, jusqu'à ces derniers mois, pour un spécialiste des terribles passings à vide, [illegible] aux gauchers, qui l'empêchaient de remporter un grand chelem. En bon Français, il ne pouvait pas priser l'herbe de Wimbledon, encore qu'il y eût déjà fait un quart de finaliste et que sa magnifique victoire sur Gerulaitis le premier jour de ce tournoi eût suscité tous les espoirs. Or voici qu'à vingt-quatre ans sa carrière de jeune [illegible] du tennis paraît remise en question.

Sous l'aile protectrice de Tiriac

Depuis quelque temps, Vilas ne fait plus un pas sans la présence à ses côtés de son imprésario roumain, Ion Tiriac, « [illegible] » et parte-naire de Nastase. Celui-ci s'occupe de ses déplacements et aussi de son poulain, de son budget et de son [illegible]. Bien entendu : à la ville, il règle son existence, surveille ses moindres mouvements d'un [illegible], et va jusqu'à lui choisir ses copines, comme ses partenaires de double, et le pauvre Vilas mastiquait mélancoliquement une salade de carottes en [illegible] engouffrant des frites en sauce.

Sur le *terrain*, Vilas accuse parfois. A chaque instant, Vilas cherche Tiriac du regard et opine du chef à ses objurgations ou approbations sonores, tandis que les boxeurs sur leur banquette à la manière du coach. En fait, Vilas est arrivé ces *jours-ci à ne plus jouer que* « télécommandé ». Pour un jeu d'inspiration et de spontanéité comme ici, cette [illegible] est en [illegible] apparente [illegible].

Des regards de naufragé

Vilas nous en [illegible] à l'un des magnétiseurs dans le genre professionnel. Sans doute Vilas aurait voulu suivre aussi l'exemple de son compatriote Borg, qu'il admire et jalouse en secret. Or Borg, tout que « managé » *par l'ex-champion suédois Bergelin*, qui ne le quitte pas d'une semelle, dirige ses parties il se guide sur le court, et son regard, souvent bigleux à force de concentration, est uniquement préoccupé par le ballon. Cela dit, Borg est un [illegible] gagneur, et Vilas, [illegible] être ce que les Anglais appellent un « *born* [illegible] » (perdant-né), [illegible] plutôt le tempérament d'un rêveur.

Pour revenir sur le court n° 3 de Wimbledon [illegible] au soleil jeudi et où la foule en tenue légère s'étageait parmi les gradins [illegible] l'heure du midi, il ne fallut pas plus de vingt minutes pour constater que Vilas, déjà éprouvé la veille par sa fin de match haletante contre le Sud-Africain Yuill, n'avait pas le moral d'un vainqueur. Privé du retour, sanctionnant les *erreurs*, systématique à la volée, [illegible] des amorties fleurets ou des « lobs » [illegible] de la raquette. Il se [illegible] de sa [illegible] doigts, avec une [illegible] horripilant, et de [illegible] à fuir les regards de *naufragé* à Tiriac.

De l'autre côté du filet, le jeune Gary Martin, vingt ans, ancien champion junior des États-Unis, un blondinet [illegible] à peine sorti de l'adolescence, du tirage au sort, se contentait de garder la balle dans le court *en attendant* que l'adversaire *se fasse* du complexe au filet. « *Si vous perdez, changez de tactique* », disait Tiriac. Conseil applicable à la minute même sur l'herbe, où les points à la Jeux [illegible] à trois [illegible]. Mais Vilas, perdu dans ses muscles et ne *sachant plus quelle arme choisir* dans son arsenal de coups, toute sa puissance [illegible], savait-il seulement où il était et où il en était ?

Son incapacité [illegible] du « potage », la persistance [illegible] inspirations, [illegible] éloquemment [illegible] lui [illegible] fatigue [illegible] qui accable aujourd'hui les joueurs professionnels [illegible]. *Quand Vilas fut accompli*, un quatre-vingt-dix [illegible], sur un [illegible] appel (6-2, 6-4, 6-2), et tandis que Tiriac, [illegible] des Carpates, [illegible] une [illegible] sa [illegible] tache, Vilas montra un visage soudain [illegible] dépourvu d'amertume. Mais ce [illegible] de vaincu paraissait accablant.

OLIVIER MERLIN.

■ Le seul joueur français, Patrice Dominguez, a [illegible] en trois sets sur le court n° 14, le « petit central » au fond du club. [illegible] Mark Cox. [illegible] commentaire.

FOOTBALL

Au tournoi de Paris

TROISIÈME VICTOIRE POUR ANDERLECHT

Jan Ruiter, le gardien de but néerlandais du Royal Sporting Club d'Anderlecht, [illegible] première victoire au Tournoi de Paris, où il s'arrêta [illegible] n'était pas au rendez-vous de la finale, jeudi 23 juin. Les dirigeants belges [illegible] céder à un petit chantage financier du joueur. Ruiter ne [illegible] pourtant pas empêcher le club belge de remporter, pour la troisième fois, un succès [illegible] Bussnang (4 à 1), grâce à l'apport déterminant d'un autre néerlandais, Robby Rensenbrink, rentré seulement pour les vingt dernières minutes.

Les trente-cinq [illegible] du Paris Saint-Germain [illegible] surtout le [illegible] du Vasco de Gama. Ces derniers avaient [illegible] la veille, un communiqué pour déplorer « les *incidents lamentables* [illegible] ». Si leur comportement fut [illegible] exemplaire, leur jeu, sans rythme ni [illegible], n'empêcha pas Paris-Saint-Germain [illegible] s'imposer pour la [illegible] (2 à 1).

[illegible] pour le public, prêt à vibrer au moindre exploit, le second match d'un meilleur niveau, grâce à [illegible] technique collective des deux finalistes. Il n'y manquait qu'un joueur d'exception capable de faire la différence. Celui-ci était [illegible] par l'entrée en jeu de Robby Rensenbrink, qui, malgré un genou bandé pour une blessure aux ligaments croisés, obtint le troisième et, surtout, le quatrième but de son équipe, sur une [illegible] de 20 mètres. Ce fut le meilleur moment d'un tournoi qui ne [illegible] pas [illegible] la réflexion.

G. A.

HIPPISME. — *Le prix de Seine-et-Marne, disputé à Longchamp et retenu pour le quarté, a été gagné par* Mellon, *suivi de* Dalto, *de* Grand Mogol *et d'*Edictus. *La combinaison gagnante est 2 - 7 - 15 - 13.*

JEUX OLYMPIQUES

La contribution des industriels français aux Jeux de Moscou

« *La France a une place privilégiée dans la participation étrangère à l'organisation des Jeux olympiques de Moscou de 1980* », a déclaré mercredi 22 juin M. G. M. Rogoulsky, vice-président du comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou, à l'issue de la quatrième réunion à Paris de la commission technique franco-soviétique pour la préparation de ces Jeux. Durant dix jours, une délégation *soviétique* a pris des contacts avec les industriels français. D'ores et déjà, deux contrats ont été signés en France et huit *signés* à l'étranger (un au Canada, un en Suisse, deux en Hongrie, un aux États-Unis, un en Allemagne fédérale).

Le plus important concerne la construction de l'hôtel Ostankino [illegible] lits). Il a été signé avec la société française SEFRI (du groupe Aron), en [illegible], et [illegible] est en cours depuis un an environ. Le montant initial portait sur [illegible] millions de francs. La construction d'un hôtel de 1 500 lits à Leningrad devrait également revenir à un groupe français.

Le [illegible] a été [illegible] Promat-France, un groupement d'intérêt économique de quatre entreprises moyennes pour l'impression, l'assemblage et la reliure de toute la documentation des Jeux olympiques.

Des négociations continuent avec la société Eurest, filiale des wagons-lits Cook et de Nestlé, pour la fourniture de l'équipement de restauration du village olympique et [illegible] technique de gestion, nécessaires [illegible] et accompagnateurs). Le contrat [illegible] de 15 millions de francs.

Adidas, de son côté, fournira des équipements et du matériel sportif, tandis que la société Bat-Taraflex, pour les revêtements de sol, a été désignée comme fournisseur officiel ; un accord général est intervenu avec cette dernière entreprise, qui s'est déjà traduit par des prestations gratuites (équipement de deux salles de jeux).

Enfin, la société Sorice s'est vu confier la commercialisation de [illegible] Jeux olympiques sur les souvenirs, gadgets, vêtements, jouets et, bien sûr, articles de sport.

DÉFENSE

LA GENDARMERIE DE DRAGUIGNAN OUVRE UNE ENQUÊTE APRÈS UN INCIDENT DE VOL SURVENU A UN HÉLICOPTÈRE MILITAIRE

La gendarmerie de Draguignan a ouvert une enquête sur un incident de vol survenu mardi 21 juin à l'hélicoptère du général de brigade André Pons, commandant l'École d'application d'artillerie de Draguignan (Var).

L'hélicoptère transportant le général Pons, de Draguignan à Canjuers — où se trouve un terrain d'exercice de 36 000 hectares — a dû se poser sur le stade de l'école quelque temps après le décollage. « *Suite à cet incident*, précise l'autorité militaire, *les vérifications techniques de l'appareil ont permis de découvrir de la terre dans un réservoir. Une plainte contre X... a été déposée pour sabotage d'un hélicoptère. La gendarmerie de Draguignan, chargée de l'enquête, poursuit ses recherches. A ce jour, les conclusions de l'enquête ne permettent pas d'établir formellement qu'il y ait corrélation entre la présence de la terre dans le réservoir et un incident technique sur la turbine de l'appareil, entre la présence du général Pons dans l'appareil et l'incident en vol.* »

Le général Pons, accompagné du colonel Aublé et de son aide de camp, le capitaine Dejean, se rendait à bord de son hélicoptère, à Canjuers, pour assister à un exercice de tir. Soudain, l'hélicoptère Alouette eut des ratés. Une turbine ne tarda pas à tomber en panne.

Le pilote, après en avoir reçu l'autorisation, effectua un atterrissage en autorotation, une manœuvre délicate, que les pilotes d'hélicoptère, cependant, réalisent fréquemment au cours de leur instruction.

DOUBLE ACCIDENT MORTEL AU COURS DE MANŒUVRES DANS L'AVEYRON

Les manœuvres franco-espagnoles Ibéria, qui réunissent cinq mille hommes dans le département de l'Aveyron, ont été endeuillées par la mort de deux soldats. A la suite des pluies qui se sont abattues ces jours derniers dans la région, le terrain a cédé, à deux reprises, sous le poids de deux automitrailleuses.

Mercredi soir 22 juin, à la limite de l'Aveyron et de la Lozère, le sous-officier qui se trouvait dans la tourelle d'un engin blindé du 2e régiment étranger de cavalerie d'Orange (Vaucluse), a été pris sous le véhicule, qui s'était renversé. Il a été tué sur le coup. Le nom de ce légionnaire n'a pas été révélé.

Jeudi 23 juin, près de Saint-Amans-des-Cots, une [illegible] s'est également renversée à cause d'un glissement de terrain. Son chef de bord, le maréchal des logis Gilles Cotti, dix-huit ans, appartenant au 4e régiment de chasseurs de La Valbonne (Ain), qui était [illegible] dans la tourelle, a été tué.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

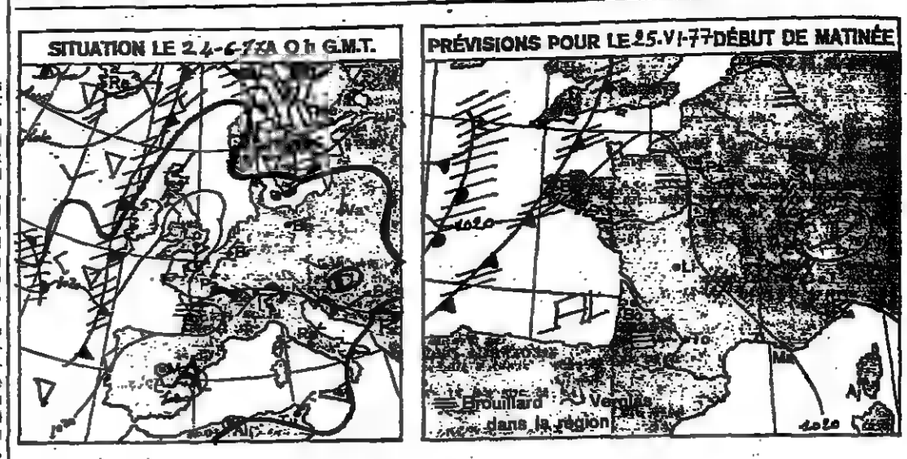

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 24 juin à 0 heure et le samedi 25 juin à 24 heures :

La France restera dans une zone de pressions assez élevées. Les pluies orageuses et les orages de ces jours derniers tendront à s'atténuer et à se localiser surtout dans l'est du pays, tandis que des perturbations affaiblies, venues de l'Atlantique, commenceront à intéresser nos régions de l'Ouest.

Samedi, on notera le matin un temps souvent brumeux avec des bancs de nuages bas, mais des éclaircies pourront localement être observées, en particulier dans le Midi. Quelques résidus orageux isolés affecteront les montagnes du Centre et de l'Est. A l'approche des perturbations précitées, les nuages seront plus abondants sur la Bretagne avec quelques petites pluies éparses. L'après-midi et le soir, ces faibles précipitations gagneront les régions s'étendant de la Normandie à la Gironde.

Sur le reste de la France, les formations brumeuses feront place à un temps nuageux avec des éclaircies, mais de nouveaux orages, plus isolés, se développeront de l'est du Rhône à la Lorraine et à l'Alsace.

A l'exception des régions de l'Ouest, les températures maximales marqueront une légère [illegible].

Vendredi 24 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 018,6 millibars, soit 764 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 juin ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 28 et 13 degrés ; Biarritz, 18 et 11 ; Bordeaux, 20 et 6 ; Brest, 16 et 8 ; Caen, 18 et 12 ; Cherbourg, 15 et 11 ; Clermont-Ferrand, 16 et 8 ; Dijon, 21 et 14 ; Grenoble, 19 et 13 ; Lille, 19 et 8 ; Lyon, 22 et 14 ; Marseille, 23 et 14 ; Nancy, 24 et 11 ; Nantes, [illegible] et 11 ; Nice, 24 et [illegible] ; Paris-Le [illegible] et 13 ; Pau, 18 et 12 ; Perpignan, 20 et 13 ; Rennes, [illegible] et 12 ; Strasbourg, 24 et 12 ; Tours, 19 et 15 ; Toulouse, 18 et 13 ; Pointe-à-Pitre, [illegible] 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 13 degrés ; Amsterdam, [illegible] 9 ; [illegible] 31 et [illegible] Berlin, 25 et 14 ; Bonn, 24 et 11 ; Bruxelles, 19 et 11 ; Le Caire, 36 et 20 ; Les Canaries, 24 et 20 ; Copenhague, 20 et 12 ; Genève, 21 et 13 ; Lisbonne, 25 et 14 ; Londres, 21 et 12 ; Madrid, 24 et 10 ; Moscou, 18 et 6 ; Nairobi, 20 (max.) ; New-York, 21 et 17 ; Palma-de-Majorque, [illegible] et 12 ; Rome, 27 et 15 ; [illegible] 22 et 12 ; Téhéran, 35 et 23.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 juin 1977 :

UN DECRET

● Fixant la date d'application de l'article 58 de la loi de finances pour 1977 (n° 76-1232 du 29 décembre 1976) relatif à l'octroi de l'avoir fiscal aux caisses de retraite et de prévoyance.

UNE CIRCULAIRE

● Relative aux locaux collectifs résidentiels (1).

(1) Ce texte sera ultérieurement publié en fascicule séparé.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois | 6 mois | 1 an | 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
[illegible] 202 F 378 F

TOUS PAYS ET PAR VOIE [illegible]
195 F 365 F 533 F 720 F

(par [illegible])
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - [illegible]
235 F 259 F 365 F 490 F

II. — TUNISIE
122 F 225 F [illegible] [illegible]

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

OJD 1975

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

LOTO

TIRAGE N° 25
DU [illegible] JUIN 1977

7	12	15	19	23	42

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 26

RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)	
bons numéros	1 403 926,30 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	27 252,30 F
5 bons numéros	2 916,80 F
bons numéros	64,10 F
3 bons numéros	6,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 29 JUIN 1977

VALIDATION JUSQU'AU 28 JUIN 1977 APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1 797

HORIZONTALEMENT

I. Vu son petit bassin, elle ne peut avoir des carpes de grande dimension. — II. Vécurent surtout d'illusions ; Marchand de toiles ; On lui [illegible] le souffle. — III. [illegible] ; Point d'attache ; Churchill. — IV. Enchaîne des fils d'Albion ; Attribut d'un Immortel (épelé) ; Fonds un évêché. — V. [illegible] rance couvrant tous les risques ; Fut souvent taquinée ; Morceau de bois. — VI. Veillent sur [illegible] réputées nobles ; Signe musical ; Est ordonné. — VII. Prénom ; Se manifeste par un rétrécissement de l'orifice buccal ; Grecque. — VIII. Ecarte ; [illegible] Italie. — IX. Amphi-fie ; Très approchables [illegible]. — X. Prononcé par Tibère sur le point de s'en aller ; Eprouvé ; Préposition ; Pièce dure. — XI. Vous parfois, moi jamais ! ; Génies ; Elle s'abuse (épelé). — XII. Mesure ; Essor ; Expert en grimaces. — XIII. Plongé dans l'eau bouillante ; Ne risquent pas de passer inaperçues. — XIV. Consacrées ; Joue un rôle protecteur. — XV. Prisèrent (épelé) ; Moins séduisants ; Cône.

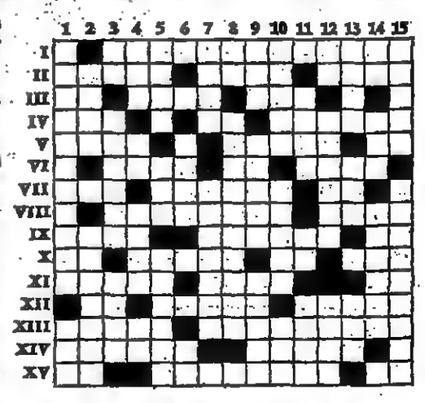

VERTICALEMENT

1. Sont présentées avec une certaine pompe ; En devenant grand, *il fait honneur à la famille*. — 2. Avoir une certaine déperdition ; Cylindre. — 3. Bienheureux ; S'assit dans un panier ; Dans une loi [illegible] qui exclut toute absorption. — 4. Coule en France ; Souligne une juvénile résistance ; Dans un état ; Conjonction. — 5. [illegible] d'une traite ; Chasse le cafard ; S'attaquer au chef. — 6. Cuvette ; Possessif. — 7. Pas acquis ; Tête *couronnée*. — 8. Saint ; Vue d'ensemble. — 9. Fin de participe ; Point séparé ; Envoi de fleurs. — 10. Se fatigua à la tâche ; Ville étrangère ; Mène une vie de chien. — 11. Préparation militaire ; Pronom ; Alliée. — 12. En rade ; Portent des lunettes en [illegible] ; [illegible] de soutien. — 13. Militaire connu ; *En Yougoslavie* ; Volt s'épanouir de belles gaillardes. — 14. [illegible] tif ; Evoque une parfaite candeur ; Mauvaise [illegible]. — 15. Vont, courent mais [illegible] volent [illegible] ; Changée par une infirmière.

Solution du problème n° 1 796

Horizontalement

I. Adam ; MI. — II. Amiante. — III. PMU ; Inouï. — IV. Osel ; Ulm. — V. Usés ; Are. — VI. Usons ! — VII. Etrave ; Co. — VIII. Asie ; Plu. — IX. Oc ! ; Merles. — X. Roses (cf. « sujet ») ; Ars. — XI. Star ; Once.

Verticalement

1. Pouce ! ; Ors. — 2. Dames ; (voir ce mot) ; Tacot. — 3. Amuseurs ; SA. — 4. MI ; Essaimer. — 5. Ail ; Ovées. — 6. Inn ; Ane. — 7. Tours ; Plan. — 8. Meule ; Clerc. — 9. Im ; Mousse.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

هكذا في الأصل

Le Monde du tourisme et des loisirs

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

(Dessin de PLANTU.)

Trop d'équipements hôteliers

Les limites du «boom»

Pour comprendre la place que le tourisme tient dans l'économie espagnole, il suffit de citer quelques chiffres. De 1967 à 1973, les revenus du tourisme ont financé pour 97 % en moyenne, le déficit annuel de la balance commerciale, qui a cours des trois dernières années (1974-1976), ce taux de couverture est tombé à 42 %, par suite de la crise économique et d'une stabilisation du nombre des visiteurs étrangers aux alentours de 30 millions par an.

Première ressource de l'économie (la population active est employée pour 13 % dans ce secteur), le tourisme pose aussi aux responsables politiques des problèmes délicats. Comme l'écrivent deux économistes publiés il y a quelques jours les experts du Banco Americano (1), le « boom » a donné lieu à une augmentation rapide de l'offre d'équipements touristiques, résultant de multiples petites entreprises, ce qui a posé de nombreux problèmes de rentabilité. En effet, la faible utilisation de ces équipements et une concentration géographique mal placé les entreprises — notamment les chaînes hôtelières — dans une situation de vulnérabilité financière, les mettant ainsi à la merci des agences de voyages étrangères.

Caractéristique essentielle de la demande étrangère : la concentration. Plus de 50 % des touristes étrangers sont originaires de France, d'Allemagne fédérale et de Grande-Bretagne (bien que les effectifs français — toujours prédominants — aient tendance à baisser par rapport à ceux des Allemands), ce qui rend l'industrie touristique excessivement sensible aux variations économiques enregistrées dans ces trois pays. Concentration dans le temps aussi, la moitié des visiteurs venant en vacances pendant le troisième trimestre, ce qui provoque une « *préoccupante sous-utilisation des infrastructures* » pendant le reste de l'année. Il s'ensuit une altération de la qualité des services et une élévation des prix.

F. Gr.

(Lire la suite page 16.)

(1) Le Banco Popular Americano a pour partenaire essentiel, en France, le Crédit lyonnais.

L'Espagne déverrouillée

« C'EST désormais le temps de l'équilibre, un équilibre parfaitement stable, et le temps de la modération. Toute méfiance oubliée, les touristes — et les Français largement en tête, comme à l'accoutumée — vont reprendre cet été le chemin de l'Espagne... » M. Alfredo Sitre, le directeur de l'Office du tourisme espagnol à Paris, ne dissimule pas son optimisme.

Mieux que des phrases, des chiffres : entre janvier et mai de cette année, on a enregistré 8 511 004 passages aux frontières, soit un mieux de + 12,5 % par rapport à la même période de 1976.

Ces voyageurs qui étaient-ils ? 2 412 468 Français, 1 570 285 Portugais venus en voisine aux aussi, 1 007 845 Allemands, 838 247 ressortissants du Royaume-Uni, la différence étant assurée par des Suisses, des Danois, des Belges, etc.

Pour le nombre de Français venus de janvier à avril, soit 1 714 695, c'est-à-dire 5,6 % de mieux qu'au cours des mêmes mois de l'an passé ; au mois de mai, il a été de 697 711 (+ 13 % par rapport à mai 1976). Enfin, en 1976, le chiffre d'affaires global du tourisme s'est élevé à 3 083 400 000 dollars. De janvier à avril 1977, c'est déjà 819,3 millions de dollars qui sont entrés dans les caisses.

Tout autorise par conséquent les responsables du tourisme espagnols à afficher leurs espérances. Des espoirs un peu teintés pourtant de déception. Non quant à la fréquentation vue sous son angle numérique, mais considérée sous son aspect « qualitatif ».

Comme le disait avec un sourire qui perçait un rien d'amertume, le directeur d'une grande agence parisienne qui entretient avec l'Espagne des liens plus qu'étroits, « le Français qui passe ses vacances de l'autre côté des Pyrénées déçoit ses hôtes dans la plupart des cas. Parce qu'il ignore qu'il est... en Espagne ! Il lit son journal habituel, fume ses gauloises, boit son Ricard et se met en quête, l'heure du déjeuner venue, du restaurant où on lui servira son cher bifteck frites... La paella ? Oui, une fois ou deux au cours du mois que dureront ses vacances, histoire de pouvoir tout de même raconter ça au cousin... Seule habitude espagnole à quoi il consentira : la sieste ! Et puis de nouveau, la plage, la gauloise, le pastis, le steack... C'est dommage, très dommage, de quitter une France pour une autre, et de ne pas savoir voir... »

Quoi qu'il en soit, les préférences des Français quant aux lieux de villégiature sont, dans l'ordre, pendant les mois d'été, les Canaries, les Baléares, l'Andalousie, Madrid et ses environs immédiats ; l'été, les Français prennent la première place, les Canaries les suivent, et viennent alors toutes les « costas », Brava, Dorada, del Azahar, Blanca, del Sol et de la Luz. Les circuits et itinéraires à travers les grandes villes ne comptent encore que pour une trop faible part.

Si les vacances en Espagne pouvaient prétendre jusqu'à ces dernières années figurer au chapitre des « bonnes affaires », cela n'est plus vrai aujourd'hui. Les prix ont eu vite fait de se mettre au diapason européen lors des vingt ou vingt-cinq derniers mois, et les tarifs de la « sangria » et des « zarzuelas », comme ceux de la chambre, des spectacles, et, en un mot, de la vie, n'offrent plus maintenant la moindre bonne surprise. Restent le soleil — cette année, il semblerait que ce soit un argument sans égal à avancer ! — la gentillesse, un service de très bonne qualité et, surtout, la proximité de notre voisine.

Quant on sait que l'Espagne compte pour plus de 50 % dans le chiffre d'affaires de la majorité — pour ne pas dire la totalité — des bureaux de voyages français, on peut imaginer leur satisfaction de voir les choses reprendre leur physionomie d'antan.

Même si certains observateurs, comme Xavier Domingo, journaliste rapporteur du « Cambio Diez y Seis », dont on lira ci-dessous l'article, semblent un peu moins enthousiastes que les officiels quant aux prévisions intéressant cette grande saison d'été qui va commencer demain.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

La fin de l'État-aubergiste

NOUVELLE-NÉE, l'Espagne de la démocratie s'apprête à recevoir, une fois de plus, un été de plus, des millions de touristes.

Viendront-ils aussi nombreux que lorsque la présence de Franco au pouvoir leur assurait des vacances tranquilles, un soleil sans histoire, des menus et des chambres bon marché et un peuple que la voix officielle de M. Manuel Fraga Iribarne avait déclaré « différent » ?

Chez les professionnels, hôteliers, restaurateurs et serveurs de bars, l'ambiance est morose. Des annulations de chambres et de voyages auraient été enregistrées. Le nombre des Français aurait été, à Pâques, d'après ces milieux, bien inférieur à celui de l'année dernière à la même époque. Pourtant, un porte-parole du ministère de l'information et du tourisme parlait l'autre jour sur un ton beaucoup plus optimiste, affirmant que le nombre des visiteurs prévus pour cet été établirait un nouveau record, et que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais les jours du ministère sont comptés, dit-on dans les milieux politiques bien informés. Dans le nouveau gouvernement du président Suarez, l'information passerait sous la dépendance directe de la présidence, tandis que le tourisme deviendrait une section du ministère de l'industrie.

La politique du bon marché

C'était, pour ce qui concerne le tourisme, le vœu le plus cher des professionnels qui ont vécu cette année des heures de cauchemar avec le gouvernement. Il ne leur était plus possible de survivre, disaient-ils, avec les prix hôteliers imposés par le pouvoir dans sa politique de tourisme bon marché. Ils ne voulaient plus faire les frais de cette politique, dont les principaux bénéficiaires, d'après eux, étaient les grandes compagnies étrangères qui organisent et... les caisses de l'Etat.

Le bilan de toutes ces années d'Etat-aubergiste, d'Etat-cuistot, d'Etat-guide pour touristes, aura été fort en devises pour lui et lourd de conséquences pour le pays. La façade méditerranéenne aura été défigurée, sacrifiée aux constructeurs et à la spéculation immobilière ; la pollution due à l'arrivée massive des touristes dans des endroits manquant de buildings et de chambres — mais souvent avec un minimum de systèmes d'évacuation d'eaux usées — a atteint un niveau dramatique. Toute une politique régionale, riche, diversifiée, saine, surprenante souvent de sagesse et d'harmonie, aura été sacrifiée à des millions d'ersatz de paellas au mieux, et à des milliards d'hamburgers douteux au pire.

Les élections du 15 juin 1977 ont sonné, très probablement et très heureusement, le glas de l'Etat-aubergiste. C'était, en grande partie, l'œuvre de M. Manuel Fraga Iribarne, ancien ministre d'Information y Turismo, à présent leader de Alianza Popular, qui regroupe les nostalgiques du franquisme et dont la puissante défaite électorale signifie aussi la mise en cause par le peuple espagnol de toute une politique de tourisme. Mais de celui-ci, l'Espagne ne peut pas se passer. Et on préconise maintenant, dans les milieux professionnels, la fin du « *turismo de alpargata* » (tourisme en espadrilles) et la promotion d'un tourisme de qualité.

Des séminaires qui réunissent hôteliers, restaurateurs, fonctionnaires et journalistes se multiplient. On cherche les causes du mal, on cherche le remède.

« *C'est grâce à nous que le régime a tenu si longtemps* », me disait le propriétaire d'un grand hôtel de Barcelone. « *Que le régime est mort, il ne faudrait tout de même pas tuer avec lui la poule aux œufs d'or.* »

L'Espagne n'est plus différente, mais elle est plus chère. On ajoutera de nouveaux agréments à ceux qui demeurent. Déjà, le jeu a été autorisé : dix-huit casinos ouvriront leurs portes, tous en zones touristiques. Finis les bals de nuit, le striptease vaut beaucoup plus « intégral » que aux derniers temps et même sans doute plus « intégral » encore que partout ailleurs. Le nudisme a fait déjà des ravages dans certaines villes. On parle aussi d'autoriser les clubs de nudistes, et pourquoi pas, peut-être les francs-maçons s'apprêtent à rouvrir leurs loges ?

La poésie des « pintadas »

On cherche aussi promouvoir le tourisme d'hiver. Les championnats du monde de ski qui ont eu lieu cet hiver dans la Sierra Nevada (Malaga) ont été une expérience concluante. D'autres endroits, Gredos à Avila, les Picos de Europa de Leon et des Asturies, nos Pyrénées, offrent soleil et neige l'hiver. Champ vierge pour les professionnels espagnols. Il ne le restera pas longtemps. On pense même que ce sont là des endroits rêvés pour s'attaquer à un nouveau tourisme de qualité.

Goûteront-ils, les touristes de cet été, le nouveau charme de nos rues, de nos beaux villages de vacances ? Aimeront-ils cette Espagne où la politique a pris possession des rues ? Sauront-ils déchiffrer et apprécier la poésie des *pintadas* qui se succèdent à l'infini ? Mots d'ordre, slogans étrangers, invitations à la grève, à la manifestation, aux meetings, contestations de murs entières

Mais l'Espagne démocratique attend de pied ferme, une fois de plus, la « *turistada* », comme on dit ici. Elle l'attend, certes, avec un sourire nouveau de beauté, plus fraternel. Mais pour autre chose aussi : pour être plus différente. Nous allons recevoir des égaux...

XAVIER DOMINGO.

Partout, moins cher, 12 mois sur 12 avec nouvelles frontières

DECOUVERTE INDIVIDUELLE

Départ de Paris

LISBONNE	650 F
ATHENES	700 F
ISTAMBUL	700 F
NEW YORK	1 450 F
SANAA	1 800 F
SAN FRANCISCO	2 650 F
LOS ANGELES	2 680 F

Départ de Bruxelles

NEW YORK	1 250 F
LIMA	2 750 F

ALLER-RETOUR
Vols à dates fixes

CIRCUITS ORGANISES

Découverte de la Grèce
Le Péloponèse - La Crète
du 5 juillet au 26
du 2 août au 23 août
du 9 au 30 août
2 350 F

DECOUVERTE DU CACHEMIRE
PAKISTAN AFGHANISTAN
du 29 juillet au 19 août
4 500 F

Renseignements et inscriptions à :
NOUVELLES FRONTIERES
TOURAVENTURE
63, avenue Denfert-Rochereau,
75014 PARIS.
Tél. 329.12.14
2, rue Auguste-Brizeux,
44000 NANTES.
Tél. 71.09.07
LIC

jsf
plus loin... moins cher

CIRCUITS ET SEJOURS

TUNISIE Hammamet 8 j.	1.120 F
GRÈCE Séjour 2 sem.	1.420 F
TURQUIE Circuit 2 sem.	1.630 F
MAROC Circuit 15 j.	2.230 F
ÉGYPTE Circuit 2 sem.	2.980 F
INDE circuit 24 j.	5.250 F
CROISIÈRES à partir de	950 F

VOLS SPÉCIAUX*

• TUNIS 790 F • ATHÈNES 790 F
• TANGER 930 F • ISTANBUL 870 F
• DJERBA 990 F • NEW YORK 1.390 F
• BOMBAY 2.050 F • LIMA 2.700 F
* sous réserve conditions

Nouvelle brochure gratuite de 100 pages
jeunes sans frontière
75002 PARIS, 7 rue de la Banque, 261.53.21
GRENOBLE, 16 rue du Dr Mazet, 44.05.83
LYON, 5 place Ampère, 42.65.37
STRASBOURG, 4 bd de Lyon, 32.30.54
ORLÉANS, centre commercial de Fleury-les-Aubrais, 86.40.43
et dans les Agences WAGONS-LITS COOK.

NAGEL
ENCYCLOPÉDIE DE VOYAGE
pour chaque pays

56 RUE TIQUETONNE
Enfin un professionnel de la photo qui est aussi un amateur

Thierry Hamel, un professionnel qui a gardé l'enthousiasme d'un amateur.

Un professionnel qui ouvre une boutique de photo, rue Tiquetonne à deux pas des Halles, ce n'est pas étonnant. Ce qui est étonnant, c'est d'avoir eu l'idée de réunir en un même lieu les avantages que l'on trouve habituellement dans des magasins différents. Prix-Choix - Conseils - Service après-vente - Qualité des travaux photos - Reprise des anciens matériels et bien sûr possibilités de crédit.

Thierry Hamel, ce passionné de Photo et de Cinéma, aura beaucoup de plaisir à vous parler du tout nouveau Pentax ME (1885 F avec objectif 1,7/50). Le ME, c'est l'appareil 24 x 36 reflex, compact, à objectif interchangeable, mais automatique et donc d'une simplicité d'utilisation enfantine. On a beau ne pas connaître grand chose en photographie, on peut aimer faire d'excellentes photos avec un matériel de qualité.

Thierry Hamel vous convaincra sûrement, mais si vous êtes un passionné de technique, il saura aussi bien vous parler du Pentax MX, de ses verres de visée interchangeables, de son moteur électrique ou de son auto-winder. Quoi qu'il en soit, vous aimerez ces deux appareils qu'il suffit de prendre en main pour être irrésistiblement séduit.

Avec les prix qu'il fait et les conseils qu'il donne, Thierry Hamel a sûrement une autre idée, se faire des amis à la Boutique de la Photo.

Principales marques représentées : Agfa - Ilford - Kodak - Polaroid - Asahi Pentax - Canon - Minolta - Nikon - Beaulieu - Bunnig - Bescler - Durst - Zeiss Ikon.

La boutique de la photo
56 RUE TIQUETONNE
75002 PARIS
Métro Halles - Tél. : 236.70.23

Service supplémentaire de vente par correspondance. Tarif sur demande.

CIRCUITS CHOCS

Paris/Paris
LE TRIANGLE D'OR
Programme bivouac, "territoire du Kuomintang", 15 j. 3.750 F

LA TRANS-AFGHANE
La Route du Centre, La Passe, Le Nouristan, 22 j. 3.980 F

TOUR COMPLET DE THAÏLANDE
Bangkok, les Capitales Royales et les régions ethniques, 21 j. 4.350 F

L'INDE EN LIBERTÉ
En train de luxe, 6.000 km à votre choix, 18 nuits d'hôtel, 20 j. 3.740 F

ALLIANCE EUROPÉENNE DE L'AIR
4, rue de l'Échelle, Paris 1er
260.74.93 & 44.69
3 bis, rue de Vaugirard, Paris 6e
329.12.14 & 89.19

Demandez pour vos loisirs gratuitement notre brochure
Nom
Adresse
Ville
AIR ALLIANCE Lic. A 744

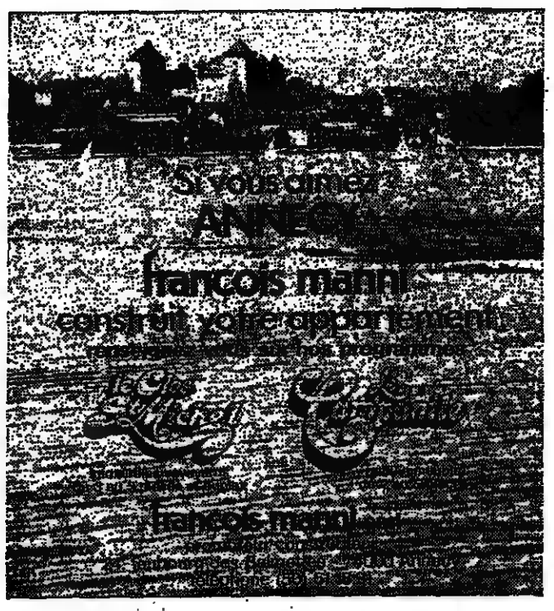

SUISSE LA BONNE ADRESSE

École Internationale de Genève

Fondation suisse (1924)
Route de Chêne 62 - CH-1208 Genève. Tél. 1941/22/36 71
Baccalauréats français et international
Maturité Fédérale Suisse
garçons-filles. à
Résultats exceptionnels aux examens. Bilinguisme anglais-français.
Leader internationales.

école lémania 1000 lausanne

Baccalauréat
Séries A, B, C, D
Admission dès 10 ans
Internat et Externat
3, chemin Préville.
: 1941-21-20-15-01

HÔTEL VICTORIA LAUSANNE

lits tout confort très tranquille.
« Le Paddock »
R. HAEBERLI, propriétaire
Av. de la Gare 46. T. 1941/21 20 57 71
en face de la Gare centrale.

Pontresina

Engadine
La station touristique pour vacances actives et *repos* véritable avec climat d'altitude sain. Jardins cures de sports modernes
Saison : juin - octobre. Prospectus par l'Office du Tourisme, CH-7504 Pontresina - Tél. 1941/82/6 64 66 - Télex 74 495.

vacances: le paradis n'est qu'à 100km de Lyon

les glovettes
dans un parc naturel
au cœur du vercors

De la pêche, des ballades, de l'escalade, du tennis, de l'équitation... été, les Glovettes, au mois, à la au week-end.

Les Glovettes... un paradis de vacances en été comme en hiver : la station résidence Glovettes est en plein Vercors, au pied du domaine de la Côte 2000.

Conditions exceptionnelles.
Crédit personnalisé jusqu'à 80 % (rentabilité locative éprouvée).

Pour recevoir une documentation, découpez le bon ci-dessous et retournez-le à S.C.I. les Glovettes, 38350 Villard-de-Lans (tél. (76) 95.10.75)

NOM Prénom
Adresse Tél.

☐ désire recevoir une doc. pour acquérir un appart. ou un studio
☐ désire recevoir une doc. sur les différentes formules de location

les glovettes à 5 minutes de Villard-de-Lans
A retourner à S.C.I. les Glovettes / 38350 Villard-de-Lans

UN CONTE DE DEUX VILLES — *Jacqueline*

Pour un exemplaire gratuit de ce texte spirituel et sensible, accompagné de la nos forfaits-vacances personnalisés à Londres et Edimbourg, écrivez ou téléphonez à:

TIME OFF, 2 de la Madeleine
75381 CEDEX 08. Tél:

Tous comptes faits

VINGT-TROIS MILLIONS DE PARTANTS

SELON les prévisions établies à la veille des vacances par le secrétariat d'Etat au tourisme, c'est environ vingt-huit millions de Français, soit 53 % de la population, qui prendront cet été des congés. Quant à ceux qui resteront chez eux, on en estime le nombre, calculé d'après les mêmes statistiques, à un peu moins de quatre millions contre quatre millions cinq cent mille en 1971. M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, s'est montré satisfait de ces estimations, qu'il a présentées lors d'une conférence de presse, leur courbe étant en ascension permanente.

En effet, le taux des départs est passé de 41,7 % de la population en 1966 à 51,3 % l'an dernier. Fait notable, toutes les catégories *professionnelles* semblent en avoir bénéficié : en dix ans, il est passé de 41,2 % à 52,1 % pour les ouvriers ; de 58,8 % à 63,7 % pour les employés ; de 74,9 % à 79,1 % pour les cadres moyens, et, enfin, de 43,5 % à 51,1 % pour les personnels de service.

Le secrétariat d'Etat au tourisme a annoncé d'autre part la création d'un nouveau service, le « Bureau conseil touristes service », qui répondra par téléphone à *toutes les questions* que pourraient lui poser les touristes dans l'embarras. Cette antenne du secrétariat sera opérationnelle dès le mois prochain et se propose de publier vers la fin de 1977 une « charte des touristes » résumant tous les textes et lois, de même que les droits et obligations et des touristes et de ceux auxquels ils ont affaire.

Le retour de Bison Fûté

Bison Fûté réapparaît à l'occasion des grands départs. Quatre millions de voitures prendront la route au début de juillet, qui croiseront cinq millions de véhicules pendant les jours à cheval sur la fin de ce même mois et le début d'août. Les responsables de la circulation ont donc pris un certain nombre de mesures pour étaler ce trafic dans le temps (opération heure H) et dans l'espace (opération délestage et itinéraires bis).

L'heure H : en 1977, le 1er juillet sera un vendredi, le 1er août un lundi : ce calendrier n'est donc pas favorable et laisse prévoir pourquoi les jours de départ, (opération heure H déjà mise pour tous les départs en vacances de l'année en feront à nouveau l'objet de conseils.

● *bis et tage.* — Les itinéraires bis sont des itinéraires de longue distance, « touristiques », qui doublent une route très chargée. En 1977, 8 250 kilomètres de voies seront ainsi banalisées vers le Sud-Est, le Sud-Ouest et la Bretagne. Les itinéraires bis sont fléchés en vert.

Les délestages, de courte distance, permettent d'éviter un bouchon localisé. Des panneaux sont mis en place dès que la circulation devient difficile sur la voie principale. Les délestages sont fléchés en jaune.

D'autre part, un itinéraire sera balisé en Ile-de-France: la route des Belges, qui contourne l'*agglomération parisienne* par Meaux et Sens. Enfin, un million de cartes ou figurent les itinéraires *bis et les zones de bouchons* seront distribuées aux automobilistes.

En 1976, l'opération Bison Fûté avait permis au automobilistes de passer à leur volonté moins de temps que l'année précédente, cent mille heures avaient été perdues sur les routes. Un calendrier difficile et une probable augmentation du trafic routier, cette année encore, rendre un peu plus difficile la tâche d'un ministre qui doit se montrer toujours plus fûté d'une saison sur l'autre s'il veut rester crédible.

L'hôtellerie sans chaîne

AU cours de ces dernières semaines, de nombreux articles ont présenté les difficultés auxquelles l'hôtellerie française se trouverait confrontée. Loin de nous la pensée de mettre en cause le rôle d'observateur des phénomènes économiques et le rôle, aussi, d'informateur qu'il appartient aux journalistes d'assumer.

Mais, compte tenu d'une expérience quotidienne qui plonge profondément dans un secteur professionnel représentant, en France, plus de cinquante-six mille et plus d'un million de travailleurs, nous tenons à souligner les dangers d'un amalgame.

Que notre pays ait connu une fièvre de création d'hôtels 3 et 4 étoiles qui a conduit à une surcapacité, nous sommes bien placés pour l'*hôtellerie de chaîne* — pour s'en tenir à la France seulement, — qui ne pèse que 3 % de la capacité hôtelière, rencontre des difficultés, n'est un fait évident.

En revanche, l'hôtellerie traditionnelle connaît un développement satisfaisant en province d'ailleurs, aidée fortement en cela par les pouvoirs publics, à partir de ratios de gestions sains, sur la nécessité de l'indispensable modernisation.

Il faut ainsi que nous voyons, aujourd'hui, des hôtels de catégorie moyenne, à dimension humaine,

conquérir — grâce à une rénovation bien comprise — une clientèle nouvelle. Pour ceux-ci, qui savent allier le *perfectionnement* des équipements à la qualité de l'accueil, le mot « crise » ne signifie rien.

Croyez-vous qu'un ministre répondant à une « hôtellerie assistée » *justifierait* la création d'un Salon (nous n'osons parler d'Equip'Hôtel - Collectivité International) qui, pour la vingt-quatrième fois, en octobre prochain, va réunir mille deux cents marques, proposant des équipements sans cesse plus perfectionnés et rationalisés aux responsables de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et des collectivités ?

Qu'on en juge : d'un côté, des fabricants qui totalisent un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs ; de l'autre, près de cent mille visiteurs, professionnels des secteurs concernés, qui sont en mesure de s'équiper mieux, donc d'investir.

Parlons donc plus souvent d'une hôtellerie dynamique, à l'échelle humaine, et moins souvent d'une hôtellerie de chaîne, frappée par la crise.

MARCEL BOURSEAU,
président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière.

GEORGES-HENRY WILLARD,
directeur général du Salon Equip'Hôtel International.

Carnet de voyage

● **Dans une famille indienne.** — Quel meilleur moyen d'approcher un pays — et, en l'occurrence, le pays peut-être le plus « difficile » du monde à percer — que de partager totalement, trois semaines durant, la vie d'une famille ?

Voilà plusieurs années déjà qu'une association organise des séjours dans des familles indiennes. *Le voyageur sera accueilli comme un ami* ; il prendra ses repas à la table de la maison, dormira sous son toit, se promènera avec lui dans la ville et hors de la ville, fera la connaissance de ses relations et de ses parents, et, partant, de son pays et du mode de vie qui est le sien.

★ Perspectives asiennes : 25, rue du Château, 92200 Neuilly. Départ le 31 juillet, retour le 28 août. Prix par personne : 3 150 F, comprenant tous transports, hôtel à l'arrivée, assurance, etc. (La quatrième semaine étant libre, prévoir les frais y afférant.)

● **Deux semaines avec les Berbères.** — *Apprendre à rouler*... le couscous ; manger la main aux *macharons* ; la charrue antique dont se servent encore les Berbères du Moyen-Atlas marocain ; aller au souk hebdomadaire avec eux ; palabrer à n'en plus finir autour d'une théière qu'embaume la menthe ; découvrir du tapis coup l'art d'être berger et celui de tirer d'une flûte de roseau des *mélopées rustiques* ; *comprendre* un peuple...

Français né au Maroc, M. Marcel Alberola-Reche a mis au point des séjours dans la région d'Azrou, du 1er juillet à septembre.

★ : 38, avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : et 56-74. Prix par pour deux semaines, tout : à partir de 1 600 F.

● **Les paillotes de Tabarka.** — Musique classique, concerts « pop », variétés, folklore, cinéma. Pendant le mois de juillet : *c'est le Festival de Tabarka*, qui devient chaque été une petite « institution » et fait venir des *quatre coins du globe une foule de spectateurs* de tout poil jusqu'à ce village de Tunisie, encore inconnu *voilà cinq ans.*

Deux agences parisiennes proposent tout « tout compris » pour tous les goûts et toutes les bourses. En hôtel ou en paillote, en pension complète ou en demi-pension, ou sans pension du tout.

★ Comoval : 12, r. de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 261-57-33.
République - Tours : 8 bis, place de la *République*, 75011 Paris. Tél. : 355-38-30.

● **Le Vercors au petit trot.** — On commencera la première des deux jours d'initiation à la randonnée : pas question de se mettre en selle avant d'avoir appris à soigner, sa monture et de monter *digne d'elle*. Après, avec une journée de remplacement de chevauchée, sous l'autorité d'un moniteur, en liberté. Petit trot, petit galop, au pas, par les hauts plateaux du parc régional naturel du Vercors.

Le périple se fera, suivant les étapes, dans des campings, des refuges ou des fermes, et dans tous les cas les cavaliers se feront *cuistots à l'heure de la soupe*...

★ OCCAJ : 3, rue de Vienne, 75008 Paris. Tél. : 296-15-02. Du lundi au samedi, au départ du Centre équestre de (gare Drôme). Prix par personne, voyage) : 1 185 F.

● **En passant par la Lorraine.** — Lunéville présente tout l'été durant deux spectacles de et de lumière. Le premier dans l'ancienne chapelle ducale, intitulé « Lumières de *Lunéville* », joué en alternance avec « Quand Lunéville et son château nous sont contés ». Le second, « *Le grand carrousel* », est présenté dans les bosquets du jardin à la française.

★ Syndicat d'initiative de Lunéville (54300). Tél. : 73-18-27, poste 239 (horaires et tarifs sur demande).

● **A pied, de cime en plateau.** — Massif des Ecrins, mont Blanc, parc de la Vanoise, lacs d'Auvergne, *chemins bretons*, sentiers de « balisés » pour les randonnées pédestres qu'organise la FUAJ chaque année.

Pour ceux qui veulent franchir les frontières, l'Ecosse, la Suisse, la Pologne, la Suède ou l'Islande...

★ Fédération unie des auberges de jeunesse : 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : *553-16-95 et 96.*

● **Encore de la place aux Glénans.** — Le centre nautique des Glénans tient à savoir qu'il dispose encore de plusieurs places pour les moins de dix-huit ans, qu'ils soient déjà expérimentés ou vrais débutants.

Seule obligation, savoir nager *100 mètres* et être bien décidé à mettre la main à la pâte à l'heure du ménage et des repas...

★ Centre nautique des Glénans : quai Louis-Blériot, 75781 Paris Cedex 16. Tél. : 520-01-40.

● **Les Ménuires, cet été ?** — Il reste des lits sans occupants pour les mois de juillet et août à la station des Ménuires. Dommage ! on peut pratiquer là-bas l'alpinisme le ski d'été, la course en montagne, la pêche et la chasse photographique. Le tout au bon air, à 1 850 mètres d'altitude.

★ Village Vacances (V.V.F.) : 8, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Tél. : 538-20-00.

(V.V.F. a également des disponibilités pour la dernière semaine d'août dans ses villages du Pradet, près de Toulon, de Grasse et de La Colle-sur-Loup.)

2000
LE MAROC à la découverte du Quotidien
STAGE D'ARTISANAT A CHAOUEN
SEJOUR: 15 Jours 1400
CIRCUIT: 600 FF
HOTEL 2*** ch. double.
Renseignements :
ATLANTIDE 2000 45 R. Rue ANNE 75001 PARIS TEL 703-95 06
En collaboration avec L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU

collections beautés de la France
Chefs-d'œuvre de la nature ou de la civilisation, trésors d'art, sites remarquables... un merveilleux inventaire de tout ce qui est beau en France.
Série thématique :
LES ILES
PRÉHISTOIRE ET VESTIGES GALLO-ROMAINS
LES HAUTES MONTAGNES
CHÂTEAUX FORTS
RIVAGES MÉDITERRANÉENS
GORGES ET
LES MONTAGNES VERTES
Série régionale (touristique) :
L'AUVERGNE
LA CÔTE D'AZUR
LE LANGUEDOC
LA CORSE
LA BRETAGNE
L'AQUITAINE
chaque cartonné (23 x 30 cm), magnifiques en couleurs, avec index 34 F.
Larousse
CHEZ TOUS LES

هكذا في الاصل

Clin d'œil

Quiberon garde la bo

Des avions pour les touriste

ans après...
Anciens des
ges de Jeunesse

La ca
5 heu
/ NOU
00 kn

hôtellerie sans ch

de voyage

utés France

Larousse

Clin d'œil

Quiberon garde la boule

A l'extrême pointe de la presqu'île de Quiberon, face à Belle-Ile, qui se [illegible] en un effet d'été [illegible] des brumes [illegible] novembre, [illegible] ouvrir [illegible] il faut dire que la station bretonne ne [illegible] jusque-là qu'un établissement plus [illegible] installé en pleine [illegible] un [illegible] caractère, [illegible] les [illegible] venaient, les jours de pluie, risquer quelques [illegible] à la boule. On y [illegible] plus [illegible] que de Pérignon et l'on y dégustait plus [illegible] que de caviar. C'était, en [illegible] un [illegible] des familles en semaine et, le samedi soir, le lieu de [illegible] d'où l'on n'aurait voulu approcher, à aucun prix, les habitués de Monte-Carlo ou de La Baule. La police des jeux, qui s'intéresse à tous les établissements pourvus de tapis verts, trouva, paraît-il, à redire quant à la comptabilité, et, pour des raisons mal [illegible], on fermait les portes. L'hôtel ne pouvant décemment pas être privée de casino, la direction [illegible] donc la [illegible] des jeux. Appel à [illegible] M. Yves Saint-Martin, jockey [illegible] fortuné, ses présents, ses [illegible] amis, pour relancer la roue de la fortune. Ils [illegible] dans les meilleurs délais, et le groupe se [illegible] acquéreur à mi-chemin entre la place Hoche, avec de la ville, et [illegible] de thalassothérapie, [illegible] d'hébergement [illegible] résidentiels, d'une [illegible] mixte de vacances de la ville de Paris, [illegible] longtemps désertée.

Sur une plate-forme [illegible] par les rayons de Automne bas, qui, par-delà la baie, font pendant au [illegible] néo-gothique de [illegible] dont la silhouette [illegible] s'avère d'une autre rentabilité pour les [illegible], la commune et l'Etat, que la boule aux petits amateurs de martingale.

Faut-il ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, député du Morbihan et maire de Carnac, tous les espoirs ne sont-ils pas permis ?

MAURICE DENUZIÈRE.

Des avions pour les touristes

TOURISME et transport aérien sont inextricablement liés, [illegible] leurs rapports [illegible] parfois difficiles, car les activités touristiques sont trop [illegible] comme un [illegible] produit de l'avion. Pour améliorer cette situation, la Commission européenne du tourisme (C.E.T.), qui [illegible] les organisations nationales de tourisme de vingt-trois pays européens, vient de [illegible] une « déclaration provisoire sur une politique des transports aériens de personnes et ses rapports avec le tourisme ».

La déclaration note que, « sans [illegible] l'importance du transport aérien, ce dernier n'est pas le seul facteur important pour le tourisme. Les recettes provenant du tourisme international [illegible] à l'ensemble des recettes des compagnies aériennes de l'IATA. Dans les pays de la C.E.E., les secteurs hôtellerie, [illegible] et services occupent près de dix fois plus de personnel que les compagnies aériennes ».

La C.E.T. demande donc à celles-ci de faire attention à leurs barèmes de tarifs, qui, en 1974, ont provoqué une diminution de la fréquentation touristique en Europe. Une coopération entre les partenaires devrait être plus poussée. Sur un plan plus général, la commission [illegible] qu'il est temps d'organiser une conférence internationale au niveau gouvernemental pour réviser les droits de l'espace aérien.

La C.E.T. se déclare favorable à une libéralisation des règlements applicables aux [illegible]. Elle affirme qu'il est de l'intérêt du tourisme que le coût du voyage soit [illegible] et en [illegible] soit le moins élevé possible, afin que « le citoyen ait l'impression d'en avoir pour son argent ».

Des prix [illegible] ne suffiraient pas. [illegible] faut-il [illegible] des tarifs [illegible] simples. Les [illegible] réclament plus de souplesse, d'autant qu'ils représentent aujourd'hui plus de [illegible] des passagers transportés.

30 ans après...
les Anciens des
Auberges de Jeunesse
outre les sorties pédestres, cyclistes, ski, théâtre, etc.,
rêvent d'ouvrir une A. J.
réalisable avec 200 actions de 500 F.
Renseignements :
Ecrire à J. BUISSET (Missi)
21, rue Pierre-Leroux, Paris (7e)
ou téléph. à Hélène : 427-30-78
ou Popov : 633-76-31.

Tous comptes faits

Les campings marseillais dans le rouge

VERRA-T-ON bientôt — version campeur de la célèbre sardine qui, dit-on, boucha le Vieux Port de Marseille — des caravanes barrer la Canebière ? Cela pourrait arriver si l'on en croit l'avertissement lancé depuis le bureau du Syndicat des propriétaires de camping des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse (qui regroupe la très grande majorité — deux cents environ — des propriétaires indépendants) par son président, M. Louis Paturzo, lors d'une récente assemblée générale.

Le motif de cette colère ? Les tarifs « anormalement bas et surtout fantaisistes » imposés ou tolérés par les pouvoirs publics. « *Pour le prix de trois heures de parcmètre dans une rue de Marseille*, explique M. Paturzo, *on veut que nous offrions un emplacement dans un camp trois étoiles* (1) *et que nous en vivions.* »

Cette année, une majoration de 5,50 % des tarifs a été accordée : « *Ridicule*, soulignent M. Paturzo et ses collègues. *Elle ne correspond en rien à l'augmentation du coût de la vie.* »

Aussi les membres du Syndicat se déclarent-ils prêts à mener la croisade qui remettra un peu d'ordre. Ils réclament en premier lieu la fixation d'un prix-plancher par « emplacement et, particulièrement, l'harmonisation régionale des tarifs. Que l'on cesse de tolérer que, pour un même service, dans une même catégorie, on fasse payer ici 3 francs, là 3,50 francs, ailleurs 4 ou 5 francs. « *Et puis*, précise le président, *puisque nous attirons; grâce à nos installations et aux atouts climatiques de la région, la manne étrangère des devises fortes, nous devrions avoir droit à une « aide à l'exportation ». Lorsqu'on nous demande de moderniser les camps, pourquoi nous refuse-t-on les avantages accordés aux collectivités (subventions, primes à l'équipement, prêts à taux réduits, etc.) ?* »

Quant aux normes de fonctionnement et d' « occupation des sols », elles, sont, de l'avis des professionnels, tout simplement [illegible]. La réglementation fait obligation aux propriétaires de [illegible] d'attribuer des surfaces [illegible] comme « un minimum vital ». C'est-à-dire [illegible] 80 mètres carrés par tente. On accorde en moyenne, si l'affluence n'est pas trop importante, entre 80 et 90 mètres carrés. Mais, comme les tarifs, ces surfaces demanderaient à être modulées. « *Dans un camp d'arrière-pays, ces chiffres sont à la rigueur respectables mais pas sur la côte ?* réplique M. Paturzo, *ou alors vous allez refouler la [illegible] campeurs, et vous ferez bien plus boutique à 3,50 francs par tête d'autre part, il est stupide d'accorder les [illegible] 60 mètres carrés à un campeur seul qui utilise une « canadienne » d'où ses pieds dépassent et à la famille Prix Cognacq-Jay qui arrive avec la tente du cirque Barnum !* »

Le fauteur de troubles

Dans l'esprit du législateur, ces chiffres [illegible] évidemment [illegible] nés à [illegible] les abus, notamment sur le littoral méditerranéen où les taux d'occupations atteignent aisément un niveau... concentrationnaire. « *Tout le monde veut être au bord de la mer au même moment*, fait remarquer M. Paturzo. « *Ceux dont souffrent nos campings, ce n'est pas de [illegible], c'est de manque d'étalement des vacances. On s'y entasse en juillet-août et nous travaillons à moitié de nos capacités en juin-septembre. Les campings sont simplement mal utilisés, surtout dans les zones à haute fréquence touristique.* [illegible] il y en a [illegible] en France. [illegible] multiplier les *campings municipaux.* »

Le fauteur de troubles est désigné : « *C'est la concurrence déloyale*, [illegible] le président. [illegible] *épiciers [illegible] grandes surfaces : les campings municipaux, dont certains sont gigantesques — six mille emplacements à Fos-sur-Mer, — sont beaucoup moins que nous soumis aux charges et, le plus fort, c'est qu'ils bénéficient de subventions que nous alimentons comme contribuables ! Pourquoi notre profession est-elle « monopolisée » ? Existe-t-il des blanchisseries municipales en concurrence avec les magasins indépendants ?* »

M. [illegible] promet d'aller [illegible] son [illegible] dire les [illegible] de [illegible] municipaux et d'attirer sur eux l'attention de la Cour des comptes. Bref, dans « la grande lessiveuse ». Rien ne va plus. Ni les tarifs (trop bas), ni les charges (trop élevées), ni les règlements (trop [illegible]). « *On jurerait qu'on veut nous supprimer*, déplore le président du Syndicat des propriétaires de campings. *Déjà certains de nos collègues se sont résignés à vendre leur affaire à des promoteurs qui [illegible]. On verra l'allure qu'aura la Côte lorsque le béton aura pris la place de nos camps de toile.* »

M. Paturzo et ses collègues se [illegible] prêts à se battre. « *Si nos réglementations ne sont pas révisées et si des augmentations de tarifs ne nous sont pas accordées, nous irons camper devant la préfecture* », ont-ils promis.

JEAN CONTRUCCI.

(1) 3,50 F par jour et par [illegible], auxquels s'ajoutent [illegible] F pour le véhicule et la tente ou la [illegible].

AIX SAUVE
LA RÉVOLUTION

La municipalité d'Aix-en-Provence vient d'entreprendre les travaux de restauration d'un curieux édifice dont elle a fait, il y a quelques années, l'acquisition. Le programme est placé sous la direction de M. Jean-Pierre Dufau, [illegible] en chef des monuments historiques, assisté de M. [illegible], architecte des bâtiments de France. Il s'agit d'un très rare — peut-être unique — témoin de la [illegible] révolutionnaire en architecture : le *Monument sec.*

Sa construction, datée de 1792, est due à Joseph Sec, un petit paysan du Luberon devenu marchand de bois à Aix, puis propriétaire et enfin bourgeois [illegible]. Dans [illegible] un [illegible] s'épanouit dans ce monument à la fois funéraire et édifié à la gloire de la Révolution française, qui entend figurer le pouvoir des lois sur le mort des religions.

Il a la forme d'une [illegible] hauts de trois étages, où l'on voit Moïse [illegible] les tables de la Loi, sous lequel l'Europe et l'Afrique [illegible] les armes. Saint Jean-Baptiste, précurseur de la loi nouvelle, figure à côté du législateur des Hébreux. Dans le jardin attenant, des niches abritent six grandes statues provenant [illegible] couvent des jésuites d'Aix.

Les sculptures du monument sont très dégradées et [illegible] inscriptions complètement effacées, la pierre de Bibemus qui a servi à la [illegible] étant une coquillière très tendre. Les sculptures seront reprises en pierre de Lavoux (Indre) et les [illegible] ries en pierre de Pont-du-Gard. Au rythme [illegible] (1 [illegible] département [illegible] concours de la ville) le chantier est ouvert pour deux à trois ans.

P. C.

La campagne anglaise à 5 heures de Paris

• 40 [illegible] de traversée, Calais-Ramsgate, sur [illegible] d'air • Jusqu'à 27 départs par jour (en haute saison) • Prix de la traversée pour une voiture à partir de 215 F (Mini) • Passagers : traversée gratuite jusqu'à 5 personnes par voiture

Informations et réservations auprès de votre Agence de voyages ou HOVERLLOYD, Hoverport [illegible] - 62106 Calais.
Tél. Paris 723.73.05 - Calais 34.67.10 - Bruxelles 219.02.25
ou directement 24, rue de Saint-Quentin - 75010 Paris.

HOVERLLOYD

à 100 km/h vers l'Angleterre des bonnes affaires.

INDISPENSABLE AVANT DE PRENDRE L'AUTOROUTE

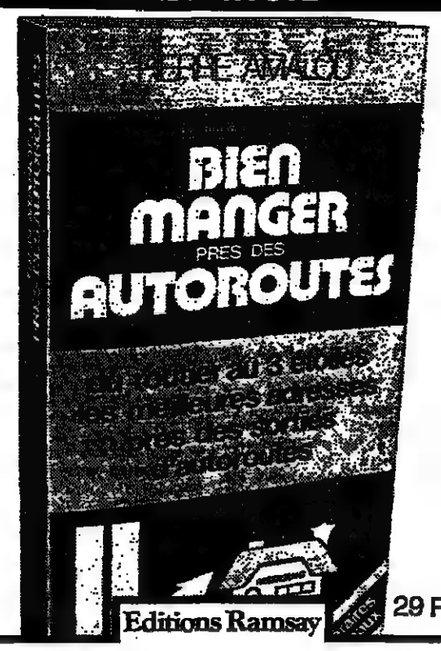

VOTRE CURE THERMALE AU SOLEIL
au mieux, plus agréable, plus efficace !
Chaîne Thermale du Soleil
Tarif gratuit MAISON DU THERMALISME
32 avenue de l'Opéra 75002 PARIS tél. 073.67.91

entre mer bleue et palmeraie une plage vous attend...

Pour votre confort, de luxueux bungalows privés.
pour votre détente, une plage de sable fin au bord d'une mer pure et tranquille,
pour vos loisirs, ski nautique, équitation...
pour votre tranquillité, tout a été prévu pour les enfants,
à votre choix, cuisine française et spécialités tunisiennes

Ce paradis vous attend à moins de 3 heures d'avion !
Une semaine Paris-Paris, en pension complète, vous coûtera entre
1.660 f et 1.985 f tout compris
à l'hôtel club
SANGHO à ZARZIS

ZARZIS en face de DJERBA d'où vous pourrez [illegible] les plus beaux sites touristiques de TUNISIE ainsi que ses incomparables oasis.

LA TUNISIE • UNE TERRE • DES HOMMES

Découpez vite ce bon pour recevoir une documentation gratuite
Envoyez-le à TUNISIE CONTACT
des vacances préparées par des gens du pays.
TUNISIE CONTACT - 30 rue de Richelieu - 75001 PARIS - Tél. : 296.02.25
Nom
Adresse

Communiqué de Georges [illegible] Conseil

A proximité de Toulon, un exemple intéressant d'habitat sauvegardant l'environnement.

Jouissant d'un climat particulièrement clément, la région toulonnaise [illegible] encore d'opportunités [illegible] attrayantes pour [illegible] qui désirent y [illegible] en permanence, y passer des vacances ou encore y [illegible].

Nous y avons rencontré l'un de nos promoteurs, fanatiques de l'environnement, qui a su remarquablement [illegible] les impératifs de construction moderne avec la protection [illegible].

C'est une dame, active, passionnée, amoureuse de sa pinède : "J'ai le culte de la Nature. Aussi, tout a-t-il été fait pour l'épargner malgré les impératifs du chantier. Dans certains cas, on a ébranché, déplacé des chemins, changé la largeur des [illegible] pour sauver ça et là quelques arbres que le bon sens aurait incité à sacrifier".

Le charme du petit port de Saint-Mandrier.

Vous [illegible] rêvez de vie d'un petit port méditerranéen? Alors la Pinède Saint-Georges à [illegible] Mandrier, sur une presqu'île jouxtant la rade de Toulon, semble avoir été conçue pour vous.
Le Port de plaisance et ses voiliers [illegible] est là, sous votre fenêtre. L'animation joyeuse de Saint-Mandrier vous entoure et pourtant votre [illegible] au calme, dans votre parc. Vous [illegible] d'un tennis, d'une vue merveilleuse sur la mer, de la tranquillité.

la Pinède Saint-Georges
- Studios, 2 [illegible] pièces
Livraison en cours
Possibilité de location [illegible] place
(7 jours sur 7).
Tél. (15-94) 94 97 03

En un mot, tout ce qu'il faut pour être heureux, à la méditerranéenne.
La première tranche de la Pinède Saint-Georges est très avancée. L'appartement-témoin attend [illegible]. Pourquoi pas la vôtre?

Pour recevoir [illegible] documentation gratuite en couleur, envoyer ce bon à SOGERIM - 47, [illegible] Hoche - 75008 Paris - Tél. : 924 45 63
Nom
Adresse
Tél. M 3

Questions d'aujourd'hui

1978 : Hambourg-Tarragone en roue libre

EN 1978, le [illegible] de l'Europe ne sera plus qu'un souvenir : le rêve deviendra enfin réalité. On ne parlera plus qu'au passé des célèbres bouchons de part et d'autre de la frontière franco-espagnole sur le grand axe [illegible] vacances [illegible] Languedoc et le Roussillon : l'autoroute française B-9 sera entièrement [illegible], et on pourra sur ces grandes voies modernes relier Hambourg à Tarragone, et peut-être même Valence, sans les quitter.

En attendant, que vont rencontrer les [illegible] touristes européens dans le département des Pyrénées-Orientales qui, longtemps, a [illegible] le ruban noir de l'Europe touristique ? De grands progrès ont été réalisés certes, mais tout ne baignera pas pour autant dans l'huile, car un tronçon de l'autoroute B-9 est encore inachevé. De la [illegible] à Narbonne, pas de problème ; les quatre voies [illegible] service, mais à partir de Narbonne et jusqu'au nord de Perpignan les automobilistes devront toujours emprunter la nationale 9, bien améliorée par endroits, mais qui constitue [illegible] un goulet d'étranglement.

Des itinéraires de déviation sont prévus, pour éliminer les embouteillages qui risquent de se produire. La route des Corbières par Durban, Tuchan, [illegible] Thuir, quoique plus longue et tortueuse, est la solution la moins mauvaise, avec la dérogation de Port-Leucate, Port-Barcarès, pour ceux qui voudraient emprunter la route vers Argelès et Cerbère. Mais là encore il faudra s'armer de patience, surtout sur la nationale 114.

Une halte gourmande

Au sud de Narbonne, après l'interruption de Narbonne, l'autoroute B-9 réapparaît jusqu'à la frontière du Perthus, et au-delà, en Espagne ; il suffit de quitter la nationale 9 à hauteur de Rivesaltes et de bifurquer sur la droite pour la retrouver. Ce tronçon a été mis en service le 29 juin et aboutit à l'aire de contrôle frontalière et [illegible] dominée par le [illegible] ment de l'architecte catalan Ricardo Bofill — l'architecture du fameux trou des Halles à Paris — [illegible] le périmètre symbolise la rencontre de la France et de l'Espagne à travers la Catalogne. A pied donc, les automobilistes seront « filtrés » par les polices et les douanes françaises et espagnoles. Les contrôles seront alors normaux, plus réguliers qu'auparavant lorsqu'il fallait les « bâcler » pour réduire les embouteillages ; les dix postes utilisables dans les deux sens selon les périodes de flux ou de reflux le permettent aujourd'hui.

Au Perthus, donc, passera comme chaque année le plus fort des troupes vacancières. Pour les plus pressés d'atteindre leur but, les [illegible] sont permanents vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cependant, avant de quitter la France — ou à leur retour — les automobilistes pourront faire une halte curieuse ou gourmande à l'aire de Banyuls-dels-Aspres où le Languedoc a construit un village catalan qui sera à la fois la vitrine de ses produits régionaux et de ses ressources touristiques.

Au point de franchissement de la frontière, entre Cerbère et Port-Bou, à l'extrémité de la route nationale 114, la route aura mille virages depuis Argelès ; entre Bourg-Madame et Puigcerda sur le plateau de Cerdagne : au pont de la Casa, frontière d'Andorre : ces trois postes sont également ouverts en période touristique vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Reste le passage du col d'Arès entre Prats-de-Mollo et Camprodon (ouvert de 7 heures à minuit du 1er juin au 30 septembre, les transactions douanières n'étant [illegible] possibles qu'à certaines heures de l'après-midi) tout au bout d'un itinéraire touristique qui bifurque à partir de la station du Boulou, sortie d'autoroute.

A propos des contrôles de police à la frontière, une recommandation : tenir prêts les documents à présenter nécessairement. Ne pas [illegible] l'automobiliste — le cas est fréquent — qui doit aller les chercher dans la valise placée tout au fond de son coffre. Pour les Français de plus de sept ans, la carte nationale d'identité est obligatoire (attention à la validité décennale) ; les enfants de moins de sept ans doivent figurer sur le passeport des parents. A tout instant la *filiation doit pouvoir être prouvée* par le livret de famille et les mineurs non accompagnés de leurs parents doivent être munis d'une autorisation parentale délivrée par la mairie ou le commissariat de police. Attention au cas où l'enfant, par suite de divorce ou de remariage, ne porte pas le même patronyme ; les documents doivent pouvoir prouver sa filiation. Les passeports périmés de moins de cinq ans peuvent tenir lieu de carte d'identité. Attention enfin à la carte verte d'assurance automobile qui est exigée en Espagne.

Encore un conseil vis-à-vis de la douane espagnole : le matériel électro-ménager (réfrigérateur, machine à laver, téléviseur, etc.) est soumis à cautionnement. Se renseigner au préalable et prévoir le montant de cette caution, remboursable au moment du rapatriement des appareils.

Se méfier également avant de souscrire une assurance-assistance à l'étranger des publicités mensongères car des familles victimes d'accidents ou de maladie de France ont fait en ce domaine de pénibles expériences. Enfin, au retour, attention aux souvenirs susceptibles d'être taxés, et aux boissons anisées dont l'importation est interdite en France. Les contrôles douaniers risquent de poser le dilemme : briser la bouteille ou retourner en Espagne pour l'échanger contre un liquide autorisé.

PIERRE GADEL.

LES LIMITES DU " BOOM "

(Suite de la page 13.)

D'autre part, en raison de la [illegible] des organisations espagnoles de vacances, les tours-operators étrangers sont en mesure d'imposer presque unilatéralement leurs conditions. Il faut remarquer en outre qu'une partie non négligeable du produit touristique national s'échappe du pays.

Sans pouvoir parler de « colonisation », il est certain, note l'étude du Banco Hispano Americano, que les investissements étrangers ont été très importants. De 1962 à 1973, les apports d'origine extérieure dans le secteur immobilier ont atteint 1 830 millions de dollars, soit 41 % du total des capitaux étrangers en Espagne.

En 1973, un tiers du capital du secteur de l'hôtellerie était entre les mains de propriétaires étrangers.

Si les perspectives à court terme ne se présentent pas trop mal après cinq ans d'atonie, notent en conclusion les banquiers, en revanche, pour le moyen terme, il n'est pas permis d'être exagérément optimiste, à cause des incertitudes relatives à la reprise de l'économie mondiale à laquelle le tourisme espagnol est très sensible.

Quelles mesures prendre ? Le [illegible] devrait être conçu à partir d'une réorganisation de l'offre (hôtels, plages, circuits, vendeurs), non seulement en quantité, mais en qualité, et aussi pour ce qui concerne la localisation des équipements. Cette réorganisation permettrait d'utiliser de manière plus efficace le potentiel économique et humain. Des mesures devraient aussi être prises dans le secteur commercial, et il est indispensable de mettre sur pied un réseau d'agences nationales de voyages qui aurait suffisamment de poids pour pouvoir contrôler le flux de visiteurs. Sans oublier, naturellement, un nécessaire ajustement de la réglementation dans les domaines du crédit, de la fiscalité et des changes, tout à fait [illegible] taux lorsqu'il s'agit d'une industrie fortement exportatrice.

F. Gr.

Le tourisme dans l'économie espagnole (*)

	1962-66 moyenne annuelle	1967-73 moyenne annuelle	1972	1973
Recettes du tourisme (en millions de dollars)	581,3	1 943,9	3 691,2	3 932,4
Nombre de touristes (en millions)	13,1	25,3	31,6	30,8
Dépenses par touriste (en dollars)	57,2	72,9	89,3	98,3
Taux de couverture du déficit commercial par le tourisme.	71,8	97,4	86,6	87,9
Capacité d'hébergement (en milliers de lits)	251,3	583,3	699,4	799,9

(*) Source : Banco Hispano Americano.

Les châtaigniers français seront-ils sauvés ?

La châtaigneraie française (400 000 hectares répartis sur trente départements) est malade, atteinte par une maladie provoquée par un champignon parasite qui entraîne l'apparition de chancres à développement rapide et provoque l'arbre. Le ministère de l'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique et le Comité national interprofessionnel de la châtaigne et du marron (1) ont conjugué leurs efforts dans la lutte contre cette maladie.

Aboutissement de ce combat, [illegible] à Clermont-Ferrand, le laboratoire de lutte biologique contre le chancre du châtaignier qui mène la production du « vaccin » sur souche hypovirulente, rendue [illegible] inauguré.

M. Jean Grente, directeur de la station de pathologie végétale de l'INRA à Clermont-Ferrand, est l'inventeur de cette méthode suivie par les Américains. Le traitement consiste à inoculer la souche hypovirulente sélectionnée (sous forme de boulettes) à l'arbre malade, qui [illegible] alors naturellement. Si le vaccin est produit par le laboratoire de Clermont-Ferrand, unique en France, une équipe de spécialistes basée à Nîmes est chargée de son application.

A. T.

(1) La France importe actuellement d'Italie 10 000 tonnes de marrons par an et en produit environ 20 000 tonnes.

Cinquante ans d'amitié à la Casa Velasquez

LE touriste qui sort de Madrid en se dirigeant vers le nord-[illegible] un [illegible] quartier où les gratte-ciel mordent de plus en plus sur la plaine castillane, pour se trouver ensuite dans une banlieue verdoyante desservie par l'autoroute menant à la sierra de Guadarrama, Ségovie et Salamanque.

C'est là que s'élève, sur [illegible] de pierre [illegible], la Casa Velasquez, [illegible], équivalent espagnol de l'École de Rome et de la Villa Médicis réunies, et qui accueille au sein d'une même institution, des artistes, des historiens, des archéologues, des sociologues et même depuis plusieurs années, grâce à son directeur, François Chevalier, hispanisant de grand renom, des spécialistes de l'économie, de l'agronomie et de la sociologie ; une jeune équipe qui, fraîchement [illegible] par le C.N.R.S., est [illegible] depuis 1971 l'« ERA 311 », dont les recherches, qui [illegible] sur [illegible] le sud de l'Espagne, sont [illegible] en liaison avec l'Université de Séville, qui collabore aux frais engagés.

La première Casa Velasquez, située au cœur même de la cité universitaire madrilène, et dont la première pierre fut posée par le roi Alphonse XIII le 23 mai 1920, fut construite par les architectes Charles et Conrad. C'est ce dernier qui eut l'idée heureuse d'ouvrir son vaste patio sur le beau paysage et [illegible] palais par Velasquez, qui s'étend de la cime de Campo à la sierra de Guadarrama. Achevée le 30 novembre 1928, la Casa accueillit [illegible] artistes pour compléter leur formation en Espagne et menant dans un cadre admirable la vie la plus agréable qui soit. Le 18 juillet 1936, la guerre civile qui commençait à ensanglanter l'Espagne allait faire disparaître ce havre d'études et de paix. Bombardée dès le début du conflit, la Casa, située dans la première ligne des combats, allait être frappée deux ans un des objectifs privilégiés des bombardements. Sa bibliothèque, ses archives, son mobilier étaient réduits en cendres, tandis que le bâtiment de sa façade était entièrement détruit, ses deux ailes et son patio n'étant plus que ruines.

La guerre terminée, il ne restait pratiquement rien de ce qu'avait été ce remarquable [illegible]. Il fallut attendre 1954 pour que la reconstruction en soit entreprise par J.-J. Haffner qui [illegible] l'œuvre de ses prédécesseurs pour les deux ailes et le patio, mais conçut un bâtiment central plus sobre et plus vaste que le précédent. Le nouvel édifice a été inauguré en 1959.

Entre-temps, la Casa s'était installée en 1937 à Fès, au Maroc, si proche par son style et son « aura » de l'Andalousie musulmane, et, en 1939, son nouveau directeur, Maurice Legendre, la réinstallait provisoirement à Madrid, dans un hôtel particulier de la rue Serrano où elle allait rester dix-neuf ans.

Aujourd'hui, la Casa Velasquez remarquablement aménagée et décorée de vieux meubles espagnols et dont on ne saurait trop recommander la visite aux touristes français — peut recevoir trente-huit pensionnaires, qui y effectuent en général un séjour de trois ans, et des hôtes de marque pour lesquels trois chambres ont été aménagées. En outre, dix ateliers d'artistes ont été bâtis dans la partie basse de ses très beaux jardins. Outre les expositions qui y sont présentées, et dont les [illegible] sont dues à ses pensionnaires (1), les [illegible] de la Casa englobent des publications réalisées par ses boursiers, publications qui vont d'études artistiques et historiques à des travaux sociologiques.

Enfin, depuis cette année, le secrétariat d'État aux universités a décidé la création de bourses mensuelles réservées à des chercheurs ou des artistes désireux de poursuivre et réaliser en Espagne un travail précis, sans pour autant être nommés membres ou pensionnaires et abandonner leurs occupations en France. C'est là une tradition de cette maison puisque depuis longtemps déjà on y accueille quelques membres libres français ou étrangers, hôtes de passage, jeunes chercheurs ou personnalités du monde des lettres et des arts. L'année prochaine, la Casa fêtera son cinquantenaire. Un demi-siècle où se sont [illegible] succès, tragédies, expériences nouvelles pleines de promesse, et, surtout, [illegible] le peuple espagnol.

ANDRÉE JACOB.

(1) Une exposition des œuvres des pensionnaires de la Casa Velasquez a lieu chaque année, en octobre, à l'Institut français de Caen), puis à Paris.

TOURISME HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

FREJUS PLAGE

IL ETAIT UNE FOIS * N.N. Rue Frédéric-Mistral - Tél. : [illegible]

Mer

34300 CAP D'AGDE

Hôtel LE SABLOTEL *** N.N. en bord de plage. Deux piscines privées (eau douce chauffée, eau de mer). Animation, voile, [illegible] en péniches sur le canal du Midi. [illegible] LE CAP D'AGDE. Tél. : 94-13-17, 94-14-29.

[illegible] LA BAULE

HOTEL SAINT-CHRISTOPHE *** N.N. 100 m mer - calme - grand jardin 1, av. [illegible] Tél. [illegible] 60-27-42.

SICILE

LES ILES EOLIENNES. — [illegible] Vie simple, calme, [illegible] de la mer. HOTEL RAYA, Ile Panarea. Renseignements : F. GOUBAND. Tél. : (93) 88.29.44. - NICE.

Montagne

[illegible]

Hôtel [illegible] *** N.N. T. [illegible] reposant sans obligation de pension Jardin - [illegible]

04400 LE SAUZE

Hôtel LE DAHU *** N.N. Alt. 1.400 m. Piscine [illegible] Saunas. Tennis privé. [illegible] LE [illegible]. Tél. [illegible]

Paris

INVALIDES

HOTEL DE LONDRES *** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminus Invalides). Compl. refait neuf. Toutes ch. av. bains ou douche et w.-c., calme et tranquillité, 705-35-40.

[illegible]

HOTEL LITTRE **** Paris 6e, r. [illegible] : [illegible] - Télex 270-557 Hollvic. 120 chambres - Garage - Séminaires. Même administration :

HOTEL [illegible] PALACE **** Paris (6e), 6, rue Blaise-Desgoffe. Tél. : 544-38-16 - Télex [illegible] Hollvic. 120 chambres - Restaurant - [illegible]

Allemagne

FRANKFURT

PARKHOTEL 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél 1949/611/230571. TX 04-12808.

Angleterre

[illegible] LONDON

Une situation exceptionnelle près du métro South Kensington. F. 70 [illegible] inclus. CROMWELL [illegible] Cromwell Place, London, [illegible]. Dir. E. Thom - 01-589-6288.

Suisse

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA, 1re catégorie. Piscine couverte. Une semaine forfait tennis dès FS 420. - Télex 74222.

ASCONA

[illegible] Situation magnifique et [illegible] Piscine chauffée. Tél. [illegible]

Châteaux Hôtels indépendants

Yvelines

78270 [illegible]

CHATEAU DE LA [illegible] *** Tél. (1) [illegible]

Val-de-Loire

45140 ORLEANS (Loiret)

AUBERGE DE LA MONTESPAN *** Tél. (38) 88-12-07. 41120 CHAUMONT (Loir-et-Cher)

RELAIS DES LANDES *** Tél. (54) 79-93-61. 37400 AMBOISE (Indre-et-Loire)

CHATEAU DE FRAY *** Tél. [illegible]

Normandie

61230 GACE (Orne)

HOSTELLERIE LES CHAMPS *** Tél. [illegible] 35-51-45.

Bretagne

56410 ERDEVEN (Morbihan)

CHATEAU DE KERAVEON *** Tél. [illegible] 52-34-14.

[illegible] dépliant [illegible] demande.

A CARLING EN MOSELLE

SUR L'AUTOROUTE DE L'EST

au [illegible] du complexe chimique le plus important de France.

à «LA CHOUCROUTIERE»

Le nouveau [illegible] de la gastronomie [illegible].

Le chef vous [illegible] choucroute, plus de 40 spécialités, dans un [illegible]

176, rue Principale à CARLING (Pour réserver : tél. (87) 93-16-57)

VACANCES ET SOINS A ABANO TERME

A L'AVENUE DE L'OPERA, 1 Tél. 296-04-47, Paris, on vous donnera gratis tous les renseignements utiles pour un agréable séjour et soins [illegible] rhumatismes, arthrites, [illegible] de beauté [illegible] les [illegible] naturelles [illegible] thermales, [illegible] plein air.

Eden, Ermitage Bel-Air, Europa, Excelsior, Grand Torino, Helvetia, [illegible] Internazionale, [illegible] Paradiso, Patria, Plaza, Quisisana, Ritz, Roma, Salvagnini, Sanat, Trieste e Victoria, Universal, Venezia, Villa Pace.

CIVILISATIONS DU MONDE

VOYAGES CULTURELS

"L'EGYPTE ET SA CIVILISATION"
A travers la Moyenne et la Haute Egypte
du 28 NOVEMBRE au 12 DECEMBRE 1977

"SUR LES TRACES DU DIEU AMON"
La découverte des oasis et croisières sur le Nil
du 19 JANVIER au 5 FEVRIER 1978

voyages conférences dirigés par [illegible] Anne-Marie MARGAINE, ancienne élève de l'Ecole du Louvre, Chargée de Mission aux [illegible] France, diplômée de l'Ecole des Langues [illegible] l'Institut Catholique de Paris.

Renseignements et Inscriptions :

CIVILISATIONS DU MONDE
7, rue Auber - [illegible] Paris
Téléphone : 742.63.69

Lic. A 61

YOUGOSLAVIE

DERNIERE MINUTE
SPECIAL JEUNES
SPECIAL CELIBATAIRES

Lic. A 101

ROVINJ Sur la pittoresque presqu'île d'Istrie. Centre de jeunes en bord de mer - voile, ski nautique, excursions. [illegible] Animation, bar, [illegible] RECICL. Night Club et orchestre.

SUTOMORE Hôtel ★★★ IMEX ZLATNA OBALA. Chambre confort vue sur la mer. Excursions dans le Monténégro. Orchestre, plage privée, piscine.

TOUS LES DIMANCHES TOUS LES RAMADANS A PARTIR DU 3 JUILLET TOUT COMPRIS

	14 jours	21 jours
ROVINJ	[illegible]	1 561 F
BUDVA - 1 080 F	1 610 F	1 740 F
SUTOMORE 1 230 F	1 725 F	[illegible]

bon à retourner à IMEX LATIN TOURISME
28 bis rue Louis Le Grand 75002 PARIS
Tél : 073 98 25 - 073 09 80

nom .....
adresse .....
..... M

Photo-cinéma

Les trois ans d'une chronique

CETTE chronique a maintenant trois ans et demi. Elle a été créée en décembre 1973 et depuis cette date, régulièrement, au rythme d'un article mensuel publié le dernier ou l'avant-dernier vendredi de chaque mois, elle a informé ses lecteurs du *Monde* des mille et une trouvailles du marché de la photo et du cinéma.

C'est ainsi, par exemple, qu'en décembre dernier Roger Bellon a annoncé la sortie prochaine d'une caméra Polaroïd dont le film couleur — après avoir été impressionné — sera développé quasi instantanément par la simple introduction de la pellicule dans le projecteur. Cette nouvelle vient d'être confirmée par Polaroïd Corporation. Au fil des mois, nous avons signalé à peu près toutes les nouveautés dignes d'intérêt présentées par les fabricants, notamment à l'occasion des célèbres Photokina de Cologne. En d'autres occasions, nous nous sommes évadés de la technique pure pour élargir la rubrique à ses aspects économiques et sociologiques : quel sera, par exemple, l'avenir du cinéma lorsque sera généralisé l'usage de la vidéo (le *Monde* du 26 ... ? Ce ... par ailleurs, aborder les ... à nouveau pour me signaler qu'il ... acheté pour une bouchée de pain une ... 16 mm d'occasion ... l'enthousiasmait. Les ... du tournage appelaient-ils la ... ? Il s'agissait des Etats-Unis, et plus précisément des Rocheuses et de la Californie. J'ai vu ces films : ... catastrophiques. ... lecteur avait agité sa caméra en tous sens, balayant les Rocheuses comme un vent de sable déchaîné.

Oh ! cinéma, que de contre-sens on ... ! Nous avions pourtant, avec Roger Bellone, insisté ... possible sur le fait qu'on ne bouge pas une caméra en filmant (un ... de façon ... fait exceptionnelle), que le problème ... justement d'adapter à l'appareil une ... (on lira dans l'encadré ... la meilleure façon d'y parvenir).

J'avais aussi insisté sur le fait que le ... art du mouvement, il fallait filmer les hommes ... non pas les paysages et les monuments qui, eux, relèvent de la photographie. Or, que me montrait ce lecteur ? Les Rocheuses qui, précisément, ... même ... Seule la foi déplace les montagnes...

Je pense aussi à cet autre correspondant qui me dit déçu parce qu'un film qu'il avait consacré à Delphes n'était pas satisfaisant. Je n'ai pas vu ce film mais mon correspondant ajoutait : « *... Médiocre malgré les nombreux panoramiques que j'ai effectués.* » J'imagine...

Les Rocheuses, comme Delphes, comme tout ce qui est immobile sont de très bons sujets pour un photographe. De grands cinéastes se sont, de temps en temps, essayés sur des paysages ou des monuments et ont réussi. Mais c'est un genre que doivent éviter les amateurs, aussi éclairés, avertis, doués soient-ils. On ne crée pas le mouvement en agitant une caméra devant des objets immobiles : on gâche seulement de la pellicule. Photographier, filmer, ce n'est pas consommer, malgré le désir des fabricants de réduire un art à la dimension d'un bilan ou d'un chiffre d'affaires !

En revanche, il suffit souvent d'installer une caméra sur un trépied et de filmer avec patience et modestie les scènes les plus banales de la vie quotidienne pour réussir un ... Et, là encore, ... ces rapprochements vertigineux que permettent les zooms dont sont équipées ... super-8 : une focale variable permet de cadrer la scène *avant* le ..., et non de créer ces effets de moins en moins spéciaux que multiplient sans ... ni raison les ...

Ce genre de conseils peuvent-ils être véhiculés par le moyen d'un article de presse, ou relèvent-ils ... d'exercices pratique en ciné-club, voire de l'ouvrage de bibliothèque ? Nous aimerions avoir l'avis de nos lecteurs sur ce sujet.

ALAIN VERNHOLES.

Les besoins d'une pédagogie existent-ils ?

C'est justement pour répondre aux besoins évidents que crée l'achat de milliers d'appareils photographiques et de caméras que nous nous sommes, de temps en temps, essayés à la pédagogie.

Mais, curieusement, ce besoin ne semble pas « ressenti » car autant les lecteurs nous écrivent pour nous questionner sur la valeur technique de tel ou tel marque, modèle ou format, autant ils restent silencieux sur la façon dont on doit se servir d'un appareil. Il suffit, pourtant, de visionner quelques œuvres d'amateurs — et pas seulement les premières venues — pour être ramené à cette ... peu cruelle que dans le domaine de la photographie aussi tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il faut ici raconter plusieurs anecdotes significatives de ce décalage étrange entre « besoins sentis » et « besoins non ressentis ». Un lecteur m'avait consulté sur le type de caméra qu'il devait acheter pour faire « *un bon cinéma* ». Après lui avoir répondu qu'il y avait surtout de bons et de mauvais sujets, et plus encore de bonnes et de mauvaises façons de les traiter, mon interlocuteur — qui insistait beaucoup sur la technique — m'avait amené, ou presque, à lui conseiller le format 16 mm.

Sachant combien il est difficile de réaliser un bon film, combien les premiers résultats — et les suivants, d'ailleurs, — sont souvent décevants, j'avais envoyé à ce lecteur tout ce que notre chronique pouvait comporter de conseils utiles pour filmer. Il ... remercié chaleureusement, m'assurant qu'il avait tout lu avec intérêt, ... qu'il ... écueils qui guettent le débutant. Quelque ... après, ... amateur ... à nouveau pour me signaler qu'il ... acheté pour une bouchée de pain une ... 16 mm d'occasion ... l'enthousiasmait. Les ... du tournage appelaient-ils la ... ? Il s'agissait des Etats-Unis, et plus précisément des Rocheuses et de la Californie. J'ai vu ces films : ... catastrophiques. ... lecteur avait agité sa caméra en tous sens, balayant les Rocheuses comme un vent de sable déchaîné.

Oh ! cinéma, que de contre-sens on ... ! Nous avions pourtant, avec Roger Bellone, insisté ... possible sur le fait qu'on ne bouge pas une caméra en filmant (un ... de façon ... fait exceptionnelle), que le problème ... justement d'adapter à l'appareil une ... (on lira dans l'encadré ... la meilleure façon d'y parvenir).

J'avais aussi insisté sur le fait que le ... art du mouvement, il fallait filmer les hommes ... non pas les paysages et les monuments qui, eux, relèvent de la photographie. Or, que me montrait ce lecteur ? Les Rocheuses

Plaisirs de la table

SUR L'EAU ...

MALGRÉ le titre, ce n'est pas Maupassant qui m'a toujours donné l'envie de dîner sur l'eau et singulièrement sur la Seine. Non plus Paul Poiret avec ses trois péniches célèbres. Mais plutôt Simenon avec son *Ostrogoth* ancré devant la Tour Pointue et, un sandwich d'une main, tapant de l'autre à la machine les premières aventures de Maigret.

C'est, en cette saison, bien joli à voir, la Seine depuis la *Tour d'Argent*. Mais de la Seine, Paris vu d'en bas, est bien agréable aussi. Paris qui défile, Paris sous ses vingt et un ponts, n'est certes pas gastronomique. Les bateaux-mouches n'offrent qu'une cuisine bien banale. Le *Bretagne* (ex-*Barde-Frétigny*) est plus médiocre encore. Quant au *Mayflower* du port de la Bourdonnais, le plaisir de s'y trouver tient surtout à ce qu'on n'en voit pas l'affreux extérieur. Est-il possible de déshonorer Paris de constructions de ce genre ?... Restait la péniche *Ile-de-France* (face au 32, avenue de New-York, tél. 723-60-21, fermée ... midi et ...) lancée par la Transat.

Soyons franc, si le cadre est du meilleur confort, la vue agréable (exception faite pour ce ... qu'est le *Mayflower* en face), la cuisine m'avait paru, dès l'ouverture, parfaitement sans intérêt. Une cuisine de paquebot de luxe, pour tout dire. Aussi bien trouve-t-on maintenant un peu partout en France des restaurants médiocres dont les propriétaires annoncent ... avoir embauché un « chef du *France* ». Y en avait-il tant que cela ? En tout cas, j'ai envie de chanter, comme l'autre : « *Ne me rappelez plus jamais France* » !

Mais voilà que la Transat, lasse peut-être de ne pas gagner d'argent avec ce ..., vient d'en donner la gérance à François ... (ex-... de ...). Et, sans doute, ... plats ... et sa ... champenois. Je ne ... pourquoi ... le champagne m'apparaît comme le vin ... croisières, fût-ce ... Seine, ... elles immobiles.

Un mot encore pour ... bateau, ... *Galion* (10, ... du Bord-de-l'eau, ... de Boulogne, ... 506-26-10). Joliment aménagé en sophistication à ... Lisle, la ... y ... Un peu pour ... en ... ayant ... d'arborer ... grand pavois.

LA REYNIÈRE.

Les Anges, relativement voisin). ... cuisiner, celui-là, un organi... aussi, ... s'entourer. ... l'Ile-de-France, ... immobile, ... vers ... reste, de l'ancienne formule, que le chasseur (très diligent) et le perroquet du bar (qui m'énerve ... le ... devrait bien mettre à la casserole une fois pour toutes ! (1).

L'accueil d'Isabelle Benoist ... sourire malicieux est charmant. La carte pleine de jolies solides. J'y relève un pâté de rascasse à la menthe qui pourrait se ... de sa sance ; les œufs pochés ... hollandaise) ; un ... ; une panchouse à la julienne de racines ; des filets de sole au vin de cramant ; un rognon de veau au genièvre d'alambic ; un foie de veau à l'ail doux et à l'échalotte rouge ; des rosettes d'agneau blanc à l'estragon ; le caneton poêlé sur lit de reinettes. Sans compter trois plats du jour en ..., ... achats, « ... marché », comme dirait Paul Bocuse. ... signaler un très beau plateau de fromages de saison, ... des ...

Le vin des croisières

... (je dis « peut-être », n'étant pas orfèvre en donneries) est-ce là que la carte pêche ? J'y verrais, quant à moi, plus d'... originaux. ... moins ... flottante, la ... de ... paraît ... Comptez ... 120 à 150 F pour un ... de fête, sur l'eau. ... ne ... pas comptés sur l'addition. ... que *l'Ile-de-France* ... en août, ... plats ... champenois. Je ne ... pourquoi ... le champagne m'apparaît ... le vin ... croisières, fût-ce ... Seine, ... elles immobiles.

Un mot encore pour ... bateau, ... *Galion* (10, ... du Bord-de-l'eau, ... de Boulogne, ... 506-26-10). Joliment aménagé en sophistication à ... Lisle, la ... y ... Un peu pour ... en ... ayant ... d'arborer ... grand pavois.

LA REYNIÈRE.

(1) Ce n'est ... là crime ... lèse-pattacidés : lorsque la prince de Joinville épousa Françoise, fille de ... II, empereur du Brésil, la ... personne, surprise par le climat parisien, s'enrhuma. On lui proposa un bouillon de poulet qu'elle refusa en demandant un bouillon de perroquet. Voir les *Mémoires* de la comtesse de Boigne...

MIETTES

● ... *peuple* ... façon ... nourrir... ... que tenir ... du doigt, du moins ... la four... un ... chroniqueurs ... de la table, Waverley Root, avec la ... R. ... ici ... la ... puritains anglais ... dix-septième siècle, ... apports du ... par ..., l'influence française ici, espagnole là, ... « noire » ... d'Afrique. ... arriver à quoi ? A la ... se plaignait ... en ... la mère ... Trollope ... se moquent les Français, aussi ceux qui ne ... pas ? ... ient mettre leur espoir ... réaction, ... jeunes. ... ce qui ... intéressant. *(Eating in America*, par Waverley ... Rochemont, William ..., New-York.)

Filmer sans trembler

LA poignée qui équipe la plupart des caméras super-8 n'est ... pour ... une ... prises ... En particulier, ... les zooms ... et ... rapproché (macrocinéma), ... moindres tremblements sont am... et ... projection ... saute... ... l'écran. ... on peut les ... qu'en ... un ... solide. Le plus ... par un pied à ... branches (tripode). Encore faut-il que celles-ci ... parfaitement rigides.

Lorsqu'on ... avec ... lon... focales, une ... de ... quelquefois souhaitable. Ainsi, ... reportage ... (oiseaux, animaux ... la nature), il faut pouvoir ... le sujet. Le pied à ... branches ... plus difficile... ... un pied à ... branche (appelé monopode ou unipode). Il ... simplement d'appui, la ... devant ... maintenue par l'opérateur. ... peut ... se servir d'une crosse d'épaule qui procure un troisième point d'appui à l'appareil ... prise de vues (les ... pre... ... se situant au niveau ... l'oculaire et ... la poignée). Des ... ponibles ... le commerce. ... possèdent un ... de la longueur ... la tige ... la ... à la plaque ... à prendre ... l'épaule. On ajuste la ... pour assurer à la caméra ... tenue, ... plaçant confortablement ... l'oculaire.

Un ... plus ... peut être donné à la ... par un harnais. ... assure le buste et ... épaules ... l'opérateur. *(Crosse ciné 60 Pathé.)*

Il ... possible, ... prises ... qui n'exigent pas ... de la caméra, ... pieds avec étau ou ... à griffes qui se ... ... rigides (branche, ... d'un banc, fenêtre, ..., etc.). ... compacts et ... à transporter. ... adaptés pour ... la carrosserie d'une automobile ou contre son pare-brise (ventouse). Ils peuvent alors être ... pour ... travellings ... auto ... une bonne ... aux images. Mais il ... filmer ... grand angulaire ... trépieds ... du ... communiquent à l'objectif ... parasi... qui, ... longues ... les, se ... amplifiés. ... la projection, ... se ... par des images ... de façon détestable sur l'écran. — R. ...

Rive gauche

A SAINT-GERMAIN DES PRÉS TOUS LES JOURS
LE PETIT ZINC
HUITRES de MER, FOIE FRAIS, VINS de PAYS
LE FURSTEMBERG
André PERNIAVY et son trio - Roger PARA-BOSCHI à la batterie - et Roland LORLEROUX à la basse
Le Maniche
HUITRES, COQUILLAGES, SPÉCIALITÉS
25, rue de Buci • Paris 6e

L'ALSACE
39 CHAMPS ELYSEES 359 44 26
BRASSERIE RESTAURANT BOUTIQUE
OUVERT JOUR ET NUIT

UN OS DANS LA ... TERIE
Saucissons à la poudre d'os, pâtés à la fécule, gras dégraissé en maigre. Gault et Millau ont mis leur nez dans la charcuterie. Cela fait mal. Mais toujours positifs, ils disent aussi comment acheter et dans quelles charcuteries. Le Nouveau Guide Gault-Millau de juin, chez votre marchand de journaux.

«La côte de Bœuf»
Cuisine ...
Spécialités françaises
Cadre intime
Nouvelle DIRECTION
SIMON DELMOND
227-73-50
4, rue ... (17e)
Fermé le dim. - Ouvert tout l'été

Le restaurant le plus haut de Paris.
Déjeunez, dînez, soupez avec Paris à vos pieds au Ciel de Paris, le restaurant du 56e étage de la tour Montparnasse.
Ouvert jusqu'à 2 h du matin. Parking sous la tour.
Réceptions jusqu'à 250 personnes sur l'étage.
538.52.35
Le Ciel de Paris

un vrai Corbières... c'est un grand vin
Cté Corbières
Coteaux occitans R.N. 113 11200 LEZIGNAN
68.27.04.34

MARIUS et JANETTE
... BOUILLABAISSE ... BOURRIDE ... LOUP ... et toutes les spécialités provençales
TERRASSE FLEURIE ... Fermé le dimanche
4, av. ... 71-78, BAL. ...

FAGUAIS
reste ouvert l'été et livre dans tout Paris
Expédition province
Vous y trouverez ... cafés, ... confiserie, ses confitures, miels, huiles, vins, épices ... fines.
près rue François-Ier

VIA BRASIL
RESTAURANT
Les spécialités brésiliennes de ...
(de midi à 2 h du ...)
BOITE-CLUB PRIVE
avec orchestre de ...
(de 22 h à 4 h 30 du matin)
Rez-de-chaussée Centre Commercial Tour Montparnasse
... 16, rue du Départ - 75015 Paris
TÉL. : 538.89.01
...Café do Brasil...Café do Bras

BOFINGER
OUVERT DIMANCHE
SPECIALITES POUR L'ETE
DEJEUNERS DINERS SOUPERS jusqu'à 2h
SALONS pour RECEPTIONS de 10 à 150 pers.
5, rue de la Bastille ARC 83-82
Parking facile sur la Place

Les meilleures viandes de France...
Les 5 de la Villette
AU PETIT NORMAND
182, Avenue Jean Jaurès 208.14.57
FERME de la VILLETTE
184, Avenue Jean Jaurès 607.50.05
AU BŒUF COURONNE
188, Avenue Jean Jaurès 607.89.12
DAGORNO
190, Avenue Jean Jaurès 607.02.59
AU COCHON D'OR
192, Avenue Jean Jaurès 208.39.89
et LA MER
192, Avenue Jean Jaurès 607.33.43
Porte de Pantin
PARKING - 211, Avenue Jean Jaurès

ELD
FOIE GRAS FRAIS
... rue de ... - 770-13-59 (f. dim.)

LA SCALA
68, bd de ...
VRAIE GASTRONOMIE ITALIENNE
dans un cadre d'auberge romaine
TÉL. 337-91-78, 336-86-69 - ... l'accueil ... assurées par ...
Robert JAMAIN

Dessirier
MAÎTRE-ECAILLER · RESTAURATEUR
9, place Pereire. Paris 17e — 754-74-14

TERMINUS NORD
824.48.72
SON FOIE GRAS FRAIS
AU RIESLING
CHOUCROUTE - JARRET FUME
23, rue de Dunkerque face Gare du Nord tous les jours

Rive droite

CHEZ FRANÇOISE
AEROGARE DES INVALIDES 7e
... de FOIE GRAS FRAIS à emporter
551.87.20 et 705.49.03 F. fund.

16, rue du Dragon (6e)
au charbon de bois
RESERVAT. 548-57-66

Julien
16, rue du Fg-Saint-Denis Paris 10e
... 770 12 06
tous les jours jusqu'à 1 h 30, fermé le dimanche

PHOTO-REVUE
La première et la plus technique des revues ... françaises
AVEZ-VOUS LU
son numéro de juin ?
Portrait-Test :
SUN, TOKINA, VIVITAR, KODAK EK5 Instant
PROJECTEUR PRESTINOX
DIATECNIC AV
PETITS ZOOMS : MAKINON
« LES FILTRES DANS LA PHOTO MODERNE »
LA PHOTOGRAPHIE AUX ENCHERES
GRANDEUR ET DECADENCE DE LA CARTE POSTALE
Les articles ... et ses rubriques ...
7 F. ... ou
118 bis, ... d'Assas, 75006 ...

(Publicité)
Avant réajustement des tarifs inchangés ... fin 1975
LE MONDE ET L'HISTOIRE EN DIAPOSITIVES
40 F la série de 50 Vues avec brochure-commentaire.
Offre de souscription parmi un choix de 50 séries : FRANCE, EUROPE, ASIE, AFRIQUE, BETES, VOLCANS, TAHITI, AMERIQUES, ORIENT...
... + 2 vues spécimen c. 4 ...
Tirage limité.
FRANCLAIR-COLOR, 68630 Bennwihr.

SUR LA ROUTE DE VOS VACANCES
Investissez dans une valeur sûre : un grand Médoc de Bordeaux
en visitant ... LANESSAN le seul Musée qui abrite une ... unique en France de ... voitures à chevaux, des harnais et de splendides écuries.
Et ... aux meilleures conditions un millésime récent qui se bonifiera et se valorisera d'année en année selon un ... idéal de vieillissement en LOUANT VOTRE ... AU CHATEAU LANESSAN.
Chez les FRÈRES BOUTEILLER - CUSSAC FORT MÉDOC
33460 MARGAUX - TÉL. 15 (56) 20.91.01
Propriétaires-exploitants ... prestigieux Châteaux :
CHATEAU PICHON LONGUEVILLE - (BARON) ... C. PAUILLAC
Grand Cru Classé
CHATEAU ... - A.O.C. MEDOC
... LACHESNAYE - A.O.C. ...
(Tarif et contrat officiel de location de cave sur demande.)
Ces Médocs, une cave, sont un cadeau original à offrir en diverses occasions : affaires - mariages - naissances - anniversaires, etc.

Du Trocadéro à la gare Saint-Lazare

LES VIRTUOSES DE LA PLANCHE A ROULETTES

C'EST le matin au « Troca ». Chaud [illegible] du Trocadéro, au pied des phrases d'or de Valéry, règne une incroyable [illegible]. Grand jeu des jets d'eau, [illegible] touristes, haie des spectateurs qui admirent les [illegible] et les [illegible] « statiques », Assis, couchés, résistant la pente sur leur planche à [illegible]. Malgré le prix de l'équipement — de 150 francs à 400 francs — ce jeu [illegible] déjà en France trente mille adeptes.

Ils ont [illegible] le matin à leur jeu. Tout en haut, deux barrières métalliques parallèles matérialisent le départ, comme pour les compétitions de ski. « Je la passe ! Pourquoi pas ! » Les parents [illegible]. Entre [illegible] : vingt-six adolescents en guise de [illegible] — un blanc, un orange, un Noir à 1,60 pièce — « Pour bien faire, il faut un facteur vingt de plus », dit Olivier, soucieux.

Ils viennent de loin, de La Défense, de Vitry, de Courbevoie, de Malakoff-Latitte. Ces petits Parisiens ressemblent à des Américains. Casquettes [illegible] de travers et marquées « Apollo », bottes longues comme des tartines, [illegible] « Kamikaze », jeans. Mais ce n'est pas tout. Ce sport, [illegible], a fait naître un [illegible] qui le fait paraître encore plus guerrier. [illegible] du hockey, [illegible] chevalier, [illegible] caparaçonné [illegible] « trial », [illegible]. En plus du style parfait — pieds parallèles, [illegible] — le [illegible] a de l'impact.

« J'ai fait un [illegible] sur le dos en roulant en français, dédaigne Ric, qui est en quatrième. Ce sport est [illegible] Malea-Bay dans les îles Hawaï, où, l'été, on pratique le surf. Les Américains l'ont repris, et notamment [illegible] Logan, Phil Edwards et [illegible] Munoz. La première planche artificielle date de 1965. La souplesse permet d'épauser l'inclinaison du corps. » Ric a complété son apposé par des [illegible]. En cour de récréation, il a marqué les [illegible] à la craie, puis il a enfermé son slalom.

Le « 360 »

« Le [illegible], j'en fais régulièrement depuis sept mois, dit Philippe, [illegible] demi. Je vais à Montaigne avec. Mais la directrice nous les pique. » « A Fénelon aussi, c'est interdit, ajoute Ric, mais le côté est sympa. Il nous faut le soir. » « Je connais des gens du Quartier qui ne font [illegible] la salle [illegible] pas perdue de la gare Saint-Lazare », dit Jean-Pierre, un petit blond. Le jeu a [illegible] les [illegible].

Et [illegible] la salle elle [illegible] de Saint-Lazare, [illegible] une patrouille de « [illegible] » trace [illegible] la foule. Décontractés, précis, [illegible] portent en slalom à la [illegible] des grincheux ; [illegible] et [illegible] font [illegible] de ne pas se départir de leur flegme, un [illegible] qui [illegible] partie intégrante de l'uniforme et parfait « [illegible] ».

Au « Troca » « [illegible] le monde se [illegible] et s'[illegible]. Quand on a besoin d'un [illegible], on se le prête ». Les [illegible] sont en majorité. Ils ont [illegible] à dix-huit ans. Mais il y a aussi des filles. Sabine, Nicole et Marie, si elles tiennent à ce qu'on les [illegible], il n'y a pas, précisent-ils, de champion. [illegible] a sa spécialité : vitesse, descente, slalom. Mais c'est aussi le « free style » où il aime s'épanouir avec le plus d'[illegible]. Il y a le « [illegible] », en équilibre sur les roues avant, le « tip-top » cadencé, un [illegible] sur l'avant, un pied sur l'arrière, le « backside », un tour en arrière et, encore plus complet, le « 360 ».

« Vous voulez qu'on vous montre encore [illegible] ? » Deux [illegible] enchevêtrés, l'un sur le dos de l'autre, prennent le départ. A deux, [illegible] s'appelle le « [illegible] ». « J'y tiens », dit Henry, surnommé l'Arbalète. Sur les mains, il [illegible] le poirier sur une [illegible]. Il [illegible] est [illegible] par deux [illegible] en [illegible] « Chut-il, dit Lionel, il ne faut pas le perdre. »

FLORENCE BRETON.

Pour n'être plus cambriolab

PORTE entrebâillée, papiers et linge jetés pêle-mêle au milieu [illegible] tiroirs béants..., ce désordre d'après cyclone-cambriolage, non, [illegible] n'arrive pas qu'aux [illegible] ! En partant pour les vacances ou le week-end, chacun ressent à présent l'angoisse de laisser sa maison à la merci d'être dévalisée.

Un cambriolage toutes les trois minutes, voilà le taux d'insécurité atteint actuellement en France. Mais le risque de vol est différent selon les régions. Paris demeure la ville de France la plus cambriolée (malgré une diminution des vols de 2,9 % enregistrée en 1976 par rapport à l'année précédente). La capitale et ses trois départements périphériques représentent 33,4 % du nombre des cambriolages effectués en 1976. Viennent ensuite la région marseillaise et la Côte d'Azur, puis Lille et le Nord, Lyon et la région Rhône-Alpes et la Basse-Normandie. Près des deux tiers des cambriolages sont concentrés dans ces cinq régions à forte densité démographique.

Contrairement à une idée préconçue, les vols sont assez rarement exécutés pendant la nuit (à peine 8 % autour de minuit). C'est entre midi et 13 heures qu'ils sont le plus fréquents, avec une pointe très marquée après le déjeuner, entre 14 et 16 heures. S'ils sont répartis sur les sept jours de la semaine, les cambriolages sont un peu plus nombreux le vendredi, mais plus rares le dimanche.

« A la découverte »

La plupart [illegible] des particuliers [illegible] plus le fait de « professionnels » organisant leur coup. Ils sont perpétrés par des cambrioleurs, opérant « à la découverte », qui s'introduisent dans un appartement ou une maison mal protégés. Ils raflent argent liquide, chèquiers, passeports, appareils photos, bijoux, etc. Mais si le butin ne leur paraît pas suffisant — ou simplement par vandalisme, — ils n'hésitent pas à tout saccager sur leur passage.

S'il est indispensable de prévoir un système efficace de fermeture, il faut surtout être prudent. En particulier, ne jamais laisser ses clés sous le paillasson (même pour une course d'un quart d'heure). Ne pas inscrire son nom et adresse sur un trousseau de clés. Enfin, ne pas hésiter à changer serrures et verrous dès qu'il y a un risque : clé égarée (ou sac volé avec clés et papiers d'identité), clé prêtée et non restituée, installation dans un nouvel appartement.

Les principales mesures anti-effraction consistent à protéger portes et fenêtres. Celles-ci, dans une maison individuelle ou au rez-de-chaussée d'un immeuble (ou aux derniers étages en terrasse), seront closes par des volets, si possible renforcés par des barres transversales. Quant aux portes, elles constituent, dans 75 % des cambriolages, la voie de pénétration la plus facile, car elles opposent rarement une résistance efficace.

Un voleur a deux ennemis, outre la police : le temps [illegible] il lui faut [illegible] le bruit, pour ne pas être repéré. Or l'effraction sera aisée, donc rapide, si la porte est peu solide, les gonds rouillés, la serrure crochetable ou s'il y a des interstices entre l'huisserie et la porte. Les efforts d'information faits par le ministère de l'intérieur et les compagnies d'assurances sont positifs : les particuliers, [illegible] aux risques de vols, commencent à s'équiper pour protéger leur logement. Le matériel antivol — du verrou à l'alarme électronique — est un marché en pleine expansion.

Pour condamner sa porte aux voleurs, on peut la faire blinder (coût : entre 1 000 et 1 500 F), renforcer les paumelles pour s'opposer à l'arrachement par levier et la doter d'une fermeture « multipoints ». Il s'agit d'une tige verticale sur laquelle plusieurs points d'ancrage (cinq étant le procédé le plus efficace) rendent la porte vraiment solidaire de son huisserie. La fermeture de tous ces points est assurée, simultanément, par un seul tour de clé. Ce système de fermeture vaut entre 800 et 1 200 F.

Premier verrou : un bon contrat

O[illegible] s'inquiéter seulement [illegible] le vol [illegible] de l'indemnisation [illegible] sera versée par [illegible] d'assurances. C'est, bien sûr, avant qu'il faut [illegible] préoccuper.

L'assurance contre le vol [illegible] souscrite dans le cadre d'un [illegible] « risques », [illegible] elle [illegible] l'objet d'un [illegible] particulier, ce qui est [illegible] si l'on possède des [illegible] de valeur. Attention toutefois, indique la [illegible] en documentation du [illegible] de l'assurance, à la [illegible] d'indemnisation de certains [illegible] précieux [illegible] (fourrures, [illegible], [illegible] etc.). Cette « franchise » [illegible] 50 % du montant de la [illegible] du contrat. Il faut [illegible] se faire préciser les [illegible] par l'assureur.

Quelle que soit la nature de [illegible] contre le vol, l'assuré doit pouvoir [illegible] d'un produit dans l'une des conditions prévues au contrat. Si l'assuré est garanti contre le vol par effraction, il doit pouvoir montrer des traces de l'effraction commise chez lui. Une serrure [illegible], [illegible] sous le paillasson, ayant favorisé un cambriolage, peuvent être le prétexte au non-paiement par l'assurance.

Les résidences secondaires [illegible] un problème [illegible].

La garantie [illegible] le vol est suspendue, sauf clause contraire, lorsque la maison est inhabitée, la nuit, pendant un certain temps (quatre-vingt-dix nuits généralement) en une ou plusieurs périodes au cours de l'année. On peut racheter cette clause « non-habitation », ce qui revient assez cher, ou [illegible] de laisser [illegible] de valeur dans la maison.

Après un cambriolage, en ville ou à la campagne, il y a un certain nombre de mesures à prendre [illegible] de suite. D'abord déposer une plainte à la police et envoyer le récépissé de déclaration de vol à l'assureur. Celui-ci sera averti dans les vingt-quatre heures après connaissance du vol, de préférence par lettre recommandée. Il faut ensuite établir la liste des objets disparus, avec la mention de leur valeur (si possible au moyen de factures) et transmettre cette liste à la police, avec un double à l'assureur.

En cas de détériorations immobilières [illegible] arrachée, murs endommagés); [illegible] qui intervient ; le [illegible] prévendra son propriétaire et le copropriétaire [illegible] le syndic. Et, [illegible] après un vol il est indispensable de [illegible] au plus tôt les experts de l'assurance et de prévenir de la [illegible] : serrures et autres dispositifs.

J. A.

LES HOMMES SOUS SURVEILLANCE

APRES plusieurs Etats américains, la Suède vient d'interdire la vente de produits en aérosols. Premier inculpé dans cette interdiction : le fréon, gaz propulseur considéré comme dangereux, notamment pour la couche d'ozone qui protège la terre des rayons ultra-violets. Mais il y a d'autres gaz et des mélanges, notamment à base d'azote, qui ne présentent pas les mêmes inconvénients et dont nous devrions voir se propager l'utilisation en particulier pour les produits d'entretien en bombes, mais aussi pour les laques, les crèmes à raser, les déodorants ou les mousses solaires.

Le mouvement amorcé contre les bombes et les aérosols aura certainement des prolongements sur la production et la vente de ces emballages complexes qui, en tout état de cause, présentent des problèmes au niveau du remplissage, de la pressurisation en soute d'avions, et, bien entendu, en cas d'incendie. Toujours est-il qu'en parfumerie, les atomiseurs à gaz permettent une projection très fine en utilisant moins d'eau de toilette ou d'extraits, qu'un vaporisateur. C'est du moins l'avis d'un spécialiste, Claude Franck, président de Marcel-Franck, qui a introduit en France les aéro- [illegible] la guerre [illegible] en continuant et en développant sa gamme de vaporisateurs.

Parmi les premières réactions positives en parfumerie, les atomiseurs de Guerlain 1977 pour *hommes* « Habit rouge » et « Vétiver » en verre et métal, indiquent clairement au consommateur, mais sans le nommer, qu'il s'agit d'un produit sous pression, à gaz propulseur, et donc à protéger à la fois des rayons solaires et de toute température au-dessus de 50 °C. Ces précisions sont rédigées en français, en anglais, en allemand, en italien, en hollandais, en danois et en suédois.

N. M.-S.

RESTEZ ASSIS
pour écouter votre chaîne hi-fi.
[illegible] - disques, magnétophone [illegible] ampli-tuner.
[illegible] éléments [illegible] la main [illegible] votre canapé + vitrine - jardinière - diaporama + tiroirs + casiers à disques + bar... [illegible] le [illegible].
HIFITEBEL [illegible] Prisme, 11-13 h. 14-19 h. [illegible] Di et Lu, 8, r. de Miromesnil [illegible] 8e (à 100 m [illegible]
Venez avec les dimensions de vos appareils

KOSTIO DE WAR
GILETS - PULLS
POIL DE CHAMEAU
100 [illegible]
HOMMES - FEMMES
TOUTES TAILLES
45, AV. MARCEAU

Des affaires à ne pas manquer dans tous les rayons jusqu'au 9 juillet
arlad
Galeries Lafayette
Haussmann - Montparnasse - Belle Epine - Entrepôt de l'Ile Saint-Denis

هكذا من الأصل

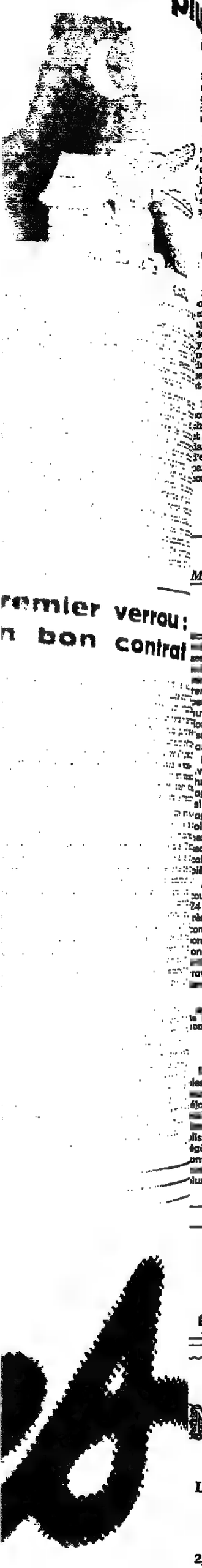

n'être plus cambriolable...

...viron ; il faut l'installer sur ...utes les portes du logement : ...ncipale, de service et celle ...onnant sur le [illegible] dans une ...aison individuelle.

Pour prévenir une [illegible], ...bruit est une défense utilisée ...ar un nombre sans cesse accru ...e systèmes antivol. Klaxon ou ...rène sont déclenchés par divers ...étecteurs et créent une barrière ...sychologique qui peut dissuader ...e voleur.

Une perturbation dans le champ des ondes magnétiques

Le dispositif le plus simple ...our protéger une porte d'appar...ement est le verrou-alarme. ...près d'autres fabricants, Calor ...ient de sortir un appareil de ce ...ype, groupant dans un boîtier ...étallique un verrou et une ...irène alimentée par piles. Il ...eut être posé par un particulier ...t coûte 480 F.

Des systèmes plus élaborés ...omportent des détecteurs de ...hocs placés sur les voies d'accès ...t reliés à une centrale comman...dant une sirène. Les plus simples ...l'entre eux peuvent être installés ...ar un bricoleur soigneux ...onnaissant les montages électri...ques («Log-Alarm», «Kitalarm»). Les plus perfectionnés de ces procédés de protection périmétrique sont mis en œuvre par des installateurs auxquels les sociétés d'assurances ont accordé leur agrément. Leur liste [illegible] être obtenue auprès du Centre de documentation et d'information de l'assurance, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.

Plus nouvelle, la protection volumétrique comporte des détecteurs de mouvements dont le principe est basé sur l'effet Dopler. Tout [illegible] humain dans le volume de la zone protégée provoque une perturbation dans le champ des ondes magnétiques [illegible] une [illegible] fréquence, ce qui déclenche l'alarme. Parmi les matériels récents, on peut citer le détecteur à ondes diapasoniques de Proteg, le détecteur ultrason Simplex et le « Guardian » Cofdar. Tous [illegible] de chocs ou de mouvements, [illegible] camouflés, afin qu'un intrus ne puisse les neutraliser. La technique précède ainsi l'astuce malfaisante des cambrioleurs pour tenter de gagner le combat de la protection des [illegible].

JANY AUJAME.

★ « Log-Alarm », Société Techniques sur mesures, 54, rue Lafayette, 75009 Paris.

★ « Kitalarm », Société [illegible], 36, rue Laugier, 75017 Paris.

★ Simplex, [illegible] rue Lauriston, 75116 Paris.

★ [illegible], 12, rue des Belles-Feuilles, [illegible] PARIS.

Echec à la tire

SECURITE du logement, mais sécurité aussi de la voiture, des bagages, voire du sac à main. Le ministère de l'intérieur s'est intéressé à ces sujets. La première précaution à prendre est d'éviter de tenter le diable. Donc pas de luxe ostentatoire, ni d'ebrouffe. Il n'existe pas de parade idéale, mais une série d'habitudes préventives qui vous éviteront des déconvenues. Ne laissez jamais de carte grise dans une voiture, ni la clé de contact d'un véhicule en cours de chargement.

Le dernier style du vol « à la tire » se passe à contre-sens de la circulation, en vélo ou cyclomoteur. Portez donc votre sac en bandoulière, du côté des murs que vous longez et évitez le bord du trottoir où votre sac tenu à bout de bras sera facilement happé. En tout état de cause, mieux vaut camoufler votre trésor en crocodile dans un cabas en guise de « cache-richesse ». Si vous retirez à la banque des sommes en numéraire, tâchez d'éparpiller les billets en plusieurs paquets, épinglés, par exemple, dans la poche de votre blazer ou dissimulés dans une ceinture à compartiment intérieur sous glissière (l'Aiglon, en cuir, 170 francs, aux Galeries Lafayette).

Enfin, si vous voulez vous protéger contre des incidents dans les parkings souterrains ou les rues peu fréquentées, des bombes peuvent vous être plus utiles qu'un pistolet d'alarme à moins que son maniement ne vous soit familier. Le gaz paralysant « Bombe Lance » existe en deux tailles, dont une moyenne pour le sac, 98 francs et [illegible] francs chez Didier-Neveur, 39, rue Marbeuf, 75008 Paris.

La femme dans tous ses volants

BRUNE aux yeux verts, che[illegible] au vent, [illegible] *Tattarachi* crée [illegible] diffuse, depuis cinq ans, son prêt-à-porter. Elle [illegible] arrivée dans la mode « par accident » : c'est en sor[illegible] d'un atelier [illegible] peinture [illegible] qu'elle [illegible] travaillé [illegible] an [illegible] l'école [illegible] stylisme « Studio Berçot » [illegible] Paris.

C'est la spécialiste [illegible] grandes jupes [illegible] unique, maintenues au [illegible] par [illegible] effets de coulissage. Sa gamme de modèles de coton comprend des imprimés à un grand [illegible] des unis de tons très vifs étagés, [illegible] — mais qui changeront d'aspect au lavage. Ses recherches pour l'année prochaine vont vers « un uniforme poétique », à la *fois* gai [illegible] « sécurisant ».

[illegible] problèmes de distribution que [illegible] les à-coups saisonniers, [illegible] travaillent « à la payse », [illegible] petites [illegible] tions auxquelles elle pourra, selon [illegible] rajouter [illegible].

Son ensemble dessiné ici [illegible] prend [illegible] jupe en coton fuchsia, une grande blouse [illegible] en[illegible] violette en [illegible] anglaise, [illegible] un [illegible] noir, [illegible] découpé, à porter lacé en soutien-gorge ou ouvert en boléro. 200 F, 250 F [illegible] aux [illegible].

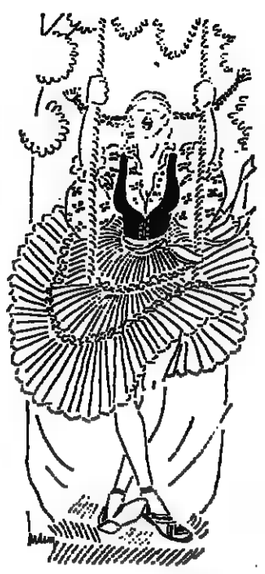

(Croquis [illegible] MARCQ.)

[illegible] rue [illegible] Longchamp, à Neuilly; *Eglantine*, 105, rue Saint-Honoré, 75001 [illegible] et, rue [illegible], 31, rue Pierre-Lescot.

N. M.-S.

Cardin chez les soyeux

L'avant-première de la [illegible] Cardin, qui aura lieu à Lyon le [illegible] juillet prochain, s'annonce comme le coup d'envoi d'une politique de renouveau de la soierie française.

C'est à l'aéroport de [illegible] que se [illegible] la présentation, dans le cadre d'une exposition de tissus les plus prestigieux de cette industrie (1), industrie qui cherche à retrouver sa créativité dans un cadre artisanal ou de moyennes entreprises en multipliant les [illegible] privées, [illegible] en dehors des syndicats patronaux.

Il semble qu'en cette période de mutation la [illegible] de production et les dimensions des entreprises à l'« échelle humaine » correspondent mieux aux impératifs de la mode que les [illegible] trop rigides [illegible] multinationaux.

Font partie de la [illegible] associations de maisons de création : *Bucol, Brochier, Chatillon-Mouly, Roussel, Beaux-Valette, Diochon, Boileau* et *Candelaft*. Elles participent aux recherches de tissage, de teinture et d'impression comme à Côme, où les concurrents italiens se sont regroupés depuis des années pour proposer des exclusivités aux couturiers [illegible].

(1) Jusqu'au [illegible]

TROUVAILLES

Maison

Argent frais.

Une [illegible] qui fabrique des [illegible] de table en métal chromé a eu l'idée d'utiliser ses installations de traitement des [illegible] pour faire des travaux du [illegible] à neuf de pièces d'argenterie et d'orfèvrerie. Les particuliers peuvent lui envoyer [illegible] autres pièces dont l'argenture, le dorure ou le chromage seront rénovés par un traitement de surface par électro-galvanoplastie.

Les dimensions importantes des vers bains (argent, vieil argent, hrome, etc.), permettent le trempage de pièces de grand format, elles que plateau, seau à champagne, chandeliers, pendule. Les collectionneurs de voitures anciennes peuvent également donner une seconde jeunesse aux chromes des alandres et pare-chocs de leurs pièces de collection.

A titre indicatif, l'argenture d'un couvert (cuiller et fourchette) coûte 24 F environ, ce qui est un prix très raisonnable même en tenant compte des frais d'envoi. Les délais sont, eux aussi, intéressants : environ [illegible] semaines, alors que des [illegible] parisiens, surchargés de travail, réclament [illegible] six à huit [illegible] d'attente.

J. A.

★ Société [illegible], zone industrielle [illegible]-Benoît-la-Forêt, 37500 Chinon. Tél. : (47) [illegible].

Jeunes chauffeuses

Les chauffeuses en lignes simples, peu [illegible] et confortables [illegible] pour meubler le séjour d'un jeune couple ou d'une [illegible]. Le socle [illegible] à découpe [illegible] en multiplis de pin maritime, clair avec de légères veinures. Reposant [illegible] un sommier à ressorts, les [illegible] sont garnis [illegible] de kapok [illegible] de plume [illegible] duvet. [illegible] coussins (assise, dossier et petit cale-dos) sont recouverts d'un tissu de coton à motifs [illegible] sur fond bleu — ou orange sur fond beige — ou d'une [illegible].

Ces chauffeuses de grande taille (74 cm × 73 cm) sont vendues par correspondance [illegible] options : la [illegible] et le sommier seuls, sans [illegible] (175 F), avec [illegible] en kapok (152 F) ou en plume (485 F), prix auxquels s'ajoutent les frais d'envoi. Les sièges peuvent se juxtaposer simplement ou être assemblés, par serre-joints, pour former un [illegible] qu'il est possible de [illegible] d'accotoirs à même découpé que le [illegible]. Une [illegible] carrée, de même hauteur que le socle, s'insère entre deux chauffeuses, en ligne ou dans un angle.

La [illegible] arrive démontée, mais le colis [illegible] (c'est à rare !) une vraie notice de montage avec explications claires, photos de démonstration et [illegible] d'utilisation. Un [illegible] suffit à assembler les éléments par un système de [illegible] à emboîter l'une dans l'autre.

J. A.

★ Société H.I.K., 65, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, où ce mobilier est présenté en exposition. Documentation et échantillons de tissu sur demande.

Chineiseries

A l'occasion [illegible] ses [illegible] voyages en République populaire de Chine, Jean-Pierre Hennequet a commencé à se [illegible] une collection de très beaux meubles. Il les met aujourd'hui en vente, dans la boutique qu'il vient d'ouvrir boulevard Saint-Germain, pour pouvoir acquérir de nouvelles pièces.

Ces meubles sont étonnants par leur [illegible] et la [illegible] de leurs lignes, fort loin de l'art chinois du laque et de l'incrustation. Ce sont des copies de [illegible] de la fin de l'époque Ming réalisée en Chine entre [illegible] et 1870. Il est ...rprenant de retrouver dans la rigueur des formes de certains [illegible] et consoles rapportés par J.-P. Hennequet le dépouillement des créations du [illegible]. Au-delà des [illegible] et des [illegible] se perpétue le goût de la beauté épurée [illegible] ornementation. Sur ces [illegible] anciens sont disposés quelques porcelaines monochromes chinoises qui s'harmonisant à ce style méconnu d'Extrême-Orient.

J. A.

★ Axis, 222, bd Saint-Germain, 75007 Paris.

Dans vos arbres

Monique et [illegible] Martin, dans leur boutique [illegible] Dominotiers, [illegible] aux papiers peints et aux tissus, présentent la nouvelle collection [illegible] placée sous le signe de l'arbre. Il s'agit de grands panneaux en tissu dont chaque [illegible] constitue un véritable tableau. Il y a ainsi une allée d'ifs vue en perspective, un [illegible] dépouillé de ses feuilles dans la silhouette se dresse sur un [illegible] d'un roux cuivré, un groupe d'arbres au port majestueux dans une savane, des pins parasols fins et élancés.

Tous ces arbres, qui [illegible] 2,50 mètres et 2,95 mètres de haut, sont imprimés sur du [illegible] de coton blanc [illegible] des voilages. Les panneaux mesurent 1 mètres sur 1,60 mètre [illegible] 650 F selon les décors. On peut les utiliser pour [illegible] d'une façon originale une [illegible] vitrée ou tout le pan d'un mur.

★ [illegible], 4, av. du Maine, [illegible] Paris.

J. A.

Beauté

Soie-peau

Qui ne rêve de capter la douceur de la soie au profit de la beauté ? Cela correspond à la [illegible] à la mode actuelle, qui met en valeur les tissus [illegible] ou rustiques, de la fourrure [illegible] écrus aux fines mousselines, et à la recherche des produits naturels.

Désormais, c'est chose faite : Helena [illegible] vient de sortir une gamme de maquillages et de produits de soins à base de cocons importés de Chine.

Elle comprend [illegible] de teint, du rouge à lèvres et vient [illegible] produits colorants en trois gois, ainsi que d'inédites poudres précieuses pour le soir, [illegible] dorées ou argentées. En vente dans les [illegible] de la marque des grands magasins et chez les [illegible] parfumeurs.

N. M.-S.

Gadget

Télé-sports

Quand le programme est bon, la télé c'est très bien. Mais il y a des jours où ni le western, ni la « [illegible] », ni le [illegible] sur les derniers anthropophages ne tentent. Alors ? Alors, on peut désormais transformer son téléviseur en terrain de foot, en fronton de jeu de paume ou en [illegible] de tennis.

Il suffit pour cela de posséder le nouveau [illegible] I.T.T. Océanic (1), et d'appuyer sur le bouton. La pelouse [illegible] bordée de blanc prend la place de la speakerine, et les joueurs se mettent en place sur le terrain. Et la partie commence, que chaque adversaire tente de remporter en usant, pour shooter, [illegible] et dégager, de son [illegible] de télécommande... Le prix de l'appareil (récepteur couleur exclusivement) complet [illegible] d'environ [illegible] F plus cher que celui d'un poste « normal ».

(1) Le bloc diagramme du circuit « jeux » se compose de cinq parties : un circuit intégré L.S.I. ; un circuit de mariçage des informations ; un bloc de commutation ; un oscillateur ; les boîtiers de commande.

(PUBLICITE)

COMMENT GUÉRIR NOS PLANTES

Antoine LAURENTIE

Collection « Soleroma »

Éditions SOLAR — 12 F T.T.C.

LE MAZARIN

HABILLEUR

Les modèles « exclusifs » sont créés [illegible] réalisés par CLAUDIA et JOSEPH FRAGOMENI

Fermeture annuelle du 13 août au 31 août inclus

2, rue du Pas-de-la-Mule, Paris (3e) - Tél. : 272-07-43.

(place des Vosges)

Invitation au Voyage...

[illegible] leur atelier, Louis [illegible] et Françoise Ballay peignent [illegible] meubles anciens. Des meubles pour rêver. [illegible] la lumière [illegible] la Méditerranée, ses collines antiques ombragées de cyprès et d'oliviers... De véritables "meubles tableaux". Ils vous invitent à venir les voir.

Atelier du Pré

183 RUE SAINT-MARTIN, PARIS 3e. 277.63.37 et 39

Ouvert tous les jours de 10 h 30 à 13 h et de 14 h à 19 h 30

Bien dormir sur un bon canapé

Il fait en toute dimension

Une boutique [illegible] spécialisée en canapé-lit s'est ouverte à Saint-Germain-des-Prés. Elle a un grand nombre de modèles,

LA GUERANDE

[illegible] choisi cette semaine ce merveilleux canapé-lit « tapissier » tout duvet, [illegible] sa place dans tous les styles.

« LA BOUTIQUE DU CANAPÉ-LIT »

13 bis, rue de [illegible] PARIS (7e) - [illegible]

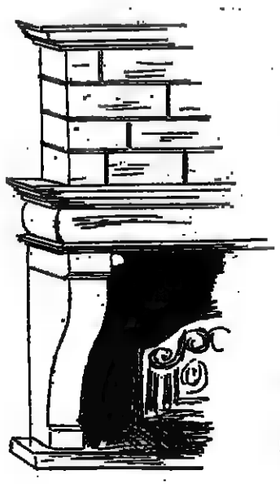

CHEMINÉES TOUS STYLES

Réalisation et création de

TOUS MODÈLES SUR MESURES

BRICIER Maurice

1, boulevard de Champigny

SAINT-MAUR - 886-22-06

R.M. [illegible]

Hippisme

Un grand steeple dramatique

JUIN a du talent. Il nous avait offert, l'autre semaine, un Prix de Diane dont les 100 derniers mètres entraient dans la petite histoire des courses (1). Voici, maintenant, un Grand Steeple digne de la grande. Car les avis sont unanimes : on n'avait jamais vu cela ; on n'avait jamais vu ce « marathon » des pur-sang qui courir aussi vite ; jamais vu les trois quarts des chevaux — considérés comme les meilleurs sauteurs d'Auteuil — culbuter selon l'un après l'autre : rarement vu [illegible] fois, de mémoire d'homme, voilà vingt-quatre ans), le [illegible] la dernière haie, et que le public, déjà applaudissait comme le vainqueur, y culbuter, ou plutôt s'y effondrer. Ajoutons que, pour notre part, nous avions [illegible] vu démontrer [illegible] façon par un jockey — en l'occurrence, André Fabre — que la [illegible] était aussi de l'intelligence.

Revoyons [illegible] jamais vu. [illegible] au départ, dotés [illegible] précédents vainqueurs de l'épreuve : *Air Landais* et *Pio-marès*. Un [illegible] pour le [illegible], alors que [illegible] Steeple se [illegible] sous une chaleur rendant encore plus éprouvants [illegible] ces vingt-cinq [illegible] la souplesse de la piste : le « pénétromètre » de Longchamp (la Société d'encouragement n'a pas l'art des néologismes...) indiquerait un 2,8 ou un 3. Paradoxalement, ces [illegible] ont favorisé [illegible] provoquer la discorde aux enfers.

Au départ, l'irlandais *Tied Cottage*, à [illegible] l'on a dû dire chez lui qu'Auteuil c'est une promenade de santé en comparaison des « point to point » du pays natal, s'élance comme un fou. Et, comme l'air est frais, la piste tendre, les [illegible]

Voici le peloton parti ventre à terre, comme s'il ne [illegible] que d'un parcours de 3 500 mètres. A chaque obstacle, des [illegible] manquent de choir. Comme la Belgique s'[illegible] pas encore les jambes, ils se [illegible] bien que mal, mais au prix d'efforts supplémentaires.

Vient un moment, [illegible] environ [illegible] mètres, où ces [illegible] et le chemin parcouru pèsent trop. Carteret tombe, puis *Royal Exile*, puis *Air Landais*, qui se fracture l'épaule. C'est le début de l'hécatombe.

N'accusons pas seulement le ciel et ses [illegible] clémences. : il a fallu une coupable impétuosité des jockeys pour leur donner leur plein effet et les chevaux ont eu leur part dans la déroute.

D'évidence, il y a moins de bons sauteurs que naguère, et il n'y a presque plus de très bons sauteurs. Probablement faut-il mettre en cause la sélection qui, depuis vingt ans, a privilégié les [illegible] vite et précoces, susceptibles de donner des poulains gagnant leur avoine dès l'âge de deux ans, alors qu'un steeple-chaser ne peut guère nourrir d'espoirs avant celui de quatre. On faisait naître des chevaux pour *Auteuil* ; on les fait naître, maintenant, pour les courses de 1 600 mètres plat et on utilise à Auteuil ceux qui ne réussissent pas dans cette spécialité.

D'obstacle en obstacle la note s'alourdit

Des [illegible] plus économiques ajoutent au phénomène. La formation d'un cheval de Grand Steeple coûte cher. Il faut au moins trois années d'exercices tri-hebdomadaires sur les obstacles des pistes d'entraînement pour qu'un sujet acquière l'automatisme de gestes et la [illegible] qui lui permettront d'affronter avec toutes les chances les chausse-trapes d'Auteuil. Chaque exercice occupe une heure et demie qui, quand on compte tout, doit bien revenir à 150 francs. Voilà donc, au bout de trois ans, un [illegible] de 70 000 à 80 000 francs. Dans cette charge peut se trouver compensée — et même largement dépassée — par les gains du cheval dans d'autres épreuves. Il reste qu'en général, les chevaux, déjà moins destinés aux obstacles par leurs origines, sont en outre moins entraînés à les [illegible].

Le Grand [illegible] présente la note. Elle continue de s'alourdir, d'obstacle en obstacle. Voici *Piomarès* à terre, puis *Spoleto*, *Vinement*, *Native Races*. *Tied Cottage*, qui a été rejoint, dépassé, et est maintenant en perdition loin derrière le petit carré des survivants, est arrêté par son jockey. Il s'agit bien d'un carré : ils ne restent que quatre en course. L'affaire, entre eux, se régle, à notre avis, à 800 mètres de l'arrivée, à l'extrémité de ce qu'on appelle la « ligne des fortifications ». C'est l'endroit où, souvent, se décide le vainqueur... quand il n'a pas [illegible] pour [illegible]. Car c'est l'endroit où, au contraire, presque toujours, celui-ci « reprend » son partenaire pour lui [illegible] un [illegible] souffle.

Beaucoup des grands jockeys d'Auteuil [illegible] de Vincennes, car les deux hippodromes offrent toujours les mêmes parcours et se prêtent par conséquent à des tactiques stéréotypées) ont ainsi leur [illegible]. Delaporte [illegible] la piste en diagonale, à un [illegible] endroit, pour aller « appuyer » son cheval à la grille du pesage. Fabre « reprend » [illegible] le [illegible] montrant [illegible] le public [illegible] son partenaire, *Corps à Corps*, y perdre du terrain, il croit qu'il a perdu. Il est en train de [illegible] 400 mètres plus loin, il repart. C'est un [illegible] qui a récupéré, qui acquiert un moral de vainqueur à voir l'écart avec les autres se réduire, qui [illegible] sur ceux-ci. [illegible] une [illegible] : *Tofano*, qui se fracture la [illegible]. *Corps à Corps*, [illegible] donc en [illegible] position. Puis il dépasse [illegible], au pied de la dernière haie, il n'a plus que deux ou trois longueurs de retard sur *Chinco*. Il « va » mieux que lui, qui n'a pas soufflé. Le jockey de *Chinco* s'en rend compte. Il entend le galop de l'autre qui se rapproche. Probablement communique-t-il un peu de son inquiétude à son cheval : il passe un langage dans les rênes. [illegible] veut faire mieux que ce qu'il peut. Il se jette sur l'encolure. La [illegible] se dresse. Il est tombé *Corps à Corps* a course gagnée.

Comme à la corrida, [illegible] applaudissements, ici, [illegible] parfois amers, [illegible] ceux qu'on décerne à Fabre, les derniers soubresauts secouent les grands corps [illegible] d'*Air Landais* et *Tofano*, que le vétérinaire a dû sacrifier. Et Landrolt, le jockey de *Chinco*, pleure son Grand Steeple perdu.

En plat, une arrivée encore anonyme mais qui pourrait bientôt constituer un événement : celle où un fils de *Mill Reef*, *Acamas*, a battu un frère de [illegible] et un fils de *Bold Lad*, dans un temps époustouflant.

Ce sont, de loin, les meilleurs « deux ans » qu'on ait vus, jusqu'à présent, [illegible].

LOUIS DENIEL.

(1) *Le Monde* du 18 juin.

Jeux

échecs N° 715

PASSES BRÈVES

(Championnat d'Allemagne [illegible], 1977).

Blancs : [illegible]
Noirs : [illegible] (All. [illegible])

Début anglais.

1. g4	d5	11. f4!(f)	bxg5
2. Cg3	Cf6	12. fxg5	[illegible]
3. Cf3	d4(a)	13. g3!	Cg5(h)
4. Cg5	h5	14. Fa3!	C45(i)
5. d3(b)	bXg4	15. Fxf8	CXg4
6. dXd4	Cg6(c)	16. gXf7+	RXf8
7. d3	Fb4	17. Db3	Fb7
8. FXg4	0-0	18. [illegible]	Rf7
9. 0-0!(d)	FXc3	19. DXa7	Df8
10. bXc3	h5(e)	20. Df8 mat.	

Partie n° 715 bis
(Championnat d'Arménie, 1977)
Blancs : V. GOUSSEV
Noirs : S. YOUFEROV.

Début du Pion-Dame

1. d4	Cf6	11. Fb5	g5!
2. Fg5	C64	12. Té(m)	fXd4
3. Fh4	c5	13. TXd4 (n)	d5 !
4. f3	g5!	14. Té2	d6 !! (o)
5. fXg4	gXh4(j)	15. FXg5	hXg5
6. d5	d6(k)	16. TXd6	h3 ! (q)
7. Cf3	Fh6	17. Th5	Df8
8. Rf2	0-0	18. gXh3	Ff5 !
9. Cc3	cXd4	19. Abandon (s).	
10. d[illegible]	Cc6(l)		

NOTES

a) Les variantes usuelles qui ressortissent à *cette ouverture conduisant*, soit au système des quatre C (3... Cc6 ; 4. d4 ou 4. d3 ou 4. f4 ou 4. g3), soit au système des trois C (3... g6 ; 4. d4, dXd4). L'avance 3... d4 est une idée assez récente dont la justification réside dans un subtil et positionnel sacrifice de pion placé le coup suivant.

[illegible] des [illegible] mérite considération. Les Blancs ne peuvent accepter le sacrifice de pion sans abandonner le centre : par exemple, 5. CXb5, c6 ; 6. Cc3, d5 ; 7. d3, h6 ; 8. Ch3, Fb4 avec du jeu pour les Noirs qui compense, en principe, le pion donné ; ou 5. cXb5, d5 ! ou 5. CgXd4, CXd4 ; 6. CXd4, dXc4. *Cet* abandon du centre a été bien sanctionné dans la partie Spassov-Ermenkov (championnat de Bulgarie, 1975), après 5. cXb5, d5 ; 6. d4, Fd6 ; 7. g3, h6 ; 8. Ch3, g5 ! comme dans la partie Szilagy-Perenyi (championnat de Hongrie, 1976) après 5. cXb5, d5 ; 6. d3, h6 ; 7. Ch3, Fd6 ; 8. Cf4, Fb7, cette ligne de jeu étant supérieure à 6. d3, h6 ; 7. Ch3, FXh3 ; 8. gXh3, d5 ; 9. fXd5, ChXd5 ; 10. Fg2 ! On trouve, cependant, des exemples de parties dans lesquelles les Blancs prennent simplement le pion b5 et gagnent ; ainsi la partie Reshevsky-Bellon (Palma, 1971) : 5. CXb5, h6 ; 6. Ch3, c6 ; 7. Cc3, d5 ; 8. cXd5, cXd5 ; 9. d3, Fd6 ; 10. Fb5+, Rf8 ! ; 11. d3, Fg4 ; 12. Dd2, Da5 ; 13. a3, Cc5 ; 14. 0-0, Td8 ; 15. d4, Fb3 ; 16. Fd2, Dc7 ; 17. Cf4, g5 (ici 17... [illegible] suivi de 18... g5 [illegible]) ; de même, dans la partie Zanapik-Bellon (Cienfuegos, [illegible]). Rien n'est donc vraiment clair sinon que la suite 5. h3, escamotée dans les parties Lengyel-[illegible] (Budapest, 1975), est peu satisfaisante à cause de 5... b4 ! ; 6. Cb1 ou 6. Ce4 mais non 6. CgXd4 ?, h5 ! Le grand maître Uhlmann perdit ainsi contre Doboss en 1974. 5. Dg4 ne semble pas être meilleur après 5... bXc4 ; 6. CgXd4, Fb7 ; 7. CXf6+, DXf6 (Kuligovsky-Borkovsky (Pologne, 1975) et Balcevic-Suba (Novi-Sad, 1974). *Le coup du* texte est solide (5. d3).

c) A considérer est 6..., h5 ; 7. Cf2 (ou 7. CXf7 ? ; RXf7 ; 8. d5, Fb7 ; 9. fXf6, DXf6 ; 10. d4, Dd6 ; 11. Fd3, Fg5 ; 12. 0-0 ! comme dans la partie Cvetkovitch - Nedelikovitch, Yougoslavie, 1976) Fb7 ; 8. d5, Cd4 ; 9. d3, Fb4 ; 10. Dg3, Df7 ; 11. FXc4, Cg3 ! ; 12. OXg3, hXg5 (Polugaievsky-Estevez, Botchi, 1976).

d) Tenter de conserver le pion par 9. f3 est fautif à cause de 9..., h5 ; 10. Ch3, C65 ; 11. Fd2 (si 11. Fb3, Fa6), d5 ; 12. dXd5, CXd5 ; 13. Dd4, Cc6 ; 14. Dg4, Ca5 ; 15. Dh4, h5.

e) Espérant 11. Ch2, CXd4, ce qui semble naturel.

f) Un superbe sacrifice de D que les Noirs doivent accepter : si 11..., Ca5 ; 12. CXf7, TXf7 ; 13. FXf7+ ; Rf8, d5, C46 ; 18. Df3+.

g) Si 12..., CXd4 ; [illegible] TXf7 ou [illegible] FXf7+, [illegible]

h) Ou 13..., C45 ; 14. Dh5, CXg5 ; 15. [illegible], C16 ; 16. Dg5, d6 ; 17. d5 !, [illegible] ; 18. Fa3, Td8 ; 19. Te-d1, etc.

i) [illegible] 14..., d6 ; 15. gXf7+, CXf7 ; 16. FXf7+, TXf7 ; 17. TXf7, RXf7 ; 18. Dd5+, et 19. DXc4. Ou 14..., d6 ; 15. gXf7+, [illegible] 16. [illegible] Rf7 ; 17. d5 !

j) [illegible] bien connue depuis la célèbre partie Bondarevsky-Boleslavsky (championnat de l'U.R.S.S., 1945).

k) Sur 6..., Fh6 les Blancs peuvent répondre F. Rf2 ou 7. Fg5, d6 ; [illegible] Df3 (si 8..., cXd4 ; 9. dXd4, FXc1 ; 10. Dc2 !).

l) Sans craindre 11. d5, Db6+ !.

m) Il était préférable de fermer le jeu par 12. d5.

n) Ou 13. [illegible]

o) Toutes les [illegible] s'ouvrent [illegible] enchantement.

p) [illegible] Db6+ ; [illegible] Rf1, d4 !.

q) Menace 17..., Fg4.

r) Forcé pour interdire 18..., Fg4.

s) En raison de la [illegible] 19..., Fd4.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 712

A CARTES OUVERTES OU FERMÉES

Dans cette donne d'un Festival à Monte-Carlo, la façon de jouer « 3 SA » est fort instructive.

♠ 8 5 4
♥ A 6
♦ R 10 8 7 6 4
♣ D V

♠ 10 7 — ♠ V 9 3 2
♥ V 8 5 5 4 — ♥ 7
♦ 9 2 — ♦ A D 5
♣ 10 9 8 4 — ♣ R 7 5 3 2

♠ A R D 6
♥ R D 10 3 2
♦ V 3
♣ A 6

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Farahat	X...	Pariente	Y...
1 ♥	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♦	passe
3 SA	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 10 de trèfle, *quelle est la meilleure ligne de jeu à* TROIS SANS ATOUT ? Quelle est la manche qui pourrait être gagnée contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant doit prendre le roi de [illegible] avec l'as de trèfle, monter au mort avec l'as de cœur et rejouer cœur.

1er cas : *Si Est fournit*, il faut mettre le 10 de cœur afin d'assurer le contrat. Même si Ouest a le valet. Sud [illegible] quatre levées à cœur, deux à [illegible] et au moins trois à pique.

2e cas : *Si Est ne fournit* [illegible] *à cœur*, Sud prend avec la dame de cœur et il essaie l'[illegible]passe à la dame de [illegible]. Si elle échoue, Est rejoue [illegible]. La dame de trèfle du mort fera la levée et le déclarant aura encore la possibilité de gagner son contrat en trouvant le partage 3-3 des piques.

Pour chuter « 3 SA » après l'entame à trèfle, *il faut*, avec cette ligne de jeu, qu'Est ait un singleton à cœur et la dame de carreau et que les piques soient mal répartis ! Les chances de réussite de « 3 SA » étaient ainsi d'au moins 9 sur 10, mais toute la distribution était défavorable.

Le contrat de « 4 ♥ » était, lui aussi, infaisable. Par contre, la manche à « 5 ♦ » est sur table, sauf si Est entame trèfle et si le déclarant (Nord) renonce à l'impasse et essaie de défausser un trèfle sur le troisième cœur !

L'ATTAQUE INTROUVABLE

Un chelem sur trois dépend de l'entame, mais l'attaque mortelle est parfois trop difficile à trouver. Ainsi, dans cette donne jouée au cours d'un Festival à Monte-Carlo, il avait semblé normal aux deux tables d'attaquer dans la couleur où le déclarant semblait le moins bien armé. Or il existait une attaque qui aurait pu le faire chuter.

♠ 8 6 4
♥ V
♦ A 10
♣ R D 10 9 7 6 2

♠ V 9 2 — ♠ D 10 7 3
♥ 9 8 3 2 — ♥ R D 7 5
♦ 8 4 3 2 — ♦ 6
♣ V 3 — ♣ A 8 5 4

♠ A R 5
♥ A 10 6 4
♦ R D V 9 7 5
♣ —

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Roth	Bellad.	Crawford	Garozzo
passe	2 ♣	contre	surc.
passe	passe	2 ♥	3 ♦
passe	3 ♥	passe	4 ♥
passe	4 SA	passe	6 ♦...

Ouest ayant entamé le 9 de cœur, *comment Garozzo, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Quelle est *l'entame* qui aurait pu faire chuter ?

Note sur les enchères :

Les enchères de Belladonna-Garozzo sont ici très sophistiquées. L'ouverture de « 2 ♣ » promettait une couleur d'au moins six cartes à trèfles, « 4 ♥ » était une interrogative et la réponse de « 4 SA » montrait le contrôle à cœur sans contrôle à pique. Cette interrogative avait pour but de rechercher les possibilités de grand chelem au cas où Nord aurait eu singleton à pique, le roi de cœur et l'as de carreau troisième. En fait, le petit chelem, lui-même, était loin d'être assuré !

A l'autre table, Ouest ne trouva pas non plus l'entame mortelle.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 44

LES « POSITIONS MOLLES »

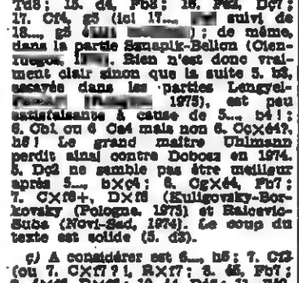

(Championnat d'Europe individuel)

Blancs : Clerc (Pays-Bas).
Noirs : Delhom (France).

Le Championnat d'Europe individuel a eu lieu à Bruxelles [illegible] a été remporté [illegible] Soviétique Letsjinski avec 20 points devant De Ruiter (Pays-Bas) 19, Verpoest (Belgique) 18, Jawel (U.R.S.S.) 17, Vigné (France) 15, Delhom (France) 14, Borochov (Israël) 14, Fanelli [illegible] 10, Malis (Tchécoslovaquie) 8, Guignard (Suisse) 7, Marini (Italie) 7, Bottero (Monaco) 3, Lepsic (Yougoslavie) 3.

Dans la position reproduite sur le diagramme, les Noirs, au quarantième temps, ne disposent d'aucune formation de pionnage pour attaquer ou pour se replier et les Blancs (Clerc n'a pas pu disputer toutes les parties) sont maîtres du terrain, notamment au centre. La position des Noirs présente donc plusieurs caractéristiques d'une « position molle » et la [illegible] des Blancs semble certaine à plus ou moins longue terme.

Les Noirs annulèrent toutefois d'une manière spectaculaire en plaçant la combinaison suivante [illegible] six temps : (14-20!?A) [illegible] (17-21) [illegible] (13-18) 23×12 (27-31) 36×27 (21×41) =.

A) A l'analyse, les Soviétiques découvrent la combinaison gagnante suivante : (14-19!) 23×3 (17-21, [illegible] (18-22) 6×28 (27-31) 36×27 (21×41) +-.

S'il est vrai que les « positions molles » sont, en principe, perdantes à partir d'un stade relativement avancé de la partie du fait qu'elles n'offrent parfois aucune liberté de manœuvre, elles ne doivent pas pour autant engendrer systématiquement le défaitisme : souvent, en effet, des possibilités de nulle ou de gain existent sous forme, en général, non pas de combinaisons comme dans cet exemple (en raison de l'absence de formations de pionnages) mais de mouvements d'encerclement et de gambits.

JEAN CHAZE.

PROBLÈME

A. SINEV
(1976)

BLANCS (4) : Ré1, Ta1 et f4, Fç3.

NOIRS (3) : Rb3, Pa3 et d5.

Blancs jouent [illegible] gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 714
L. KAIEV, 1932

(Blancs : Rg2, Ff2 et h3, Cç5 et h6. Noirs : Rf8, Pa7 et d1, Cf7, Pf8.) 1. Cd7+, Rf8 ; 2. CXf8+, Rf8 ; 3. Cd7+, Rf8 ; 4. CXf7, FXf2 ; 5. Cd8+, Rf7 ; 6. Cç8+ ; 7. RXf2, RXç8 ; 8. Ré1, Fç2 ; 9. Rd2, Fb1 ; 10. Rç1, Fa2 ; 11. Rb2 ! et les Blancs gagnent le F sur toutes les cases !

Philatélie

N° 1491

CAMEROUN : « Rétrospective de l'aviation ».

Une [illegible] de ses timbres « poste aériennes » a été consacrée à la rétrospective de l'aviation, ainsi que [illegible] (chaque feuillet [illegible] pant [illegible] valeurs).

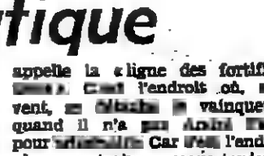

50 francs C.F.A., bleu, jaune et orange : Première liaison [illegible] France - Amérique du Sud 1930. — Jean Mermoz (1901-1936), gravé par [illegible] Bétemps

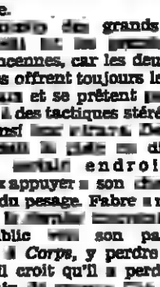

60 francs, rouge et jaune orangé ; Ligne France-Amérique. — Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944), gravé [illegible] Guedron.

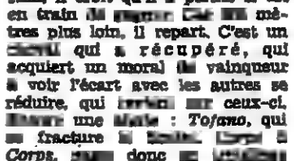

80 francs, rouge et bleu ; Dakar-Natal. Maryse Bastié (1898-1952), gravé par Jean Pheulpin.

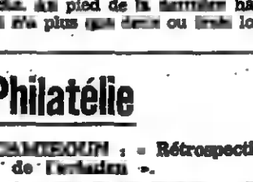

100 francs, vert et jaune ; Premier courrier aérien Marignane-Douala - Sikorski S-43., gravure de J. Larrivière.

300 francs, bleu, rouge et marron ; Première liaison transatlantique supersonique : Concorde, gravé par Jean Pheulpin.

500 francs, marron et vert ; Cinquantième [illegible] de la liaison [illegible] New-York-Paris, [illegible] à bord du « Spirit of Saint-Louis », gravure de Jumelet.

Premier bloc : 50 F, 60 F et 80 F est vendu 200 francs C.F.A.

Deuxième bloc : 100 F, 300 F et 500 F, prix 1 000 francs C.F.A.

[illegible] sont l'œuvre de Paul Langella. Imprimés en taille-douce : [illegible] timbre de France.

AFARS ET ISSAS : suite et fin de la série des « coquillages ».

Deux nouvelles [illegible] s'ajoutent aux timbres rep[illegible] des coquillages déjà émis pour le Territoire français des Afars et Issas.

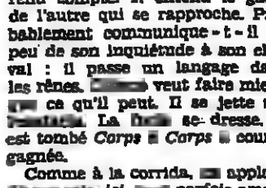

5 francs Djibouti, brun-violet ; Cypraea tigris.

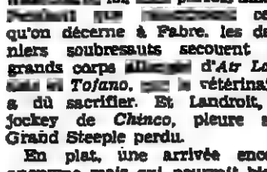

85 francs Djibouti, brun, bleu-noir ; Cypraea Mauritiana.

Dessin et gravure de Jean Pheulpin. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France.

Il n'y a pas de doute, après le récent référendum, ce sont les dernières émissions pour ce territoire sous ce chapitre.

BÉNIN : « Loterie nationale ».

Afin de souligner le dixième anniversaire de la Loterie nationale du Bénin, il a été émis un timbre « poste aérienne ».

50 francs C.F.A., polychrome. Imprimé en offset par Edila, d'après un [illegible] M.-J. Kpobly.

Bureaux temporaires

⊙ 14114 Ver-sur-Mer (salle des fêtes de la plage) le 1er juillet. — [illegible] anniversaire de l'Amerrissage [illegible] l'amiral Byrd.

⊙ [illegible] Luxeuil-les-Bains [illegible] *aérienne 116*), [illegible] *3 juillet* — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 87800 Nochecôuart (château), le 3 juillet. — Cinquantième [illegible] brés [illegible] Limousin.

⊙ 63500 Issoire (quartier de Bange), le 3 juillet. — Journée « Portes ouvertes ».

● *A BAYEUX, une exposition axée sur le thème religieux sera organisée, le 9 juillet, pour le huitième centenaire de la cathédrale et l'émission d'un timbre à cette occasion.*

ADALBERT VITALYOS.

Le Monde des Philatélistes

CHAQUE MOIS CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

NUMÉRO SPÉCIMEN sur demande

Toutes les nouveautés du monde entier, un catalogue permanent général, des [illegible] par [illegible] plus grands spécialistes, la plus importante publicité sélectionnée.

Au sommaire du numéro de JUILLET-AOUT :
Les émissions françaises des vacances, les émissions pro[illegible] M. Ségard présente la nouvelle Marianne, les nouveaux créateurs de timbres : [illegible] Schach-Due et P.-Y. Trémois, les [illegible] de Roty, [illegible] résultats de l'exposition nationale d'Annecy, [illegible] philatéliques, la numismatique, les cartes postales, les pages de Belgique, Suisse, [illegible] l'éditorial : « A quand [illegible] beau fixe ? »

LE MONDE [illegible] PHILATÉLISTES, 11 bis, bd Haussmann, 75009 PARIS
Tél. : 246-72-23 (poste 2304)

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

VU

TAISEZ-VOUS, PARLEZ !

La rue du Temple, s'il plaît, [illegible] un passant à un monsieur [illegible] dans un square sur un banc. Et [illegible] de s'exclamer : l'autre peut-il répéter sa question, il est sourd, il n'a pas compris. L'autre répète, [illegible] en élevant un peu le ton : sourd [illegible] quoi pour nous, dur d'[illegible] tout simplement. Et [illegible] le geste d'impuissance de son interlocuteur, il s'éloigne, [illegible] pressé, il avait su il se serait adressé ailleurs.

Ce monsieur, on le [illegible] Martine [illegible] Marianne [illegible] nous l'ont présenté, jeudi, au cours d'une [illegible] sensationnelle » [illegible] à part » dont on [illegible] la première partie à 18 heures, ce [illegible] juin, [illegible]. Il nous a dit [illegible] mal entendre — et il nous a montré — ce que c'est [illegible] sourd ; il ne pas parler ; [illegible] plonger [illegible] dans la salle [illegible] où tout bouge, les objets, [illegible] sans [illegible] bruit ; de vivre dans une cage de verre que l'on transporte partout [illegible] avec soi, dont on ne sort pas.

[illegible] depuis ce congrès de Milan de [illegible], faut-il le [illegible] pour [illegible] la parole, enseignée au prix de quel effort, de quels tourments, dans toute [illegible] répercussions. Et [illegible] on a décidé, aux États-Unis il y a longtemps déjà fait, on a [illegible] tout simplement [illegible] de l'aveugle et de vivre.

Je me souviens de deux jeunes [illegible] bavards comme des pies, ou plutôt des carpes, rencontrés à l'aéroport Kennedy, pleins [illegible] racontées [illegible] la [illegible] des lèvres, des sourcils, des [illegible]. Leur visage, leur corps, n'étaient que langage. Ils parlaient, ils parlaient et on restait coi, on les regardait, et on se sentait coupé, isolé, curieux, désemparé. [illegible] on avait pu voir ce qu'ils disaient.

Taisez-vous donc, n'essayez plus d'écrire des sons impersonnels qui [illegible] aucune réponse. Cessez cet impossible dialogue, cette vaine différence, [illegible] la [illegible] des sourds, une [illegible] comme les autres. Un conseil, un appel lancé hier dans la langue universelle des signes [illegible] à l'écran, comment ne pas l'approuver ? D'ici là, rien ne sera retrouvée.

CLAUDE SARRAUTE.

VENDREDI 24 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Théâtre : « Partage de midi », de Paul Claudel. Mise en scène d'Antoine Vitez, avec J. Aumont, F. Rauscher, J. Deschamps, [illegible]. Réal. J. Audoir.

22 h. 25, Magazine : Allons au cinéma, par A. Halimi.

22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Feuilleton : Allez, la rafale ! ; 21 h. 30, Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot : Les petits secrets de l'Histoire.

Avec MM. Christian Bernadac (« Dégore ou les carnets secrets de la colonne »), Maurice Bedel (« la Vallée [illegible] »), Philippe de Saint-Robert (« les Suppliciés », « interrompus »), Michel Droit (« les Feux du crépuscule »), Gilbert Trolliet (« la Marseille de Gaspard »).

22 h. 45, Journal.

23 h. 30, FILM (ciné club) : CLEOPATRE, de C. B. de Mille (1934), avec Cl. Colbert, W. [illegible] liam, H. Wilcoxon, G. Michael, L. [illegible], J. Schildkraut. (N., rediffusion.)

Cléopâtre, reine d'Égypte, devient la maîtresse de Jules César, le conquérant romain. Après [illegible] de celui-ci, elle séduit Marc Antoine, qui avait été chargé de la ramener prisonnière à Rome. Film d'amour et de passion dans une reconstitution historique typique du style de Cecil B. de Mille, fabricant du grand spectacle.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Magazine vendredi (Ailleurs) : Djibouti malgré soi. Réal. Cl. Ockrent.

Un reportage comprenant des interviews de MM. Hassan Gouled, président du Conseil de gouvernement, Ahmed Dini, président de la Chambre des députés, Abdallah Kamil, ancien président du Conseil, Olivier Stirn, secrétaire d'État aux DOM-TOM, Camille d'Ornano, ministre plénipotentiaire, dernier haut commissaire de la République dans le T.F.A.I., et le général Georges Buis.

21 h. 30, Dans les mystères de la Terre. (Quatrième partie : Le climat et les hommes.)

FRANCE - CULTURE

20 h., Enquête : [illegible] des comptes, par [illegible].

L'histoire, la composition, le fonctionnement de la Cour des comptes sont évoqués au cours de cette soirée et ses magistrats définissent son rôle.

21 h. 30, Musique de chambre ; 22 h. 30, Entretiens avec Dominique Desanti, par J. Montalbetti ; 23 h., Voix tressées : les voix déguisées ; 23 h. 50, Poésie : Jean-P. Bory.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : Pierre Monteux ; 21 h. 20, Echanges franco-allemands : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Direction Piero Bellugi : « Davide penitente » (Mozart) ; « Concerto pour piccolo », « Motet » (Vivaldi) ; 22 h. 15, Cabaret du jazz : 1 h., Relais.

SAMEDI 25 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 10 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 14 h. 10, Restez donc avec nous. 20 h. 30, Variétés : Numéro un (Michel Sardou) ; 21 h. 30, Série : Sergent Anderson (l'appât) ; 22 h. 20, Variétés : Les découvertes de TF 1, d'A. Blanc, réal. C. Falgoas.

Prospection en province des jeunes talents.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h. 5, La télévision des téléspectateurs en super-8.

20 h. 30, En direct du Palais Garnier : « le Chevalier à la rose », de R. Strauss, par Ch. Ludwig, T. Troyanos, H. Sotin, dir. S. Varviso, mise en scène R. Steinbock.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Téléfilm américain : le Producteur, réal. J. Leytes, avec R. Steiger.

22 h. 10, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Dramatiques : l'Âme en peine, de Guy Delaney, avec J.-P. Leroux, P. Dechartre, A. Natanson, M. Barbulée ; 21 h. 55, Ad lib, par M. de Bretteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin ; 23 h. 50, Poésie : Jean-P. Bory.

FRANCE - MUSIQUE

20 h., en direct de la mairie du douzième arrondissement... Journée de musique amateur ; 20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France... Chœurs et [illegible] de la RAI, dir. P. Bellugi : « la Donna del Lago », opéra en deux actes (Rossini) ; 23 h., Journée de [illegible] : [illegible] chansons françaises en [illegible] du square de l'Aspirant-Dunand ;

DIMANCHE 26 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 12 h., Téléfilm : « l'Enquête de Lenny Dolan », de J. Jameson.

20 h. 30, FILM : CE CHER VICTOR, de [illegible] (1974), avec J. Dufilho, B. Blier, A. Valli.

Deux hommes du même âge vivent ensemble, unissant leurs [illegible] et leurs maigres ressources. Mais Anselme, victime toujours docile de la tyrannie de Victor, [illegible], un jour, va se venger.

22 h. 10, Magazine culturel : Expressions, de M. Bruzeck.

23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

De 11 h. 30 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à partir de 12 h., Bon dimanche.

20 h. 32, Musique and music ; 21 h. 40, Feuilleton : La dynastie des Forsyte (rediffusion) ; 22 h. 30, Documentaire : Vivre ensemble (Chercher le crocodile).

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, L'homme en question : l'écrivain Michel Tournier ; 21 h. [illegible] Aspects du court métrage français ; 22 h. 20, Journal.

22 h. [illegible], FILM (cinéma [illegible] minuit) : KOENIGSMARK, de M. Tourneur (1935), avec E. Landi, P. Fresnay, J. Lodge, J. Max, J. Yonnel, J. Debucourt (N.)

En 1924, un poète français, précepteur dans une petite cour allemande, découvre le secret d'un crime et tombe amoureux de la grande duchesse régnante. Adaptation, très vers l'intrigue policière, du célèbre roman de Pierre Benoit.

Ce vendredi sur FR 3

DJIBOUTI MALGRÉ SOI

Il faut sans [illegible] les images « sépia » et [illegible] triomphants de Pathé-Journal [illegible] guerre célébrant Djibouti, « carrefour [illegible] l'empire français », pour mesurer le symbole que représente aujourd'hui [illegible] — célébrée [illegible] 27 juin — de notre dernière « possession africaine ». On ne [illegible] plaindra pas trop [illegible] sentimentaux, [illegible] sans complaisance [illegible] qui [illegible] lui et là [illegible] Delcroix, [illegible] et Jean-Claude Luyat une « Djibouti malgré soi ».

Si les erreurs ni les injustices — ou même [illegible] — qui ont fait de Djibouti une caricature du colonisme [illegible] ne sont oubliés : l'argent, le mépris, l'ignorance de l'« indigène »... On ne [illegible] donc pas sur le [illegible] chaque visiteur, un [illegible] à la laideur des [illegible], a déjà [illegible] fois dénoncé. Pas plus qu'on ne s'attardera sur les dangers considérables [illegible] ultime [illegible] courir à une région du [illegible] — la « corne orientale », — dont M. Andrew Young [illegible] qu'elle [illegible] « pourrait être plus importante pour l'Afrique [illegible] ». Toutes [illegible] longuement [illegible] dans cette émission, au fil des [illegible].

Le thème principal de cette nouvelle « découverte » de Djibouti sera [illegible] ailleurs. Dans le fait d'avoir [illegible] les [illegible] dans l'[illegible] du [illegible]. Car, ce qui nous paraît aujourd'hui le [illegible] d'une [illegible] politique [illegible] accompli, l'[illegible], dans la plus parfaite [illegible] [illegible] Delle du [illegible]. Et le général Buis, dont on connaît l'exigence [illegible] et l'indépendance de [illegible], le rappelle très justement. L'époque coloniale n'est pas que ses profiteurs et ses « petits [illegible] ». Aventure [illegible] révolue, [illegible] mobilisa [illegible] quelques grandeurs [illegible].

Le jeune [illegible] sorti de Saint-Cyr, qui, à la tête de son G.N.A. (Groupe nomade autonome), [illegible] pour quelques jours encore sur ses [illegible] de cailloux et s'apprête à [illegible] ses couleurs, [illegible] parfaitement cette [illegible] d'« officiers maigres », au dévouement respectueux. Pour le reste, il est passionnant de voir de ses propres yeux — et Christine [illegible] a bien [illegible] utilisé toutes les ressources des archives héritées de l'O.R.T.F. — les éléments de la grande partie internationale nouée aujourd'hui autour de Djibouti. Les escadres de [illegible] soviétiques [illegible] dans l'océan Indien, la [illegible] forteresse américaine de Diégo-Garcia, la [illegible] lente des pétroliers [illegible] [illegible] Bab-El-Mandeb, les tirs de missiles au large de [illegible]...

Les petits drames de Djibouti, qui ont [illegible] à [illegible] le « [illegible] » et apprennent à [illegible] ne [illegible] savent-ils [illegible] quel conflit ils sont, déjà, l'enjeu ?

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

★ Magazine « Vendredi », FR 3, 20 h. 30.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 24 JUIN

— *Le Réarmement moral* dispose de la « Tribune libre » de FR 3, à [illegible] h. 40.

SAMEDI [illegible] JUIN

— M. *Alain Peyrefitte*, garde des sceaux, ministre de la justice, est le rédacteur en chef du journal [illegible] de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 26 JUIN

— M. *Jacques Chirac*, président du R.P.R., participe au magazine de [illegible] Lefèvre sur France-Inter, à 12 heures.

— *M. François Mitterrand*, premier [illegible] du parti socialiste, est l'invité du [illegible] de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

★ *Le rapport du haut conseil de l'audiovisuel* sur le respect du cahier des charges sera publié, à la demande de M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement. Celui-ci, qui présidait, le jeudi 9 juin, la séance plénière du haut conseil, a [illegible] *l'importance qu'il attache à l'étude du contenu culturel des émissions de radio et de télévision et des moyens de l'audiovisuel*, précise un communiqué.

SPECTACLES

Théâtre

Le Gripstheater ou l'enfant au cœur de la dramaturgie

Huit [illegible], quinze délégations étrangères — metteurs en scène, comédiens, psychologues, éducateurs — ont [illegible] les premières RITEJ (Réunions internationales du théâtre de [illegible] et de la jeunesse), organisées au mois de juin à Lyon par le Théâtre des Jeunes Années.

Les colloques l'ont prouvé : pour un tel théâtre, le temps des droits [illegible] est révolu : la [illegible] de son expérience avec le Théâtre du *quotidien* de Wenzel [illegible] qu'il est un théâtre majeur, seul capable de [illegible] toutes les classes de la [illegible]. Mais quelle est la lecture de l'image [illegible] par l'enfant spectateur ? Comment perçoit-il en particulier le rapport entre le comédien [illegible] et le personnage [illegible] ? Comment le théâtre peut-il [illegible] l'enfant à la télévision, [illegible] familier, à l'amener à une fonction critique ?

Voilà [illegible] le RITEJ. Le Gripstheater de Berlin n'a [illegible] de servir [illegible] de nourrir les polémiques : issu du [illegible] politique, largement [illegible] par l'État, [illegible] traduit et joué partout [illegible] le monde, le [illegible] s'oppose à [illegible] thétique de la plupart [illegible] gnies françaises, dédaigne la polysémie [illegible] symbolique du théâtre d'images : « *Pourquoi transposer ce qu'on peut dire littéralement* ? » Volker [illegible] et Reiner Lücker refusent de former le jeune public aux pratiques du « théâtre bourgeois ». L'absence d'« art » choque les critiques mais [illegible] disent-ils. Les enfants : « *On [illegible] plus. Ils parlent [illegible] on [illegible] passe [illegible] nous.* »

Le [illegible] propose « *une analyse, une perspective, une alternative* ». L'imagination que son réalisme [illegible] est l' « *imagination [illegible]* », [illegible] pas le sollicitant [illegible] rire. « [illegible] [illegible] réduisent n'[illegible] pas *une stylisation comme une [illegible]* ».

Dans *Vatermutterkind* (Père-mère-enfant), comme dans la plupart de ses [illegible] l'enfant lui-même est au cœur de la dramaturgie, comme [illegible] sociale corrompue ; ici le fils naturel, le fils de divorcé, le fils [illegible] « bon ménage », [illegible] leurs expériences font éclater les [illegible]. Après chaque [illegible] une chanson résume le [illegible] à la découverte. Ainsi le Grips prétend-il, sans ménagement, [illegible] l'enfant de sa solitude malheureuse, lui faire prendre [illegible] d'une « *misère [illegible]* ».

Le [illegible] une remarquable précision : on sent à tout instant [illegible] soigneusement mis été [illegible] les projets et contrôlés les [illegible]. Tant de rigueur glace pourtant : [illegible] quel peut-on [illegible] l'identification et [illegible] critique ? A trop se conforter sur l'efficacité de ses schémas, le Grips paraît aujourd'hui prisonnier du succès et [illegible] à l'imitation des modèles brechtiens. On n'échappe pas toujours à certain [illegible] intellectuel, quand on [illegible] à ce point fixé à une solution. N'y a-t-il pas [illegible] quelque imposture à prétendre [illegible] ce théâtre offre une alternative [illegible] permet à l'enfant d'agir [illegible] une réalité démystifiée pour lui par l'adulte ?

BERNARD RAFFALLI.

★ Renseignements : [illegible] des Jeunes Années, 8, avenue Jean-Mermoz, 69008 Lyon. Téléph. (78) 74-22-08.

LA PROCHAINE SAISON DU CENTRE THÉATRAL DU LIMOUSIN

Le Centre théâtral du Limousin, participant au Festival de Bellac, présentera une pièce de Jean Giraudoux : *Judith*. Celle-ci ne sera pas donnée à Bellac mais au château de Mortemart (Haute-Vienne), le 2 juillet, au château de Boussac (Creuse), le 5, et le 8 à Collonges-la-Rouge (Corrèze). Jean-Pierre Laruy, directeur du C.T.L., et metteur en scène, a fait appel à cette occasion à Jean-Pierre Andréani, Nicolas Pignon et Anne Deleuze.

D'autre part, « Les tréteaux de la terre et du vent », l'équipe itinérante affiliée au C.T.L., qui continue son travail d'animation dans la région, prépare pour la rentrée un spectacle inspiré par la légende de Burgon, un bandit local dont le souvenir [illegible] disparu. Cette histoire du « maillet au gourd cœur » sera jouée à Limoges, ainsi que dans diverses villes de la Haute-Vienne et des départements voisins, du 27 novembre au 31 janvier.

Enfin, la troupe du Centre théâtral du Limousin montera, au cours de cette prochaine saison, *Lazarillo*, une pièce du XVIII[e] [illegible], ainsi que le [illegible] tchèque Hasek. Le [illegible] accueillera, comme chaque [illegible] une [illegible] de spectacles parmi lesquels : *la Fourmi de Gaspard*, création collective inspirée de la [illegible] de Ségur, par la [illegible] des Athévains, le 18 octobre au théâtre municipal ; *Groscalin*, d'après le roman d'Emile Ajar, joué au théâtre Jean Gagnant, et qui tournera en Limousin du 25 au [illegible] octobre ; *La fourmi [illegible] la [illegible] dans ses bras*, [illegible] collective du théâtre de l'Aquarium, le 29 novembre au Grand Théâtre ; *Mort [illegible]* d'Arthur Miller, par le Théâtre libre de Touraine, les 24 et 25 janvier au Grand Théâtre.

Au cours de la [illegible], le C.T.L. a donné deux [illegible] représentations qui [illegible] 20 000 spectateurs dont 10 000 à Limoges. Les [illegible] des spectacles représentent 20 % du budget global de la troupe. Le reste [illegible] assuré par des subventions de l'[illegible] et des collectivités locales. — (*Corresp.*)

★ *Le sixième Festival mondial du théâtre amateur aura lieu à [illegible] du 25 août au 3 septembre. Une vingtaine de pays y participeront. Des représentations [illegible] et [illegible] ceux qui [illegible] à la [illegible].*

LES JOURNÉES DU CONSERVATOIRE

Les Journées du [illegible] national d'art dramatique ont lieu du 27 au 30 juin. Le 27 juin, à 14 h. 30 : classe de Jean-Paul Roussillon ; 20 h. 30 : classes de Marcel Bluwal. Le 28, à 14 h. 30 : classe de Pierre Debauche ; 20 h. 30 : classes de Jean-Paul Roussillon et de Pierre Debauche. Le 29, à 14 h. 30 : classe de Marcel Bluwal et élèves de première année ; 20 h. 30 : élèves de première [illegible]. Le 30, à partir de 14 h. 30 : classe d'Antoine Vitez.

Le concours [illegible] pour la prochaine année [illegible] aura lieu à [illegible] du 3 [illegible]. Les inscriptions doivent être déposées entre le 19 et le 24 septembre. Les lauréats auront choisir entre l'[illegible] « traditionnel » dispensé par Lise Delamare, Robert Manuel, Jean Meyer, et l'enseignement « nouveau » avec Marcel Bluwal, Pierre Debauche, Jean-Paul Roussillon et Antoine Vitez. Pour les [illegible] options, les classes techniques sont [illegible] première année. Cette modification du concours d'entrée, [illegible] par Jacques Rosner, directeur du Conservatoire, a été approuvée par Jean Meyer et par le ministère des [illegible].

Petites nouvelles

■ Le Bal Bullier, organisé par le Petit d'Edgar, aura lieu le [illegible] 25 juin, à 20 h. 30, dans le square de la mairie du quinzième [illegible]. Plus de [illegible] musiciens, d'une moyenne [illegible] de soixante-cinq ans, animeront cette soirée, qui sera [illegible] d'un [illegible] jusqu'en [illegible] ; un bal musette en [illegible] cours duquel on dansera le tango, la [illegible] et... la java. France-Musique [illegible] des divers [illegible] et groupes [illegible]. (Square Ferdinand, rens. : [illegible].)

■ La [illegible] du poète (esplanade de la tour Maine-Montparnasse) organise, le [illegible] juin, un congrès de la [illegible] et des arts. Les débats porteront sur le thème « La [illegible] et l'art dans l'école, la rue, le [illegible] ». [illegible] les associations [illegible] (renseignements : [illegible] 588-55-60.)

■ Sur l'initiative du conseil général du Var, une [illegible] départementale d'animation [illegible] est organisée à Draguignan jusqu'au [illegible] juin. Ces [illegible] 1977, qui comprennent des [illegible] de musique, [illegible] animation [illegible] rue, se terminent par un [illegible] folklorique.

■ Une exposition de peintres naïfs yougoslaves comportant quatre-vingt-dix toiles, peintures sur verre et tapisseries [illegible] sera présentée au [illegible] à Marseille, les 25 et 26 juin, à l'occasion de la fête du journal *a* la [illegible].

■ Le [illegible] François [illegible] organise le [illegible] juin, avec le Ballet-Théâtre Lemba du Congo, [illegible] à la Mutualité, à partir de [illegible] heures, au profit des travailleurs immigrés.

■ Les [illegible] d'Altamira (près de Santander), [illegible] dernier pour [illegible] les peintures rupestres, seront [illegible] au public le 5 juillet. L'[illegible] sera [illegible] limitée à cinq [illegible] visiteurs par jour [illegible] que l'installation du dispositif [illegible] maintenant [illegible] la température et l'humidité ne sera pas terminée.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

CRÉATION DES « AMES MORTES »
de Rodion Chedrine, au théâtre Bolchoï

Des [illegible] nourries, des [illegible] de fleurs lancées [illegible] applaudissements [illegible] interminablement, [illegible] la création [illegible] au [illegible] de l'opéra de Rodion Chedrine, [illegible] mortes, d'après Gogol. Ce spectacle qui restera l'événement de la 201e saison du [illegible] est, étrangement, la première opéra [illegible] sur [illegible] mortes. Livre-poème si classique, si « russe » qu'on cite souvent les répliques de [illegible] comme autant de [illegible] populaires et qui, [illegible] à l'auteur écrits de Gogol — la Manteau, la Calèche, le [illegible], etc. — n'avait pas encore donné lieu à un spectacle musical, alors que la [illegible] réalisé par Stanislavsky dans l'adaptation de Boulgakov [illegible] à jouer au Théâtre d'art depuis 1930...

C'est le second opéra de Rodion Chedrine : le premier. Pas seulement l'amour, avatt [illegible] au Bolchoï en 1961. Le compositeur, qui a toujours [illegible] créer une musique aussi éloignée que possible de l'académisme officiel, est [illegible] de quarante-quatre ans ; il a également composé des concertos, trois symphonies, un « concerto pour poète » sur les vers de Vosnessenski, ainsi que des musiques de ballets qui continuent à être dansés au Bolchoï : le Petit Cheval bossu, Carmen-suite, Anna [illegible]. Il est aussi le mari de Maïa Plissetskaïa.

Chedrine, qui signe la musique et le livret, pensait depuis dix ans à ces Ames mortes, son livre préféré. Il a voulu, c'est évident, raconter [illegible] l'histoire d'un fonctionnaire du tsar qui achète des [illegible] morts, mais plutôt, avec Gogol, faire comprendre la Russie à travers [illegible] qui sont d'ailleurs [illegible]. L'opéra se déroule sur deux plans parallèles qui ne vont pas au même tempo : le plan de l'anecdote où l'atmosphère sonore évoque les aventures de Tchitchikov en jouant très librement avec les timbres de l'orchestre et des voix ; le plan supérieur, éternel, celui de la terre russe aux horizons sans [illegible], avec ces villes basses qui se confondent avec les plaines, [illegible] aux [illegible] d'écorce, cette multitude d'églises à coupoles, [illegible], croix, éparpillées parmi les nuées de corbeaux...

Là, les [illegible] vivent [illegible] à la même [illegible], à la même échelle : ils chantent [illegible] aigres, [illegible] les paroles d'un populaire d'autrefois [illegible] qui ne finit pas. « Qui est mort ? Qui est vivant ? » interroge Chedrine, qui a [illegible] dans la fosse d'orchestre [illegible] les : trente choristes, qui remplacent les [illegible] et [illegible] le [illegible] simple [illegible] fait contrepoids à [illegible] de l'autre monde.

L'opéra, [illegible] d'un avant-gardisme excessif (comment pourrait-il en être [illegible] au Bolchoï ?), a vu se faire grincer des dents. Un [illegible] aurait dit à l'auteur, à l'entracte : « J'ai mal à la [illegible] rien qu'à vous entendre ! » Pourtant, ceux qui font le succès de l'aventure sont des jeunes : Alexandre Vorochilo (Tchitchikov) est un baryton d'Odessa, [illegible] vingt-cinq ans, [illegible] chef, Timour Temirkanov, [illegible] spécialement par le Kirov de Leningrad, a trente-[illegible] ans... Finalement, ces Ames mortes, c'est un coup de jeunesse pour le Bolchoï !

NICOLE ZAND.

■ **Concours du Conservatoire.** — Piano, [illegible] : premiers prix, Akiko Ebi, [illegible] Yoshida, [illegible] Kamimura, Junko Ninomiya, Kimiko Okumura, [illegible] Joly, [illegible] Nakane ; deuxièmes prix, [illegible] Billault, Yoko Kaneda, [illegible] Musquer, [illegible] Grandet, Sylvie Iria, Nadja Elmo. — Hommes : premiers prix, Michel Oudar, Eric [illegible], Abdul Rahman El Bacha, Jean-Marc Luisada, Bruno Peitre, Jean-Yves Thibaudet, Pierre Benhaiem ; deuxièmes prix, Jean-Luc André, Jacques Moreau, Christian Jacob, Franck [illegible], Philippe [illegible], Le [illegible], Philippe [illegible], Olivier [illegible]. — Clavecin : premiers prix, Alain Palas, Jocelyne [illegible] ; deuxième prix, [illegible] Pinto.

« LE CHEVALIER A LA ROSE »
avec Christa Ludwig

La reprise du Chevalier à la [illegible] *à l'Opéra, qui [illegible] sur Antenne 2 [illegible] soir, est dominée par la maréchale, superbe, [illegible] suprême, de Christa Ludwig, plus parfaite-[illegible] que [illegible] passé et jouant avec une grandeur plus dépouillée. Elle [illegible] la palpitation [illegible] de [illegible] aigus cristallins, aux [illegible] aux [illegible] leurs différences. Et Tatiana Troyanos (Octave), avec [illegible] voix qui jaillit du fond de l'être sensuel, flamboyante [illegible] épée, fait avec [illegible] un merveilleux duo qui atteint sa plénitude au premier acte.*

Le mariage [illegible] parfait au deuxième acte, [illegible] timbre [illegible] de Troyanos [illegible] les satinées de Judith Blegen, gentille Sophie [illegible] une petite Pompadour, dont [illegible] paraît un peu mate, où l'on espérait un [illegible] de rossignol [illegible].

Ce n'est qu'avec le retour de Christa Ludwig au dernier acte que le lyrisme de Richard Strauss retrouve toute sa grâce et son envolée, par-delà une mise en scène assez plate de Rudolf Steinboeck, qui a quelque mal à se régler sur l'harmonie de la musique et les beaux [illegible] rêveurs d'Ezio Frigerio, d'ailleurs démesurés.

On retrouve, d'autre part, Hans Sotin, le baron Ochs à la voix jeune et savoureuse, [illegible] s'il n'atteint pas à la plus grande dimension scénique. Et tous les chanteurs de la première (le [illegible] du 3 janvier 1977) avec un nouveau Fantinal, Robert Massard, excellent dans ce personnage de bourgeois enrichi qui ressemble à un laquais dans sa livrée trop longue. L'Orchestre de l'Opéra, sous la direction de Silvio Varviso, paraît bien plus fin, plaisant et charmant que sous la lourde férule d'Horst Stein.

J. L.

■ [illegible] représentations les 28, 29 juin, 2 et 4 juillet.

Expositions

L'ART DE RELIURE

(Suite de la première page.)

[illegible] à une tour [illegible] une [illegible] personnelle, [illegible] se cependant intimement liée à celle qu'il complète. Comme s'il avait repensé [illegible] artiste-artisan, en peinture, les sommets de la littérature, surtout contemporaine, et qu'il en traduit, fidèlement, c'est l'esprit.

La Bible de Chagall, par la grandeur de son format, permettait davantage qu'ailleurs peut-être de donner toute sa mesure, de même que le Don Quichotte de Dali ou son Dante aux plaques étincelantes. Quant à ce pur joyau bibliophilique qu'est *le Frère menteur*, typographie d'Ollat et pointes sèches de Picasso, sa reliure se [illegible] d'Alix sculpté. Les poèmes de Louis Charvet, *Rêves de [illegible]*, [illegible] de gouaches originales d'Henri [illegible], sont gardés par une tête de Bouddha [illegible] d'un carrelage de coquilles d'œuf. Lorsque des poètes, [illegible] Eluard [illegible] André Frénaud, [illegible] présents avec plusieurs volumes, [illegible] est frappé par les [illegible] qui, d'une reliure à l'autre, respectent le ton [illegible] poèmes. [illegible] des éclats métalliques magnifient Rimbaud, illustré par Germaine Richier.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque de l'Arsenal, 1, [illegible] de Sully ; jusqu'au 30 juin.

Formes

Peinture et collage

Les aquarelles dénudées jusqu'à l'évanescence de Fernando Zobel (1), fondateur du très remarquable Musée d'art contemporain espagnol dans les « maisons suspendues » de Cuenca, se réfèrent pourtant toujours au réel. Des paysages nacrés, vaporeux, translucides, intensément poétiques, qui [illegible] comme l'arrestoun [illegible] inscrites au bas du papier, qui sont donc identifiables. Qu'on ne [illegible] prendre au piège d'une apparente imprécision. Rien n'est plus solidement [illegible] truit. Le quadrillage préparatoire n'a [illegible] gommé : Même souci de véracité [illegible] aquarelles où l'instrument favori de Zobel, la flûte, demeure elle-même [illegible] en subissant les plus délicates métamorphoses. [illegible] carrière de Zobel, qui peint depuis cinquante ans, a qui, d'autre part, a excellé dans d'autres disciplines, doit-elle être garante de [illegible] talent ? Qui exige sans avoir [illegible] de certificat. Qui ravit le spectateur [illegible] le plonge en pleine euphorie.

Inondé de lumière bretonne, l'infiniment délicat Jean-Paul Jappé, dont c'est la première exposition personnelle [illegible] (2), nous entraîne presque aussi loin. A y regarder de près, lui aussi est étayé par une armature, engendre ses propres cadres susceptibles de [illegible]. Ici [illegible] perviennent baigné tendrement quelque île heureuse. Là ce sont l'ocre, ou le beige, ou le rouge brique, ou [illegible] plus poussé parcours d'écume blanche ou rouge, qui donnent [illegible]. Avec ses griffures, ses entrelacs, [illegible] écriture [illegible] sensible, chaque [illegible] garde une unité, fait bloc.

* *

L'humour poétique des collages d'Aube Elléouët (3) est parent de ceux de Max Ernst ou de Jacques Prévert. Ce que nous offre l'Ecuerne de Nanterre, née de *l'Amour fou*, ne sort pas de la famille surréaliste. Elle utilise [illegible] procédé désaturant ou surnaturant les pages arrachées [illegible] de vieux numéros de *France illustrés* ou de magazines similaires, avec moins de méchanceté. La rupture [illegible] de l'ordre établi se pratique en douceur, même lorsque [illegible] flammes rougeoyantes [illegible] *l'Ere future* ou qu'un cétacé contemple *Tornade sur Paris, place du Châtelet*. C'est un fourmillement d'inventions. *Ditrit* se loge entre deux gisants parallèles, *la Métamorphose* (on n'est pas loin de Kafka) s'opère [illegible] le lit d'une [illegible] oiseaux [illegible] paix [illegible] la salle du *Conseil de guerre en [illegible]* [illegible] n° aux qu'Aube multiplie à coups de ciseaux magiques.

Les collages de [illegible] Mandeville [illegible] d'une toute [illegible] espèce, savamment découpés et plaqués sur un [illegible] déjà peint, qu'ils parachèvent. Il peut en sortir des êtres monstrueux, qui rappellent l'art brut, mais plus [illegible] un monde minéral chaotique [illegible] ordonné, [illegible] couleurs neutres ou [illegible] lement nuancées, telle [illegible] grande toile dont les [illegible] s'organisent concentriquement [illegible] un [illegible] qu'on dirait brumeux. Il était temps de signaler [illegible] exposition que des [illegible] de poésie [illegible] de musique [illegible] animée [illegible] [illegible] par semaine, [illegible] heureuse de trois modes d'expression parfaitement intégrés.

J.-M. D.

(1) Galerie Jacob, 28, rue [illegible].
(2) Nane Stern, [illegible] Tourville.
(3) Le Triskèle, 22, rue [illegible] Fleurus.
(4) [illegible] Art Yomiuri, 5, quai Conti.

En bref

Disques

■ **RENAISSANCE DU PIANO.** — [illegible] Mas, avec [illegible] Alvin et Daniel Humair : « [illegible] deux sous [illegible] » (Disques Ovd, 06). [illegible] Lubat : « [illegible] l'Estaminet » ([illegible], 3008).

De petites [illegible] de grands disques, [illegible] plus que d'autres, de rester méconnus. [illegible] la [illegible] de parler de ceux-ci, en ce « hit-parade » à rebours que doit être, presque toujours, [illegible] la chronique phonographique.

D'abord, il faut honorer, célébrer le trio Mas-Alvim-Humair pour son album [illegible] *Paravent* [illegible] *paravent*, [illegible] impressionniste dans la mode mineur (il y en a un autre : *[illegible] d'hiver*), qui se développe sur l'humus léger de la musique de Bill Evans. Humair, lui, [illegible] au piano, ne joue pas le jeu de l'impressionnisme, et c'est [illegible] : il en [illegible] la [illegible]. Dans [illegible] la [illegible] d'Alvim [illegible] des rythmes latino-américains [illegible] sur le clavier, fait vivre à la manière de Keith Jarrett, [illegible] qui, en *Al [illegible] cuidado*, il se rapproche, en [illegible] d'une *impulsion moins* [illegible].

Cet [illegible] acoustique, tout le monde l'aime [illegible] encore. En premier lieu Keith Jarrett, [illegible] de son [illegible] le plus [illegible] *Luba* : *résume sa trajectoire* [illegible] nelle : du jazz tel qu'il [illegible] naguère, [illegible] qu'il [illegible] quelquefois, à la musique [illegible] de [illegible] leçons illumine-[illegible], et dont, sur plusieurs instruments, il [illegible] l'origine, [illegible] natives, les départs prodigieux.

LUCIEN [illegible].

Variétés

■ **PATRICK FONT ET PHILIPPE VAL.** — Théâtre de Dix-Heures, 22 heures.

[illegible] Font et Philippe Val reprennent peu à peu pension complète au Théâtre de [illegible]. La [illegible] prochaine, ils joueront [illegible] leurs amis, en [illegible] une [illegible] leurs pièces à 20 h. [illegible] : *la [illegible] [illegible] avancée, [illegible] Jeanne du Larzac. En ce temps-là, les gens mouraient.*

Mais, déjà, [illegible] un public de jeunes qui remplit [illegible] les [illegible] à 22 heures le petit théâtre du boulevard de Clichy. [illegible] Val [illegible] prennent encore une fois avec une belle agressivité, avec un humour sans aucune retenue, en liberté totale, à la « khonnerie », comme l'écrivait [illegible] Vian, au pouvoir, quel qu'il soit, au verbiage politique, au couple, aux enfants, aux sportifs « qui [illegible] comme des vaches après un match », au comportement que donnent les gens, aux paysans, au « bon [illegible] d'autrefois », où, les [illegible] travaillaient quatorze heures par jour [illegible] l'on s'« emmerdait » autour [illegible] aux prochaines législatives, à la culture [illegible] aux sports « hauts lieux [illegible] la pêche française », aux [illegible] aux morts enterrés [illegible] verger d'amour et à la variété [illegible] gauche, celle qui n'a pas [illegible].

Patrick Font et Philippe Val s'opposent et se complètent. Ils ont un langage [illegible] de toutes les conventions, se tous les conformismes. *Font* [illegible] *nourrit* [illegible] de mots [illegible] de diversion. Val s'[illegible] à [illegible] des chansons-cris, de très [illegible] en forme de cascade d'images, d'émotions et de révolte.

En un an, Font et Val ont perfectionné leur style, donné à leur spectacle une forme plus élaborée, plus subtile, tout en ayant l'air d'improviser à tout [illegible] dialogues et monologues. Une soirée tonique.

Claude FLEOUTER.

■ **Une douzaine d'associations professionnelles et syndicales de musiciens** [illegible] la [illegible] d'un comité pour la défense de la musique légère et de ses interprètes.

CORRESPONDANCE

L'Himalaya n'est pas le Tibet

Un lecteur, M. G. Driessens, de Paris, nous a adressé la lettre suivante à propos de l'exposition Dieux et démons de l'Himalaya, ouverte jusqu'au 27 juin au Grand Palais, et dont le Monde a rendu compte le 31 mars : Les pièces présentées au Grand-Palais sont dans leur presque totalité d'origine et de facture tibétaines. Pourquoi alors employer si prudemment le mot « himalayen » et non pas directement « Chine » ou « Tibet » ? Les organisateurs connaîtraient-ils si mal la géographie du Tibet, au point d'ignorer qu'une grande partie de ce pays s'étend bien au-delà de l'Himalaya ? Après avoir « libéré » le Tibet de la manière que l'on sait, la Chine se trouverait-elle gênée de mentionner « Tibet » ou « province du Tibet » ? Est-ce que parler de la « province d'Aquitaine » embarrasse le gouvernement français ? (...) Et [illegible] ne pas déplorer que l'on [illegible] présente comme des manifestations d'un art passé des peintures et des sculptures dont la fonction est essentiellement religieuse et qui, de plus, sont les supports d'une traditions et d'une pratique présentement vivantes ?

Tout à [illegible] pour faire oublier la question du Tibet.

MUSIQUE A LA DEFENSE
du 20 au 26 juin 77
Mercredis 22 et [illegible] juin, [illegible] 14 à 17 heures : Journées pour enfants. Théâtre, animations, animaux
Jeudi 23 à [illegible] heures : Indiens Yaquis et Indiens Apaches : musiques et danses
Vendredi [illegible] à 21 heures : Trompette et orgue : Bernard Soustrot et Jean-Louis Gil
Samedi 25 et dimanche 26 après-midi :
CONCOURS NATIONAL DE JAZZ
EN COLLABORATION AVEC
RADIO FRANCE
Dimanche 26 à 17 heures
HORACE SILVER
QUINTETTE
SPECTACLE GRATUIT
Tous les jours jusqu'au 26 à 22 h 30
Spectacle d'eau [illegible] de musique sur la Fontaine Monumentale d'Agam (Ravel, Gershwin, Carl Orff)
Mercredi 22 de 12 à 14 heures : Récital Pierre Laurent Aimard piano Groupe Abrakadabra de Londres
Jeudi 23 de 12 à 14 heures : Indiens Yaquis du Nord Mexique
Vendredi 24 de 12 [illegible] 14 heures 2 e 2 m, Managhahan 19
Esplanade de la Défense
Renseignements : 775.83.90/073.66.53
Bus, R.E.R. Train
Station "La Défense"
Voitures : Porte [illegible] Parking la Coupole

UN DEMI SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE
D'EISENSTEIN 1925 AUX FESTIVALS DE CANNES ET MOSCOU 1977
en matinée : LES GRANDS CLASSIQUES
en fin d'après-midi : DES FILMS IMPORTANTS
en soirée : LES NOUVEAUX FILMS (CANNES 77)
La Seine CINEMAS : 10, rue F. Sauton (Maubert) tél. 325 95 99
UGC BIARRITZ VO • UGC OPÉRA VO • UGC DANTON VO
BIENVENUE MONTPARNASSE VO
JABBERWOCKY
MONTY PYTHON SACRE GRAAL
Les [illegible] de ce sor[illegible] il faut saisir [illegible] à condition qu'on soit [illegible] à l'humour mi-américain, mi-britannique et à la verve de TERRY GILLIAM. LE [illegible] Pierre Montaigne

théâtres
[illegible]
THEATRE DES ARTISTES DU NORD
[illegible] comédie [illegible] de Feydeau
ISABELLE HUPPERT
OLIVIER HAUDEPIN
[illegible] de Jean
JEANNE HUPPERT
Rabelais
158.65.13
5èmes rencontres
La Rochelle
28 juin
8 juillet
1977

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets III Le Loup, Afternoon of a Capriccio. Palais de cristal).
Centre Georges-Pompidou, h. : Littérature américaine, autour de J. T. Farrell.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 21 h. : La Dame de la mer.
Théâtre de la Ville, 20 h London Contemporary Dance Theatre.

Les salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Combien ; 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Bouffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec l'amour.
Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30 : Moby Dick
Chapiteau de la Baleine, 21 h. 30 : le Jardin d'à côté.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoiseaux.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage ; 24 h. : Marc-Michel Georges.
Montfaucon, 19 h. 45 : Sémaphore.
Nouveautés, 21 h. : Divorce à la française.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Une interview à Buenos-Aires (U.R.S.S.). — Petite salle, 20 h. 30 : O Muro (Portugal).
Palace, 22 h. 45 : Sylvie Kuhn cinquante-sept minutes.
Palais-Royal, h. 30 : la aux folles.
Poche-Montparnasse : 20 h. 45, Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Jacques-Decour, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Square Félix-Desruelles, 21 h. 30 : la Rose au
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre la cité universitaire, la 21 h. : Un de paille d'Italie.
Théâtre d'Edgar, h. 30 : José.
Théâtre Essaion, salle L, 21 h. : Trauze Express : 22 h. 15 : Dans le jardin de mon père. — II, 20 h. 45 : Feydeau Parrelotte : 22 h. 15 : la du Marais, 20 h. 45 : le Vizir ; le Communauté agricole.

Pour tous renseignements concernant des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 24 juin

Paris-Nord, 21 h. : Tala Buals.
Théâtre Présent, 20 h. 45 : Chamaille.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les ; 22 h. 30 : l'Amour en fleur.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : Théâtre.
Troglodyte, 21 h. : Gugusone.
Variétés, 20 h. 30 : Fête Broadway.
28-Rue-Danois, 20 h. : Intellec-

Les théâtres de banlieue

Clichy, h. 30 : le Gil.
Montreuil, Studio-Théâtre, h. 30 : les Voyages fantastiques de François Rabelais.
Montrouge, M. J. C., 19 h. 30 : Fête de la Saint-Jean (rock, folk, jazz).
Sceaux, jardin de la 21 h. : Jazz aux étoiles.
Tremblay-lès-Gonesse, h. : Enterpe (musique Moyen et Renaissance).
Versailles, Grand Trianon, 21 h. 30 : Phèdre.
Yerres, C. R. C., 20 h. 30 : Elèves du

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo ; 21 h. : Collection ; 23 h. : les Bergamotes.
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Douby : 22 h. 30 :
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : Didier ; 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes ; 22 h. 30 : Je vote pour moi.
Blancs-Manteaux, h. 30 : la Démarieuse ; 21 h. 45 : Au niveau du ; 23 h. : Par ici la d'Edgar, I, h. : Lapointe ; 22 h. 30 : Popeck. — II, 22 h. 15, Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h. : les Jeannes.
Café de la Gare, 20 h. 30 : je m'excuse ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : la Voix humaine ; h. : Lewis et Alice.
Coupe-chou, h. 30 : l'Impro du Palais-Royal ; h. : la sance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
Dix-Heures, 20 h. 30 : La est avancée ; 22 h. 15 : et Philippe 18 h. Arnac : 20 h. 30 : Président.
Le Plateau, 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la de noces de Cendrillon.
Sélénite, I, 20 h. : physique, 22 h. : Favey — II, 21 h. : Pinok et Matho ; 22 h. 30 : les Paiseuses d'anges
Splendid, 20 h. 45 : Prisons sur le secteur ; 22 h. 15 : Amours coquillages et crustacés.
Veuve-Pichard, 20 h. : le Cracheur de phrases ; 22 h. : le Secret de Zonga.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : J.-B. Paiguière ; 22 h. : Jacques Antonin ; 23 h. 15 : Clovis Manoury. — II, 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Les concerts

Galerie Nane Stern, h. 30 : et (A. Lemeland et J. Sacré).
Campagne-Première, 20 h. 30 : Diego Masson (Le Sanatorium de Globokar).
Esplanade de la Défense, 21 h. : B. Soustrot et J.-L. (Telemann, Bach, Albinoni).
Saint-Aignan, 21 h. : Ensemble Da Chiesa (Lorillet, Bach, Telemann).
Hôtel Héronet, 21 h. : Trio Revival ().

Les chansonniers

République, h. : Pric, relié plan... et replanplan.

La danse

Cour Carrée du Louvre, 21 h. 15 : Pitsetskaia et danseurs du Bolchoï.
Théâtre Mogador, 20 h. 30 : le Ballet Aline Roux (rythme et structure).
Espace Cardin, 21 h. : Ballets Bella Lewitsky.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : le Cercle.
Théâtre Montparnasse, 21 h. : Bali.
American Center (Raspail), 21 h. : le (danses musiques africaines).
Centre Mandapa, 21 h. : Danse et musique de l'Inde du Sud.
Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Danse rituelle africaine.
Stade Jean-Bouin, 20 h. 30 : Coppélia.

Festival du Marais

Hôtel 21 h. 15 : les Rustres.
Cave de l'hôtel de Beauvais, h. 30 : les Doubles Dièzes ; 22 h. : Pousses pas le mammifère.
Place Sainte-Catherine, 18 h. : Ikuo et Fujio.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Gam Trio (Haydn, Xenakis).
Eglise Saint-Nicolas-des-Champs, 21 h. : l'Annonce faite à Marie.
Terre-plein Sully-Morland, 20 h. 30 : Cirque A. Fratellini...

NOUVEAU CARRE SILVIA
GRANDE SALLE 21h — dernière le 30
CYCLE IBSEN
La dame de la mer
ESPLANADE Centre Pompidou — NOUVEAU SPECTACLE
CIRQUE GRUSS à l'ancienne
5, rue Papin, Paris 3e
Location Théâtre : 277 88 40
Location Cirque
277 88 40 et 278 77 42

GAITÉ - MONTPARNASSE
26, rue de la Gaîté –
SAMEDI, PREMIÈRE
FIESTA FLAMENCA
CHANTS et DANSES
et de

ORCHESTRE DE PARIS
Directeur
DANIEL BARENBOÏM
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES
LUNDI 27 JUIN, 20 H 30
MERCREDI 29 JUIN, 20 H 30
VENDREDI 1er JUILL., H 30
D. BARENBOÏM
YVONNE MINTON
ANNE-MARIE BLANZAT
JOCELYNE TAILLON
GERALD ENGLISH
JULES BASTIN
ALBERTO RINALDI
FRANZ PETRI - JEAN DAVY
JEAN SIMON PREVOST
CHŒUR DE L'ORCHESTRE DE PARIS
CHEF DU CHŒUR : ARTHUR OLDHAM
COLLABORATION SCENIQUE
JEAN-PIERRE PONNELLE
BEATRICE ET BENEDICT
HECTOR BERLIOZ
Location : THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES

IIe FESTIVAL DU MARAIS
1er JUIN AU 13 JUILLET
cette année : 270 SPECTACLES
parmi lesquels cette semaine :
THEATRE :
LES RUSTRES de GOLDONI
mise en scène de J.-F. REMY de la COMEDIE FRANÇAISE
L'ANNONCE FAITE A MARIE de Paul CLAUDEL
CONCERTS :
TRIO, NASH ENSEMBLE, CONCERTS AUX CHANDELLES
CIRQUE :
Pierre ETAIX Annie FRATELLINI
Tous les jours :
THEATRE ET CONCERTS DE RUE GRATUITS
Tous les soirs :
CAFE THEATRE et CAFE CHANTANT
INFORMATIONS : 278.30.40 — LOCATION : 278.34.74

THEATRE MONTPARNASSE
31, rue de la Gaîté
du
22 JUIN
au
3 JUILLET
à 21 h. et
DANSES SACRÉES
de
BALI
(Spectacle présenté par la Recherche artistique)
Prix des places : 20 F, 30 F - Prix spéciaux Etudiants - A.M.F. - Cartes Vermeil
Rens. : 326-89-90

HAUTEFEUILLE - OLYMPIC ENTREPOT
News from home
de Chantal KERMAN

DERNIÈRE IRRÉVOCABLEMENT LE JUIN, à 21 h 30
THEATRE DES BOUFFES DU NORD
On ne badine pas avec l'amour
ISABELLE HUPPERT
DIDIER HAUDEPIN
mise en scène
CAROLINE HUPPERT

studio théâtre montreuil
Les voyages 7 JUIN - 7 JUILLET
drolatiques de François
Rabelais
20 h 30 –, sf, Sam. Dim, Lun, matinée Sam. 17 h
FNAC COPAR
858.65.33
Le spectacle qu'on ne peut pas voir une seule fois

5emes rencontres internationales d'art contemporain
la Rochelle
28 juin
8 juillet
1977
MUSIQUE
Mstislav Rostropovitch
Orchestre de la Radio Néerlandaise (Hilversum)
Orchestre Philharmonique de Lorraine
Ensemble Inter-Contemporain
Ensemble Musique 20
Swingle II
Ateliers Berio
CONCOURS ROSTROPOVITCH
CINÉMA
Rétrospective Bolognini
Rétrospective de Seta
Inédits Vancini
Hommage à Kurt Raab
36 films de diverses nationalités
CINÉMARGE
Images de « déviance »
Mai
77
THEATRE
San Francisco Mime Troupe
Théâtre de l'Utopie
Atelier Mounir Debs
DANSE
Théâtre du Silence
RENSEIGNEMENTS : PROGRAMMATION / RÉSERVATIONS / TRANSPORTS / HÉBERGEMENT
A PARIS : RECHERCHE ARTISTIQUE. 104 RUE DE LA TOUR - 75016 - TÉL. 504.08.51
A LA ROCHELLE : RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN 11 RUE CHEF-DE-VILLE - 17000 - TÉL. (46) 41.03.35

ÉLYSÉES LINCOLN
QUINTETTE
OLYMPIC ENTREPOT
14-JUILLET BASTILLE

VERA BAXTER
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR MARGUERITE DURAS

OLYMPIC ENTREPOT

Le plus remarquable film sur la peinture [illegible]rkaise.
L.Marcorelles/LE MONDE

PAINTERS PAINTING
un film de Émile de Antonio

MARIGNAN PATHÉ
IMPÉRIAL PATHÉ - QUINTETTE
14 JUILLET PARNASSE
14 JUILLET BASTILLE
TRICYCLE Asnières

UGC NORMANDIE - BRETAGNE
UGC ODÉON - UGC OPÉRA
LES TOURELLES - GRAND-PAVOIS

CONCORDE PATHE - MAXEVILLE - GAUMONT MADELEINE - SAINT-GERMAIN VILLAGE - MONTPARNASSE [illegible] - VICTOR-HUGO PATHE - GAUMONT CONVENTION - FAUVETTE - LES NATIONS - CLICHY PATHE - OLYMPIC ENTREPOT - STYX - VELIZY TRICYCLE Asnières - BELLE EPINE PATHE Thiais - CYRANO Versailles - ARTEL Rosny - ARIEL Rueil - FRANÇAIS Enghien - GAUMONT Evry

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1977

Le roman était beau. Le film est [illegible] Un [illegible] tout simplement.
Henri Rabine - LA CROIX

"... Isabelle Huppert, l'une des plus admirables comédiennes [illegible] cinéma français..."
[illegible] Lachize - HUMANITÉ DIMANCHE

AMBASSADE [illegible] anglaise - [illegible] français) - [illegible] (v.f.)
GAUMONT SUD (v.f.) - CLUNY PALACE (v.f.)
GAUMONT GAMBETTA (v.f.)
et au WEPLER PATHÉ : version arabe intégrale - sous-titres français
CARREFOUR Pantin - ÉPICENTRE Epinay - PARINOR Aulnay

Attention : Etant donné l'importance de ce film, il est recommandé de se reporter aux horaires de chaque salle

GIT LE CŒUR [illegible] 14 JUILLET PARNASSE

ÉLYSÉES LINCOLN [illegible] - MAYFAIR vo - HAUTEFEUILLE vo - 14-JUILLET PARNASSE vo - 14-JUILLET BASTILLE vo - SAINT-LAZARE PASQUIER vf
MONTPARNASSE PATHÉ vf - PLM SAINT-JACQUES vf - NATION vf
CYRANO Versailles vf - ALPHA Argenteuil vf

LES FILMS MOLIÈRE ET MULTICINE présentent

ELISA VIDA MIA

GERALDINE CHAPLIN · FERNANDO REY

UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR CARLOS SAURA

"Elisa Vida Mia" n'est pas un [illegible] qui fait oublier "Cria Cuervos". Carlos Saura en est [illegible] à se dépasser lui-même.
ROBERT CHAZAL, LE POINT

PRIX D'INTERPRÉTATION MASCULINE
FESTIVAL CANNES 77

SPECTACLES

cinémas

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : [illegible] de D. W. Griffith ; The Sorrows of Satan, de D. W. Griffith ; 18 h. 30 : [illegible] Retour, de J. Cocteau et J. [illegible] ; 20 h. 30 : Le Jardin qui bascule, de G. Gilles (en présence) ; 22 h. 30 : l'Aube d'un jour nouveau, d'Y. Chahine.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : [illegible] Gi[illegible] (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AMES PERDUES (It., v.f.) : Grand-Pa[illegible] (551-44-58).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : [illegible] 5e [illegible] Le Paris, 8e [illegible] — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, [illegible] (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic, 14e (542-67-42), 14-Juillet-Bastille, [illegible] (357-90-81).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, [illegible] (261-50-32).
LE BUS EN FOLIE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, [illegible] (359-15-71). — V.f. : Rotonde, [illegible] (633-08-22), Caméo, [illegible] (770-20-89), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, [illegible] (288-99-75), [illegible] 19e [illegible] 71-33), Convention-[illegible] (579-33-00).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, [illegible] (633-[illegible]-38).
CANNON BALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare-de-Lyon, [illegible] (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, [illegible] (331-06-19), Mistral, [illegible] (539-52-43), les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
CARRIE [illegible] BAL DU DIABLE (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Bosquet, 7e (551-44-11) jusqu'à jeudi.
CAR WASH (A., v.o.) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-[illegible]-74), Gaumont-Gambetta, 20e (7[illegible]-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio [illegible] la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A. [illegible] : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v. f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-[illegible]), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e [illegible] Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : [illegible]-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23). [illegible] 12e (343-07-48).
DÉFENSE DE TOUCHER (It., v.f.) (*) : Omnia, 2e [illegible] mount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA DENTELLIÈRE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-08-40), Styx, 5e (633-08-40), [illegible] 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, [illegible] (073-56-03), [illegible] 9e (770-72-86), Nation, [illegible] (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), [illegible] 17e (754-10-66).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, [illegible] (548-62-25), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), [illegible] 8e [illegible] Gaumont-[illegible] 9e (073-56-03), Montparnasse-Pathé, 14e (326-[illegible]).
ELISA VIDA MIA (Esp., [illegible]) : Hautefeuille, [illegible] (633-79-38), 14-Juillet-[illegible] [illegible] Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e [illegible] 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
Maylair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., [illegible]) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount - Elysées (359-49-34) ; v.f. : Para[illegible] 1er (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA [illegible] (Esp., v.o. : Le Marais, 4e (278-[illegible]).
LE FANTOME [illegible] BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, [illegible] (236-83-93), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-18-29), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e [illegible], Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES FOUGERES [illegible] (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA GUERRE, LA MUSIQUE, SOL[illegible] ET NOUS (A., v.o.) : Action-Christine, [illegible] (v.f.) : Les Templiers, 3e [illegible].
L'HISTOIRE D'AIMER (It., [illegible] v.f.) : Les Templiers, 3e [illegible].
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie 8e (359-41-18), Grand-Pavois, 15e (551-44-58), Les Tourelles, 20e (636-51-98) N. sp.
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : [illegible] U.G.C.-Opéra, [illegible].
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A.) (**), v.o. : Publicis-Matignon, [illegible] (359-31-97) ; [illegible] 2e [illegible] 11-69), Paramount - Marivaux, [illegible] (742-83-90), Publicis - Saint-[illegible] main, 6e (222-72-80), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Convention - Saint-Charles, [illegible] (579-33-00), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, [illegible] (606-34-25).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (633-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-[illegible] (033-07-76), Marignan, 8e [illegible]-82), Lumière, 9e (770-81-64), [illegible] 12e (343-07-48) à partir de vend., Montparnasse-Pathé, [illegible] (326-65-13), Miramar - Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), [illegible] - [illegible]etta, 20e (797-02-74). Jusqu'à [illegible].
LE MESSAGE (A.-Lyb., v. arabe) ; Wepler, [illegible] (387-50-70) ; v. a. Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-[illegible]amps-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : [illegible] feuille, [illegible] ; Olympic-Entr[illegible], 14e (542-37-42).
NOUS N'IRONS PLUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, [illegible] (633-10-82).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-[illegible]PRÉS [illegible] : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
OMAR GATLATO [illegible] v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Palais des arts, 3e [illegible] Myrrha, 18e (606-56-26).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., [illegible] Olympic, 14e (542-67-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C.-[illegible] 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e [illegible]-97-97) ; U.G.C.-[illegible] 12e (331-06-19) ; Mistral, [illegible] (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e [illegible] ; [illegible] 18e [illegible] ; Paramount-[illegible] 17e (758-24-24).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.o.-v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
PROVIDENCE (Fr., vers. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Palais des arts, 3e (272-66-50).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e [illegible] [illegible].
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.) : La Ciat, [illegible] [illegible].
LE TIGRE DU CIEL (Ang., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) [illegible] [illegible].
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; [illegible] 12e [illegible].
UN TAXI [illegible] (Fr.) : Capri, [illegible] (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, [illegible] [illegible] ; [illegible] 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins 13e (707-12-28) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; [illegible] [illegible] (579-33-00) ; Passy, [illegible] (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; v. angl : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les films nouveaux

[illegible] [illegible] film français [illegible] [illegible] Vital A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; [illegible] 2e (551-44-11). A partir de vend. : Le Paris, 8e (359-[illegible]), Helder, 9e (770-11-24) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-[illegible] 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; à partir de vend.
UN COW-BOY [illegible] COLÈRE [illegible] BIG SAM), film [illegible] de [illegible] Taylor. V.O. : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.F. : [illegible] Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Galaxie, [illegible] 18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, [illegible] (758-24-24) ; Moulin-Rouge [illegible] (606-34-25).
ELLES SONT DINGUES, CES NENETTES, film italien de Steno. V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Scala, [illegible] (770-40-00) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).

Les grandes reprises

[illegible] FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), sauf mardi.
COMMENT YU KONG DÉPLACA [illegible] MONTAGNES (Fr.) : [illegible] Séverin, 5e (033-50-91).
LE CRÉPUSCULE DES DIEUX (It., v.f.) : [illegible] de l'Etoile, 17e (380-[illegible]).
2001 ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), hor. spécial.
DUEL (A., v.o.) : Le Ranelagh, [illegible] hor. spécial.
EASY RIDER (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (706-04-58), sauf [illegible].
LA FIANCÉE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52) ; [illegible] 5e (033-35-40) ; [illegible] [illegible] [illegible] ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, [illegible] ([illegible]).
JERRY CHEZ LES CINOQUES, (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, [illegible] (734-42-96) ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-37-41).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : [illegible] Augustins, 6e (633-22-13).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : [illegible] [illegible] (225-20-74).
L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e [illegible] ; Clichy-Pathé, [illegible] (522-37-41).
LITTLE BIG [illegible] (A., v.o.) : [illegible] tambules, [illegible] (033-42-34).
[illegible] DICE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-[illegible]-37).
LA MONTAGNE SACRÉE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
MORT [illegible] (It., v.o.) : Studio Cujas, [illegible].
NOS PLUS BELLES ANNÉES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : la Clef, 5e (337-90-90), Elysées-[illegible] Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : [illegible] 9e (770-47-55).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse [illegible] 6e (544-14-27) ; Colisée, [illegible] (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES QUATRE MALFRATS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e [illegible] ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
TOMMY (Ang., v.o.) : Broadway, 16e [illegible] 16).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), hor. spéc.
WOODSTOCK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46).
LES ZOZOS (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

Les festivals

ROSSELLINI (v.o.) : [illegible] 7e (705-12-15) : la [illegible] par Louis XIV.
VISCONTI (v.[illegible] : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) : [illegible] et Passion.
PERSPECTIVE ITALIENNE (v.o.), Mac-Mahon, 17e [illegible] : la Stratégie de l'araignée.
DINO RISI (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), [illegible] h. 15 : [illegible] fou ; 15 h. 15 : Parfum de femme ; 17 h. 30 : Rapt à l'italienne ; 19 h. 30 : Moi la [illegible] ; la Carrière d'une [illegible] de bre.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : Virginité.
UN DEMI-SIÈCLE DE CINÉMA EROTIQUE, v. o., Le Seine, 5e [illegible] ; [illegible] à la caméra ; 18 h. : la [illegible] du spidat ; soirée : La parole [illegible] la [illegible].
PREVERT-CARNE, la [illegible] 7e (705-12-15) : [illegible] [illegible] la sac.
NOUVELLE VAGUE, [illegible] J.-Cocteau (5e) (033-47-62), leurs premiers [illegible] métrages : Tous [illegible] garçons s'appellent [illegible] ; [illegible] son jules ; [illegible] du berger ; Une histoire d'eau ; [illegible] la mémoire [illegible] monde ; [illegible] Stryrène ; les [illegible].
[illegible] ET RIVETTE, Olympic (14e) (542-67-42) : la Maman [illegible] Putain.
CINEMA AFRICAIN (v.o.), Jean-Renoir (9e (874-40-75) : [illegible] immigrés.
I. BERGMAN (v.o.), Racine (6e) (633-43-71) : le Septième Sceau.
ROMAN POLANSKI (v.o.), Studio [illegible] (033-72-71), 12 h. 30 (sam. + 23 [illegible]) : Macbeth ; 16 h., 19 h. ; Cul [illegible] sac : 17 h., 21 h. ; Répulsion.
C. CHAPLIN (v.o.), [illegible] [illegible] [illegible] cias (17e) (764-97-83), 12 h. 15 : les Lumières de la ville ; 13 h. 45 : la Ruée vers l'or ; 15 h. : la Revue de Charlot ; [illegible] h. : le Kid ; 18 h. : [illegible] la rampe ; 20 h. 30 : le [illegible] ; 22 h. 30 : le Temps [illegible].
P. NEWMAN (v.o.), Action La Fayette (9e) (878-80-50) : Juge et hors-la-loi.
W. ALLEN (v.o.), Studio Logos [illegible] (033-26-42) : Bananas.
CHATELET-VICTORIA (1er) (508-94-14), L. : 12 h. (sf dim.) : les Contes des mille et une nuits ; 22 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu ; ven., sam., à 24 h. : Cabaret. — H. : 11 h. 30 (sf dim.) : Satyricon ; - 14 h. : le Dernier Tango à Paris ; de 16 h. 10 à 22 h. 10 : Cris-Cuervos ; ven., sam., à 24 h. : la Grande Bouffe.

LUCERNAIRE (Montparnasse)
MÉDICIS 75005 - PALAIS DES ARTS 75003
C.G. 1 et C.G. [illegible] Besançon - C.N.P. Lyon
CÉZANNE Aix-en-Provence - CLUB Rennes

OMAR GATLATO
un film algérien de Merzak Allouache

le film
qui fait rire toute la France

CETTE [illegible] qui nous a plaqués [illegible] [illegible]. L'Algérie [illegible] proche. Rien [illegible] qui [illegible] algérien n'est vraiment neutre pour nous : colère, nostalgie, tendresse, honte, amertume colorent [illegible] qui [illegible] vient d'outre-Méditerranée. C'est d'autant plus vrai quand il s'agit [illegible] films [illegible] le jeune cinéma algérien comme il est légitime, s'appesantit sur [illegible] circonstances [illegible] l'émancipation [illegible] son peuple, [illegible] vient donc ranimer [illegible] feux mal éteints, agacer [illegible] blessures mal cicatrisées. Parfois [illegible] un vif talent, comme ce fut [illegible] pour « Chronique [illegible] [illegible] de braise », Palme d'Or, il y a deux ans, au Festival de Cannes.

Toutefois, c'est avec une sorte de soulagement que l'on salue l'apparition d'un film [illegible] « Omar [illegible] » : un film simple et drôle, paisiblement [illegible] dans la vie quotidienne d'aujourd'hui, et qui proclame à sa manière que la guerre est finie. Le cinéma algérien vivait plutôt [illegible] l'inspiration du cinéma de guerre, ou [illegible] résistance, [illegible] soviétique ou italien. Le voilà qui [illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] César [illegible] de Marius et renoue avec [illegible] blagues chaleureuses qu'on échange à l'heure [illegible] l'anisette : c'est un événement.

Omar [illegible] un jeune fonctionnaire, séducteur invétéré, mais seulement [illegible] imagination. « [illegible] » — littéralement « [illegible] qui [illegible] tue » — c'est justement cette virilité exigeante [illegible] bloquée. Nous suivons Omar dans [illegible] loisirs et ses plaisirs. Avec [illegible] dragueur [illegible] [illegible], [illegible] retrouvons [illegible] H.L.M. plaillers, la [illegible] de la rue avec [illegible] virtuoses du système D et ses pickpockets d'autobus, [illegible] bistrots et [illegible] cinoches d'une ville qui n'a renoncé ni à rire ni à vivre. Nous découvrons la jeunesse singulièrement apolitique [illegible] l'Algérie socialiste, passionnée [illegible] musique populaire et [illegible] films indiens. Omar conquiert [illegible] petit univers, en compagnie de sa mini-cassette. Cet instrument-fétiche joue le même rôle [illegible] son existence que souvent le revolver [illegible] [illegible] films de gangsters américains : celui de substitut de sa virilité. C'est d'ailleurs grâce à sa mini-[illegible] — [illegible] à un enregistrement d'emprunt — qu'il découvre [illegible] confidences intimes d'une [illegible] femme qu'il adore [illegible] secret [illegible] [illegible] l'aborder. Sous la drôlerie du propos transparaît le désarroi d'un jeune homme coupé des réalités de la vie. Pour son premier long-métrage, Merzak Allouache retrouve la vérité humaine, la gouaille énorme et la pudeur qui firent le triomphe de Marcel Pagnol. Ils ont bien [illegible] la chance, [illegible] Algérien[illegible] !

Pierre Billard (le Journal du Dimanche)

[illegible]ibué par PROMOTION ARTISTIQUE DE FILM et RUSH-CINÉMA [illegible] sélectionné par Jacques Auffière.

هكذا في الاصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
Placards encadrés* 2 col. et + (a ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	[illegible]	38,89
Double insertion	[illegible]	43,47
"Placards [illegible]"	[illegible]	45,76
L'AGENDA DU [illegible]	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi

UNE ENTREPRISE ALLEMANDE
d'Articles de marque de la branche
SPORTS d'HIVER
solidement établie sur le marché
recherche
sur sa Société de distribution française en plein essor

UN GÉRANT

âgé de 30 ans environ. Possédant une expérience de plusieurs années dans le secteur de l'industrie Française des biens de consommation, articles de marques.

capable de diriger l'ensemble des ressorts commerciaux des finances jusqu'aux comptes en passant par l'organisation, et de l'informatique jusqu'à la comptabilisation, mais dont la prédilection portera sur les procédés de vente modernes et une commercialisation créatrice ; avec tout ce que cela comporte.

Notre nouveau collaborateur devra élaborer des conceptions modernes, les mettre en pratique et les optimaliser. Il sera à la fois tête et moteur, pensera et nous représentera sur le plan International et se trouvera à son aise aussi bien dans le domaine technique que juridique. Une parfaite maîtrise de la langue anglaise ou allemande est également requise étant donné que nombre de questions seront à régler directement avec la maison-mère en Allemagne.

Sur le plan humain, nous donnerons la préférence à un homme ouvert et facile à motiver qui joindra un sens positif et un grand optimisme à un caractère solide et loyal.

Un atout certain serait que notre nouveau collaborateur ait déjà une part active aux sports d'hiver, mais ceci ne constitue pas une condition.

Si cela vous intéresse de travailler pour nous, faites-nous parvenir votre candidature assortie de votre dossier complet et une photo récente, sous le numéro 607617 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Importante société produits alimentaires, marque nationale, recherche responsable commerc. pour poste encadrement marchandiseur, rég. parisienne (8 à 10 personnes).
Adr. C.V. av. photo, Marcel, 47762, 135, av. Ch.-de-Gaulle, 92-NEUILLY.

COLLEGE CATHOLIQUE
Banlieue Parisienne
cherche
PROFESSEURS HOMMES
pour Anglais, Histoire, second cycle, autorité expérience.
et **SURVEILLANT GENERAL**
Ecr. Havas Contact, 156, bd Haussmann, Paris-8e. Réf. 66558.

Urgt. ch. pharmacien (ne) pour le Tchad, salarié. Tél. P.C.V. 26-37 (15 heures). Senoussi, B.P. 1009 DJAMENA (TCHAD).

CH. PROF. DE FRANCAIS
pour 22-8, expér. enseign. langues souhaitée.
Candid. C.V. à
[illegible] School
Hindenburgst. 161
D 4050 Mönchansladbach

Représent. offre

Nous recherchons un représentant pour la vente de nos

OUTILS DE CHANTIER

en France. Nos prod. connaiss. déjà un gd succès en Belgique, aux Pays-Bas et en R.F.A. Si vs êtes déjà bien introd. auprès du commerce spécial., veuillez ns cont. (corr. allem.). Precupe GmbH, D-8171 Gaissach-Bad Tölz

---

capitaux ou proposit. com.

Cherche associés spécialistes publicité internat., afin créer magazine hommes d'affaires. Ecr. à n° 685, Moratet, 15, rue Taitbout, Paris-9e, qui transm.

COMMERCE SPECIALISE
DE FERS A CHEVAUX
Sté suisse [illegible] organisation de vente [illegible] ou interrég. pr la distr. d'une nouv. brevetée de la sect. du ferrage chevaux. Chiffre 2500 Zz, Orell Fussli Werbe AG, CH-8022 Zurich

---

Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur hors contrat cherche
PROFESSEURS AGRÉGÉS SCIENCES PHYSIQUES
pour classes préparatoires grandes écoles. Ecrire Publi. Meesters, sous n° 32, 113, rue Reuilly, Paris-12e, qui transm.

GROUPE IMMOBILIER H.L.M.
propriétaire de + de 70.000 logts
recherche pour son ANTENNE de Garges-les-Gonesse (Val d'Oise)

UN GERANT
STATUT CADRE

Il sera chargé de la gestion technique et financière d'un ensemble de 3000 logements et de la maintenance de ce patrimoine.

Son sens des initiatives et des contacts sera appliqué en particulier aux relations avec les locataires et les gardiens.

Ce poste conviendrait à un diplômé ICH, B.P., administrateur de biens, complété par quelques années d'expérience.

Permis de conduire exigé.

Envoyer C.V. détaillé à F.F.F.
159, rue [illegible] 75840 PARIS CEDEX 13.

IMPORTANT GROUPE
[illegible]

INGÉNIEUR-ELECTRONICIEN

capable de prendre la responsabilité d'un service technique spécialisé « VIDEO-CASSETTES » Grand [illegible]
Expérience [illegible] indispensable
Envoyer C.V., photo et prétent. sous réf. 2030.

OT organisation et publicité
2, RUE MARBEUF - 75381 PARIS CEDEX 08 - TRANSMETTRA

---

emplois régionaux

ROBINETTERIE INDUSTRIELLE
Importante Société régionale ch. pour son service achat
1 JEUNE HOMME compétent, rompu à la négociation, possibilité de promotion rapide. Fr. C.V. à Havas Lyon 9.075.

Dans le cadre de la coopération technique recherche
UN ENSEIGNANT
ou
UN INGÉNIEUR
ayant une expérience [illegible] enseignement en mathématiq. Il s'agit d'assurer un enseignem. d'animer une équipe d'enseignants en mathémat. générales (Bac + 1, niveau P.C.)
Le poste est à pourvoir à l'école des Ingénieurs de l'Institut algérien du pétrole à Boumerdès (45 km. à l'est d'Alger, sur la côte).
Adresser candidature avec C.V. manuscrit et prétentions à : I.N.P.I., Département de la coopération, E.N.S.M.I.M. Parc de Saurupt, 54042 NANCY.

[illegible] dent. centre Marseille, dem. Opérateur.
Cr. HAVAS MARSEILLE 90098

C.I.L. (Ouest de la France)
ATTACHE DE DIRECTION
ayant bon. connaiss. juridiques et comptables ainsi que législation de construction.
Env. C.V. détaillé, manuscrit, avec prétentions et photo, à n° 7.208, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Bureau d'études [illegible] pour son agence de NANCY
INGÉNIEUR HYDRAULICIEN
Cet ingénieur débutant, libéré des obligations militaires effectuées si possible en coopération, diplômé d'une grande école (Toulouse ou Grenoble), possédant la langue anglaise, sera disponible pr travailler à Nancy et ds sa région vers septembre. A terme, cet ingénieur sera appelé à participer aux opérations que la société mène à l'étranger.
Veuillez écrire (joindre C.V.) sous référence 870/101 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

CENTRE INFORMATIQUE DE TELETRAITEMENT
recherche
INGÉNIEUR-ANALYSTE
débutant, de [illegible] si-mant la programmation, pour la mise en place d'applications nouvelles de types bancaires.
Expérience souhaitée dans ce genre d'applications.
Envoyer candidature avec C.V. C.T.P.C.E.C., B.P. 6407, 45017 ORLEANS CEDEX.

Le Centre Hospitalier de DINAN (Côtes-du-Nord)
recherche
pour le 1er septembre 1977 :
2 MONITRICES
C.A.F.I.M. ou C.G.I.
candidat. à Madame la Directrice de l'Ecole d'Infirmières rue Châteaubriand, 22103 Dinan Tél. : 39-27-40 (Poste 240) ou à Monsieur le Directeur Centre Hospitalier (même adr.)

---

l'agenda du Monde

Offres

de particuliers

Vends orgue FARFISA VIP 333 + AMPLI DYNACORD 70 W, [illegible] : (15-1) 435-78-02 le soir.

Animaux

Vous partez en vacances. Avez-vous pensé à votre chien. Réservez dès maintenant SA PLACE à LA PENSION DU BOIS DES ENTES
Contrôlée vétérinaire. Tout cft. Prix modérés. 90 km Paris, (025) VIEILLE-MAISONS [illegible]

Antiquaire

Sté de récupération cheminées marbre et pierre, ACHAT, VENTE. Téléph. : [illegible]

Antiquités

Particulier vd meubles, sièges, flambeaux, tableaux, miniatures, luminaires, appliques, garanti d'époque Louis XVI, Directoire, retour d'Egypte, Empire. Porcelaines des grandes fabriques du XVIIIe (statuettes, vases, tasses). Magnifiques objets à prix intéressant. Téléph. : 33-51-24-33.

Artisans

Transformation appts le corps d'état : plomberie, chauffage central, électricité, maçonnerie, carrelage, peinture. Etude et devis gratuits, crédit possible. TEL. : 906-81-96.

PEINTRE Trav. rapide et soigné Prix étudié DEVIS GRATUIT. T. 207-38-54

Astrologie

ASTROLOGUE CONSEIL. Consultations et Cours. M. NAXARA : 874-05-69 pr R.-V.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83

Cours

CENTRE KLEBER
LEÇONS DE PIANO
TOUS NIVEAUX - TOUS [illegible]
TEL. : 704-53-59.

COMPTABILITE APTITUDE
non bachelier, l'aptitude [illegible] donne l'équivalent du bacc. pour les études [illegible] comptabilité. Examen sept. Stage [illegible] en juin ou juillet. [illegible] révision en septemb. D.E.C.S. compt. D.E.C.S. jurid. stages d'approfondissement en juillet et en septembre. Ecole privée, E.P.E.C., 74, rue du Temple, Paris-3e, 272-06-79.

Cet été
A L'ÉCOLE DES ROCHES
préparez votre rentrée scolaire ou la session de remplacement du baccalauréat
du 1er au 20 août, de la 6e aux terminales A,B,C,D.
Apprenez à piloter un avion du 10 juillet au 30 juillet.
Venez monter à cheval du 10 juillet au 30 août.
T. (32) 32-00-81 Verneuil-S/Avre.

CENTRE KLEBER 704-53-59.
FORMULES POUR ELEVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Déménagements

Dpts F.L. service. Tous volumes qualité artisanale, 12, rue Valadon, Paris-7e. T. 555-23-48/29-89.

Divers

A vendre 2 [illegible] ROTATIFS ÉLECTRIQUES « ROTE-PANO », réf. R. 152. Contenance 50 000 fiches X 2. Très bon état. Prix intéressant. Téléph. : J. [illegible] heures bureaux.

[illegible] duplicateur Gestetner [illegible] état neuf + meuble support + 1 jeu [illegible] Px dem. 9 000 F. T. 043-77-93.

Mode

Pour les nuits dansantes des vacances :
— Mini-jupe vinyl blanc brillant ..... 110 F.
— Short moulant assorti 135 F.
— Caleçon P.J. blanc ..... 29 F.
PRESQUE SON GÉNIRE, Galerie Franklin-Roosevelt, 84, Champs-Elysées, PARIS-8e. TEL. : 720-71-61.

Moquette

GROS RABAIS
sur 10 000 m2 de moquette BELLE QUALITÉ très grand choix. T. : 757-19-19.

Œnophilie

Particulier vend GRANDS VINS très grands crus et millésimes : par 3, 6, 9 et 12 bouteilles. — Prix intéressant — TELEPH. : (22) 51-24-23.

Péniche

Péniche aménag. habit. 100 m2 excell. état navigat. 160 000 F. Téléph. : 707-30-68 ou 329-43-52.

Pensions

Jeune anglaise 17 a. désire perfectionner son français. Ch. fam. pour passer août. Echange trav. ménage, garde enf. 033-82-66.

Pierres précieuses

ODISA importateur cède direct. à des particuliers [illegible] précieuses de couleur de haute qualité. Ecrire [illegible] av. V.-Hugo, 75116 PARIS.

Perdu

Perdu ds Puteaux chienne lévrier afghan blanche (1 œil bleu 1 œil marr). Récompense 2 000 F. TEL. : 776-34-32, le soir.

Psychologie

Psychanalyste-Psychothérapeute [illegible] sur R.-V. à partir de 19 heures. TEL. : 576-61-65.

Rencontres

J. Femmes sympathiques, organisons réunions amicales. Messieurs, joignez-vous à nous, soirées dansantes, méchouis, etc. Contact Accueil. - 747-13-87

Ce sont les meilleurs d'entre nous qui, de n'importe quelle rencontre, font quelque chose [illegible]
Maître [illegible] BUSCH
8, rue du [illegible] 75008 Paris T. [illegible]
Relations dans la meilleure société. OUVERT TOUT L'ETE sur R.-V. EXCLUSIVEMENT

J.H., 13 ans, rech. même [illegible] à peu près pr vac. camp. bicyclette. 205-75-24.

Ne rêvez plus [illegible] qui [illegible] quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristique, les trouverez grâce à [illegible] communauté « COLETTE LE [illegible] PARIS-7e. TEL. : [illegible]

Stages

STAGE d'expression et réalisat. théâtrale en Médoc, août, 900 F tt compris pr ressaisn. Ecrire Espace Théâtre, 16, rue Constantin-Badeaux, T.J.F. SRAYSSE (16-56) 48-55-50

Théâtre

[illegible] d'un groupe de [illegible] et [illegible] pour un [illegible] drôle. COMÉDIENS (iennes), TECHNICIENS (iennes) débutant ou non. Difficultés prévues. Ténacité souhaitée. Téléph. à Pascal SANNER au 380-45-84

Vacances

Tourisme

Loisirs

NIMES, particulier loue août très belle villa. Grand living [illegible] chambres, 2 salles [illegible] jardin, 17 km mer. [illegible] Tél. heures repas : [illegible] 67-49-60.

Faites la pause au Bar Basque Bar américain. Propriétaires frères BADIOLA, 22, boulevard Thiers 64500 Saint-Jean-de-Luz

ANDALOUSIE, face mer villa juillet, août, sept. [illegible]

LOUER, juill. et sept., mais. camp. 20 km Royan, pr 3 ou 4 pers., tt cft, C. Clarion, La Clisse 17600 SAUJON. T. (46) 95-28-06

VACANCES : PARTEZ A VELO Location : 2, r. [illegible] Parc-St-Maur, Paris-6e. Tél. 327-89-22.

Loue sept., mois ou week-end, VALLEE DU LOT, Tmitt. PERIGORD, 30 min de CAHORS 1 km PUY-L'EVÊQUE, maison pr 2 couples, [illegible] piscine, ruisseau. Tél. (53) 29-91-58

ITALIE-TOSCANE loue maison campagne, juillet, août, 2.500 F mens., tt confort. - 804-29-73

CHATEAU BORDELAIS
prox. [illegible] août, hôtes [illegible] mais voiture. Ambiance sympathique. Tél. : ANJ. 16-69 (matin).

[illegible] Intérieur, Appartements
NEUFS, TT [illegible] (6 [illegible] MOIS AOUT OU 2e QUINZAINE AOUT. PX 1.000 F le mois., 3.500 F le mois. Pr. adr. au journal ou tél. 69-95-10 (16-98)

CELIBATAIRES COMMENT VOUS CONNAITRE ?
CLUB RIA VOUS PROPOSE du 24 mars au 11 avril ou du 8 avril au 25 avril 1978 voyage et séjours au Mexique prix tout compris sauf boisson et assurance : 8.700 F. Organisés par T.C.S. licence n° A 961
Pour tous renseignements : RIA, 3 bis, rue de la Réunion, 75020 PARIS

Part. LOUE appartement pour juillet, Auzat (Ariège). Altitude 730 m. Pêche, promenade, calme. Tél. Mme Courtade (15-61) 64-88-88

ILE DE RE
A LOUER septembre, maison bord de mer, 3 p. avec petit parc arb. Tél. 010-25-03 le soir.

VAYRAC Cse déflect., [illegible] juill. gde mais. camp. cft. 2.850 F. Tél. (60) 27-40-41

BAIE DE ST-TROPEZ
CLUB DE VACANCES
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
GOLFE BLEU
B.P. 125, BEAUVALLON-S/MER 83120 SAINTE-MAXIME TELERH. (94) 96-05-90

A louer STUDIO JUAN-LES-PINS tt cft, 100 m plage, tous mois à part. juillet. 936-17-84 (soir)

Yachting

CONVOYAGE, propriétaires de bateau (voile ou moteur), faites-le convoyer par un équipage expérimenté. B.Y.S. T. 920-28-84 ou Ec. n° 1222 « le Monde » Pub. 5, r. des [illegible]

Pour les lecteurs

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-13-02.

demandes d'emploi

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICULTURE COMPTABILITE, GESTION VITICULTURE
4 années coopération ALGERIE.
Ministère de l'Agriculture.
Célibataire 30 ans, dynamique, contact facile, faculté d'adaptation, cherche à partir du mois d'Août :
CONTRAT Coopération Technique pays indifférent.
Ecrire HAVAS NIMES, [illegible] le numéro 39[illegible]

Animateur [illegible] sup. BASE CAPASE 11 UV CERT. form. prof., niv. III gd exp. animation théâtre audio-visuel, biblio disp. de suite. Etud. ttes prop., rég. Sud-Est. Ecr. Havas Nîmes n° 599.568.

CADRE sup., bilingue 38 ans, supér. en Gestion et Organisation, habitué mener équipe de vente, grande connaiss. du Marché européen [illegible] en solide et liquide, Libre immédiat., ch. nouvelle fonction au plus tôt. Domicile indifférent. Faire proposit. Havas Nancy 54.000 n° 83 N.

Hme, 28 a., Technicien HI-FI, TVC exp. cclaie, ch. poste resp. M. Georgelin, 4, allée J.-Corvisart, 93110 Rosny-ss-Bois.

INGENIEUR A.M., 44 ans, très actif, bil. Franç., Angl., Esp., spéc. dans circuits imprimés électromécanique, trait de surface, ch. sit. direction commerciale ou technique.
Ecr. n° 6.489 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ETUDIANT sérieux, libre suite, cherche travail bien rémunéré pour juillet. — Téléph. 325-64-48.

REALISATEUR AUDIO-VISUEL photographe, ch. emploi service audiovis. ou format. Ecr. I.C.M., 83, rue de Rennes, 75006 Paris.

CADRE ADMINISTR. FINANCIER COMPTA[illegible] rech. poste responsabilité sur Afrique, préférence sera donnée au Gabon. Ecr. n° 1.166, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE HOMME, 28 ans
NIVEAU BAC TECHNIQUE
Trad. techn. en HIFI-STEREO et en IMPLANTATION d'usine en AFRIQUE DU NORD DE RETOUR DE TOKYO recherche EMPL. STABLE EN FRANCE Tél. 206-83-46

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH
NORWICH, NORFOLK NR1 1LG
Cours intensifs d'anglais à tous niveaux. Cours spécialisés d'anglais : pour études scientifiques ; pour études commerciales ; pour secrétariat. Trimestres commencent septembre, janvier, avril. *Cours d'été de 4 semaines chacun entre 27 juin et 16 septembre.* Logement dans familles anglaises. A partir de septembre préparation aussi aux examens « G.C.E. « O » ans « A » levels » [illegible] l'anglais ; math. ; physique ; [illegible] disciplines.
Ecrire à LTC SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) Crusader House, 38-40 Prince of Wales Rd., Norwich [illegible] NR1 1LG, Angleterre.

ESPAGNOL INTENSIF
petits groupes
ACADEMIA OXFORD
Comedias, 11 MALAGA [illegible]
Téléph. 21-23-09.

ÉCOLE PASCAL
Enseignement privé, 33, [illegible] Lannes, Paris-16e, [illegible] phone : 504-14-23, cours annuels et vacances. Jardin d'enfants aux [illegible] internat [illegible] demi-pension, mixte.

automobiles

ALFA ROMEO
Exposition. Essais, ventes. Crédit-leasing. Pièces détachées. Mécanique, carrosserie. Modèles disponibles immédiatement.
POUR VOS VACANCES & VOYAGES
Sfam Alfasud propose des
FORMULES MODERNES DE CREDIT.
Au plaisir de conduire une Alfa Romeo, s'ajoute l'insensibilisation des remboursements.
[illegible] de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
[illegible] ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35
SFAM-France

vente

5 à 7 C.V.

Part. vd SIMCA 1100, ann. 1972, bon état, prix à débattre. — M. BERTRAND, 1, rue Puerlaine, 16e étage, NOISY-LE-SEC.

8 à 11 C.V.

P. vd Alfa-Romeo Giulia super 1600, mai 72, excel. état., 10.500, possibilité crédit. Tél. 954-15-99.

Part. Alfa [illegible] Giulia super 1,6 L., 1971, [illegible] prix intéressant. 333-41-[illegible] av. 7 h.

Vend B.M.W. 2250 1975, superbe, 45.000 km. Téléph. 204-52-52 et 12-15.

A VENDRE I.D. 20 [illegible]69, grise, excellente mécanique, peinture récente, [illegible] prix 3.000 F. — Téléph. 045-49-29, après 19 h.

12 à 16 C.V.

Vend B.M.W. 2800, très belle, 1973, 75.000 kilomètres. Téléph. 204-52-52 et 12-15.

+ de 16 C.V.

Vend MERCEDES 350 SL 1974, 1re main, 61.000 km, part. état. VALLEIX, tél. [illegible] 93-41-65.

MERCEDES 350 [illegible] 1973, H.T., [illegible] neuve, radio-cassette. Pneus neufs. MECANIQUE IMPECCABLE 70.000 F PPTAIRE 329-66-13

divers

A v. ROVER 3 500 S [illegible] MECANIQ. blanche, 1972, MEHARI 2 + 2 orange, 1976. KOSELLEK, 61000 Alençon. 16 (33) 26-40-67.

Partic. vend à partic. REDFORD 76, état neuf [illegible] F. Visible Carrefour-Rodier. Tél. bur. (91) 37-09-33 h. bur. — (43) [illegible] h. repas.

MERCEDES
20 ans d'expérience à votre service
Tél. : 737.92.45

LANCIA AUTOBIANCHI
[illegible] 16
OUVERT SAMEDI TOUTE JOURNÉE
• 524-50-30 •

LANCIA AUTOBIANCHI
GARANTIE 2 ANS SUR CONTRAT KILOM. ILLIMITÉ
Ge des PATRIARCHES
[illegible]

Princess * Allegro * Mini * Innocenti
nombreux modèles disponibles.
Leyland
à partir de 15.600 F clés en main
Leasing, sans apport, sur 3 ou 4 ans avec loyer mensuel ou prêt personnel 30 mois
GARAGES * FOCH 35 rue Paul-Valéry 16 - 727 31 02
* OPTIMA 11 bis Bd Raspail 7 - 548 40 51

cours et leçons

Angl. par prof. d'origine, résult. garanti. Tél. : 333-37-81, matin.

occasions

ACHETONS PIANOS
Daudé, 75, av. [illegible] WAG. [illegible]17. Vente-Location.

LIVRES achat comptant à domicile LAFFITTE, 13, rue de Bac-6e. Tél. : 326-68-28.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la Publicité
5, rue des Italiens
75009 Paris

villégiatures

CAP SUR BRETAGNE ERQUY ETE 77
Louons MEUBLES, prox. MER Semaine (s) et mois.
Ag. ERQUY EXTENSION, BP 15 22630 ERQUY - Tél. (96) 32-21-45.

Playa de Aro, Espagne. Appart. et stud. à louer sur gde plage calme. Tél. Bruxelles 649-92-52.

BIARRITZ
STUDIO sur la plage, Résidence Sunset, Côte des Basques.
BLANCAN, avenue de Maguelas, B. P. 6, 33160 LE HAILLAN. Téléph. (56) 47-29-05.

LA [illegible] PLAGE, juillet. P. à p., F 1 ds villa pr. plage. Loggia, jardin. Tél. (42) 26-71-51.

PERIGORD VERT, Jolie maisonnette 2 personnes, dans propriété 5 hectares, juillet 2.000, septembre 1.500. Possibilité location huit ou quinze jours. Téléph. midi, soir : 15 (53) 90-82-25.

SUISSE D'ALSACE
Particulier loue VILLA tout confort, juillet - août.
Téléphoner soir : (88) 96-54-34.

SABLETTES, près TOULON, à louer saison ou année STUDIO proximité mer 300 m. Téléph. (94) 25-24-35, heures repas.

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Quincampoix
RENOVATION DE PRESTIGE
6e-7e étages, ascens. DUPLEX AVEC TERRASSE.
Tous les jours 13 à 19 h. sauf dimanche. Tél. matin 770-73-77.

Mo GLACIERE BON IMM.
7e ét. Asc. Chauff. cent. Tél.
STUDIO Entrée, gde cuisine, salle de bains, w.-c.
PRIX INTERESSANT
7 ter, rue d'ALESIA
Sam., dimanche, lundi 13/18 h.

BEAUBOURG
CENTRE POMPIDOU
LES de VENISE
STUDIOS, 2 - 3 ET 4 P.,
en construct. Livrais. fin 1977 et 2e trimestre 1978
PIERRE BATIN
27, AV. PAUL-DOUMER (XVIe)
704-55-55 +

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
125, RUE DE
Immeuble grand standing
Façade entièrement marbre
APPARTEMENTS 2 et 3 Pièces
immédiate
définitifs
Tél. : 704-56-93

ILE ST-LOUIS. Ravissant Studio, calme, clair, soleil. Idéal placement. 139.000 F. PROMOTIC. 325-10-74.

MARAIS Propriétaire vend ds imm. 17e siècle très belle rénovation - rez-de-ch. : petit studio tt cft. 1er étage : atelier + ch. 30 m2. 3e étage : living + 3 ch. 110 m2. 14, rue de Normandie S/place 11-18 h - 842-57-00.

PASSY Idéal INVESTISSEUR IMM. STAND. ASC. 4-5 pces libre, 4 pces occupées. Prix except. vg urgce. 225-69-19.

POMPE Rdc, superbe gd 3-4 p., balcon, soleil, 6e étage, asc. URGENT. - 225-69-19.

OPERA 39, rue Saint-Roch
3e étage sans asc. d'un imm. classe - GARÇONNIERE de caractère. Me voir vendredi et samedi, de 12 à 18 h.

AFFAIRE A SAISIR
LIVING + CHBRE tout confort Réception luxueuse. Tt
BAS PRIX 225-75-42

Pr. SQUARE TEMPLE
169, RUE DU TEMPLE
3ème, dble, de caractère + chbre, cuis. équip., tt conft. Parks. Pr. intéressant cause départ. Voir : vendr., samedi, de 14 h à 18 h.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS de 100 M2 à 235 M2
221-91-48 ou 715-98-57

AV. MARCEAU - NEUF
..nds, 100 m2, 7 dr., parkg.
ELEVE JUSTIF. 720-15-18

17e - FACE SQUARE
Imm. de gd stands
tout cft. Livraison
34, RUE EMILE-LEVEL
13 h-19 h. 622-78-84 - 346-75-91

TROCADERO
PRIX
- 766-81-67

BELLEVILLE - PYRENEES
22, rue de Belleville - Im. 1930, Asc. Nombreux 2 P. cft à vdre par propriétaire à partir de **80.000**
Permanence jeudi, vend., sam., 14 - 18 h. ou s/rdez-vs 256-20-17.

BELVEDERE II, 54-56, rue Petit luxueux studio 41 m2.
Samedi 25, de 14 à 18 heures.

Part. à part. 18e. Urgent. Appt. 230 m2, 4 ch., triple livg., possibilité profession libérale. Pour tous renseignements tél. 205-38-17 - 551-73-40 - 254-44-91

arrdt., 3 P. cuis. tt cft., sdj. m2, imm. ravalé. 220.000 F. sur place sam. 15 h. et week-end.

Rue LAMARCK, studio, grande cuis., entrée, wc., bains, bel imm., pierre de t. Px 98.000 F. Etat impeccable. 253-66-78.

PL. DAUMESNIL. 8e ét., 5 P., décoré neuf, s. de b., s. d'eau, 105 m2 + 12 m2 loggia, cave, pk. Imm. 1968. 600.000 F. 343-01-24.

NIEL Ds bel imm. p. de taille. Appt 200 m2, 6 p., 2 bns, office, cuisine, tél., 2 ch. bonne. Etage élevé. - Possib. profession libérale. T. 924-07-06 ap. 19 h. 30.

EXELMANS. Imm. P. de Taille calme, tt cft., séjour dble + ch. Etat neuf. 360.000 F. SAMEDI 14 h.-18 h., 16, r. Fantin-Latour.

PIGALLE. Bon placement. Studio, cuis., s. d'eau, wc., calme. 50.000 F. 351-89-46.

ABBESSES. B. duplex 125 m2, Vue panoramique. asc. privé. Samedi 14 h. à 17 h. 7, RUE CONSTANCE.

Vend 2 P., 45 m2 terrasse. Cave, park. 20e, tél. à : M. BENQUET,

Magnif. 2 P. neuf en duplex, 70 m2 + 70 m2 jdin priv., escal. intér., mezzanine. Sur place, 98, AV. KLEBER, de 14 à 18 h. ou tél. à VIP. 567-54-56.

Part. vd pl. Clichy, 8 P., cuis., bns, wc., cave, très clair, impeccable, confort.

Près BOIS VINCENNES proche R.E.R., beau 4 P., ent., cuis., tout conft., ascens., balcon, plein soleil, parking. 350.000 F. Tél. : 346-63-85.

A 200 M O.R.T.F. 3 P., 88 m2 tout confort. Tél. : 769-15-27.

Mo LAMARCK, exceptionnel gd appt. 6 P., dernier étage, terrasse, jardin 130 m2 tt cft. ETUDE MIRATON. 237-13-22.

METRO PYRENEES
dans imm. Bourgeois
2 P., cuis., wc. (libre) 45 m2
2 P. (occupé) 75 m2.
Prix : 135.000 F et 3 P. cuis., wc., bns. 110.000 F. Pptaire : 805-74-85 et 255-11-46.

FOURDAIN, prop. vd ds b. imm. 4 P., 105 m2, 3 ch., liv. 40 m2, cuis., s. bns, asc., cellier, gren. + terrasse 15 m2 plein Sud. Px. 440.000 F. 366-61-58 p. R.-Vs.

TROCADERO, part. vend appt 225 m2, 8 P. gd stdg., profess. libér., calme, lac. imm. remarquable. 1.500.000 F. 655-20-00, H.B., ou 727-44-26, apr. 19 hres ou samedi. Valable jusq. 15 juill.

Mo KLEBER
PETIT STUDIO Cuis., salle bns, w.-c.
4.900 F le mètre carré
18, rue LAURISTON
Sam., dim., lundi, 15 h. à h.

6 P. 250 m2 environ. 3 bains. En cours rénovation. 288-31-07.

12, BD FLANDRIN
PARIS (16e)
dans hôtel de grande
17 APPARTEMENTS
de caractère très personnel de 2 à 6 pièces.
Réception vendredi 24 et samedi 25 juin, de 14 h. 30 à 18 h. 30.

Mo LEDRU-ROLLIN
GD STUDIO tout cft. Cuisine équipée. - Murs tapissés. Entièrement rénové neuf
110.000 F
DAUMESNIL
12e Petit imm. CALME
2 P. DUPLEX de caractère
Poutres, cheminée. 4, R. DE LA BRECHE-AUX-LOUPS. 340-75-91.

Paris Rive gauche

LES OLYMPIADES face PACULTE
4 pces, 84 m2, cuisine équipée. Vue très dégagée sur arbres. Centre Ccial - Ecoles - Piscine. 255.000 + 30.000 F Ponc. S/place samedi 25 juin 17 h : 101, r. de Tolbiac - Tour Mexico FRANK ARTHUR : 706-61-69.

XVe ARRDT LIMITE VIIe
TRES BEAU 4 PIECES NEUF
101 m2 + loggias 12 m2, gd séj., 3 ch., de bains + s. d'eau, + placards + cave + tél. 451.000 F
S/pl. : 19-21 r. Cam... - ... Te les jours, de 14 à 19 h. T. 783-64-32, ou s/r.-v. : 766-05-32.

XVe - FELIX-FAURE
Dans imm. neuf, tout confort,
Superbe 2 P. 60 m2
PLEIN SUD
balcon, téléph., moquette
426.000 F
S/pl. tous les jours, 14 h-19 h 30, 27-29, rue de l'Abbé-Groult ou RV, tél. l'apr.-midi, 828-66-40.

766-25-32
12, RUE DU
17e, bel meublé : 3 Pièces, 90 m2, grande allure, à rénover. Samedi de 14 à 18 h.

5e, Part., 11, rue du Petit-Pont, duplex 80 m2, tt conft, charmte, terrasse, soleil, (étage). Samedi h. et 14-19 h. — 033-38-27.

40, R. MAZARINE, Pl. CIEL, 110 m2, charme, caract. Vendr., samedi, 12 à 17 h. ODE. 95-10.

Luxembourg - Vaugirard, asc., Séj. Dble, 4 Chbres, 5e Etage. BALCON. - ODE.

PLACE JUSSIEU
STUDIO, kitchenette, w.-c. — Téléphone :

6e, rue Ségzier, sur cour 18e siècle, duplex, plein sud, 115 m2, tt cft. parfait état, calme total. Tél., après 18 h. au :

GOBELINS. Part. vd 3 P., 72 m2, duplex, 5e ét. ss asc., balc., vue impr., 360.000 F.

Mo ALESIA. 3 Pièces, cuisine, w.-c., 5e étage, bon immeuble. Prix : 180.000 F. Tél. 326-32-68.

UNIQUE A PARIS
Quai VOLTAIRE, face au Louvre 5 fenêtres, sur Seine, plein haut, propriétaire vend directement appartement 130 m2 + parking. Prix
Téléphone :

VILLA SEURAT
P. à P. vd étel. d'art., volume, calme, lumière. Tél. : 707-09-68.

INVALIDES
PROPRIETAIRE VEND
dans bel immeuble, superbe R.-de-C. avec rotonde, séj. 45 m2 + chbre, tout confort. 551-56-34.

CLUNY
DUPLEX 3 et 4 PCES
Jardin, terrasse, soleil.
26, rue de la PARCHEMINERIE ou Téléphonez au : 633-85-30.

LUXEMBOURG
51, BD ST-MICHEL
5 P. 120 m2 à moderniser, possib. prof. libérale. Prix 650.000 F. Samedi 14-19 h.

Mo ALESIA Bon Immeuble
Calme, sur jardin, tél.
2 PIECES entrée, cuisine, wc.
PRIX INTERESSANT
: 111, d'Alésia)
dimanche, lundi, 15-18 h.

Mo SOLFERINO SUR RUE
Bon Immeuble pierre ravalé
GD LIVING + 1 CHBRE
entrée, cuis., s. de bains, w.-c., tél., ch. central, gd parquet.
AGREABLEMENT AMENAGE
PRIX INTERESSANT. SOLEIL
2, rue Casimir-Périer. Samedi, dimanche, lundi, 15 18 h.

Région parisienne

CHATENAY-MALABRY
RESIDENCE VOLTAIRE
Bel appt 5 P., 90 m2, séjour de 28 m2, 3 chambres, 2 sanitaires. Prix : 370.000 F. — ROB. 34-86.

LE PECQ PROP. VEND
56, avenue Général-Leclerc splend. living double + 2 chbres + 2 bains, tt 120 m2. Vue unique s/Paris, 67 m2. 660.000 F. - S/place 25/6 11-19 h. ou téléph. : 647-44-21.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, avenue de La Motte-Picquet, 566-08-75, rech., PARIS-15e et 7e, pr bons clients, appts tres surfaces et imm. PAIEMENT COMPTANT.

ACH. 3 P., cuis., terrasse, cave, park. 70-20. Ecrire COZETTE, 196, rue de Belleville, 20e. Tél., après 19 heures, au : 636-16-76.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue St-Charles, 75015 Paris, LOUE LA SEMAINE, QUINZAINE OU AU MOIS studios et - Tél. : 577-54-04.

locations meublées Demande

Paris

Part. à Part.
Ch. chambre à louer, accès facile par métro à Saint-Marcel. Ecr. nº 6.520, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pr Société Européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 à 6 ans. - 283-57-69.

locations non meublées Offre

Paris

Vs qui recherchez, vide ou meublé, à louer un appartement, un local profess. ou ccial, une boutique, etc. : Vous n'aurez pas à traiter avec une agence immobilière mais uniq. avec un publiciste. Seul frais participation à la publicité. Contactez-nous : Diffusion Express 3 bis, rue de la Réunion, 75020 Paris-20e, métro Buzenval.

Paris-Ve, 21, rue de Bièvre A louer sd 2 pièces, asc. T.H. Vis. : vendredi, samedi, de 15 h à 18 h - TREVAL. 277-63-23

Cause départ - Rue de Lille (7e) Sublet. Appt 100 m2, gd standing, restaurd, 3/4 pces, poutres et pierres appar., tél., moquette, tout confort, cuisine rust. Possib. parks. Reprise just. 90.000 F. Loyer mens. 2.400 F. Libre sept. 261-17-47 ou 260-94-86

Propriétaire-gérant, vide ou meublé, louer votre apparten., local commercial ou boutique, etc. Direct. de P. à P. en nous communiqu. la ressaign. précis sur vos locations. Nous contacter par courr. : Diffusion Express, 3 bis, rue de la Réunion, 75020 Paris Métro : Buzenval.

ST-PLACIDE - Living, salle à manger, bureau, 3 chbres, office, cuis., bains, cab. toil., 2 wc, tél. 4.700 F + ch. 673-74-68.

Région parisienne

A Asnières, sans commission, studio 35 m2, tt cft, chauffage central. Cuisine aménagée. Très clair et petit balcon. Pr renst. : 733-34-29 (après 19 h)

NEUILLY 4 pièces tt conft, gd stand. 2.000 F + ch. 257-33-74 - 908-57-41.

bureaux

R.F.A. BUREAUX 210 M2

Proximité immédiate de DUSSELDORF

— très bon standing ;
— branchement téléphone et existant ;
— situation optimale : air, route et fer avec toute l'ALLEMAGNE ;
— de suite ;
— prix raisonnable.

Pour tous renseign. complémentaires s'adresser à :

TRAILOR DEUTSCHLAND G.M.B.H.
ST INGBERT SUDSTRASSE Nº 2.
Tél. : (68-94) 70-51 - Télex : 4-429 423
à l'attention de M. RAVALET.

A LOUER REPUBLIQUE URGENT
BURX + TEL. + TELEX (peut conv. profession libérale). Téléph. : 022-19-39 ou 284-75-66.

Bx proximité Saint-Augustin dans imm. de grand standing. A LOUER BUREAUX 293-62-52

Domiciliations au mois RD-POINT CHAMPS-ELYSEES offrons à Syndicats ou Organismes loi 1901, adresse, réception courrier, téléphone, secrétaire et possibilité bureau réception et salle de conférence. Ecrire à SWEERTS Publicité BP 269, PARIS qui

DOMICILIATION. TEL. SECR. TELEX Frais 100 F. par mois APEPAL - 228-56-50

224-08-80
Domiciliation courrier, permanence, téléph.,

NEUILLY
Propriétaire 1 ou plusieurs imm. neuf. 758-12-40.

locaux commerciaux

SENTIER OCCAS. EXCEPTION.
IIb, 1/9/77, investiss. intéress. IXTE : 60 m2 BURX AMEN. 2 flg. tél. + APPT 50 m2 tt cft. Calme. Liv., kitchen. équipée, chbre, s. de bains, téléphone. Ecr. nº 73.116 M. Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

maisons individuelles

A LA GRANDE MOTTE
RESIDENCE
LES AULNES
UNE OASIS SUR LE PORT
36 APPARTEMENTS
DU STUDIO AU 2 ET 3 PIECES
RENSEIGNEMENTS HILAIRE SERVICES, 46, bd Victor-Hugo (angle Maison-Carrée), 30000 NIMES - Tél. : (66) 67-21-85.

CAVALAIRE, 15 min. SAINT-TROPEZ
LES MAS DU LEVANT
LES PIEDS DANS L'EAU
MAS PROVENÇAUX DE 2 OU 3 PIECES avec jardins privatifs
VISITEZ NOTRE MAS MODELE AV. DE LA VIGIE
Tél. : (94) 72-12-06.
ROLLAND DIFFUSION, B.P. 84420 CAVALAIRE.
Tél. :

villas

Près GARE
ST-MICHEL-SUR-ORGE
VILLA GRAND STANDING
7 pces avec piscine intérieure. GD GAR., vue dégag. Prés de LAC. - 901-54-68.

PARC DE SCEAUX
Grande maison comprenant 2 appts indép. de 5 p. chacun + 2 p. rez-de-jard. tt cft, sur 907 m2 de jard. Prix intéressant vu urgence. Tél. ROB. 34-86.

VESINET - 7e R.E.R.
Charmante maison de cadre de verdure, récept. 40 m2 en 3 p., 3 ch., bains, état impecc., gar., jardin dessiné sur 650 m2. Px 830.000 F. Vis. sam.-dim., 14 h- 18 h 30 : 22 bis, route de la Borde - 78 Le Vésinet.

LE VESINET CENTRE - R.E.R.
HOTEL PARTICUL. MANSART récept., 5 chbres, 2 bains, tout confort, garage, tt jardin. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-98

BOIS-LE-ROI (77590)
près FONTAINEBLEAU
« LE CLOS DE LA REINE »
7 villas 7 p. dans parc clos de murs en bordure de Seine. Emplacement exceptionnel. Prix fermes et définitifs.
Visite sur place : rue Pompart-d'Arpi, samedi et dim. de 14 h à 19 h. Tél. apr. 18 h : 727-23-15.

CHELLES RESIDENTIEL
Part. vd villa neuve, gd standg, 6 p., 170 m2, 2 s. de bs, cheminée, sol marbre, belle décoration, fenêtres cintrées. Px 620.000 F + C.F. 30.000 F. Tél. 957-30-96.

Part. vd ds domaine av. piscine, tennis, Sud-Est Paris, s/1.100 m2, belle villa 225 m2, gd séj., 5 ch., 2 bns, cuis. amén., gar. 2 voit., cellier. 590.000 P. Tél. 386-04-22.

St-Rémy-de-Provence. Part. vd villa P 4, jardin, garage, calme, 400 m. du centre, 25 U. Audran, 30820 Cavaillac. T. (66) 91-39-27.

BOUGIVAL Demeure de style dans CADRE EXCEPTIONNEL, 250 m2 habit. Rez-de-ch. : 60 m2 à m., salon, bur. Et ét. : 6 ch., 2 bns, dressing. Se-sol. Terrain de 2.500 m2. Prix 1.470.000 F à débattre. — J. M. B., 970-79-79.

MARNES-LA-COQUETTE
Pavil. de caractère. Vue exceptionnelle, 110 m2 habitables, séjour, 4 chambres, bains, sous-sol. Très beau jardin de 600 m2. Prix 630.000 F. J.M.B., 970-79-79.

EVIAN Petite-Rive. A vdre villa constr. récents, excellent état, 100 m. du lac, très calme, terrain 1.700 m2, 2 nivx, gnd séjour + terrasse, vue sp. lac, impres. sur Léman. Vaste cuisine, 7 ch. dont 4 côté lac, 2 w.-c., s. de bains, s. d'eau, garage, caves, lavabo dans chaque chambre, chauffage central, téléphone. + Ecr. nº 7.203, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GARCHES. Poté de classe, 230 m2 habitables, us. : salon 33 m2, s. à m. bur., cab. toil., 5 ch. dont 1 de 18 m2, 2 bains, s. d'eau, 4 ch. de serv. Près gare, écoles. Très beau jardin 800 m2. Px 1.460.000 F. J.M.B., 970-79-79.

pavillons

CESSON (77), village résidentiel 10' gare, 2' écoles. 6 p., 3 ch., sdj. chemin. Jardin, terrasse. Cave. Gar. Grenier aménagé. Piscine copropriété. 315.000 F + 25.000 C.F. - Tél. : 063-26-56

STAINS Pavillon s/terrain angle 200 m2 env. Entr. sép. 3 CHBRES, 2 cuis. Tt cft. Gar. IMPEC. 360.000 F avec 108.000 F frais notaire compris. 826-58-17 et 24-43.

PARC SAINT-MAUR
Beau pav. 7 pces. Séj. 36 m2 sur terrasse. Bur. 28 m2. Cuisine équipée 14 m2, 4 chbres, s. de bains, s. eau, 2 wc, petit pav. gardien. Gar. 3 voitures. Sur jard. 660 m2. S/place sam. et dim. de 14/18 h. au 16, av. des Sapins, ST-MAUR. - 883-51-48

MONTGERON, pr. centre, lycée. Cse départ, part. vd sur 470 m2 pav. 1930 rénové, 4 chbres, gd séj., tt cft, gar., se-sol, jard. 450.000 F. — Tél. : 942-37-47.

HAY-LES-ROSES, pav. const. 78 style Ile-de-France, s/se-sol, séj., 3 ch., bur., gde cuis. ent. éq. Garage. Px 550.000 F tes taxes comprises. - 655-59-72.

ARGENTEUIL
Pavillon impecc., séjour 36 m2 (marbre), 2 chbres, tt confort. Gar. Jardin 400 m2. 320.000 F avec 65.000 F cpt. - 961-06-94.

ILE STE-CATHERINE (Marne) accès rue du Moulin-Bergson, Crétéil, 25, av. des Peupliers, pavil. neuf, livg., dble terrasses, 4 chbres, tt conft, gar. 2 voit. + pavillon 4 pces, parc 1.200 m2 paysagé, barge privée. 700.000 F. Crédit. Sam., dim., 10 h. à 18 h.

Part. vd ds domaine av. piscine, tennis, Sud-Est Paris, s/1.100 m2, belle villa 225 m2, gd séj., 5 ch., 2 bns, cuis. amén., gar. 2 voit., cellier. 590.000 P. Tél. 386-04-22.

TAVERNY, PRES GARE
Gd séjour, 4 chambres, 2 bains, chauff. mazout, 700 m2 terrain, garage. 490.000 F. — 788-43-80.

SEZANNE, rés. Pavil. 4 p., c.-w.-c., sal., s'eau, parfait état, 1 pce amén., 2 garages, terrain 2.500 m2 autour. Prix 120.000 F, avec petit comptant. 808-25-22.

fermettes

MONTARGIS LOIRET
110 km aut. Sud - Orée forêt
Sur **3 HA 1/2** bordé terrain par ancien canal d'Orléans, splend. maison de campagne en fer à cheval, plein sud, site impres., poutres, tuiles pays, sol rustiq., cheminée, cuisine, 3 chambres, salle de bains, lingerie ; en retour, les communs aménagés, séjour cathédrale, cheminée, cuis., chambres, grange, eau, électricité force. Le tout habitable de suite. LES PEUPLIERS de Mlei
5 km sud N. 7 MONTARGIS. Tél. : 15 (38) 85-22-92

VALLEE VANNE
100 km Paris. Fermette équerre 3 p., cuis., eau, él., cheminée, poutr., grenier aménag., grange, remise. 1.700 m2 terr. Rare 180.000 avec 36.000 F. cpt. AVIS 2, Gle-de-Gaulle - Sens (16) 86-65-09-02, même le dim., ou Paris : 887-43-40.

REGION HOUDAN
en L à rénov.
3 GDES PIECES HABITABLES de 25 m2
cab. toilette, tommettes ancien., beau grenier, GARAGE ATTEN. 75 m2, écuries, etc., fournit. **3.000 M2** rivière, belle vue s/campagne
400.000 F. Mme Martin, la
487-41-42.

PROX. GAMBAIS (78)
neuf, sur 3.500 m2, 200 m2 habit., séj. cathédr., 5 chbres, 3 bains, bur., 680.000 F poss. crédit. - 489-06-70

Dans PARC DU MORVAN
charmante fermette, caract. sur 1,50 ha. Bel. chem., tr. bel. poutres, 3-4 p., tt cft, meublé. Ch. cent. Tél., puits et eau, vue splend. impr. 550 m alt., orée bois Lac 4 km, chasse, pêche, 320.000. Ecr. nº 1152 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

GALLARDON
Ret., 65 km Paris, accès direct autoroute - Fermette caractère, séj., c. cuis., 2 chb., s. d'eau, wc, grange amén., atel. s/terr. clos. 280.000 F av. 56.000 F cpt.
AVIS 23, rue C.-Hartleville, Maintenon - (15) 23-02-29, ou Paris : 887-43-40.

BEL ENSEMBLE EN U
224 km Paris en pleine nature Fermette composée d'une maison « barrichonne » indpt, 4 pces, cellier, bon gros œuvre, grenier aménageable, 2 très vastes granges indépdes, eau, électric., terrain 2.856 m2.
130.000 F
avec 26.000 F. Solde sur 10 ans comme un loyer.
S.C.J., 24, avenue de Paris 36000 CHATEAUROUX
Tél. (15-54) 34-78-09 -

NORD-FINISTERE
15 km R... bord de mer Fermette caractère. Eau, élect. Tél. (98) 69-50-70. H. repas

YONNE FORET D'OTHE
Belle FERMETTE, excel. état. 2 p., grange 80 m2, aménageable, terrain 1.000 m2, 125.000 F. - SAB. BOUVRET, 27, av. Gambetta (89) JOIGNY Téléphone : (86) 62-19-44

LES MOUTIERS, pr. Pornic-44 Dir. Pptaire. Fermette ancienne, pr. mer, 6.000 m2 terrain divisib. Prix except. vu urg. - 225-18-38

fonds de commerce

Vends fonds de menuiserie à 84220 Gordes. T. Guisset 86-29-31.

A vendre : Librairie-Papeterie Argenton/Creuse ctre, cse retr. Loc. 5 P. cft. - 15 (54) 04-05-79.

IMMEDIAT. CEDE CAUSE DE PART atelier tapisserie-literie-décoration arrdt, Bne clientèle, val. réelle 90 000. dem. vu urgence 35 000 F. TEL. : 357-54-32 et 700-57-03.

Région DINARD à vendre hôtel 20 chambres, café, bar, grand restaurant, ouvert toute l'année, parking attenant 30 voitures. Vue sur mer grand plage. A débattre avec 650 000 F comptant 1/2 viager 2 têtes 71 et 80 ans.
ROBIN notaire
72170 BEAUMONT-S/SARTHE.

CABINET DENTAIRE plein centre de Nantes. Gros chiffre, à vendre cause départ U.S.A. 50 % du prix, le vendeur se réserve la faculté de reprendre en association à son retour dans 2 ans ou de vendre sa part à cette époque. TEL. : 76-42-21 (16-40).

hôtels-partic.

Une des plus belles propriétés restant à vendre à **ASNIERES** 1 mn gare
9/10 pièces tt cft, sur 700 m2 jardin. Prix just. : 1.300.000 F. Sur place samedi, 14 à 19 h : 21, rue d'Anjou
Exclusivité ADDA. - 793-50-60

constructions neuves

Haute-Savoie - BONNEVILLE
20 km de Genève - Au pied de toutes les grandes stations de sports d'hiver
Résidence PLEIN SOLEIL
route de Genève-Bonneville
Site calme et aéré, proxim. du centre de Bonneville 3 000 F le m2 ferme et définitif. Studios, 2, 3 et 4 pièces.
Autres réalisations en Hte-Savoie réalisation SOGEFRANCE
13, bd de Courcelles 75008 Paris. TEL. : 522-57-60.
33, r. Shakespeare 06400 Cannes. TEL. : (93) 39-50-90.
Agce Alpimo, place de l'Hôtel-de-Ville, 74130 BONNEVILLE. TEL. : (50) 97-27-29.

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION
CHAMPIONNET
— 2 pièces 227.00
— 4 p., 108 m2 + terras. Prix 575.00
Habitables 2e trimestre 1977.
R. AXO
— Studios 23 m2 ..... 158.00
Habitables immédiatement.
IMMOBILIERE FRISDLAND, 41, av. de Friedland, 225-83-66

LA VARENNE - Pr. R.E.R.
Commerces, écoles
14, AVENUE MICHELET
Petit imm. standing - R. + 3 P., 77 m2 + loggia 12 m2, 4 P., 108 m2 + loggia 23 m2, 5 P., 150 m2 + loggia 46 m2 (Seul appart. au 4e étage) S/pl. samedi, dimanche, lundi 14-18 h., ou rdez-vous : 883-83-26

propriétés

propriétés

DRAVEIL Près forêt Sénart T.B. psté p. de t. beau style, sous-sol complet, s. d'eau, gar. 4 voit. Gd séjour terrasse, salon, cuis. éq., 2 ch., s. bns. Etage : 2 ch., 1 s. eau, combles aménageables, gd cft. Beaux matériaux. Parc paysagiste 980 m2. 860.000 F. 921-68-87.

VAUCRESSON Très belle pièce construct. Impeccable - JARDIN DE REVE Très belle récept. + 4 chbres. Garage 2 voitures. Standg. Surf. 1.900 m2, bâti 175 m2. Px élevé. 969-91-95 APRES 20 h.

LE VESINET résid. - Belle maison familiale Gde récept. 6 chbres. - Etat impeccable. Jard. S.A. H. LE CLAIR, 61, avenue FOCH à CHATOU. - Tél. : 976-30-62.

LE VESINET résid. - Propriété récente. - Gar. 2 voitures. Sur Tr. bel. réception s/terrasse, 5 chbres, 5 sal. bns, bureau, gar. 3 voit. Décoration raffinée. Renseign. S.A. H. LE CLAIR 61, avenue FOCH à CHATOU. TEL. : 976-30-62

ST-REMY-DE-PROVENCE
Mas du 18e, très caractérisé, 4 pièces + grandes dépendances A aménag. 7.000 m2 de terrain. Prix : 250.000 F
Cabinet Immobilier MORO 22, bd Victor-Hugo, ST-REMY-DE-PROVENCE. T. (90) 92-14-75

Part. vd propriété bord de Seine, vue imprenable. 727-21-88 ou 783-24-27

Vallée LOT, limitrophe Périgord 2 km Puy-Lévêque 20' gare Cahors Capitole, part. vd Maison style périgourdin, rez-de-ch. tout cont., 8 p. av. combles aménag. sur 3 niv. 1 de 140 m2, 2 de 150 m2, av. encloc 2.000 m2 herbé rustiq., bon - prair., gaz, élec., TBE en cours, photo s/dem. T. (53) 29-91-58 ou écr. B.P. 8, 94850 Villefranche-du-Périgord

YONNE, 160 Km de Paris belle propriété de caractère, style fermette, 7 p., 2 bns, 2 toil., 2 sar., chif. cant., sur 1 ha. Prix total : 460.000 F Tél. (86) 74-07-61

VERSAILLES rive droite. Propriété 170 m2habit. sur 3 niveaux, (16 / P.) belle récention, cuis. équip., 1.000 m2 jardin. Cabinet CHESNEAU. 950-14-07

MEUNG-SUR-LOIRE PRES ORLEANS. Propriété luxueuse. JARDIN PLANTE 12.000 m2. Piscine. Tennis, sauna. VUE LOIRE. Maison gardien, gar. 2 voit. 870-67-10 ou 38-44-36-73 domicile. Visite même dimanche.

Propriété de caractère sur l'Erdre, 14 km Nantes, grande réception, 6 chambres, 2 salles d'eau, confort, téléphone, parc boisé 8.000 m2, très belle allée bordée sur la rivière. Prix 1.500.000 F. Téléphone (16-40) 76-43-51

LOT, magnifique résidence quercynoise typique, 7 pces. Excel. état chff. cent. Tél. piscine, caves voûtées. Mirail dépend. Parc 1 ha. A SAISIR 550.000 F. Ag. LAQUIS-EL-GRAND 46700 PUY-L'EVEQUE (65) 22-00-42

VENDEE. 15 km océan vends belle ferme restaurée 7 pièces, poutres, cheminées + dépend. tt confort. 3.500 m2 jardin paysager, piscine, chauff. grand standing. Tél. (51) 55-70-66 (rep.)

FONTAINE DE VAUCLUSE
site classé, maison bourg., 2 ét. 5 ch., salon, s. à manger, 2 bns, patio, calme. 250.000 F. (90) 22-44-17

PROVENCE-LUBERON
Mas XVIIIe siècle. Vue exceptionnelle, 28 ha bois et terres. Village à proximité. Immobilier GARCIN, 8, boulevard Mirabeau 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE Tél. (90) 92-01-58

Part. recherche à louer, sept. à juin, propriété meublée de prest., tt confort, maxim. 4 ch. min. sur 1 ha env. 2 h. Paris max. réfs. Indif. 527-63-97

Part. cède p. raisons familiales PROPRIETE DE RAPPORT à exploiter sur la Côte d'Azur, Phase 1 achevée : rentabilité déjà assurée. Phase 2 et 3 : à développer. Une exploitation solide dans un cadre unique au bord d'une rivière. 1.500.000 F. Doc. compl. Confacter Agence Scala, 14, rue Isnard, 06140 Vence. (93) 58-20-71

maisons de campagne

2 km Coulommiers - Part. vend maison réc., pl.-pied, 3 p., gde cuis., toil., wc. s/terras. 2 000 m2 clos, eau, él. 220.000 F. Visible s/pl. 17, r. des Tilleuls, Champ-Bretou, commune Boissy-le-Châtel, dimanche 26 juin, 14/17 h.

LIBERMONT (Oise), 110 km Paris, Aut. Nord, sort. D-184. Part. vd maison 3/4 p., cheminées, pourr., bns, wc, écurie, grange, jdin cl. m2. 280.000 F Tél. (15-4) 443-20-17, ou sur pl. : Mme Dimanche

70 km NORD-OUEST PROCHE GISORS
Séjour, 2 chbres, bains, grenier aménageable. Jardin. 190.000 F. Tél. M. CARON 424 à Gisors par le (16-32) 30-91-11 H. B. ou : (15-4) 481-63-36 (dom.).

Part. vd mais. Bourg-de-Mahon (Morbihan) av. jard. et débar. à prox. riv. et forêt, à 1 h. mer. Lib. 70.000. Ec. Aubry André, Sanébrat, Cleguer 56620 Pt-Scorff

Autoroute Chartres, 50 mn Paris, maison 6-7 pces, tt cft, 2.800 m2 jard. paysagé, dble livg., cham., 3 ch., 2 bns, gde cuis., téléph., gren., rangem., ch. cantr., gar. 420.000 F. SEG, 16-42, 577-01-67.

viagers

BECON PRES GARE
PAVILLON, séjour, 3-4 chbres cuisine, 150 m2 terrain. 150.000 + rente 1 000. TEL. 788-49-80.

DEAUVILLE
PROPRIETE EN COIN DU BOULEVARD DES SPORTS
av. pet. jdin, gd garage 2 voit., gde s. à manger et gde cuisine, s. de bains, 6 chbres. Vendue toute meublée. Prix : 450.000 F. Mme Guerre 21 bd Sport 14800 Deauville - Tél. : 88-18-4

70 KM OUEST
MAISON DE CAMPAGNE
3 pces + dépend. Tt conft + piscine + tennis. 2.700 m2. Prix : 450.000 F
IMMOBILIAE
Téléph. : 15 (32) 64-07-34 ou 16 (32) 36-44-82

80 km Paris Nord-Ouest
TRES BEAU MOULIN
Sur 3 ha AVEC PIECE D'EAU Séjour, 3 chbres, bains, 2 w.-c. chauffage + places à aménag. Maison de gardien. - Garage. M. CARON 424 à Gisors par le (16-32) 30-91-11 H. B. ou (15-4) 481-63-36, dom.

COULOMMIERS
près- Hameau calme, verdure. Belle maison, rust., accueil. étage : salle commune coin salon 90 m2, poutr. chêne, terras., bur., 4 ch. vaste cuis., bains, wc, grenier poss. 3 ch. gar. 2 v., dépend. s/1.700 m2 clos. Prix 400.000 F ACM 14, place Marché. Meaux 434-61-66 ou 887-43-40.

Pour SPORTS EQUESTRES
MAGNIF. MAISON DE MAITRE style 18e, tt cft, mais. de gard. logement de 1 à 4 p., 15 boxes, manège couvert 800 m2, dépend. herbages. - M. CARON, 424 Gisors par le (16-32) 30-91-11 H. B. ou : (15-4) 481-63-36 (dom.)

SUD-PERIGORD
Part. vd prop. 2 ha, av. bâtis agricole et MAISON PIERRE à restaur. L. El. Point de vue 30' Sarlat, 9' VILLEFRANCHE Part. vd : Tél. : (53) 29-91-58

BRY-SUR-MARNE
PPTE DE GRANDE CLASSE meubre ILE-DE-FRANCE sol., s. à manger, 9 ch., toilette. - Dans splendid parc ombragé de 3.200 m2. PRIX ELEVE JUSTIFIE AGENCE REGNIER 254, avenue Pierre-Brossolette 94-LE PERREUX. Tél. 324-15-68.

BORDEE
RIVIERE, 58 KM PARIS, près MERU. Mais. colombages rest., entr., 3 p., cuis. tommettes, cheminée, poutres, bns, wc, chf. él., gren., lavoir, terr. plantés Prix 240.000 F, av. 50.000 F cpt
AVIS 8 faubourg Cappeville (16-32) 30-91-11, le 405 à GISORS, ou Paris, 887-43-40

immeubles

**A

هكذا في الاصل

AUTOMOBILE

B.M.W. et la série 7 : *silence, on roule*

B.M.W. vient de présenter en Allemagne sur autoroute et en Autriche sur route de montagne ses nouvelles voitures de haut de gamme. La firme munichoise les a baptisées série 7. Ces luxueuses berlines succèdent aux modèles 2 500 et 3.3 Li et conservent les moteurs à 6 cylindres dont étaient dotés les véhicules précédents, sauf pour le plus petit des groupes qui est remplacé par un 2,8 litres. Ainsi a-t-on désormais un 728 (2 788 centimètres cubes), un 730 (2 986 centimètres cubes) et un 733 i (3 210 centimètres cubes) à injection. Ces moteurs développent respectivement 170 chevaux (DIN) à 5 800 tours, 184 chevaux à 5 800 tours et 197 chevaux à 5 500 tours pour des couples maxima de 23,8 mkg à 4 000 tours pour la 728, 26,3 mkg à 3 500 tours pour la 730 et 28,5 mkg à 4 300 tours.

Pour tous les moteurs, l'alimentation a été modifiée. Ainsi pour la 728 et la 730 les deux carburateurs Zénith ont été remplacés par un Solex double corps à registre et dans la 733 i une version nouvelle de l'injection Bosch L Jectronic a été choisie. L'allumage du groupe est en outre assuré dans ce dernier cas par un distributeur sans contact avec bobine à transistors. Légère modification aussi de la culasse à chambre de combustion trisphérique, ceci pour obtenir le rendement maximal qu'exigent les futures normes de pollution. La ligne générale des carrosseries reste bien entendu B.M.W. Des améliorations de détail donc, *a priori*, par rapport aux précédents modèles de prestige de la marque allemande.

Une nouveauté évidente

L'innovation se situe ailleurs, sur le train roulant. Cette révélation peu visible n'a pas manqué lors de la présentation des nouveaux véhicules de susciter d'autres discussions entre techniciens sur les mérites de l'essieu avant avec jambes de suspension à double articulation. Selon la définition qui en a été donnée par les ingénieurs munichois la nouveauté est évidente car *« l'axe de direction géométrique ne passe pas* [ici] *comme dans les constructions conventionnelles à travers les points d'attache supérieurs et inférieurs, mais relie le point d'attache supérieur avec un point de rotation imaginaire qui résulte de la combinaison des deux bielles de direction inférieures, c'est-à-dire le bras transversal, le tirant et les deux bras qui agissent sur eux ».* Pour B.M.W. on obtenait ainsi un rayon de roulis légèrement positif, solution idéale dans son comportement, pour une voiture à roues arrière motrices.

On acceptera bien volontiers cette thèse dont les profanes retiendront, qu'à l'usage, les nouveaux véhicules se révèlent particulièrement stables à grande vitesse et au freinage, en toutes circonstances.

Volant en main et assis sur son [illegible] anatomique, le pilote — [illegible] qui convient — se trouve [illegible] un tableau de bord [illegible] qui n'est [illegible] sans [illegible] d'une machine [illegible]. On trouvera à gauche le dispositif de « check-control » déjà installé sur les coupés de la série 6, voici quelques mois. En appuyant sur la touche « test » s'allumeront les témoins de niveau d'huile, de liquide de freins, de température d'eau et autres voyants généreux en renseignements sur le fonctionnement des feux de *stop* [illegible] recul, sur l'état [illegible] garnitures de [illegible] le comportement... [illegible] lave-glaces.

Après [illegible] réglé comme il convient la température de l'habitacle, [illegible] pilote mettra [illegible] le contact, [illegible] ordre. Et dans le ronronnement discret [illegible] ses six cylindres feutrés la voiture avancera en silence pour atteindre [illegible] indignes des réglementations routières en vigueur. Mais curieusement, en [illegible] les glaces [illegible] prestigieux bolide, comme au bon vieux temps, se manœuvrent à la [illegible]. Une simple question d'option (1), [illegible] comme la boîte automatique.

CLAUDE LAMOTTE.

★ PRIX : 728, 84 500 F ; 730, 95 700 F ; 733 I, 110 500 F.

(1) En France, la [illegible] I est livrée [illegible] avec les [illegible] triques.

● *Marseille : un Salon de l'auto en octobre.* — Le premier Salon de l'auto organisé à Marseille par la chambre syndicale de l'automobile des Bouches-du-Rhône s'installera dans le parc Chanot du 22 au 30 octobre 1977. La quasi-totalité des marques françaises et étrangères y seront représentées. Cette manifestation sera en principe organisée tous les deux ans et, cette année, remplacera le Salon de l'auto qui n'aura pas lieu à Paris.

PRESSE

« Débloqué » par les ouvriers

LE SUPPLÉMENT DES « ÉCHOS » SERA MIS EN VENTE LUNDI

Les ouvriers de l'imprimerie Montsouris ont décidé, jeudi 23 juin, de ne plus s'opposer à la sortie du supplément de trente-deux pages en couleurs conçu par la rédaction des *Echos* et réalisé dans leur entreprise et qui devait être mis en vente jeudi matin (*Le Monde* du 24 juin).

Pour sa part, M. Jean Regnault, vice-président du tribunal de Paris, statuant en référé à la demande du quotidien, a pris acte de la décision des ouvriers et chargé un huissier de s'informer sur place.

La direction des *Echos* précise, dans le numéro de vendredi, à propos de ce [illegible]t : « *Nos abonnés le recevront donc lundi et nos autres lecteurs pourront le trouver, le même jour, chez leur marchand de journaux habituel.* »

● « *Le Nouvel Alsacien* », quotidien bilingue édité à Strasbourg, n'a pu paraître, vendredi 24 juin, en raison d'une grève [illegible] la veille par le personnel de l'imprimerie.

● *La* [illegible] *centrale de la Négravure* vient, selon la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T., d'annoncer un nouveau plan de restructuration du groupe. Dans un communiqué, la Fédération du livre C.G.T. se déclare opposée à un « *nouveau démantèlement (...) de la première imprimerie de périodiques en France* » qui, sous le « *prétexte de la modernisation de* [illegible] » aboutirait, selon la syndicat, à [illegible] cent vingt-trois suppressions d'emplois.

La F.F.T.L. [illegible], en [illegible], le rapatriement [illegible] travaux et le maintien du potentiel graphique [illegible] l'imprimerie française.

Le plan chiffré de la direction de la Négravure envisagerait cinq cent vingt-cinq suppressions de postes.

● *Les éditions Marabout*, après l'information publiée [illegible] *Monde* [illegible] 24 juin, [illegible] prient de préciser que les soixante-quatorze personnes mises au chômage sont toutes employées par l'imprimerie. Les activités d'édition et de diffusion n'ont [illegible] revanche [illegible].

LE MONDE IMMOBILIER BANLIEUE.

GRILLE A/6 **78** — N° Dép. et grille
2500 RÉVISABLE — Prix moyen du m²
2000 FD — Prix moyen du m² ferme et définitif
90% / 15 — montant des prêts cumulés et durée
CF. — prêt du Crédit Foncier
1974 — année de livraison et trimestre
Immeubles · Nombre d'app. · Maisons individuelles · Garages particuliers · Garages en sous-sol ou box · Parkings en surface · Gare · R.E.R. Station · Autoroute ou périphérique

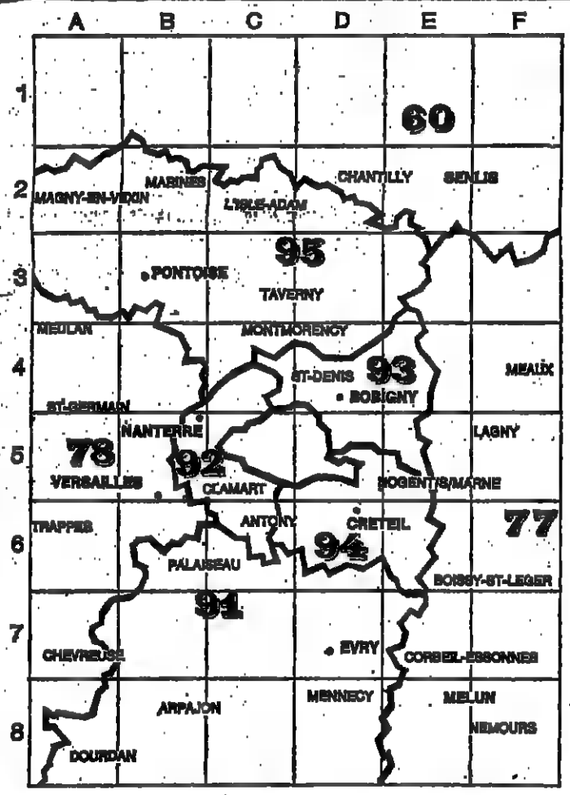

B/5 **78** — 5.300 FD — 80 % — 1978
VERSAILLES ETATS-UNIS - 27, av. des Etats-Unis - 20, rue Victor-Bart, Versailles - Une gamme [illegible] de st. et d'app. du 2 au 5 p. de élég. imm. rav. [illegible] p. de t. Bur. vte s. pl. ouv. t.l.jrs sf mardi et merc., 10 à 12 h. et 14 à 19 h.
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), [illegible] 567-55-66. Tél. [illegible] — Une réalisation [illegible]

B/5 **78** — 5.060 — 80 % — 1979
VERSAILLES « TRADITIONS » - 2e tranche, 5-7, rue Jean-Mermoz - Après Champs-Lagarde, cœur de [illegible] Tradt. assoc. hérit. du gr. siècle au conf. de la technique contemp. Sur pl. lundi, jeudi, [illegible] de 14 h. à 20 h., sam. et dim. de 10 à 12 h. et de 14 à [illegible] h. T. 951-40-61.
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66. Une réalisation CAPRI

B/5 **78** — 4.000 A PARTIR FERME — 80 % — LIVRAISON IMMEDIATE — 158 — OUEST
RÉSIDENCE BOUGIVAL-MALMAISON - 24, rue Yvan-Tourguenieff, Bougival - Dans magnif. parc [illegible] avec piscine dominant la Seine, en retrait de la R.N. 13, nous vous offrons, au calme, une construct. de petits imm. de 2 à 3 ét., du studio au 5 p. [illegible] appt témoin sur place : [illegible] dim. et lundi, de 14 h. à [illegible] h. sur rendez-vous. C.I.P., 21-23, av. Pierre-Ier-de-Serbie, 75116 Paris, 720-49-70.

C/5 **92** — 5.000 A PARTIR FERME — 80 % 20 — 1977 — MONTPARN. GARE — OUEST
RÉSIDENCE DES FONTAINES - 1 à 5, rue des Pommerets, Sèvres - Situés à un [illegible] tr. privil., à 5 min. [illegible] gare, au calme, au mil. d'un parc de [illegible] m2, près [illegible] ville, une construct de 3 pet. imm. de 3 et 4 [illegible] en pierre [illegible] taille. [illegible] 15 app. du stud. au 4 p. Bur. [illegible] vente sur pl. [illegible] et dimanche, de 14 h. 30 à 17 h. 30. C.I.P., 21-23, av. Pierre-Ier-de-Serbie, 75116 Paris, 720-49-70.

C/5 **92** — 7.980 FD — 80 % 20 — 1977 — M
RÉSIDENCE RACINE - 61, bd Bineau, Neuilly-s.-Seine - un [illegible] raffiné, [illegible] place [illegible] les jours sf mar. et merc. de 10 à 12 h., de 14 à 19 h. T. 757-05-75.
Une réalisation [illegible]
LA MAISON DU [illegible] SCIC, 15, boulev. [illegible] Vaugirard, Paris (15e), [illegible] 567-55-66.

B/5 **92** — 4.500 FD — 80 % 20 — LIVRAISON IMMEDIATE — 144 15$ — RER
19, RUE P.-BROSSOLETTE Rueil-Malmaison - Deux élégants petits immeubles entourés de jardins dans un quartier résidentiel à proximité du centre - 2 à 5 pièces - Exposition plein soleil - Balcons - Terrasses - Appartement témoin lundi, jeudi, samedi et dimanche de 14 h 30 à 18 h 30.
PROMEX 65, rue Rennequin, Paris-17e - Tél. 755-82-10

E/6 **94** A PARTIR — 599.200 FD — 80 % — 1977 — 57 — GARE — RER
Une réalisation CAPRI
VERGERS D'ORMESSON - Chemin des Hautes-Bergas, [illegible] Prox. chât. d'Ormesson, dominant [illegible] 16 ha, [illegible] indiv. av. séj. double, 4 ch. Constr. trad. [illegible] dur [illegible] vid sanit., s. pl. lun., jeu., ven. 13 à 19 h. sam., dim. de 10 à 13 h. et de 14 à 19 h. 933 - [illegible] - 32
LA MAISON DU G. SCIC, 15, boulev. de Vaugirard, Paris (15e), [illegible] 567-55-66.

« Le Monde Immobilier »
est une rubrique de publicité [illegible] à tous les constructeurs-promoteurs.
Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.

PROCHAINE PARUTION :
« le Monde Immobilier Banlieue »
le 30 septembre 1977

...et un prêt CDE financera votre achat :
cde
Comptoir des Entrepreneurs
6 [illegible] Volney Paris 2e - Tél. : 260.35.36.
Tous les financements immobiliers depuis 1848.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Plusieurs dizaines de mesures sont prises en conseil des ministres pour lutter contre les causes structurelles de l'inflation

Le conseil des ministres a pris, jeudi 23 juin, une série de mesures destinées à lutter contre les causes structurelles de l'inflation, dont nous analysons ci-dessous les principaux aspects. M. Barre a déclaré, à l'issue du conseil, que « l'indice des prix de mai serait nettement moins élevé que celui d'avril », qui avait progressé de façon exceptionnellement forte (+1,3 %). Mai a enregistré le mouvement de désinflation que nous attendions, a ajouté en substance M. Barre. (Lire la dernière page.)

I. — FONCTIONNEMENT DE CERTAINS CIRCUITS DE DISTRIBUTION.

● *Renforcer la concurrence.*

Les maires des villes grandes et moyennes seront incités à favoriser les marchés forains. Le ministre de l'équipement veillera à la prise en compte, dans les opérations du Fonds d'aménagement urbain, des actions des communes en faveur des marchés forains. De son côté, le ministère de l'agriculture améliorera le service des nouvelles du marché ; le but recherché est de permettre des arbitrages entre marchés, donc de favoriser une meilleure transparence des transactions.

« La législation actuelle en matière de baux commerciaux ne favorise pas le renouvellement des hommes et le remplacement d'activités en faisant par des formes de commerce plus dynamiques. » Aussi a-t-il été décidé d'assurer totalement le droit à la déspécialisation. Le gouvernement déposera pour la prochaine session parlementaire un projet de loi tendant à rendre effective en 1978 la déspécialisation des baux commerciaux.

● *Réduire les causes particulières de hausse des prix et des coûts.*

La clarté et la rationalité des transactions entre éleveurs marchands de bestiaux et grossistes acheteurs seront développées. Pour rationaliser la présentation et la formation des prix de la viande, le ministère de l'agriculture a décidé d'étendre l'application des barèmes établis à la classification, au marquage et à la pesée des carcasses, et de poursuivre la mise en place du corps d'experts chargés de garantir la régularité des opérations de pesée et de classification dans les abattoirs.

« La pratique des prix conseillés par les producteurs conduit trop souvent les commerçants à s'aligner purement et simplement sur ces prix, qui les incitent à relever des marges abusives. Il a été donc décidé d'interdire les prix conseillés dans les cas où cette interdiction n'est pas de nature à gêner la gestion des commerçants. Le ministre délégué à l'économie et aux finances prendra un arrêté interdisant les prix conseillés dans les secteurs du commerce où ils ne sont pas indispensables. »

Le ministère de l'agriculture part à Rungis une antenne « acheteurs publics » chargée de surveiller les transactions et de pratiquer à la demande des acheteurs un contrôle physique des livraisons.

Diverses autres mesures devraient permettre également de réduire certains facteurs de hausse de prix, comme par exemple la réforme du système de répartition des taxes parafiscales (un groupe de travail présentera des propositions pour le 30 septembre 1977) et la suppression de certaines mesures réglementaires à la pratique des rabais de prix.

■ *Accroître et renforcer le rôle et l'information des consommateurs.*

Parmi les mesures proposées, le gouvernement a cité l'entrée des consommateurs dans les organismes publics de gestion des marchés

● *Amélioration du fonctionnement du marché d'intérêt national de Rungis.*

La productivité et l'efficacité du marché sont insuffisantes, car le transfert des Halles ne s'est pas accompagné de la modernisation souhaitable des pratiques dans le négoce des fruits et légumes.

Promesses et décisions

Fallait-il attendre aussi longtemps pour prendre des mesures qui s'imposent à l'évidence, et dont on est surpris qu'elles ne soient pas déjà appliquées, qu'il s'agisse du marché de Rungis ou de tout ce qui touche à la vérité des prix ? Ainsi, il y a quinze ans, alors qu'il était question d'ériger un commerce, disait-on qu'il fallait améliorer la classification, le conditionnement, la pesée dans les transactions de la viande...

Un élément essentiel de lutte contre la spéculation est une meilleure information des acheteurs, qui doivent savoir les prix pratiqués d'un bout à l'autre du pays pour pouvoir jouer normalement la loi de l'offre et de la demande. C'est dans l'établissement du niveau d'information que le gouvernement a-t-il fait le plus tôt, depuis septembre 1976, par exemple ?

Enfin, personne aux différents échelons de la vente n'ignore le rapport de force des commerces — en alimentation plus que jamais — et chacun sait comment, même il faut procurer des médicaments aux handicapés sociaux, l'abri possible à la porte d'un magasin en pose souvent un problème). Mais le gouvernement se garde soigneusement d'évoquer la modification de la loi Royer, dont on sait qu'elle n'a pas précisément pour but d'accroître la concurrence. Tout ce qui a été dit jeudi sur le commerce sera sans doute utile, sera combien secondaire par rapport aux problèmes posés.

Pierre Charpy n'est pas moins sévère, qui écrit dans la Croix : « L'ensemble des décisions prises (...) auraient beaucoup gagné à se voir donner comme cible essentielle s'attaquant aux « causes structurelles de l'inflation ». Il est inadmissible que les marchés forains aient été « déspécialisés » les premiers, alors qu'il est difficile de démontrer que leurs prix sont sensibles à l'anticipation de la hausse des prix, qui est en effet une cause « structurelle » d'inflation ». Ces contradictions internes ne font que refléter dans les mesures annoncées l'incertitude qu'on sent dans les intentions, inspirant même une certaine crainte ou, plutôt, beaucoup d'ambitions : l'ultra-dirigisme de l'administration va-t-il être renforcé ? ». — A. V.

II. — FAVORISER LA MOBILITE DE L'EMPLOI.

Un effort particulier sera consenti pour favoriser la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs. Les conditions d'obtention des différentes aides existantes seront simplifiées en les rendant, le plus souvent possible, forfaitaires et automatiques. Ainsi : le système des bons de transport sera simplifié ; l'indemnité d'un emploi sera elle aussi simplifiée et améliorée (introduction d'un dédommagement forfaitaire pour frais de repas et de séjour) : les procédures de paiement de ces aides par l'ANPE seront également revues dans le sens d'une simplification.

D'autre part, les aides apportées aux travailleurs vont être améliorées et simplifiées. L'indemnité de double résidence (18 F par jour), qui est actuellement versée sous conditions de ressources (8 300 F par an) aux travailleurs licenciés et chargés de famille lorsqu'ils prennent un emploi à plus de 20 kilomètres de leur résidence principale, sera étendue à tous les demandeurs d'emploi chargés de famille et le plafond de ressources sera supprimé.

D'autres mesures sont également prises :

La prime de mobilité accordée aux jeunes demandeurs d'emploi comporte une indemnité pour frais de déplacement et une allocation de transport (1 000 F). Les conditions d'octroi de cette prime seront assouplies par la suppression de l'hiatus qui, par cas, des stages de formation et l'emploi. De manière qu'elle soit automatique dès lors que le jeune travailleur remplit les conditions requises.

L'allocation de transfert sera réformée : d'une part, l'indemnité de transport et de déménagement sera simplifiée (attribution automatique et institution d'un forfait pour le déménagement et étendue à tous les travailleurs licenciés ou menacés de licenciement et non plus aux seuls chômeurs pour motif économique ; d'autre part, la prime de transfert et de réinstallation, qui vise à compenser les divers frais liés au changement de résidence des travailleurs, sera attribuée automatiquement (à l'exception de la zone blanche de la prime de développement régional). Seront examinés les moyens d'étendre le bénéfice de l'indemnité de transport et de déménagement aux travailleurs français qui iront travailler à l'étranger.

Extension des aides, non pas majoration

L'aide relève de la politique active de la mobilité de l'emploi [1] a décidé de poursuivre à prendre des mesures tendant à simplifier et à « systématiser » l'octroi de ces aides. Ainsi, tant en ce qui concerne la prime de reclassement que l'allocation de transfert, les conditions requises pour en bénéficier seront allégées, et les « charges administratives » qui découlent du règlement des dossiers disparaîtront.

Mais on remarquera que si ces aides nouvelles (l'indemnité de transport et de déménagement profitera également à ceux des travailleurs licenciés et non plus aux seuls bénéficiaires économiques), elles ne sont pas majorées pour autant. On peut se demander d'autre part si les Français accepteront plus facilement, maintenant, de « bouger »,

(1) Les bons de transports accordés en 1976 à 16 000 personnes pourraient l'être désormais à 3° 000 chômeurs ; les bénéficiaires de l'indemnité de recherche d'un emploi atteindre le nombre de 15 000, au lieu de 5 000 en 1976 ; l'indemnité de double résidence (18 F par jour pendant six mois) passer de 1 200 actuellement à un objectif non précisé ; l'allocation de transfert (la plus importante puisqu'elle verse de 4 500 F à 12 000 F) concerner 12 000 personnes au lieu de l'indemnité pour 4 000.

Faciliter les déménagements

En ce qui concerne le logement, une série de dispositions a été retenues dont les plus importantes sont :

— L'octroi de prêts relais à taux modiques, financés sur les fonds du 1 % patronal pour la construction et destinés à financer l'apport personnel nécessaire à la réalisation d'une nouvelle opération d'accession à la propriété. Il s'agit d'éviter aux intéressés d'avoir à recourir à des prêts bancaires d'un accès difficile, d'un coût élevé et parfois assortis d'une garantie hypothécaire ;

— A titre expérimental et à condition que ni l'Etat ni les collectivités locales n'aient à prendre l'engagement financier, des sociétés départementales d'accession-location, filiales des centres interprofessionnels du logement, seront autorisées à réhabiliter des logements que les travailleurs ont quittés et à réaliser avec ces logements des opérations classiques d'accession en location-vente sur prêts aidés ou encore louer ou vendre ces logements. Ces opérations expérimentales seront autorisées dans deux ou trois zones pour une durée de trois ans, à l'issue de laquelle un bilan sera dressé.

Enfin une priorité sera accordée pour l'inscription dans les établissements du premier et du second degré des enfants des travailleurs changeant de résidence pour prendre un nouvel emploi. D'autres mesures visent à accorder une priorité de réservation dans les H.L.M. pour les travailleurs changeant de région à la suite d'un licenciement ; à faciliter la possibilité de résiliation des baux en cas de mobilité professionnelle ; à privilégier l'accès dans les foyers des jeunes travailleurs changeant de région.

(Dessin de KONE.)

Mesures futiles, effets incertains

Il est difficile d'évaluer la portée des mesures envisagées pour supprimer les freins à la mobilité de l'emploi dus au logement. En effet, tous les problèmes liés au logement empêchent un chômeur d'emploi de changer de région En tout état de cause, même si les bénéficiaires de ces dispositions restent peu nombreux, il convient d'adopter ces mesures. En particulier, la priorité de réservation dans les H.L.M. et l'octroi de prêts-relais à taux modiques constituent des mesures impossibles à refuser au déménagement A contrario, toutefois, qu'il existe des logements vides à offrir aux nouveaux arrivants.

Enfin, le rôle que les CIL (Centres interprofessionnels du logement, institutions paritaires de la collecte patronale du 1 % sur les logements quittés par les travailleurs, qui est envisagé à titre expérimental, en vue de les inciter en location-vente, est une bonne idée. Il reste à savoir si les CIL sont prêts à pratiquer systématiquement cette politique.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures	5	6	3 1/2	4 1/2	4 3/4	5 3/4	8 3/4	9
1 mois	5 3/8	5 7/8	3 5/8	4 1/8	3 5/8	4 1/8	9	9 1/4
3 mois	5 5/8	6 1/8	3 5/8	4 1/8	3 3/4	4 1/4	9 7/16	9 11/16
6 mois	5 7/8	6 3/8	3 3/4	4 1/4	3 5/8	4 1/8	9 3/4	10

ÉCONOMIE et HUMANISME

Revue bimestrielle

Au sommaire du numéro 235
Mai-Juin 1977

● Le marxisme, un instrument d'analyse.

● Le financement de la Sécurité Sociale.

Prix du numéro : 18 F (expédié : 21 F). Abonnement, 1 an : 100 F

Économie et humanisme

99, quai Clemenceau, 69300 CALUIRE - C.C.P. LYON 15 2916.

EN VALAIS (SUISSE)

DANS SUPERBES CHALETS-RÉSIDENCES
TOUT CONFORT - PISCINE - SAUNAS
STUDIOS et APPARTEMENTS

CRANS-SUR-SIERRE,	à altitude 1.500 m.	Vente aux Etrangers
HAUTE-NENDAZ,	altitude 1.400 m.	
MAYENS-DE-RIDDES,	altitude 1.400 m.	

EN COPROPRIÉTÉ DES FRS S. 70 000
Hypothèque 50 % sur 10/15 ans - taux 6 1/4 %

Documentation à : RESIDENCES-VACANCES S.A.
52, rue de Montbrillant. — 1202 GENEVE. — Tél. : (22) 34-15-46

III. — LUTTE CONTRE LES GASPILLAGES DE MATIERES PREMIERES.

De nombreux objectifs d'économie sont fixés portant sur les papiers et cartons, les emballages en verre et en plastique, les pneumatiques et les déchets agricoles. Ils doivent permettre de réaliser une économie supplémentaire d'importation d'un milliard de francs par an.

Pour parvenir à ces objectifs, il a été décidé : de faire bénéficier les investissements permettant d'économiser les matières premières des dispositions actuelles destinées à encourager les économies d'énergie, après qu'une définition précise des matériels concernés avait été élaborée.

De plus, il a été décidé d'inviter les centres techniques professionnels à consentir un effort particulier pour la mise au point et la promotion de technologies génératrices d'économie de matières premières. Les actions de démonstration de techniques nouvelles seront encouragées, notamment par l'octroi de concours publics.

L'organisation du marché et des professions de la récupération sera améliorée de même que la normalisation, la qualification, la conception et la durée de vie des produits. Enfin, un effort particulier des administrations va être fait en privilégiant notamment l'utilisation de papiers recyclés de l'utilisation des pneumatiques rechapés.

Une tâche difficile en économie libérale

La lutte contre les gaspillages de matières premières est un combat difficile dans le cadre de l'économie libérale. Les mesures prises ne peuvent agir que par voie de mesures de prix et d'incitation, notamment sur le plan fiscal et par celui du crédit, les méthodes utilisées jusqu'ici paraissant totalitaires. Il faudra cependant supprimer quelques-uns des obstacles qui freinent la récupération.

C'est ainsi que pour le papier, le recyclage est rendu difficile avec les produits d'importation. La réglementation des prix des produits de récupération freine divers produits, ce qui amène à modifier les normes de qualité ; ainsi même, le recyclage du papier sera facilité par la réglementation de l'utilisation des produits nécessaires (encres spéciales, colles, etc.) et l'interdiction de certains d'entre eux. Le problème n'est pas très différent pour le chlorure de polyvinyle (P.V.C.), dont l'emploi, sans régénération, doit être développé.

L'élément le plus original des décisions prises par le gouvernement est l'obligation faite aux administrations d'utiliser certains produits de récupération. Les services publics, seuls sur lesquels le gouvernement a une autorité directe, devront stabiliser, dès 1978, leur consommation de papier au niveau atteint en 1976, et privilégier l'incorporation de filons de récupération dans leurs fournitures. De même, les nouveaux postes devront réserver une part minimale de leurs achats aux pneumatiques rechapés et aux matières plastiques régénérées.

Reste l'action à mener pour prolonger la durée de vie des produits, limiter la prolifération des objets jetables (briquets, rasoirs, etc.) et empêcher la tendance au « gaspillage » observée dans certains secteurs. La seule sanction dont dispose le gouvernement est la mise en jeu de l'intérêt de toute nature public. Dans ce cas, et en restant dans le cadre d'une économie libérale, il faudra également peser sur la consommation des ménages qui ne semblent aucune idée de l'économie ? Plus profondément, la lutte contre le gaspillage devient un problème de civilisation et de remodelage d'une opinion qui, depuis trente ans, a été conditionnée à moins économiser : abandon de la consigne pour les bouteilles, publicité active pour les produits jetables. Un tel changement n'est pas seulement affaire de mesures coercitives, ne peut être qu'un processus de longue haleine. — F. R.

SÉCURITÉ SOCIALE

L'ACCORD AVEC LES MÉDECINS

(Suite de la première page.)

Après un premier refus de parapher l'accord pour 1977, la décision — récente (2) — d'accepter ledit accord laissait penser que l'on s'orientait vers le retour au système qui a prévalu jusqu'à la convention pluriannuelle allait entrer dans les faits.

Tel ne semble pas être tout à fait le cas. En signant l'accord tarifaire pour 1977, la C.S.M.F. a précisé qu'elle n'approuvait pas les augmentations d'honoraires qui y sont prévues. En apposant sa griffe sur le parchemin, elle a surtout voulu réintégrer la voie conventionnelle, participer aux commissions médico-sociales sur l'autodiscipline, garantir aux siens les avantages sociaux, financiers et autres qui en découlent. Comme l'indique lui-même le docteur Monier, il s'agit « *d'une sorte de saute-mouton par-dessus un obstacle juridique d'assez mesquine facture* », la « *politique de la chaise vide* » n'ayant pas été retenue.

Le responsable de la puissante fédération des salariés, M. Derlin, rêvait d'agiter le chiffon rouge en réclamant que ce fût au tribunal de la S.E.C.U. qu'incombât une condamnation de l'action passée et contestataire du président de son syndicat. « *Ne met-on pas sur pied hors du jeu lorsqu'on envoie ses troupes à s'opposer à une convention que l'on est ensuite obligé de ratifier sous la pression de la base ?* », se demande M. Derlin, qui dément les propos qu'on lui a prêtés, dans une revue, auxquels il aurait accusé, à propos du docteur Monier, que « *dans toute organisation normale, le président aurait donné sa démission* ». « *Je me suis abstenu de* [illegible] a déclaré M. Derlin, pour ajouter que « *le président de la C.S.M.F. a manifesté ses troupes pendant un an et demi en prêtant à la caisse maladie des intentions qu'elle n'avait pas* ».

La guerre froide entre « *Non-Oui* » répond M. Derlin, qui souhaite une relance de la concertation, non sans s'inquiéter des « [illegible] » qui ébranlent la C.S.M.F. Inquiétude fondée ?

Des rumeurs ont certes circulé sur les difficultés internes de la C.S.M.F., et l'opposition entre trois camps : les spécialistes, ceux que M. Derlin qualifie de « [illegible] de *tout le mouvement confédéral* », les omnipraticiens et les médecins favorables à des expériences socialisantes avec les communes de gauche. Ne murmurait-on pas aussi que le docteur Monier pourrait quitter la présidence de la C.S.M.F. ? N'ajoutait-on pas que le même docteur Monier, vice-président du C.N.P.F., pourrait se présenter aux prochaines législatives ?

Interrogé sur ces bruits, le président de la C.S.M.F. a déclaré qu'il démentait tout : pas question d'être candidat à l'Assemblée nationale : pas question non plus d'abandonner la C.S.M.F. A la fin de l'année, le docteur Monier entend certes briguer un nouveau mandat : celui de président de la C.S.M.F. Suffisamment ouvert aux idées à la mode, omnipraticien lui-même, proche de ses adhérents, populaire et habile stratège, le dirigeant de la C.S.M.F. semble être toujours, en dépit de quelques erreurs tactiques, l'*homme fort*, la synthèse vivante et délicate de la première organisation médicale. Une organisation, il est vrai, en pleine mutation avec l'arrivée des jeunes et nouveaux médecins, dont l'influence ne se fera vraiment sentir que demain ou après-demain.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(2) L'assemblée générale de la C.S.M.F. a décidé, le 5 juin, de signer l'avenant : 67 % des voix pour, 31 % contre et 20 % d'abstentions.

A L'ÉTRANGER

● *En Belgique*, le taux d'escompte a été abaissé de 6,5 à 6 % le 23 juin. Le « taux lombard » a été, lui aussi, ramené de 6,5 à 6 %. La position forte du franc belge sur le marché des changes, le repli des taux sur le marché et la volonté, dans une conjoncture hésitante, d'aider à la relance des investissements sont à l'origine de ces décisions. — *(A.F.P.)*

● *Les Pays-Bas ont protesté auprès de la C.E.E. le 22 juin contre* l'interdiction d'importer des pommes de terre décrétée par la France. Les Pays-Bas vendent annuellement entre 100 000 et 150 000 tonnes de pommes de terre en France. La Haye estime que la mesure française, qui vise à enrayer la baisse des prix en France, est contraire aux règles du Marché commun. — *(A.F.P.)*

● *Hausse des roulements à bille japonais.* — Les producteurs japonais de roulements à bille et de roulements coniques viennent de s'engager à relever leurs prix à l'exportation vers la C.E.E. Depuis le mois de février, et jusqu'au 5 août, la Communauté perçoit une taxe anti-dumping de 20 % sur ces livraisons. Il est vraisemblable que la Commission de Bruxelles recommandera au Conseil des Neuf de ne pas proroger la taxe. — *(Corresp.)*

LA

Philippe Thomas :
Nationalise

Le Groupe
Pechiney Ugine Kuhlmann
et l'intérêt général

Le problème
étrangers

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

PRIX

...ouvernement limitera le prix des articles ...iles dont l'importation est contingentée

...n M. René Monory, mi... de l'industrie, du commerce ..., l'artisanat, le comité des ... qui se réunira lundi 27 juin, ...era de la limitation préven... du prix de huit articles ...s étrangers, dont les impor... viennent d'être freinées ...fonde du 21 juin). Les pou... publics craignent, en effet, ...eur raréfaction brutale sur ...rché n'entraîne une hausse ...tifiée de leurs prix.

...s ce qu'a déclaré M. Mo... aux représentants du Conseil ...nal du commerce, qui le ...aient dans les locaux du ...F., jeudi 23 juin, pour cal... leurs inquiétudes à l'égard ...a réunion d'urgence de ce ...é des prix. Le ministre a ...é s'il s'agirait de blocage ...prix, de blocage des marges ...leur absolue ou de définition ...coefficient multiplicateur. ...ce qui concerne l'harmoni...sation sociale et fiscale de la situation des petits patrons avec celle des salariés, M. Monory a assuré que la première « *serait à peu près réglée à la fin de l'année* ». Quant à l'harmonisation fiscale, le plafond du chiffre d'affaires permettant d'accéder au système de taxation dit du « *mini-réel* » sera remonté pour les artisans de 300 000 à 450 000 F et pour les commerçants de 1 million à 1 million et demi de francs, l'abattement consenti à ceux qui passent par un centre agréé de comptabilité sera supérieur à 10 % (sans que le ministère puisse affirmer qu'il atteindra 20 %).

M. Monory s'est déclaré opposé à la remise en chantier de la loi Royer en matière d'urbanisme commercial.

Enfin, le ministre a annoncé que des mesures seraient prises pour limiter les « *ventes directes* » en usine lorsque les industriels les pratiquent systématiquement.

SYNDICATS

M. Giscard d'Estaing indique à M. Bergeron qu'il souhaite la reprise des négociations salariales

La politique contractuelle et l'Europe ont été les thèmes majeurs de l'entretien d'une heure accordé jeudi 23 juin par le président de la République à M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière. « *J'ai voulu dire à M. Giscard d'Estaing*, a déclaré M. Bergeron, à sa sortie de l'Elysée, *ma conviction profonde qu'il faut reprendre les négociations dans les entreprises là où elles ont été interrompues depuis plusieurs mois.* »

Selon M. Bergeron, le président de la République a estimé souhaitable que ces négociations reprennent effectivement. « *Cependant*, a fait remarquer M. Bergeron, *je pense que ceci ne pourra se faire que sur des bases nouvelles.*» Le leader de F. O. a noté que le blocage des négociations dans le secteur public et nationalisé avait pour objectif de réduire les salaires dans l'industrie, mais que « *là où il y a une pression syndicale importante, on voit refleurir des primes, ce qui fait accroître les disparités* ». Ce phénomène inquiète particulièrement M. Bergeron.

A propos de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, le secrétaire général de F.O. a affirmé qu'il n'y avait « *aucun désaccord* » entre le président de la République et lui-même sur le rôle de ce Parlement.

D'autres sujets ont été abordés : notamment l'emploi, la préretraite, l'aide au retour des immigrés, mais ce n'était là, selon M. Bergeron, qu'un échange d'idées « *étant donnés les problèmes posés de différents côtés* ». Le secrétaire général de F.O. a insisté auprès du président de la République sur « *l'attentisme des chefs d'entreprise* ». Au sujet des prix, M. Giscard d'Estaing serait d'accord, a-t-il dit, pour créer à Rungis une antenne permanente de la direction générale des prix.

Enfin à propos des handicapés, M. Giscard d'Estaing a donné à M. Bergeron « *l'assurance* » que les vingt décrets de la loi d'orientation paraîtront avant la fin de l'année.

[Le leader de F.O. doit être reçu, lundi 27 juin, par M. Raymond Barre. Tour à tour, Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, et le président de la République lui-même, avant même d'avoir vu le leader de F.O., avaient donné l'assurance que les derniers décrets de la loi d'orientation paraîtraient avant la fin de l'année 1977... comme il est prévu depuis deux ans.]

IMMIGRÉS

UNE MISE AU POINT DES HOUILLÈRES DE LORRAINE

Nous avons rapporté *(le Monde* du 23 juin) que M. Robert Cœuillet, directeur général des Houillères du bassin de Lorraine, avait vivement critiqué, en présentant son rapport de gestion, les mesures prises par M. Lionel Stoléru en vue d'inciter par une « aide au retour » les immigrés à regagner leur pays. M. Cœuillet dément cette information.

Il nous a déclaré : « *Je n'ai à aucun moment mis en cause un membre du gouvernement ni la politique décidée par ce gouvernement. J'ai simplement abordé les problèmes de la main-d'œuvre marocaine aux Houillères avec leurs possibles répercussions économiques.* »

(Publicité)

Philippe Thomas :

Nationaliser Pechiney Ugine Kuhlmann ?

M. Philippe Thomas, Président de P.U.K., a déclaré le 22 juin :

La nationalisation des plus importantes entreprises françaises aurait pour effet de concentrer un pouvoir immense entre les mains de l'Administration et des syndicats. Ce serait pour l'équilibre du corps social un changement majeur dont il appartient à chaque citoyen de bien peser toutes les conséquences.

Comme chef d'entreprise, je n'ai pas à prendre position sur cet aspect politique du problème. Mais, en restant sur le terrain des réalités économiques, il est de ma responsabilité d'attirer l'attention sur certains traits marquants de notre Groupe, qui semblent totalement méconnus par ceux qui veulent le nationaliser.

Le Groupe Pechiney Ugine Kuhlmann et l'intérêt général

On peut rappeler, en premier lieu, que nos activités n'ont pas besoin d'être soumises à une planification centralisée pour servir l'intérêt général.

Les produits de base que nous fabriquons trouvent leur débouché sans qu'il soit nécessaire d'en stimuler artificiellement la demande. Ils sont indispensables à la satisfaction des besoins essentiels de la société : logement, ameublement, appareils électroménagers, conditionnement des produits alimentaires, moyens de transport, équipements collectifs, construction d'usines, etc.

Ces produits de base, nous ne les fournissons nullement à l'État, contrairement à certaines affirmations. Nous les vendons en France à de nombreuses industries de transformation, et cela sans être protégés par aucun monopole, car nous sommes soumis de plein fouet à une concurrence internationale très sévère. Nous les vendons aussi à l'étranger, exportant le tiers de la production de nos filiales françaises, alors que la proportion n'est que d'un quart pour l'ensemble de l'industrie.

En outre, nous apportons une aide décisive aux exportations des constructeurs français de biens d'équipement chaque fois que nous préconisons leurs matériels auprès des pays étrangers qui font appel à nos procédés pour construire des usines nouvelles. L'exemple le plus récent est le contrat que nous négocions actuellement avec l'Union Soviétique pour la création d'un grand complexe d'aluminium dans ce pays. Ce contrat, dont la première tranche est déjà signée, procurera du travail pendant plusieurs années à plusieurs milliers d'ouvriers français pour la fourniture de matériels par des entreprises extérieures à notre Groupe.

Les constructeurs français considèrent ainsi P.U.K. comme une locomotive qui les tire vers les marchés d'exportation. Nous espérons rester à la hauteur de cette réputation au cours des prochaines années, qui risquent d'être très difficiles pour l'équilibre de la balance commerciale.

Le problème des filiales étrangères

En second lieu, il paraît nécessaire d'exposer l'intérêt pour l'économie française de ce qu'on veut bien appeler la réussite de P.U.K. à l'étranger, principalement dans le domaine de l'aluminium. Il convient aussi d'expliquer pourquoi la nationalisation de notre Groupe compromettrait cette réussite.

L'industrie française de l'aluminium serait restée un producteur de seconde zone à l'échelle mondiale si elle s'était enfermée à l'intérieur des frontières : elle n'y aurait trouvé ni l'énergie à bon marché nécessaire à son développement, ni une suffisante facilité d'accès aux grands marchés consommateurs. La politique menée avec l'approbation constante du gouvernement français nous a permis de devenir le quatrième producteur mondial d'aluminium avec un domaine industriel largement déployé sur différentes parties du monde : Europe, Afrique, Amérique, Extrême-Orient.

Enrichie par ces expériences successives, notre technique de production d'aluminium s'est affirmée partout avec un succès qui nous a permis de vendre nos procédés de fabrication et notre savoir-faire à de nombreux pays étrangers. L'exemple le plus récent est le contrat déjà cité avec l'Union Soviétique.

Si nos implantations à l'étranger nous ont donné finalement beaucoup de satisfactions, la réussite n'a été ni immédiate, ni facile. Il ne suffisait pas de construire des usines et d'engager sur place la main-d'œuvre nécessaire. Il fallait nous adapter aux pays qui nous accueillaient, comprendre leurs besoins, surmonter les nombreux obstacles tenant aux différences de mentalité, de comportement et d'usages. De longs tâtonnements, des efforts persévérants ont été nécessaires pour établir des relations confiantes et sûres avec le personnel d'encadrement de nos filiales étrangères comme avec les gouvernements des pays hôtes.

Que resterait-il de cet acquis inestimable si le gouvernement de notre pays voulait changer du jour au lendemain le visage de l'investisseur français ? Quelles réactions nationalistes ne risquerait-il pas de provoquer en substituant d'autorité à un partenaire connu et accepté un partenaire nouveau de caractère étatique ?

Il n'est pas facile de répondre à ces questions. On peut cependant préciser que plusieurs de nos filiales majoritaires, les plus importantes sont établies dans des pays qui, depuis notre installation, ont adopté une politique beaucoup plus restrictive à l'égard des investissements étrangers : ces pays n'admettent plus maintenant de nouveaux investisseurs étrangers qu'en position minoritaire. En cas de nationalisation de notre Groupe, ils demanderaient sans doute à P.U.K. d'abandonner sa position d'actionnaire majoritaire. Ainsi serait disloquée, sans profit pour personne, l'unité de la Branche Aluminium que, de part et d'autre des frontières, nous avons patiemment construite au fil des années.

Les actionnaires au service de l'économie

Il convient, en troisième lieu, d'apprécier lucidement la contribution apportée au pays par les actionnaires des entreprises. Une certaine propagande tend à les présenter comme des parasites qui prélèvent sur l'économie une dîme abusive.

Cette thèse est si outrée qu'on hésite à la réfuter. Je cite cependant un chiffre : depuis la création du Groupe P.U.K., les bénéfices distribués à nos actionnaires n'ont pas représenté plus de 1 % du prix de vente de nos produits. Je ne vous apprendrai pas, hélas, que ce prélèvement ne représente qu'une rémunération extrêmement faible de l'épargne investie par les actionnaires : en moyenne 3 % par an des fonds propres. Par l'effet de la concurrence et du contrôle des prix, mais également par suite de l'effort important consenti pendant la grave crise des années 1975 et 1976 pour maintenir le pouvoir d'achat et l'emploi du personnel, nos actionnaires n'ont pas reçu une rémunération équitable de leurs capitaux.

En outre, en veillant à ce qu'une des plus importantes entreprises françaises ait une gestion efficace, ils ont rendu à l'économie un service qui ne doit pas être sous-estimé. Il faut un splendide détachement à l'égard des contingences matérielles pour vouloir se priver d'un concours aussi précieux.

L'économie de marché est une économie de responsables

Si j'ai parlé de la gestion efficace de P.U.K., ce n'est pas en cédant à la tentation de l'autosatisfaction. Notre Groupe a d'excellentes équipes et s'efforce de perfectionner sans cesse ses méthodes de travail. Mais rien ne nous permet de prétendre, sur ce point, à une supériorité marquée vis-à-vis des entreprises du secteur public. En revanche, il est évident que nous sommes beaucoup mieux pilotés par le marché que ne le sont les entreprises nationales par la tutelle des ministères.

Trente années d'expérience industrielle m'ont appris les vertus irremplaçables de l'économie de marché pour former les hommes aux responsabilités. Par la stricte discipline du bilan, elle tend nos volontés vers la satisfaction du client et l'amélioration du résultat financier, puisque le développement de notre entreprise en dépend, et parfois sa survie. Cette poussée en avant, c'est le moteur du progrès économique.

Il est certes concevable qu'une entreprise nationale ne soit pas soumise à d'autres contraintes que celles du marché. C'est le cas souvent cité de la Régie Renault, dont la réussite est expliquée par son ancien Président dans un livre récent. "Jamais en 20 ans, écrit M. Pierre Dreyfus, je n'ai reçu d'ordre de personne". C'est ainsi que la Régie, jouissant de la même autonomie qu'une entreprise privée, a pu remporter les succès que l'on sait sur un marché international très concurrentiel.

Mais cette émancipation de la Régie par un État libéral ne servirait pas de précédent pour de nouvelles nationalisations.

On n'imagine pas que l'État puisse nationaliser pour le principe, sans utiliser le droit qu'il aurait acquis de se faire obéir. A cet égard, le traitement exceptionnel de Renault s'explique aisément : la propriété de cette entreprise n'a pas été transférée à l'État dans un but économique, mais à titre de sanction civique.

Aujourd'hui, ceux qui poussent à la nationalisation des grandes entreprises indiquent clairement leur objectif : ces entreprises deviendraient, entre les mains de l'État, un instrument permettant de contrôler étroitement l'économie et de faire respecter ce qu'on appelle la planification démocratique.

La suite est facile à prévoir : l'enchevêtrement d'attributions entre contrôleurs et contrôlés conduirait inévitablement à une absence généralisée de pouvoir et de responsabilité. C'est le mal soumois qui sévit déjà dans le secteur public et que dénonçait récemment le Directeur Général d'Électricité de France dans un article de presse qui a eu un grand retentissement.

Nous ne devons pas laisser la bureaucratie proliférer davantage et envahir notre économie. Notre pays a besoin que ses entreprises soient conduites par des hommes ayant un large pouvoir de décision. C'est seulement ainsi que nous pourrons maintenir et développer la prospérité tout en permettant aux hommes, à tous les niveaux, de s'accomplir par l'exercice de responsabilités accrues.

Ces déclarations ont été faites par le Président de P.U.K. devant l'Assemblée Générale des actionnaires. A cette occasion, il a précisé que le chiffre d'affaires consolidé des cinq premiers mois de 1977 était en hausse de 31 % par rapport aux cinq premiers mois de 1976. Il est prévu que l'exercice 1977 marque un nouveau progrès pour le chiffre d'affaires et surtout pour le résultat consolidé du Groupe.

Le Président a par ailleurs souligné le niveau aberrant du cours de Bourse de l'action P.U.K. qu'expliquent en partie certaines craintes de spoliation en cas de nationalisation. Ces craintes paraissent cependant excessives. Ceux qui vendent aux cours actuels oublient que, depuis 1958, la Constitution offre de sérieuses garanties et des possibilités de recours contre une indemnisation insuffisante.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TOTAL Compagnie Française de Raffinage

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 1977

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Paul Crosnier, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976. Toutes les résolutions ont été adoptées.

La reprise économique enregistrée en 1976 a permis un accroissement modéré de l'activité de la C.F.R.

Les ventes ont été de 29 020 930 tonnes, en hausse de 3 % par rapport à 1975. Le tonnage traité par la compagnie en 1976 s'est établi à 29 324 000 tonnes de pétrole brut, soit une progression de 6,6 %.

A la différence de ce qui s'était passé en 1975, où il n'y avait pratiquement pas eu d'effet de stock, les résultats comptables de l'exercice 1976 comprennent, à hauteur de 590 000 000 francs, une importante revalorisation des stocks due à l'augmentation du coût du pétrole brut en francs, elle-même consécutive à la hausse du dollar en 1976. Déduction faite de cet élément, les résultats de l'exercice mettent en évidence une nouvelle fois l'insuffisance des niveaux de prix autorisés en France, qui a persisté pendant toute l'année.

La compagnie a dû constituer d'importantes provisions, essentiellement pour tenir compte des mauvais résultats de certaines filiales engagées dans la transformation de matières plastiques et dans la fabrication des composants chaussures (dans le groupe Hutchinson-Mapa). Hors provision pour fluctuation des cours, le solde net des mouvements de provisions correspond à une dotation de 156 010 000 francs.

La dotation aux amortissements s'élève à 421 895 000 francs. Ce montant, calculé au maximum des possibilités fiscales, correspond aux amortissements dégressifs, avec rattrapage du retard pris en 1975.

Le résultat après amortissements et provisions, mais hors provision pour fluctuation des cours, étant très inférieur à l'effet de stocks, il a été estimé souhaitable de doter la provision pour fluctuation des cours au niveau maximum admis par la législation fiscale, qui est celui conduisant à un résultat net nul. Le montant en est de 94 904 000 francs, et l'exercice se solde ainsi sans bénéfice ni perte.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 672 065 000 francs.

Les investissements ont été de 406 000 000 francs, en baisse de 12 % sur ceux de l'exercice précédent, qui étaient de 463 000 000 francs. Toutefois, au niveau des filiales Total-Chimie et Ato-Chimie, les investissements de l'exercice 1976 ont été en forte hausse.

L'assemblée a décidé de reprendre la distribution d'un dividende modéré de 6 francs par action, par prélèvement sur le fonds de prévoyance. Le revenu global de l'action s'établit donc à 9 francs, dont 3 francs d'avoir fiscal.

Pour la première fois la C.F.R. publie des comptes consolidés. Le résultat net consolidé du groupe C.F.R. est un bénéfice de 78 600 000 francs. La différence entre ce résultat et le résultat net nul de la seule C.F.R. s'explique essentiellement par l'incidence des résultats des filiales, et en particulier par le fait que, dans les comptes sociaux de la société-mère, les provisions constituées au titre de certaines d'entre elles ont excédé les pertes enregistrées en 1976.

L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Paul Crosnier, Louis Deny et Gérard Sabouret. M. Stéphane Desmarais n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat, et l'assemblée a nommé administrateur la société financière Desmarais pour l'industrie et le commerce « FIDIC ».

Dans son allocution, le président a dressé un tableau d'ensemble de l'activité de la compagnie en 1976 et du cadre dans lequel elle s'exerce. Après avoir rappelé les conséquences graves de la politique de prix suivie par les pouvoirs publics depuis 1973, il a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une politique énergétique au sein de la Communauté européenne, et indiqué que la loi de 1928, dont les résultats bénéfiques pour la France sont évidents depuis longtemps, pourrait servir de système de référence à la politique communautaire. Des mesures autoritaires de contingentement de la production, assorties éventuellement de mesures de protection aux frontières de l'Europe des Neuf, permettraient d'obtenir l'indispensable redressement du marché.

En conclusion, le président a rappelé que la Compagnie française de raffinage disposait d'atouts importants, en raison de la qualité de ses équipes, de l'efficacité de ses outils de raffinage et de distribution, ainsi que de l'intégration réalisée dans la pétrochimie et dans d'autres activités plus en aval. Il a exprimé sa confiance dans l'avenir de la compagnie.

COIGNET S.A.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 21 juin 1977 sous la présidence de M. Bernard Fougea, a adopté à l'unanimité les résolutions proposées par le conseil. Le dividende a été fixé à 40 F, assorti d'un avoir fiscal de 20 F. La date de paiement a été fixée au 1er août 1977 (coupon n° 16).

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 2 193 946 F.

Pour 1977, les perspectives sont caractérisées par un maintien du carnet de commandes.

BIS S.A.

NUMÉRO UN DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE ET EN EUROPE

L'assemblée générale ordinaire de BIS S.A., réunie le 15 juin 1977 sous la présidence de M. Laurent Negro, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 et adopté à l'unanimité les résolutions proposées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires — hors taxes — de l'exercice 1976 est de 738 millions 460 314 F contre 494 105 684 F pour l'exercice 1975, enregistrant une progression de 50,5 %.

RÉSULTATS

Le bénéfice net de l'exercice 1976 s'élève à 30 178 848 F contre 19 millions 919 878 F en 1975, soit une augmentation de 51,5 %.

DIVIDENDE

L'assemblée a voté l'affectation d'un dividende net de 16 F par action, mais a limité — pour répondre aux recommandations du ministère de l'économie et des finances — la distribution à 12,80 F par action auxquels s'ajoute un avoir fiscal de 6,40 F (impôt déjà payé au Trésor), soit un revenu global de 19,20 F par action qui sera payé à compter du 1er juillet 1977, contre remise du coupon n° 8. Une somme de 5,20 F par action a été affectée au poste « Report à nouveau ».

Dans son allocution, le président a notamment déclaré :

Pour 1977, nos perspectives sont raisonnablement optimistes ; tous les secteurs d'activités de BIS devraient dégager des résultats positifs.

La progression de notre groupe devrait se situer dans une fourchette de 10 à 15 %.

Enfin, pour la première fois, BIS S.A. publiera en 1977 un bilan consolidé.

Notre ambition est de mettre à la disposition de nos clients une grande centrale de services allant de la délégation de personnel de remplacement, ou de renfort ponctuel, à la formation professionnelle continue, en passant par l'information du personnel, la surveillance, le gardiennage, l'entretien et la maintenance de locaux et de matériels de production.

Les effets de notre politique de diversification s'apprécient déjà à travers la répartition du chiffre d'affaires de notre groupe.

Le Travail temporaire France y intervient pour 88 %, tandis que les filiales France et étranger y contribuent pour 12 %.

Notre objectif est de faire en sorte que, en 1980, 30 % de notre chiffre d'affaires soient réalisés en dehors du Travail temporaire France.

Parallèlement à cet effort de diversification, nous poursuivons le développement de notre axe premier avec l'ouverture de nouvelles agences en France, portant leur nombre à 139 au 1er juin 1977.

La création d'une filiale en Suisse, BIS services et travail temporaire S.A., qui vient d'ouvrir sa première agence à Genève, conforte notre société dans sa position de leader européen du travail temporaire.

Demain, quelles que soient les considérations sociales et économiques et les prises de position, notre profession, grâce aux efforts de contrôle et d'auto-discipline qu'elle s'impose par son syndicat, l'UNETT, grâce aux garanties qu'elle apporte aux entreprises utilisatrices au travers de la Société de caution mutuelle SOCAMETT, grâce enfin à la réalisation du projet de signature d'une convention collective, n'en saura pas moins imposer la nouvelle image de marque d'une activité dont la nécessité économique n'est désormais plus contestée.

SAGA

SOCIÉTÉ ANONYME DE GÉRANCE ET D'ARMEMENT

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1977, sous la présidence de M. Eric de Rothschild, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976, se soldant par un bénéfice net de 8 millions 930 803,15 F contre 6 877 308 F pour l'exercice 1975.

Cette amélioration des résultats est la conséquence de l'évolution très favorable des activités du groupe dans le domaine des services maritimes et portuaires.

En France, Jokelson et Handtmann a renforcé sa position générale dans les ports français.

En Afrique, principalement en Afrique de l'Ouest, les sociétés filiales, constituant un ensemble homogène, bénéficiant de l'assistance technique de la SAGA, pratiquant une politique d'ouverture du capital à des intérêts nationaux, ont enregistré une croissance appréciable des chiffres d'affaires et des résultats, notamment au Nigéria et en Côte-d'Ivoire.

Dans le domaine du service aux produits agricoles en vrac, la SAGA a pris le contrôle de Transbulk et des participations dans les sociétés de stockage de céréales, à Dieppe, Nantes et Bordeaux.

Par contre, Sagatrans, qui effectue des opérations de transit international et de commission de transport, a continué à connaître de sérieuses difficultés.

L'accentuation des effets de la crise affectant le transport maritime s'est répercuté sur les filiales de la SAGA, concourant directement ou indirectement à cette industrie : Multinational Gas et Petrochemical Company, Normandy Ferries et Flandres Industrie. Ces trois sociétés subissent, de ce fait, des pertes sensibles.

Seule Internavis présente des résultats en amélioration, bien que toujours déficitaires, du fait du créneau très spécialisé où cette société exerce son activité.

Les comptes d'exploitation et de pertes et profits de la SAGA présentant des résultats en amélioration sensible sur l'exercice précédent, tandis que le bilan consolidé fait apparaître une perte importante dont l'essentiel provient des résultats de Multinational.

Compte tenu de cette situation, l'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende net par action de 3,90 F payable à partir du 22 juillet 1977, contre remise du coupon n° 25 et donnant droit à un crédit d'impôt de 1,65 F. Le revenu total s'élèvera ainsi à 5,55 F par action, identique à celui de l'exercice précédent.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs sortants, à l'exception de celui de M. Guy de Rothschild. Celui-ci n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a élu, à sa place, M. David de Rothschild, directeur général de la Compagnie du Nord.

BAIL ÉQUIPEMENT

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. François de Dreuzy pour approuver les comptes de l'exercice 1976.

Dans son rapport, le conseil d'administration souligne la vitalité de la société, qui s'est traduite par une forte progression des achats : leur montant, hors taxes, s'est élevé, pour Bail Equipement, à 555 millions de francs, et pour Bail Equipement et ses filiales à 734 millions de francs, soit respectivement une progression de 55 % et 49 % sur les achats de l'exercice 1975.

Le résultat financier de Bail Equipement s'est, lui aussi, fortement accru : il s'élève à 31,20 millions de francs, contre 19,35 millions de francs en 1975 (+ 61 %).

Au niveau du groupe, le résultat financier consolidé atteint 39,70 millions de francs, contre 20,60 millions de francs en 1975 (+ 93 %).

Après dotation complémentaire de 13,41 millions de francs à la « réserve latente » (portant son montant à 33,72 millions de francs) et paiement d'un impôt de 9,75 millions de francs, le bénéfice net comptable de Bail Equipement s'élève à 8,04 millions de francs.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net par action de 9,80 F, soit, avec l'impôt déjà versé au Trésor de 4,90 F, un revenu global de 14,70 F correspondant à une majoration volontairement limitée à 6,50 % par rapport au dividende de l'exercice précédent.

En outre, une somme correspondant à 1,20 F net par action a été affectée au poste « report à nouveau » pour être distribué en 1978.

Le dividende de l'exercice 1976 sera mis en paiement à partir du 5 juillet 1977 contre remise du coupon n° 15.

SOCIETE GENERALE

LA PROCHAINE ATTRIBUTION GRATUITE FACILITERA L'ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ DE L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'admission à la Cote officielle de l'action Société Généra intervenue l'an dernier est l'aboutissement de la décision prise p l'Etat en 1973 de mettre en œuvre l'actionnariat du personnel do les banques nationales. Actuellement, 560 000 actions sont détenu par d'autres personnes que l'Etat dont 80 % par le personn

Jusqu'alors essentiellement animé par des investisseurs insti tionnels et les membres du personnel, le marché du titre pour désormais s'ouvrir plus largement au public. Celui-ci trouvera do l'action Société Générale l'occasion de participer, aux côtés de l'Et et du personnel, à la poursuite du développement d'une entrepri nationale dynamique. En effet, à l'image traditionnelle de banq de dépôts connue de tous grâce à son vaste réseau et à celui de s filiales (Société Générale Alsacienne de Banque, Société Centrale Banque) est venue s'ajouter l'image d'un groupe caractérisé par développement de créneaux spécifiques, notamment en matière crédit-bail immobilier et mobilier, et l'extension de son action, direct ment ou indirectement, dans une cinquantaine de pays.

La Société Générale, troisième groupe bancaire français par total de son bilan, est le premier, hors reprises éventuelles provisions antérieurement constituées et ayant supporté l'impôt, p le montant de son bénéfice net déclaré consolidé : 397 millions francs en 1976 (tiers exclus).

Le collège des actionnaires, conformément aux propositions conseil d'administration, a décidé de donner à la répartition actionnaires au titre de l'exercice 1976 la forme d'une attributi d'actions gratuites (deux actions nouvelles jouissance 1-1-1977 po vingt-cinq anciennes) destinée à renforcer les moyens d'action de Société Générale.

Les opérations matérielles d'attribution débuteront le 4 juill prochain, date à laquelle seront cotés les droits d'attribution, ain que les actions nouvelles.

PIERREFITTE - AUBY

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Pierrefitte-Auby s'est tenue le 21 juin 1977 sous la présidence de M. Paul Paclot, président du conseil d'administration.

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des résolutions qui étaient présentées, et notamment les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

Les comptes de cet exercice font apparaître un bénéfice net, après plus et moins-values à long terme et après impôts, de 15 383 000 F.

Le dividende net de 6 F par action formant avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) un revenu global de 9 F, sera mis en paiement le 5 juillet 1977, contre remise du coupon n° 92.

Après affectation des résultats, le report à nouveau s'établit à 19 798 000 F.

M. Paclot a indiqué qu'au titre de l'exercice en cours, il n'était attendu que peu de modifications au montant des intérêts des prêts et des revenus des participations, qui forment l'essentiel des résultats de la société.

Après avoir précisé les facteurs qui avaient caractérisé l'exercice 1976 de la société, notamment dans l'industrie des engrais, M. Paclot a indiqué que l'amélioration dans ce secteur, qui caractérise le premier semestre 1977, autorisait à penser que la Compagnie française de l'azote - COFAZ pourra retrouver son équilibre à la fin de cette année.

* * *

Au cours de la séance qu'il a tenue le 21 juin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration de la société Pierrefitte-Auby a appelé M. Louis Marvier à la présidence de la société, en remplacement de M. Paul Paclot, qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Au cours d'un conseil tenu la veille, M. Louis Marvier a également été appelé à la présidence de la Compagnie française de l'Azote-COFAZ.

M. Louis Marvier assurait jusqu'alors les fonctions de vice-président-directeur général de chacune de ces sociétés.

NORFER

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Les trois plus importants constructeurs français de wagons de chemin de fer,

Arbel Industrie ;
ANF Industrie ;
Société franco-belge de matériel de chemins de fer,

qui représentent environ 90 % du potentiel français de construction de ce type de matériel et dont les usines sont situées dans la région de Valenciennes et de Douai, ont constitué un groupement d'intérêt économique, NORFER. Ce G.I.E. prendra en charge l'activité commerciale de ces constructeurs sur la plupart des marchés d'exportation de wagons, notamment aux U.S.A.

LA RENTE FONCIÈRE

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la société sont tenues sous la présidence M. Philippe Millet. Elles ont ado les résolutions proposées par conseil.

1) Le bénéfice a été arrêté 53 590 495 F et, après dotation à réserve des plus-values à long ter et un report à nouveau de 4 876 46 a permis la distribution de 10 millions 59 230 F, soit par action 24, + 12,25 F d'impôt payé d'ava soit un dividende global de 36,7

2) La réévaluation maximum éléments non amortissables 76 962 811 F a été approuvée. montant définitif retenu par conseil sera soumis à l'approba d'une prochaine assemblée gén ordinaire.

3) Une résolution autorisan conseil à porter en une ou plus fois le capital social de 82 108 à 250 000 000 F maximum, par in poration de réserves et création tions nouvelles attribuées grat ment, a été également adoptée.

Par ailleurs, le président a info l'assemblée que la participation La Société Privée de Gestion Fin cière dans le capital de la Ba Foncière atteignait 65 %.

Au cours du conseil qui a su l'assemblée, M. Philippe Millet informé les administrateurs qu'il représentera pas sa candidature qu'il propose au conseil de cont la présidence de la société à M. Jea Luc Gendry avec lequel il est plein accord sur les orientatio actuelles et futures du groupe.

Le conseil a élu M. Jean-L Gendry, président-directeur géné et M. Philippe Millet, présid d'honneur.

Le conseil a exprimé toute sa g titude au président Millet pour t les soins qu'il a apportés dep trente-cinq ans au développeme de la société et l'autorité avec quelle il a su l'administrer.

Le conseil a confirmé MM. Gilb Dupré et Sarkis Bédoian dans les fonctions de directeurs génér adjoints.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTA

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le mercredi 22 juin 1977 au siège social à Marseille, sous la présidence de M. Jacques Mullier.

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 1976 ressort au bilan à 33 050 362,62 F, en progression de 11,03 % sur celui de l'exercice précédent.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 14,10 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 7,05 F, soit au total 21,15 F par action. Le dividende sera mis en paiement le 30 juin 1977 contre présentation du coupon n° 160.

Le rapport du conseil d'administration indique que le chiffre d'affaires consolidé du groupe pour l'exercice 1976 s'est élevé à 6 202 millions de francs, en augmentation de 27,87 % sur celui de 1975. Ce chiffre d'affaires est réalisé pour 68,4 % en Afrique, 31,6 % en Europe.

Dans son allocution, le président a indiqué que le déroulement favorable de l'exercice en cours permettait d'envisager pour l'an prochain une distribution qui tiendrait compte de la limitation du dividende recommandée cette année par le gouvernement.

FOUGEROLLE

EXERCICE 1976

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 1977 a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

L'année 1976 aura été le témoin d'une nouvelle expansion. En effet, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à F. 3 171 737 000 TTC contre F. 2 591 354 000 en 1975, soit une progression en francs courants de 22 %, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger progressant de 83 % et dépassant 700 MF pour l'exercice.

FOUGEROLLE

T.P. FRANCE & ETRANGER

FOUGEROLLE CONSTRUCTION	SOCIETE CHIMIQUE DE LA ROUTE	ETUDES ET TRAVAUX DE FONDATION
BATIMENT C.A. 1975 : 889,7 MF C.A. 1976 : 1 147,6 MF	ROUTES C.A. 1975 : 833,1 MF C.A. 1976 : 896,9 MF	FONDATIONS C.A. 1976 : 62,5 MF C.A. 1976 : 80,1 MF

Le bénéfice consolidé du Groupe a atteint 33 272 184,34 F pour l'exercice, contre 30 062 803,08 en 1975. Ce résultat, en progression de 11 % environ sur celui de l'exercice précédent, résulte de l'accroissement très sensible du bénéfice du secteur Travaux Publics Etranger qui permet de compenser la perte importante de FOUGEROLLE CONSTRUCTION dans le domaine du Bâtiment (13 501 000 F).

Le montant des amortissements consolidé s'est élevé à 105 222 000 F (contre 75 184 000 F en 1975). Le cash-flow net progresse ainsi de 105 247 000 F à 138 494 000 F, soit une augmentation de 31 %. Il représente cette année 5 % du chiffre d'affaires hors taxes contre 4,70 % l'année précédente. Cet accroissement du cash-flow témoigne de la vitalité du Groupe qui a pu, grâce à son développement à l'Etranger, supporter une conjoncture difficile en Métropole.

Les fonds propres consolidés du Groupe, après l'affectation qui vous est proposée du bénéfice de l'exercice 1976, s'élèveront à 241,1 millions contre 219,7 à fin 1975.

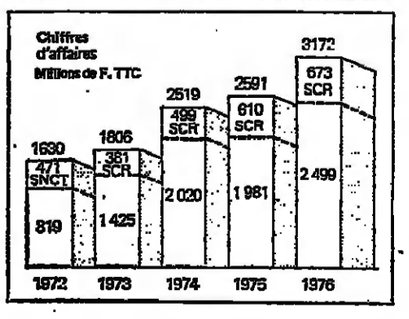

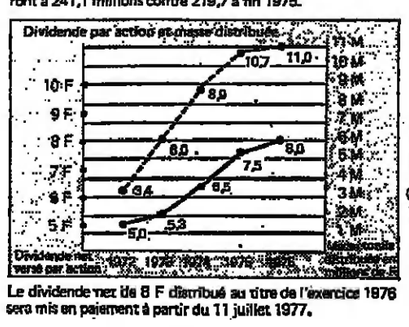

Le dividende net de 8 F distribué au titre de l'exercice 1976 sera mis en paiement à partir du 11 juillet 1977.

Le rapport annuel peut être demandé au Siège de la Société, 3, avenue Morane Saulnier - 78140 Velizy-Villacoublay.

913 commerçants nous font confiance, pourquoi pas vous ?

PARLY 2 - VELIZY 2 - ROSNY 2 - BOISSY 2 - LA PART-DIEU - EVRY 2 - ULIS 2 - GRIGNY 2 - BOBIGNY 2 - ET BIENTOT : LILLE-EST - ROUEN-SAINT-SEVER - BRUXELLES.

*Magasins disponibles dans ces centres - Renseignez-vous.**

SCC Société des centres commerciaux
20, pl. Vendôme
75001 PARIS
*260.32.56

des années d'expérience au service des commerçants

مكتبة من الاصل

SOCIÉTÉ
((•)) SOCIETE GEN
ATTRIBUTION
ASSUJETTISSEMENT DU
SOCIETE GEN

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
23 JUIN

Nouvelle et vigoureuse hausse

La première séance du nouveau mois boursier s'est déroulée dans une ambiance particulièrement active ce jeudi à la Bourse de Paris, où les valeurs françaises ont accéléré leur mouvement de hausse.

En progrès de 2,50 % à l'ouverture, l'indicateur instantané affichait encore une avance de 2,3 % à l'issue des deux heures de cotations.

Le nombre de titres ayant compté s'est élevé à près de 150, tandis qu'une trentaine de valeurs seulement stagnaient ou subissaient un léger repli.

Tous les compartiments ont, bien entendu, suivi la même tendance, seuls les magasins et les établissements de crédit enregistrant encore quelques reculs.

Les meilleures performances ont été celles de Creusot-Loire + 8 %, après un retard de cotations dû à l'abondance de la demande), suivie de Presses de la Cité, T.R.T., Marine-Wendel, Beghin-Say, toutes quatre également «réservées» devant le déséquilibre des offres par rapport aux achats.

Le nouveau mois boursier sera-t-il aussi brillant que le précédent (il faut remonter à mars 1975 pour trouver une hausse mensuelle comparable) ? Une chose est sûre : l'activité s'est très sensiblement intensifiée ce jeudi, au point qu'il est désormais improbable que l'étranger soit seul à l'origine du mouvement. De fait, autour de la corbeille, l'atmosphère, sans être euphorique, s'améliore au fil des jours.

Les dissensions trop flagrantes de la majorité s'estompent, tandis que l'on croit relever, au sein de l'opposition, les symptômes d'une petite crise de confiance. Les boursiers ont vu, semble-t-il, dans cette situation nouvelle, l'un des motifs (avec le très bas niveau des cours) propres à une reprise des valeurs françaises.

Tous les titres étrangers sont restés soutenus. Sur le marché de l'or, le lingot a repris 70 F à 39 050 F et le napoléon 2,20 F à 39,50 F.

LONDRES
Irrégulier

Dans un marché irrégulier, les industrielles reculent légèrement, les pétroles sont fermes et les mines d'or progressent.

OR (ouverture) (dollars) : 140 90 contre 148 15

VALEURS	CLOTURE 23/6	COURS 24/6
Beecham	474	476
British Petroleum	888	894
Courtaulds	130	131
De Beers	259	259 1/2
Imperial Chemical	395	396 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	211	211
Shell	552	554 1/2
Vickers	179	179
War Loan 3 1/2 %	28 5/8	28 9/16
*West Driefontein	20 1/8	20
*Western Holdings	14 1/4	14 1/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23/6	24/6
1 dollar (en yens)	271 825	272 15

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SKIS ROSSIGNOL. — Le résultat net consolidé dégagé en 1976 s'est élevé à 24,52 millions de francs contre 16,44 millions à structures comparables. Pour l'exercice en cours, les perspectives du groupe se présentent favorablement, les ventes consolidées devant progresser de 15 % et la part du groupe dans les résultats consolidés augmenter de 20 %. Pour répondre à la demande, le groupe va engager cette année un important programme d'investissement : 65 millions de francs (dont 35 millions à l'étranger). Aucun appel de capital ne sera fait aux actionnaires.

PECHINEY-UGINE-KUHLMANN. — L'exercice 1977 devrait se solder par un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 27 milliards de francs contre 22,3 milliards en 1976. La marge brute d'autofinancement pourrait dépasser 1,5 milliard et ce résultat net devrait se situer plus près des bons résultats de 1974 que des résultats médiocres de 1976 ». Telles sont les prévisions de M. Philippe Thomas, président du groupe.

D.E.A. — Le bénéfice net du premier semestre de l'exercice en cours (clos le 30 septembre 1977) s'est élevé à 4,5 millions de francs contre 13,8 millions un an plus tôt.

NEW-YORK

La période de consolidation amorcée mercredi s'est poursuivie jeudi à Wall Street, où, à l'issue d'une nouvelle séance modérément active, l'indice Dow Jones s'est effrité de 0,94 point pour s'établir à 925,37.

Le nombre de valeurs en hausse est cependant resté plus important que celui des baisses, par 852 contre 506, après l'échange de 24,30 millions de titres contre 25,07 millions la veille.

En fin de séance, les opérateurs ont appris que les ventes au détail avaient augmenté de 1,1 % la semaine dernière. Puis, comme chaque jeudi, le Federal Reserve Board a livré les statistiques concernant l'évolution de la masse monétaire. Au cours de la semaine close le 15 juin, celle-ci a enregistré une diminution de 0,7 milliard de dollars.

Toutefois, à la ville d'une nouvelle augmentation des prix du pétrole par l'OPEP, nombre d'investisseurs ont préféré demeurer prudents.

Indices Dow Jones : transports, 237,97 (— 0,64) ; services publics, 115,45 (— 0,12).

VALEURS	COURS 22/6	COURS 23/6
Alcoa	54 1/4	54 3/8
A.T.T.	63 5/8	63 1/2
Boeing	56 7/8	56 7/8
Chase Manhattan Bank	32 3/4	32 7/8
Du Pont de Nemours	118 7/8	117
Eastman Kodak	58	58
Exxon	52 1/4	52
Ford	56 3/4	57 3/8
General Electric	55 5/8	55
General Foods	34 5/8	32 7/8
General Motors	69 5/8	70
Goodyear	20 5/8	20 5/8
I.B.M.	260 3/8	262
I.T.T.	38	38 1/8
Kennecott	23 3/8	23 5/8
Mobil Oil	28 5/8	28 7/8
Pfizer	26 7/8	27 1/4
Schlumberger	67 1/2	68 1/2
Texaco	28 7/8	28 1/8
U.A.I. Inc.	20 1/2	20 1/8
Union Carbide	61 1/8	61 1/4
U.S. Steel	48 1/2	48 1/4
Westinghouse	22	22 1/8
Xerox	49 1/2	49 7/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	22 juin	23 juin
Valeurs françaises	87,4	89,5
Valeurs étrangères	99	99,3

C• DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	56,7 — 57,8

Taux du marché monétaire

Effets privés ..... 9 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 23 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
%	36 20	2 186
%	50	1 359
% 1920-1939	144 60	1 959
% amort. 45-54	66	2 693
1/4 % 1963	194 50	0 476
1/4-4 3/4 % 53	91 30	3 462
Emp. N. Ex. 51 55	105 20	3 797
Emp. N. Ex. 6 % 56	104 60	4 375
Emp. N. Ex. 6% 57	97 05	6 378
Emp. 7 % 1973	102	3 949
Emp. 6,50 % 1977	101 20	0 772
E.D.F. 6 % 1950		1 623
— 6 % 1956		1 763

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958		498
E.D.F. parts 1959		475
Ch. France 3 %	132 50	131
Abeille I.C.A.S.O.		458
Abeille (Vie)	185	185
A.G.F. (Cté Centr.	378	378
Ass. Gr. Paris-Vie	1170	1172
Concorde	250	249
Epargne France		285
Phénix Victoire	158	160
Prov. T.I.A.R.D.	78	80

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France I.A.R.D.	170	175
France (Le)	340	337
GAN (Cie) Centr.	618	615
Protectrice A.I.R.	227	227
U.A.P.	553	555
Alsacienne, Banque	345	345
(Lt) Bque Deposit.	244	242
Banque Hervet	226 80	226 90
Bque Hypoth. Eur.	225	225 50
Bque. Nat. Paris.	440	440
Banque Worms	158	156
C.C.I.E.	57	56
Cofica		53
C.A.M.E.	52	53
Crédital	92	92 50
Créd. Gén. Indust	145	142 50
Cr. ind. Alt.-Lor.	127	129
(M) Crédit Méd.	53	53
Electro-Banque	119	119
Eurodif	112	112
Financière Sofal	285	259 50
Fr. Cr. et B. (Cie)	44 75	45
France-Bail	141 50	140
Hydro-Energie	31 80	31
Immobail B.T.P.	119 93	119 50
Immobanque	178	178
Immoffice	125 50	124 50
Interbail	139	138
Lafitte-Bail	117	117

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locatrail (ancien)	165	165 50
Locafinancière	125	125
Lyon-Allemand	95	95 50
Marseil. Crédit	231	231
Paris-Réescompt.	247	248
Séquanaise Banq.	145	145
SLIMINCO	162 20	163 10
Sté Cent. Banque		94 20
Sté Générale	208 20	210
SOFICOMI	181	183
Sovabail	204	205
UCIP-Bail	113	114
Uribail	158 50	164
Un. Ind. Crédit.	137	137
Cie F. Suez Re		88 10
Fonc. Chât.-d'Eau	575	575
(M) S.O.F.I.P.		49 90
Fonc. Lyonnaise	538	521
Immeub. Marseille	760	738
Louvre	180	180
Midi	565	557
Rente foncière	750	745
SIMVIM	156 50	156 50
Voitures à Paris	249 50	248 50
Cagifi	113	113
Foncipa	93 90	95
Gr. Fin. Constr.	107 50	109
Immobail	123 50	122

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Investirest	82	82
Cie Lyon. Immo	88 50	88 70
OFIMEDIS	77	78
U.G.I.M.O.	166	165
Unifon Habit.	158	158
Un. Immo. France	122	125 50
Aciar Investiss.	98	90
Gestion Select.	156 50	156 50
Sofragi		196
Abeille (Cie ind.)	134 90	131
Applic. Hydraul.	560	570
Artois	84 50	84 50
Ceston. Blanzy		244
(Ny) Centrest	120 50	128
(Ny) Champex		121
Chary. Rém. (n.)		2890
Comindus	315 50	315 50
(L') Dév. R. Bord.	133	129
Electro-Finanz.	195	192
Fin. Bretagne	89 95	88 15
Gse et Easo	495	499
La Mure	22 50	22
Lebon et Cie	118 40	120
(Ny) Lordex		33
Cie Marocaine	6 25	24 85
O.V.A.I.M.		33
OPB Paribas	90 80	91 10
Paris-Orléans	79 95	79 95

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Air-Industrie	62 20	59 80
Applic. Mécan.	45	45
Arbel	139	137
Ateliers S.S.P.	19 20	20
Av. Dass.-Breguet	245	245
Bernard-Moteurs	30	30
B.S.T.	240	240
C.N.P.	249	249 80
De Dietrich	430	425

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Duc-Lamotte		279
E.L.M.-Leblanc		496
Ernault-Somua	75	75
Facom	486	485
Forges Strasbourg	54 50	54 50
(L') F.M.B. cb. fer	104	104
Frankel	352	352
Huard-U.C.F.		289
Jaeger	70	70
Jaz	148	146
Lucbaire	186 80	179 50
Manurhin	133	133
Métal Déployé	228 50	d236
Matellia	44	45
Neyret-Gorgis	191	191
Peugeot (ac. ord.)	120	120 90
Ressorts-Nord	92	93
Roffe	d 3 85	d 4
S.A.F.A.L. Ap. Aut		89
Satam	57	57 50
Sicli	40	40
Soudure Autog.	184	184
S.P.E.I.C.H.I.M.	178	168
Stokvis	80 90	80 90
Trailor	375	370
Virax	93	96
Chaut. Atlantique		192
At. Ch. Loire	15	15 20
France-Dunkerque	74 20	74 20
Est. Gares Frig.		114
Indus. Maritime	223	220
Mag. gén. Paris	190 50	193 50
Carrés de Monaco	32	32 50
Eaux de Vichy	440	430
Sefitel	d 22 60	d 22 10
Vichy (Fermières)	0230	223
Vittel	188	188
Assefrart-Say	27 80	28
Barbier S.A.	27 50	27 50
Didot-Bottin	97	97
Imp. G. Lang	7	7 40
La Risle	45	45 20
Rochette-Cenpa	0 53 50	52
A. Thiery-Sigrand	145 50	145
Bon Marché	84	85
Damart-Servip	222	228
Darty	309	310
Mars. Madagascar	48 50	48 50
Maurel et Prom.	78 50	79
Optorg	175	177
Palais Nouveauté	391	392
Prisunic	33 95	34
Uniprix	34 10	34
Crouzet	62 50	64
Europ Accumul.	240	36
Ind. P. (C.I.P.E.)	d 76	288
Lampes	86	86 50
Merlin-Gerin	160 80	168 70
Mors		44 50
Ducasia	100	102
Paris-Rhône	d 76	d 78
Plins Wonder	202 50	208
Radiologie	258	258 50
SAFT Acc. Sizes	630	618
Schneider Radio	151	152
SEB S.A.	208	208
S.I.N.T.R.A.	257	258
Carnaud S.A.	45 45	45 45
Chiers	39 60	39 50
Davum	76	73
Escaut-Meuse	190	185 50
Fonderie-prée	21 90	21 50
Gueugnon (F. de)	51 50	51 80
Profilés Tubes Et		21
Senelle-Maub	48	48
Tissmétal	58	58
Vicoy-Bourgat		38 40
Amaron		120
Klots		223 20
Mekta		208
Accrep G.	176	182
Antargaz		142
Astar P. Attari	21 85	28 75
Hydroc St-Denis	144	144
Lille-Bonnières-C	178 80	172 50
Shell Française		58 20
Alcan Alum.	136 40	136 40
Asturienne Mines	111 10	110 10
Comiex	158	0160
Finatrexpor	124	130
Minerais-Réserve		8 85
Noranda	137	136
Vieille Montagne	336 50	330
Am. Petrofina		177
British Petroleum	77 50	78
Gulf Oil Canada	127	129
Petrofina Canada		77 50
Shell Tr. (part.)		45 70
Akzo	68 10	66 10
Dart. Industries	185	192
Dow Chemical	178	175
Foseco		15 20

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Thaus et Mulh.	33	33 10
Ofingr S.M.D.	89	88 20
Agache-Willot	263	265
Filés Fournies	19	19 45
Lainière-Roubaix	43	43
Routière	314	319
Salat-Frères	25 20	28 60
Anvil. Navigation	124	124
M. Chambon		117 50
Delmas-Vieljeux	192	192
Messag. Marit.	42	d 43 70
Nat. Navigation		72
Navale Worms	102 40	102 20
Saga	40	40
Transat (Cie Gle	124	124
S.E.A.C.	76 50	78
Stami	258	250
Tr. C.I.T.R.A.M.		90
Transport Indust.	111	110
(L') Bazanai-Farj.	41 90	42
Bis S.A.	272	275
Blanzy-Ouest	147 50	148 50
La Brosse	63	62 10
Cigarettes Indo.	79 70	81 10
Degremont	325	330
Deng-Tries	168	160
Duquesne-Purfina	302 50	296 50
Essilor	680	684
Ferrailles C.F.F.	290	225
Havas	120	122 80
Locatel	200	208
G. Magasant	47 50	45 50
Revafer	130	130
O.F.P.-Om.F.Paris	249 80	248 70
Publicis	184	191
Seiller-Lablanc	135	135
Waterman S.A.	232	230
Brass. du Maroc.	322	314
Brass. Ouest-Afr.	84	84
Ent-Gabon	0425	0431
(B) Mla. et Métl.	0400	480
C.E.C.A. 5 1/2 %		4800
Emprunt-Young		218
Nat. Nederlanden		187 50
Phénix Assurance	18 90	18 80
Algemeine Bank		630
Bco Pop. Espaiol	185	192 50
B.N. Mexique	23	22 80
S. régl. intern.	7800	7450
Bowring C.I.	7 60	7 50
Connerzbank		398 80
Dresdner Bank		458 50
Goyatier	15	15 85
Cie Bruz. Lambert		221
Gén. Belgique	269 50	270
Latanis		86
Rolinco	269	268
Robeco	385 30	385
Cavanhem	18 50	18 50
Lyons (J.)	7	7 30
Goodyear		105
Pirelli	6 20	6 20
I.R.C.	30	30
Kubota	6 55	6 55
Olivetti	4 15	4 30
Paknoed Holding	155 10	154
Femmes d'Aujour		6 55 50
Marks-Spencer		6 48
A.E.G.		203
Bell Canada	248	250
E.M.I.	18 50	18 50
Hitachi	3 81	3 85
Honeywell Inc.		260
Matsushita	11 30	11 80
Sperry Rand	184	184
Unilever	344	348 50
Cockerll-Ougrée		71 10
Fiesider		0 65
Hoogovens	0 83	0 83
Mannesmann		346
Steel Cy of Can.		126 50
Thyss a. 1000		285
Alsuvoir	17 80	17 50
De Beers (port.)	15 60	16 50
De Beers p. cp.		69 50
General Mining		85
Hartebeest		54
Johannesburg		70 30
Middle Witwat		10 30
President Steyn		32 50
Stilfontein	10	10 50
Vaal Reefs	58 50	62 50
West Rand		7 50
Actigest	122 05	97 42
Crédinter	132 55	128 64
Croissance-Inter.	130 55	124 63
Euro-Croissance	123 13	127 10
Financière Privée	316 91	304 45
Fructidor	138 61	130 32
Gestion Mobilière	199 96	182 30
Mondiale Investi.	165 74	158 22
Olympia	125 21	119 53
Optima	136 48	130 28
Pluriactif	271 81	259 48
Sicavimmo	183 15	178 62
S. I. Est	380 77	344 41
Sogince	119 16	113 78
Soginter	415 22	386 39
Univalor	148 64	138 99
Valorem	151 99	145 18

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Sevaert	164	164 50
Sizco	42 90	c 43
Space and Co	143	141 50
Pfizer Inc	134 50	c131 30
Procter Gamble	406	414 90
Courtaulds		18 70
Est-Asiatique	69	186
Canadien-Pacif.	89 50	90
Wagons-Lits	72	71
Barlow-Rand	9 35	9 35
Sudd. Allumette		74 30

HORS COTE

Alser		
Bathiall-Siconi	680	680
Cellulose Pin		75 80
Corfina-Siconi	1030	1031
Copavex	265	248
Ecco	330	351 50
Euratrep	520	535
Francarep		86
Intertechniques	135	139
Métail. Minières		63
Pronuptia		248
Sab. Mor. Cor		151
Soffbus		264
S.P.R.		230
Uffiaux		125
Ocs v. Grintes		315
Rorents MV	242	242

SICAV

Plac. Institut.	12558 01	12324 85
1re catégorie	9739 85	9687 89

24/6	Emission frais inclus	Rachat net
Actions Sélec	137 95	131 69
Assificanci	151 44	144 57
Agrime	158 51	151 32
A.L.T.O.	145 34	138 76
America-Valor	287 14	274 12
Associations Plac.	116 93	111 58
Bourse-Invest	125 36	119 58
B.T.P. Valeurs	123 76	118 61
C.I.P.	263 75	251 46
Convertibles	118 52	105 51
Convertimmo	122 90	117 33
Drouot Invest.	161 95	154 61
Elysées-Valeurs	164 67	157 20
Epargne-Croiss.	517 75	494 27
Epargne-Inter	260 25	248 49
Epargne-Mobil.	149 28	142 52
Epargne-Oblig.	138 53	124 61
Epargne Revenu.	270 17	257 92
Epargne-Unie	265 56	253 52
Epargne Valeur	187 14	178 58
Foncier Investiss.	289 81	256 81
Fortimo 1	120 60	105 56
France-Croissance	156 23	143 42
France-Epargne	143 98	137 43
France-Garantie	210 03	205 92
France-Invest	130 86	124 93
Lafflite-Rand	190 22	95 62
Lafflite-Tokyo	185 39	176 98
Nouv. France-Obl.	257 09	254 58
France Placement	157 04	149 82
Gestion Rendem.	213 38	204 18
Sect. Sél. France	131 55	125 58
I.M.S.I.	133 78	127 71
Indo-Valeurs	174 21	166 31
Intercroissances	136 85	130 64
Inters électios.	130 69	124 96
Livret porter.	185 40	177
Oblig. ttes catég.	1074 24	1044 43
Paribas Gestion	144 42	137 97
Pierre Investiss.	173 32	165 48
Rothschild-Exp.	284 68	252 87
Sécur. Mobilière	276 29	262 80
Sélec. Croissance	522 44	498 75
Sélect. Mondiale	118 98	112 73
Sélection-Rend.	127 47	121 69
S.F.I. FR. et ETR.	162 51	155 15
S.I.E.	231 69	220 93
Silvafrance	147 92	141 21
Silvam	198 95	190 81
Silvarenta	150 08	143 26
Silvister	133 16	127 12
Sogespargne	271 98	259 65
Sogevar	320 04	305 52
Soleil-Investiss.	181 84	154 59
U.A.P.-Investiss.	128 17	122 36
Unifoncier	283 12	255 98
Unipargne	204 86	194 81
Uni Obligations	1412 42	1358 10
Unipremière	1498 59	1354 36
Unisic	129 41	123 54
Worms Investiss.	218 77	208 85

24/6

Actigest	102 05	97 42
Crédinter	132 55	128 64
Croissance-Inter.	130 55	124 63
Euro-Croissance	123 13	127 10
Financière Privée	316 91	304 45
Fructidor	138 61	130 32
Gestion Mobilière	199 96	182 30
Mondiale Investi.	165 74	158 22
Olympia	125 21	119 53
Optima	136 48	130 28
Pluriactif	271 81	259 48
Sicavimmo	183 15	178 62
S. I. Est	380 77	344 41
Sogince	119 16	113 78
Soginter	415 22	386 39
Univalor	148 64	138 99
Valorem	151 99	145 18

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans ses dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de Paris-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
555	4,50 % 1973	851 20	669 88	657 40	657 50
1828	C.N.E. 3 %	1818 88	1820 16	1825 10	1815
340	Afrique Occ.	342	359 50	353 50	355
325	Air Liquide	327	334	332 10	330
56	Als.Part. ind.	56	56 80	56 80	55 70
124	Als. Supercm.	124 30	121	125	119 50
62	Alsthom-Atl.	62 10	63 50	63 45	63 30
139	Applica gaz	136	142	141 80	142
278	Aquitaine	271	281 50	280 50	281
50	— certif.	49 50	52	52	51 50
97	Arjom. Prior	93	95 50	98 50	96 40
260	Ass. Cr. Paris	258 10	258	257	258
235	Ass. Entrepr.	228	233	232 10	236 90
81	Bang.-Fives	79	83 50	83 50	82
133	Bail-Equip.	133	133	133	134
200	Bail-Investi.	206	203	203	202
78	B.C.T.	78	81	81 20	80
48	Bazar H. V.	47	47	47 60	46 10
45	Begnin-Say	45 50	55	55	55
576	Bic	576	714	711	709
358	Bonygues	356	385	386	385
428	B.S.N.-G.D.	428	448	444	440
1150	Carrefour	1160	1178	1179	1160
245	— (Obl.)	245 10	248	246 50	247
329	Casino	822	835	845	830
53	CEM	52 90	55	55	55
146	Cételem	146	149 50	149 50	148 50
152	Charg. Rém.	153	158	158	160 80
16	Chiers	15 50	16 50	17 30	17
107	Chim. Roch.	109 20	114 80	113 80	114 90
92	Clm. Franç.	92	93	93 10	93
124	— (Obl.)	124	123 50	123 50	123 50
948	C.I.T. Alcatel	930	922	929	930
370	Club Méditer	372	396	388	395
149	C.M. Industr.	148 90	152	157	162
82	Codetel	91 90	94	94	84
100	Cofimag	100	101	101	99 20
235	Cofradel	234 50	229	229	228
1260	Cie Bancaire	252	255 90	255 90	255 90
275	C.G.E.	271 90	270	273	270
535	— (Obl.)	336	339	339	338
109	C. Entrepr.	101 50	101	102 50	101
42	Cor.-Foucher	42	43 20	43 20	42 35
86	Cr. Com. Fr.	87 10	92	90 80	90 20
176	— (Obl.)	176 40	175 40	176 40	176 10
276	Créd. foncier	279 80	276	277 50	273 10
99	C.F. Immo.	99 10	101	102 50	100 20
74	Créd. Indust.	73 80	73 40	73 80	72
230	Créd. Mat.	238	235 50	234 50	235
61	Crédit Nord.	61 50	60 70	60 70	60
78	Creusot-Loire	80	86 50	86 50	86 90
135	C.S.F.	135	137 90	138 80	138
134	D.B.A.	123 80	128	128	125 50
57	Demis-N.-E.	56 90	58 90	59	58 95
41	Dollus-Mieg.	42	41 20	42	40 40
390	Donnez	394 50	404	404 80	406
395	Cie Gle Eaux	393	408	405	405

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
182	E.J. Lefebvre	182	188	188	185 30
54	Esso S.A.F.	53 50	54 90	54 55	54
144	Extrafrance	144	154	152	154
325	Europe n° 1	325	348 80	346 70	348 50
338	Ferodo	329	338	338	338
142	Fin. Paris PB.	142 50	148 50	149	148
198	— obl. conv.	190	198	198	198 20
46	Fin. Un. Eur.	46 20	47	47	46 20
188	Financiaf	188 50	189 50	190	190
62	Fraissinet	62 50	62 50	62 50	62 20
106	Fr. Pétroles	107 50	111	110 40	110
25	— (Certific.)	25 50	27 30	26 80	26 80
46	Galeries Laf.	46	45	45 50	44 20
140	Gle d'entr.	140	145	144 50	142 10
116	Gle Fonderie	115 50	119 50	120	120
175	Générale Occ	174 80	174	174	170 80
181	Gr. Tr. Mar.	181	185	187	183
139	Gruyère-Gas	140	148	142	140 20
121	Hachette	121	126 90	128 80	124 40
82	Imetal	82 20	84 50	84	82 85
286	Inst. Mérieux	282	299	304	305
116	J. Bord Int.	117	116 50	119	115
78	Jeumont Ind.	78	80	80 50	79
82	Kali Ste Th.	81 30	82	81 80	80 80
32	Kléber-Col.	33	34	34	33 95
249	Locabail	249	258	258	258
83	Sadifères Selac.	83	88 20		88 20
50	S.A.C.E.R.	50	57 50		57 50
190	Savoisienne	190	196		196
27	Schwartz-Hautm.	27	26 50		26 50
42 20	Spie Batignolles	42 20	42 50		42 50
140	Unidel	140	140		140
	Voyer S.A.		78		
18 15	Dunlop	18 15	18 65		18 65
75	Hutchinson-Maps	75	74		74
162	Sofic-Alcan	162	162		162
52	Cameiplas	52	53		53
92	Créd. Gén. Indust	92	92 50		92 50
145	Cr. ind. Alt.-Lor.	145	142 50		142 50
127	(M) Crédit Méd.	127	129		129
53	Electro-Banque	53	53		53
119	Eurodif	119

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. PROCHE-ORIENT
— ÉGYPTE : le multipartisme demeure « surveillé ».
2. AMÉRIQUES
3. EUROPE
— GRANDE-BRETAGNE : un conflit social mineur devient une affaire politique.
3. AFRIQUE
— A la veille de l'indépendance de Djibouti, une grande parade militaire est organisée à Addis-Abeba.
4 - 5. DIPLOMATIE
5 à 8. POLITIQUE
— Le Sénat adopte le projet d'élection du Parlement européen.
— Les écologistes préparent les élections législatives.
8. ÉQUIPEMENT
9. JUSTICE
9. POLICE
10. MÉDECINE
10. ÉDUCATION
12. SPORTS

LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS
PAGES 13 A 20
QUESTIONS D'AUJOURD'HUI : L'Espagne déverrouillée.
PLAISIRS DE LA TABLE : Sur l'eau.
Clin d'œil. Photo-cinéma. Hi-fi-stéréo. Jeux. Philatélie.
MODES DU TEMPS : Pour ne plus être cambriolable.

21 à 24. ARTS ET SPECTACLES
— MUSIQUE : les Ames mortes, au théâtre Bolchoï.
27. AUTOMOBILE
28 - 29. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— Les mesures prises au conseil des ministres pour lutter contre l'inflation.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TÉLÉVISION (21)
Annonces classées (26 et 28) ; Aujourd'hui (12) ; Carnet (12) ; « Journal officiel » (12) ; Loto (12) ; Météorologie (12) ; Mots croisés (12) ; Bourse (21).

Les prix de détail ont augmenté de 0,9% en mai

Le rythme annuel de hausse dépasse 13 % depuis trois mois

La hausse du coût de la vie a encore été forte en mai (+ 0,9 % en un mois), moins toutefois qu'en avril où elle avait été exceptionnellement élevée, avec une augmentation de 1,3 %.

L'indice des prix de détail calculé par l'INSEE sur la base 100 en 1970, s'est inscrit — d'après nos information — à 181,1 en mai, contre 179,4 en avril, soit une augmentation de 0,9 %. Par rapport à mai 1976, la hausse est de 9,8 % contre 9,5 % en avril dernier (comparé à avril 1976). En rythme annuel calculé sur les trois dernier mois connu (mars, avril, mai) le taux d'inflation atteint maintenant 13,4 %, contre 12 % en avril.

La forte hausse de mai est due à nouveau, en grande partie, aux produits alimentaires, dont les prix ont augmenté de 1,7 % par rapport à avril (1,6 % en avril). Par rapport à mai 1976, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 12,8 % ; mais le rythme annuel de hausse dans ce secteur est maintenant de 19,2 % calculé sur les trois derniers mois mois connus (contre 16,5 % en avril).

La hausse des prix des produits manufacturés a été de 0,7 % en mai, ce qui est beaucoup pour ce secteur, où les gains de productivité sont élevés. En un an, l'augmentation est de 7,1 % et de 10,8 % en rythme annuel. Quant aux services, ils ont augmenté de 0,9 % en mai, contre 1 % en avril. En un an, la hausse est de 10,4 % dans ce secteur ; en rythme annuel, elle atteint 11,2 %.

Vendredi matin 24 juin, M. Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, a déclaré, avant de prendre la parole devant l'assemblée annuelle de l'O.C.D.E., qui s'achève à Paris, que la hausse de mai, qui sera officiellement connue lundi 27 juin, « montrait une nette amélioration par rapport au chiffre d'avril ». Selon M. Boulin, « la hausse des prix au second semestre sera très inférieure à celle du premier semestre, et le taux annuel de hausse serait de l'ordre de 9,6 à 9,5 %, soit en nette amélioration par rapport à 1976. »

● *Entre 20 % et 30 %* des inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) ne sont pas de « *réels demandeurs d'emploi* », a assuré M. Christian Beullac, ministre du travail, au cours d'un déjeuner-débat organisé jeudi 23 juin par *Entreprise et Progrès*. Dans cette proportion, M. Beullac inclut notamment certains étudiants « *peu pressés* » de trouver un travail, les personnes âgées de plus de soixante ans et certaines catégories de handicapés.

Critiquant les chiffres de la C.G.T. sur « *la réalité du chômage* » — la centrale de la rue La Fayette dénombre environ un million et demi de chômeurs selon l'interprétation large qu'elle avance de la définition du Bureau international du travail, — le ministre du travail a déclaré : « *Il sera difficile pour la C.G.T., si l'opposition gagne en 1978, de passer de ses chiffres actuels à des estimations beaucoup plus basses.* » M. Beullac a également indiqué que le pécule accordé aux travailleurs immigrés chômeurs qui désirent retourner dans leur pays « *permettait à un Marocain de vivre un an et demi et à un Tunisien de créer un commerce* ».

AU CONSEIL DE PARIS

— Le plan de circulation
— La propreté et l'embellissement

Réuni, jeudi 23 juin, en formation d'assemblée municipale, le Conseil de Paris a adopté divers projets du maire destinés à améliorer la qualité de la vie dans la capitale (le Monde du 23 juin). Cette séance n'a pas donné lieu à un véritable débat : chacun a, une nouvelle fois, voté selon son camp, la discussion se limitant à la lecture du rapport de la commission concernée suivie de l'énoncé des critiques et contre-propositions de l'opposition. Cette juxtaposition de deux monologues justifiques et y compris pour des votes d'une importance réduite, peut s'expliquer en la circonstance par l'impréparation forcée des conseillers de l'union de la gauche : ils n'ont eu connaissance des dossiers que la veille de la séance. M. Jacques Chirac a une nouvelle fois promis de remédier à cette situation, mais son souci d' « efficacité » permet de penser que les prochaines séances ne seront pas moins « automatisées » que les précédentes, quelques éclats entre le maire et tel ou tel conseiller de la gauche venant à l'occasion rappeler les problèmes politiques que soulèvent les dossiers de la capitale. — J.-M. C.

Interrogé au début de la séance par M. Louis Moulinet (P.S.) sur la grève du personnel de nettoiement du métro, M. Jacques Chirac précise qu'il est intervenu auprès de la direction de la R.A.T.P., seule compétente pour qu'une solution soit trouvée. Puis, M. Edouard Frédéric-Dupont (CNIP) présente le projet de délibération relatif à l'organisation et à la régulation du trafic automobile. Le vote de ce texte, acquis par soixante-neuf voix (majorité) contre quarante (gauche), doit permettre à la municipalité de débloquer 16 millions 500 000 F pour l'aménagement de la circulation dans des secteurs difficiles de la capitale et pour la réalisation d'un « plan de reconquête » des trottoirs.

Les principales opérations concernent la desserte de la gare de Lyon; le côté est de la place de la République, le secteur Montparnasse et les secteurs Port-Royal-Arago. De plus, le renouvellement des équipements pour la régulation du trafic doit permettre, selon M. Frédéric-Dupont, de réduire de 10 % le temps de parcours moyen. Le délai de réalisation prévu est de sept à huit ans.

Pour la reconquête, au bénéfice des piétons, de certains trottoirs (notamment boulevard Saint-Germain, boulevard de Clichy et boulevard de l'Hôpital), l'effort doit porter sur la présentation des mobiliers utilisés pour faire obstacle au stationnement des voitures.

M. Georges Sarre demande au nom des conseillers du P.S., dont il préside le groupe, qu'un « *véritable débat s'engage sur la place de l'automobile dans la capitale* », et il précise : « *Le plan de circulation qui nous est présenté assure la priorité à l'automobile. Comment peut-on présenter aujourd'hui comme priorité la réduction du temps de parcours en automobile alors que la pénibilité et la longueur des transports en commun demeurent? Les choix faits par la majorité témoignent de son incapacité à promouvoir la priorité des transports collectifs.* »

De son côté, M. Michel Férignac (P.C.) affirme : « *L'essentiel du plan de circulation proposé a été voté par l'ancien conseil de Paris au mois de novembre 1976. Il en va de même de la plupart des décisions que M. Chirac s'attribue dans un but purement électoral.* » Le conseiller communiste conclut : « *Ce plan se périmé avant même qu'il ne soit complètement appliqué !* »

Mme Jacqueline Nebout (parti radical) fait ensuite adopter un *projet de délibération destiné* à favoriser la propreté et l'embellissement de Paris. Cet objectif peut être atteint, selon l'orateur, par la multiplication d'opérations ponctuelles comportant notamment la plantation d'arbres, le dévêtement des chaussées pavées, l'amélioration de l'éclairage, l'illumination prolongée des monuments, la restauration de fontaines, le fleurissement systématique de la ville.

Des opérations « exemplaires de propreté » sont également prévues ainsi qu'une amélioration des conditions de fonctionnement du service de nettoiement. Conseil de Paris autorise enfin le maire à engager une série d'opérations destinées à humaniser les hôpitaux de la ville gérés par l'Assistance publique.

LE 25 SEPTEMBRE

115 sièges de sénateurs seront à pourvoir

Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres, réuni jeudi 23 juin, a fixé au dimanche 25 septembre la date des prochaines élections sénatoriales.

Ces élections concerneront les départements dont la première lettre est comprise entre le R et le Y (à savoir du Bas-Rhin à l'Yonne), ainsi que Paris et les départements de la région parisienne, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (le territoire des Comores, devenu indépendant, n'est plus représenté à la Haute Assemblée depuis le 6 novembre 1975. En revanche, la collectivité territoriale de Mayotte sera représentée par un sénateur à partir de septembre prochain). En plus de ces cent treize sièges de sénateurs de métropole et d'outre-mer, qui seront à pourvoir, deux représentants des Français établis hors de France sont soumis à renouvellement.

La loi du 16 juillet 1976 créait trente-trois nouveaux sièges de sénateurs dont douze seront pourvus lors de la prochaine consultation, ce qui portera, après le renouvellement de septembre, à deux cent quatre-vingt-quinze le nombre des sénateurs, après celui de 1980, à trois cent cinq et, après celui de 1983, à trois cent seize.

Dès cette année, la Haute-Savoie, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, les Yvelines, la Vendée, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise disposeront d'un siège supplémentaire, et l'Essonne et le Rhône de deux sièges supplémentaires.

Dans l'Essonne et les Yvelines, sera appliquée la disposition selon laquelle l'élection se fait au scrutin de liste proportionnelle à la plus forte moyenne conformément à la loi du 12 juillet 1976. Ce mode de scrutin en vigueur dans les départements où cinq sièges au moins sont à pourvoir avaient déjà été utilisées en 1968 — lors du précédent renouvellement triennal — dans les Hauts-de-Seine, le Rhône, la Seine-Maritime, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et à Paris.

Sur les cent quinze sièges à pourvoir, douze sont de création récente, un (Mayotte) remplace celui des Comores qui n'est plus représenté. Seul est vacant celui de Ernest Reptin, sénateur indépendant de la Somme, décédé.

M. JEAN LEFÈVRE SUCCÉDERAIT A M. MICHEL PÉRICARD A LA DIRECTION DE RADIO-FRANCE

La direction de Radio-France rappelle que dès le mois de janvier dernier, date à laquelle fut rendue publique la candidature de M. Péricard à la mairie de Saint-Germain-en-Laye (*le Monde* du 8 janvier), M. Jean Lefèvre avait été nommé directeur adjoint de l'information ; un premier poste de directeur adjoint avait déjà été confié à M. Jacques Périer.

M. Jean Lefèvre serait présenté au début de la semaine prochaine par Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de la société, pour succéder à M. Péricard à la direction de l'information.

M. Péricard se refuse, pour sa part, à toute déclaration avant lundi 27 juin.

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions du 24 juin, M. Michel Péricard, directeur de l'information à Radio-France et maire R.P.R. de Saint-Germain-en-Laye depuis mars dernier, abandonne ses fonctions à partir du 1er juillet. Il est nommé inspecteur général au sein de la société en remplacement de M. Jean Vincent, qui prend sa retraite.

L'élection de M. Péricard, le 12 juin dernier, au comité central du R.P.R., avait suscité les protestations des syndicats S.N.J. et C.G.C. des journalistes, ainsi qu'une question écrite de M. Henri Caillavet, sénateur (gauche dém.) du Lot-et-Garonne, qui jugeaient incompatible la fonction de directeur de l'informaiton d'une chaîne nationale avec l'exercice d'une responsabilité politique à la direction d'un parti (*le Monde* des 15 et 17 juin).

Le gouvernement maintient les grandes orientations de la politique de défense du général de Gaulle

affirme M. Raymond Barre

M. Raymond Barre a affirmé jeudi soir 23 juin que le concept de dissuasion nucléaire qu'il avait exposé au camp de Mailly (*le Monde* du 21 juin) correspondait à celui des divers présidents de la Ve République.

Parlant devant l'Association des anciens cadres et auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.), le premier ministre s'en est pris au « procès d'intention » et aux « interprétations diverses » qui ont été faites après son discours de Mailly. « Ces jours, a-t-il dit, correspondent à celles des différents présidents de la Ve République. Non pas que je pratique l'idolâtrie, mais parce que les positions qu'ils ont prises correspondaient aux intérêts fondamentaux de la nation. Je ne pense pas avoir dit des choses très nouvelles, mais j'ai voulu confirmer les orientations déjà prises par les gouvernements précédents. »

Pour répondre à ceux qui lui font « un procès d'hérésie et de déviationnisme par rapport aux grandes orientations définies par le général de Gaulle », le premier ministre a précisé :

1) Que le concept exposé par lui « est bien un concept de dissuasion et non d'emploi, c'est-à-dire qu'il vise à empêcher a priori toute agression de quelque niveau que ce soit concernant nos intérêts vitaux ;

2) » Que ce concept n'a d'autre objet, ni d'autre finalité que d'assurer la sécurité des intérêts vitaux de la France ;

3) » Que, s'il couvre non seulement notre territoire, mais ses approches, c'est parce qu'une invasion dans ces approches mettrait en cause nos intérêts vitaux avant même d'avoir atteint nos frontières ;

4) » Qu'il n'est, enfin, nullement question, pas plus que du temps du général de Gaulle, d'accepter la moindre atteinte à l'indépendance de la France et à sa défense », ni de « se battre pour le compte des autres », mais « le cas échéant, de se battre avec les autres si tel était notre intérêt vital. »

Le refus d'un « créneau »

Au cours d'un déjeuner de l'Association de la presse étrangère, M. Barre avait précisé quelques heures auparavant, que la France ne mettra pas ses forces atomiques sur un territoire étranger quel qu'il soit.

« *Il s'agit avant tout pour nous de nous défendre*, a-t-il dit. *Mais lorsqu'il s'agira de nous défendre, les décisions seront prises par les autorités françaises, et par elles seules, et elles ne seront prises qu'en fonction de l'appréciation que nous porterons sur nos intérêts vitaux.* »

Le premier ministre a précisé les trois impératifs qui commandent la politique de défense de la France : la non-participation au mécanisme d'intégration de l'alliance atlantique ; le refus d'affecter des forces françaises à la garde d'un créneau le long des frontières orientales de la République fédérale allemande (1) ; le refus d'être automatiquement conduit à mettre les moyens de logistique à la disposition des alliés de la France.

« *Il n'y a absolument aucune novation sauf pour quelques esprits qui s'attribuent la qualité de Clausewitz de la stratégie et de la politique militaire de la France* », a-t-il conclu.

(Dans le *Livre blanc sur la défense* publié en 1972 sous la signature de M. Michel Debré, alors ministre d'Etat chargé de la défense nationale, pendant la présidence de Georges Pompidou, il était écrit notamment :

« *Si la dissuasion est réservée à la protection de nos intérêts vitaux, la limite de ceux-ci est nécessairement floue. Un adversaire potentiel n'en aurait que plus de mal à apprécier sa marge de manœuvre, ce qui renforce la dissuasion : la dialectique de la dissuasion se nourrit d'une relative incertitude. La France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières. Elle n'est pas isolée. L'Europe occidentale ne peut donc dans son ensemble manquer de bénéficier indirectement de la stratégie française, qui constitue un facteur stable et déterminant de la sécurité en Europe. (...) Nos intérêts vitaux se situent sur notre territoire et dans ses approches. La stratégie de dissuasion couvre cette zone géographique grâce aux moyens nucléaires et classiques qui viennent d'être évoqués.* »)

(1) La France a refusé, à plusieurs reprises et continue de refuser que ses troupes aient la responsabilité de la défense d'un « *créneau* » devant la frontière germano-tchécoslovaque. Les forces françaises en Forêt-Noire et dans le Palatinat restent en réserve ou en deuxième échelon des forces de l'OTAN. Mais le chef d'état-major des armées, général Guy Méry, n'exclut pas l'hypothèse, sous certaines conditions, d'une participation des unités françaises à la « *bataille de l'avant* » devant les frontières orientales de l'Allemagne fédérale. — (N.D.L.R.)

MORT DE SALOMON WOLFF
correspondant de la « Neue Zürcher Zeitung »

Notre confrère Salomon Wolff vient de mourir à son domicile parisien à l'âge de soixante-seize ans.

Journaliste économique de réputation internationale, il était attaché depuis la fin des années 30 à la *Neue Zürcher Zeitung*. Comme correspondant économique à Paris, il s'était acquis une grande renommée avec ses chroniques monétaires qui faisaient autorité. Ses travaux sur la reconstruction économique après la guerre l'avaient signalé à l'attention des hommes politiques, notamment dans l'entourage de M. Jean Monnet. Avec lui disparaît un commentateur de premier plan.

[Né à Minsk (Biélorussie) en 1901, Salomon Wolff a passé sa jeunesse à Riga et à Moscou, d'où les bouleversements politiques ont fait émigrer la famille en Allemagne. Après des études de sciences économiques à Heidelberg et à Paris, Salomon Wolff commence à Hambourg une carrière journalistique à l'âge de vingt-deux ans, qu'il n'interrompra que brièvement. Correspondant parisien de la *Frankfurter Zeitung* à l'arrivée de Hitler au pouvoir, il quitte ce poste pour se consacrer à la banque à Amsterdam. Il devait retourner en France en 1939 comme journaliste. Il y resta pendant la guerre sous le nom de Wroquier.]

L'enlèvement de M. Revelli-Beaumont

UNE RANÇON A ÉTÉ DÉPOSÉE EN SUISSE

Une rançon, dont le montant n'a pas officiellement été révélé, a été déposée en Suisse dans trois banques genevoises en échange de la libération de M. Revelli-Beaumont. Le versement, qui serait de 10 millions de dollars, a été effectué sur des comptes à numéros. Mais l'origine des fonds établissant clairement leur rapport avec le rapt du directeur général de Fiat-France, les banques ont prévenu les autorités.

Le commissaire Pierre Ottavioli se serait donc rendu sur place au début de cette semaine. L'annonce du versement de la rançon inquiète les policiers. D'autre part, on peut se poser la question de savoir comment les ravisseurs vont pouvoir récupérer les fonds sans se dévoiler.

EPARGNE SOBI
quelques années de patience bien récompensées
Depuis 20 ans la SOBI offre aux prévoyants plusieurs formules d'épargne adaptées à chaque cas.
8,25 à 11,60%
taux actuariel annuel brut
Sur simple demande de votre part - et cela sans engagement - nous vous adresserons une brochure très complète des types de placement mis à votre disposition.

tout sur l'épargne SOBI
SOCIETE DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS
26, bd d'Italie 702 A. / B.P. 31
MONTE-CARLO (Principauté de Monaco)
Inscrite sur la liste des banques sous le n° LBM7
SOBI

A B C D E F G H | Le numéro du « Monde » daté 24 juin 1977 a été tiré à 551 317 exemplaires.